

Le journal des



Marchés Publics

Public Contracts Journal

Bulletin d'Annonces des Marchés Publics / Public Contracts Bulletin - Directeur de Publication Joseph NGO

Regulation 2.0
Open Contracting
eJDM
Pridesoft
Mobile
e-CNE
Transparence
e-Regulation
e-Governance



Gratuit sur Google play

SANTE PUBLIQUE	04	INFRASTRUCTURE	12	BATIMENTS ET TRAVAUX PUBLICS	01
EDUCATION	12	SOCIAL	06	TRANSPORT	05
ADMINISTRATION	18	ECONOMIE	01	RURAL	07

N° 2836

22 Juin 2023

22 June 2023

5:50 PM/17H:50

B.P: 6604 Yaoundé - Cameroun
Fax : 222 206 043 / 222 203 326
Tél : 222 201 803 / 222 200 008 / 222 200 009

E-mail : infos@armp.cm
Internet : www.armp.cm

à Timbrer

PUBLICITÉ

Service e-JDM

JDM Electronique



Abonnez vous à ce Service et recevez au quotidien, dans votre boîte mail, un JDM personnalisé.

Service e-CNE

CNE Electronique



Abonnez vous à ce Service et obtenez votre CNE en ligne par paiement Mobile Money.

Prestataire

Raison Sociale(*) :

N° Carte Contribuable(*) :

N ° Registre de Commerce(*) :

Statut Juridique(*) : ETS SARL SA

Type Entreprise(*) : TPE PE PME PMI GE

Capital (chiffres en FCFA):

Localisation

Pays : Ville :

Adresse(**) : B.P. :

Tél. (*): Fax :

E-mail(*) :

Site web :

Information sur la Commande Publique

Type Procédure(*) : AOIO AOIR AONO AONR BC DC DP AMI/ASMI GG

Exercice(*) :

Référence(*) :

Maître d'Ouvrage(*) : Autorité Contractante :

Objet(*) :

Montant(en chiffres) (*) :

Date Signature(*) :

Information sur le Paiement

Etablissement Bancaire(*) : Express Union (N° 91190008943026) CC EC-SA (N° 100-017265-314-30) BICEC (N° 97568660005/16)

Banque Atlantique (N° 9510173000510) SCB-CAMEROUN (N° 9000019311691) Paierie Générale

N° Reçu Versement/Virement(*) :

Date de Versement(*) :

Documents Joint à la Demande

Original Reçu Versement/Virement(*) : Oui Non | Copie Carte Contribuable : Oui Non

Copie de la Commande Publique (BCA, AAO) (*) : Oui Non | Copie Registre de Commerce : Oui Non

(*) Champs à remplir obligatoirement.
(**) quartier, rue, etc....



SOMMAIRE

RESUME DES CONSULTATIONS

1	Reference	019/D/C.ATOK/SG/2023 Lire
	Titre/objet	DECISION MUNICIPALE PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE POUR LA RÉALISATION D'UN FORAGE ÉQUIPÉ D'UNE POMPE À MOTRICITÉ HUMAINE A EBODENKOU, DANS LA COMMUNE D'ATOK.
	Nature de prestation	Autres Infrastructures
	Date de cloture	N/A

2	Reference	ADDITIF RECTIFICATIF N°002 Lire
	Titre/objet	AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT » N°006/AONO/J12.02/CAK/CIPM/2023 DU 23 MAI 2023, EN PROCÉDURE D'URGENCE POUR LES TRAVAUX D'ENTRETIEN DE LA ROUTE COMMUNALE INTER N22 (FEGMIMBANG)-NKOL NLONG 2 (18,70KM) DANS LA COMMUNE D'AKONO, DÉPARTEMENT DE LA MEFOU-ET-AKONO, RÉGION DU CENTRE.
	Nature de prestation	Routes et Infrastructures Routières
	Date de cloture	N/A

3	Reference	032/023vo15/CDENO/AD/CITB/2023 of 25/05/2023 Lire
	Titre/objet	032/023VO15/CDENO/AD/CITB/2023 OF 25/05/2023 BEARING ON THE AWARD OF OPEN NATIONAL INVITATION TO TENDER NO.005/ONIT/CDENO/ CITB /2023 OF 28/02/2023 FOR THE CONSTRUCTION OF A MOTORABLE PATH IN CDENO.
	Nature de prestation	Bâtiments et Equipements Collectifs
	Date de cloture	N/A

4	Reference	010/D/EXP/CNKAF/MAIRE/2023 Lire
	Titre/objet	PORTANT PUBLICATION DES RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°006/AONO/CNKAF/CIPM/2023 DU 26 AVRIL 2023 POUR LES TRAVAUX DE RÉHABILITATION DU CENTRE DE SANTÉ INTÉGRÉ DE NKOLAFAMBA DANS LA COMMUNE DE NKOLAFAMBA, DÉPARTEMENT DE LA MEFOU ET AFAMBA, RÉGION DU CENTRE.FINANCEMENT : BIP MINSANTE 2023
	Nature de prestation	Autres Infrastructures
	Date de cloture	N/A

5	Reference	0018 /DM/CAFAN/SG/23 Lire
	Titre/objet	DECISION MUNICIPALE N°0018 /DM/CAFAN/SG/23 PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE N°015/LC/CIPM-CAFAN/2023 POUR L'APPUI AUX CTD POUR LA PROMOTION DES ACTIVITES DE PRODUCTION PASTORALES ET PISCOCOCLES D'INTERET COMMUNAL : REAMENAGEMENT DU LAC MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'AFANLOUM.
	Nature de prestation	Services et Prestations Intellectuelles
	Date de cloture	N/A



#

RESUME DES CONSULTATIONS

Reference [015](#) [Lire](#)

6

Titre/objet

ADDITIF N° 015 DU 21/06/2023 RELATIF AU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL N° 12/AONO/CAY1ER/CIPM/2023 DU 13/05/2023 POUR LES TRAVAUX DE CURAGE DES CANIVEAUX ET DE CANTONNAGE SUR LES TRONCONS TRONCON BATA NLONGKAK/ CARREFOUR MARCHÉ NKOL-ETON- LOT 1 ET TRONCON ECHANGEUR OLEMBE/GARE ROUTIERE OLEMBE-LOT2 DANS LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE 1EREN PROCEDURE D'URGENCE

Nature de prestation Routes et Infrastructures Routières

Date de cloture N/A

Reference [COMMUNIQUE D'ATTRIBUTION](#) [Lire](#)

7

Titre/objet COMMUNIQUE D'ATTRIBUTION

Nature de prestation Services et Prestations Intellectuelles

Date de cloture N/A

Reference [03/SRC/DG/CIPM/2023](#) [Lire](#)

8

Titre/objet

PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DU DOSSIER DE CONSULTATION N°01/DC/SRC/CIPM/2023 RELATIF A LA LICENCE UTILISATEUR ET DE DEPLOIEMENT DE L'APPLICATION NOVENTERPOUR LA SOCIETE DE RECOUVREMENT DES CREANCES DU CAMEROUN (SRC) POUR LE COMPTE DE L'EXERCICE 2023

Nature de prestation N/A

Date de cloture N/A

Reference [DECISION N°021/D/CNG/MAIRE/SG/2023 du 09/05/2023](#) [Lire](#)

9

Titre/objet

DECISION N°021/D/CNG/MAIRE/SG/2023 DU 09/05/2023 PORTANT ATTRIBUTION D'UN MARCHÉ PUBLIC DANS LA COMMUNE DE NGOULEMAKONG, DÉPARTEMENT DE LA MVILA, RÉGION DU SUD

Nature de prestation Bâtiments et Equipements Collectifs

Date de cloture N/A

Reference [011/D/EXP/CNKAF/MAIRE/2023](#) [Lire](#)

10

Titre/objet

PORTANT PUBLICATION DES RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°007/AONO/CNKAF/CIPM/2023 DU 28 AVRIL 2023 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE MINI ADDUCTION D'EAU POTABLE DANS LA LOCALITÉ DE NKOLMEYANG II DANS LA COMMUNE DE NKOLAFAMBA, DÉPARTEMENT DE LA MEFOU ET AFAMBA, RÉGION DU CENTRE.FINANCEMENT : BIP MINEE 2023

Nature de prestation N/A

Date de cloture N/A

Reference [DECISION N°021/D/CNG/MAIRE/SG/2023 du 09/05/2023](#) [Lire](#)

11

Titre/objet

DECISION N°021/D/CNG/MAIRE/SG/2023 DU 09/05/2023 PORTANT ATTRIBUTION D'UN MARCHÉ PUBLIC DANS LA COMMUNE DE NGOULEMAKONG, DÉPARTEMENT DE LA MVILA, RÉGION DU SUD

Nature de prestation Bâtiments et Equipements Collectifs

Date de cloture N/A



#

RESUME DES CONSULTATIONS

12

Reference [011/AONO/C-DZENG/SG/CIPM/2023](#) [Lire](#)

Titre/objet DECISION N°011/AONO/C-DZENG/SG/CIPM/2023 DU 13/06/2023 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL N°011/AONO/CDZENG/CIPM/2023 DU 05/04/2023 RELATIF AUX TRAVAUX DECONSTRUCTION D'UN BLOC DE DEUX SALLES DE CLASSES A L'ECOLE PUBLIQUE D'ABAM : ARRONDISSEMENT DE DZENG, DEPARTEMENT DU NYONG ET SO'O, REGION DU CENTRE

Nature de prestation Bâtiments et Equipements Collectifs

Date de cloture N/A

13

Reference [23-567/D/ANTIC/DG/DAG/SDCPR/SMAR](#) [Lire](#)

Titre/objet DECISION N°23-567/D/ANTIC/DG/DAG/SDCPR/SMAR PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT RELATIF AU DOSSIER DE CONSULTATION N°01/ANTIC/DG/CIPM/2023 SUIVANT AUTORISATION DE GRE A GRE N°02162-23/L/PR/MINMAP/SG/DGMAS/DMAG/CE2/CEA10/NM DU 03 MAI 2023, POUR L'ACQUISITION DU MATERIEL INFORMATIQUE ET LICENCE D'EXPLOITATION DE L'AGENCE (ORDINATEURS, IMPRIMANTES, ONDULEURS, LAPTOP, SCANNER...), EXERCICE 2023.

Nature de prestation N/A

Date de cloture N/A

14

Reference [003/2023/A/C-DJ/SG/SM DU 19 JUIN 2023](#) [Lire](#)

Titre/objet ADDITIF N° 003/2023/A/C-DJ/SG/SM PORTANT CORRECTIONS (MODIFICATION) DE CERTAINS ARTICLES DU DAO N° 013/AONO/CIPM-DJ/C-DJ/SG DU 29/05/2023 POUR LES TRAVAUX D'ENTRETIEN DU TRONCON DE ROUTE YARBANG PONT NGOU-OURO ADE-LAMOUDIKORI LONG DE 55 KM

Nature de prestation Routes et Infrastructures Routières

Date de cloture N/A

15

Reference [DECISION N° 000282/D/PR/MINMAP/ACMP/SG/DAJ](#) [Lire](#)

Titre/objet DECISION N° 000282/D/PR/MINMAP/ACMP/SG/DAJ DU 26 MAI 2023 RELATIVE AU RECOURS DE L'ENTREPRISE BOSHNI EN CONTESTATION DE SON ÉLIMINATION DE L'APPEL D'OFFRES N° 07/AONO/CUB/SDMGP/SPMP/CIPM/BAK/2022 DU 17 OCTOBRE 2022 POUR LES TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES POUR LA PROTECTION DES PIGNONS DU RESTAURANT ET SALLE D'EXPOSITION DU PARC DE LOISIRS PAUL BIYA CONTRE LES INFILTRATIONS DES EAUX DE PLUIES DANS LA CADRE DU PROGRAMME C2D URBAINES CAPITALES RÉGIONALES VILLE DE BAFOUSSAM.

Nature de prestation N/A

Date de cloture N/A

16

Reference [COMMUNIQUE D'ATTRIBUTION](#) [Lire](#)

Titre/objet COMMUNIQUE D'ATTRIBUTION

Nature de prestation Services et Prestations Intellectuelles

Date de cloture N/A

17

Reference [COMMUNIQUE D'ATTRIBUTION](#) [Lire](#)

Titre/objet COMMUNIQUE D'ATTRIBUTION

Nature de prestation Services et Prestations Intellectuelles

Date de cloture N/A



RESUME DES CONSULTATIONS

18	Reference	05/C/ANTIC/DG/DAG/SDCPR/SM Lire
	Titre/objet	COMMUNIQUE N°05/C/ANTIC/DG/DAG/SDCPR/SM PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT RELATIF AU DOSSIER DE CONSULTATION N°01/ANTIC/DG/CIPM/2023 SUIVANT AUTORISATION DE GRE A GRE N°02162-23/L/PR/MINMAP/SG/DGMAS/DMAG/CE2/CEA10/NM DU 03 MAI 2023, POUR L'ACQUISITION DU MATERIEL INFORMATIQUE ET LICENCE D'EXPLOITATION DE L'AGENCE (ORDINATEURS, IMPRIMANTES, ONDULEURS, LAPTOP, SCANNER...), EXERCICE 2023.
	Nature de prestation	N/A
	Date de cloture	N/A

19	Reference	1478-23/DAG/DG/PAD DU 20/06/2023 Lire
	Titre/objet	DÉCISION N°1478-23/DAG/DG/PAD DU 20/06/2023 PORTANT ATTRIBUTION À LA SOCIÉTÉ INDUSTRY CONSULTING INTERGRATION (ICI PRO), BP 518 YAOUNDÉ, DE LA LETTRE-COMMANDE RELATIVE À L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 015/AONO/CIPM-AS/PAD/2022 DU 30 DÉCEMBRE 2022 POUR LA FOURNITURE ET LA MISE EN SERVICE DES LICENCES DE LOGICIELS KASPERSKY ANTIVIRUS POUR LA PROTECTION DU PARC INFORMATIQUE DU PORT AUTONOME DE DOUALA. -
	Nature de prestation	Approvisionnements Généraux
	Date de cloture	N/A

20	Reference	DÉCISION N°021/D/CNG/MAIRE/SG/2023 du 09/05/2023 Lire
	Titre/objet	DÉCISION N°021/D/CNG/MAIRE/SG/2023 DU 09/05/2023 PORTANT ATTRIBUTION D'UN MARCHÉ PUBLIC DANS LA COMMUNE DE NGOULEMAKONG, DÉPARTEMENT DE LA MVILA, RÉGION DU SUD.
	Nature de prestation	Routes et Infrastructures Routières
	Date de cloture	N/A

21	Reference	008/D/EXP/CNKAF/MAIRE/2023 Lire
	Titre/objet	PORTANT PUBLICATION DES RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°004/AONO/CNKAF/CIPM/2023 DU 28 AVRIL 2023 POUR LES TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE L'ÉCOLE MATERNELLE DE NKOLO III DANS LA COMMUNE DE NKOLAFAMBA, DÉPARTEMENT DE LA MEFOU ET AFAMBA, RÉGION DU CENTRE. FINANCEMENT : BIP MINEDUB 2023
	Nature de prestation	Bâtiments et Equipements Collectifs
	Date de cloture	N/A

22	Reference	COMMUNIQUE D'ATTRIBUTION Lire
	Titre/objet	COMMUNIQUE D'ATTRIBUTION
	Nature de prestation	Autres Infrastructures
	Date de cloture	N/A

23	Reference	009/D/M/SG/CAD3/2023 DU 19 juin 2023 Lire
	Titre/objet	DECISION N°009/D/M/SG/CAD3/2023 DU 19 JUIN 2023 PORTANT QUALIFICATION D'UN SOUSMISSIONNAIRE A L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°06/AONO/MINTP/CAD3/CIPM/2023 DU 15 MAI 2023, POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN PONT EN BETON ARME A POUTRE METALLIQUE (12M1) SUR LE TRONCON TRADEX PK 10 (INT N3) - MARCHÉ PETIT ROBERT-PONT « ÎLE DE LA PAIX » (RELIANT NGODI BAKOKO-SONGA BOKO) DANS L'ARRONDISSEMENT DE DOUALA 3.
	Nature de prestation	Routes et Infrastructures Routières
	Date de cloture	N/A

RESUME DES CONSULTATIONS

24	Reference	DECISION N°022/D/CNG/MAIRE/SG/2023 DU 09/05/2023 Lire
	Titre/objet	DECISION N°022/D/CNG/MAIRE/SG/2023 DU 09/05/2023 PORTANT ATTRIBUTION D'UN MARCHÉ PUBLIC DANS LA COMMUNE DE NGOULEMAKONG, DÉPARTEMENT DE LA MVILA, RÉGION DU SUD
	Nature de prestation	Services et Prestations Intellectuelles
	Date de cloture	N/A

25	Reference	DECISION N°021/D/CNG/MAIRE/SG/2023 du 09/05/2023 Lire
	Titre/objet	DECISION N°021/D/CNG/MAIRE/SG/2023 DU 09/05/2023 PORTANT ATTRIBUTION D'UN MARCHÉ PUBLIC DANS LA COMMUNE DE NGOULEMAKONG, DÉPARTEMENT DE LA VLVILA, RÉGION DU SUD
	Nature de prestation	Services et Prestations Intellectuelles
	Date de cloture	N/A

26	Reference	01/DC/PU/CAK1er/CIPM/2023 DU30/05/2023 Lire
	Titre/objet	N°01/DC/PU/CAK1ER/CIPM/2023 DU30/05/2023 POUR L'EQUIPEMENT EN MATERIEL MEDICAL DU CMA DE BWAMBE DANS LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE KRIBI 1ER
	Nature de prestation	Approvisionnements Généraux
	Date de cloture	22-06-2023

27	Reference	009/D/EXP/CNKAF/MAIRE/2023 Lire
	Titre/objet	PORTANT PUBLICATION DES RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°005/AONO/CNKAF/CIPM/2023 DU 28 AVRIL 2023 POUR LES TRAVAUX DE BITUMAGE EN ENDUIT SUPERFICIEL DE LA ROUTE TOTAL NSAZOMO – CLINIQUE JOHN HOPE – ENTRÉE LAMARTINE DANS LA COMMUNE DE NKOLAFAMBA, DÉPARTEMENT DE LA MEFOU ET AFAMBA, RÉGION DU CENTRE.FINANCEMENT : BIP MINTP 2023
	Nature de prestation	Routes et Infrastructures Routières
	Date de cloture	N/A

28	Reference	003 /DC/RC/D-MK/C-YKO/SIGAMP/CIPM /2023 Lire
	Titre/objet	PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF AU DOSSIER DE CONSULTATION N°003 /DC/RC/D-MK/C-YKO/SIGAMP/CIPM /2023 DU 26 MAI 2023 SUIVANT PROCEDURE DE GRE A GRE AUTORISEE PAR LE MINISTRE DES MARCHES PUBLICS PAR LETTRE N°000206-29/L/PRC/MINMAP/SG/DGMI/DMTR/EECA-ASH DU 08 MAI 2023 POUR LES TRAVAUX D'ENTRETIEN PAR LE TRAITEMENT DES POINTS CRITIQUES SUR LE TRONCON DE ROUTE INTER N°15 – MEGANG – MBATOUA – LIMITE NANGA EBOKO (56 KM) DANS LA COMMUNE DE YOKO, DEPARTEMENT DU MBAM ET KIM, REGION DU CENTRE POUR LE COMPTE DES ANNEES 2023, 2024 ET 2025
	Nature de prestation	N/A
	Date de cloture	N/A

29	Reference	N°011BIS/DM/C.MNG/SG/23DU 08/06/2023 Lire
	Titre/objet	PAR DECISION N°011BIS/DM/C.MNG/SG/23DU 08/06/2023 DECISION MUNICIPALE N°09/DM/C.MNG/SG/SIGAMP/23 DU 07 JUIIN 2023 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ ET DE LA LETTRE COMMANDE RELATIFS A L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°009 /AONO/PU/C.MNG/SG/CIPM/2023 DU 18/04/2023 POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN ETABLISSEMENT SCOLAIRE A ATO'OVENG II, EN DEUX (02) LOTS, DANS LA COMMUNE DE MENGONG, DEPARTEMENT DE LA MVILA, REGION DU SUD.FINANCEMENT FEICOM - COMMUNE DE MENGONG, EXERCICE 2022 ET SUIVANTS, MAITRE D'OUVRAGE ET AUTORITE CONTRACTANTE : MAIRE DE LA COMMUNE DE MENGONG, EST REPORTEE.
	Nature de prestation	Bâtiments et Equipements Collectifs
	Date de cloture	N/A

RESUME DES CONSULTATIONS

30	Reference	ADD 001 des AO 01.02.04.05.06.07 et des DC 01.02 Lire
	Titre/objet	ADDITIF RECTIFICATIF N° 001AONO N° 001, N°002, N°004, N°005, N°006, N°007/C-MBMO/SG/SEF DU 26 MAI 2023 ET DC N°001, N° 002 ET N°003 ET N°004/DC/C-MBMO/CIPM/2023 DU 20 AVRIL 2023,
	Nature de prestation	Bâtiments et Equipements Collectifs
	Date de cloture	N/A

31	Reference	12/AONO/C-DZENG/SG/CIPM/2023 Lire
	Titre/objet	COMMUNIQUE N°12/AONO/C-DZENG/SG/CIPM/2023 DU 13/06/2023 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL N°011/AONO/C-DZENG/CIPM/2023 DU 05/04/2023 RELATIF AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC DE DEUX SALLES DE CLASSES A L'ECOLE PUBLIQUE D'ABAM : ARRONDISSEMENT DE DZENG, DEPARTEMENT DU NYONG ET SO'O, REGION DU CENTRE
	Nature de prestation	Bâtiments et Equipements Collectifs
	Date de cloture	N/A

32	Reference	DECISION N° 000280/D/PR/MINMAP/ACMP/SG/DAJ Lire
	Titre/objet	DECISION N° 000280/D/PR/MINMAP/ACMP/SG/DAJ DU 26 MAI 2023 RELATIVE AU RECOURS DE L'ENTREPRISE KTJ CONSULTING AND SERVICES COMPANY LTD EN CONTESTATION DU RÉSULTAT DE L'APPEL D'OFFRES N° 00013/AONO/CY/ SG/CIPNI/2022 DU 08 DÉCEMBRE 2022 POUR LA MAÎTRISE D'ŒUVRE RELATIVE À LA SURVEILLANCE ET LE CONTRÔLE TECHNIQUE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU COMPLEXE HÔTELIER MUNICIPAL DE YOKADOUMA, DÉPARTEMENT DE LA BOUMBA ET NGOKO, RÉGION DE L'EST.
	Nature de prestation	N/A
	Date de cloture	N/A

33	Reference	COMMUNIQUE D'ATTRIBUTION Lire
	Titre/objet	COMMUNIQUE D'ATTRIBUTION
	Nature de prestation	Routes et Infrastructures Routières
	Date de cloture	N/A

34	Reference	N°D13-158/C/MINSANTE/SG/DEP/CEI/eeaa Lire
	Titre/objet	COMMUNIQUE N°D13-158/C/MINSANTE/SG/DEP/CEI/EEAA DU 19 JUIN 2023 PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE L'AVIS AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET N° D13-07/AAMI / MINSANTE /SG / DEP / CEI /CEA1/OACJ DU _16 JANVIER 2023 POUR LA PRE-QUALIFICATION DES CABINETS/BEAT RELATIF EN VUE DE L'ELABORATION DES ÉTUDES ARCHITECTURALE ET TECHNIQUE POUR LA CONSTRUCTION DU BATIMENT DEVANT ABRITER LA DELEGATION REGIONALE DE LA SANTE PUBLIQUE DU NORDFINANCEMENT : BIP MINSANTE, EXERCICE 2023
	Nature de prestation	N/A
	Date de cloture	N/A

35	Reference	0000278/ D/PR/MINMAP/ACMP/SG/DAJ DU 26/05/2023 Lire
	Titre/objet	DECISION N°0000278/ D/PR/MINMAP/ACMP/SG/DAJ DU 26/05/2023RELATIVE AU RECOURS DE EMERGING ENGINEERING CO. LTD EN CONTESTATION DE SON ÉLIMINATION DE L'APPEL D'OFFRES N°095/AONO/MINTP-TERI/CIPM/2022 DU 14 OCTOBRE 2022 POUR L'EXÉCUTION DES TRAVAUX D'ENTRETIEN PÉRIODIQUE AUX PRODUITS INNOVANTS DE LA ROUTE RÉGIONALE EN TERRE R0405: DOURBEYE-DAZAL-DOUMO-BOUDJOUMA (FRONTIÈRE NIGERIA), 30,89 KM DANS LE RÉSEAU NORD, DÉPARTEMENT DU MAYO-LOUTI, RÉGION DU NORD, PROGRAMME RÉGION DU 2023-2024.
	Nature de prestation	N/A
	Date de cloture	N/A

RESUME DES CONSULTATIONS

36	Reference	011/DM/C-MGA/SG/2023 DU 05 MAI 2023 Lire
	Titre/objet	DECISION MUNICIPALE N° 011/DM/C-MGA/SG/2023 PORTANT ATTRIBUTION D'UN MARCHÉ PUBLIC DANS LA COMMUNE DE MEIGANGA
	Nature de prestation	Bâtiments et Equipements Collectifs
	Date de cloture	N/A
37	Reference	010C/RC/D-MK/C-YKO/SG/SIGAMP/CIPM/2023 Lire
	Titre/objet	PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF AUDOSSIER DE CONSULTATION N° 003 /DC/RC/D-MK/C-YKO/SIGAMP/CIPM /2023 DU 26 MAI 2023 SUIVANT PROCEDURE DE GRE A GRE AUTORISEE PAR LE MINISTRE DES MARCHES PUBLICS PAR LETTRE N°000206-29/L/PRC/MINMAP/SG/DGMI/DMTR/EECA-ASH DU 08 MAI 2023 POUR LES TRAVAUX D'ENTRETIEN PAR LE TRAITEMENT DES POINTS CRITIQUES SUR LE TRONCON DE ROUTE INTER N°15 – MEGANG – MBATOUA – LIMITE NANGA EBOKO (56 KM) DANS LA COMMUNE DE YOKO, DEPARTEMENT DU MBAM ET KIM, REGION DU CENTRE POUR LE COMPTE DES ANNEES 2023, 2024 ET 2025
	Nature de prestation	N/A
	Date de cloture	N/A
38	Reference	011C/RC/D-MK/C-YKO/SG/SIGAMP/CIPM/2023 Lire
	Titre/objet	COMMUNIQUEN°011C/RC/D-MK/C-YKO/SG/SIGAMP/CIPM/2023 DU 21 JUIN 2023 D'ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE RELATIVE AUDOSSIER DE CONSULTATION N° 005/DC/RC/D-MK/C-YKO/SIGAMP/CIPM /2023 DU 26 MAI 2023 SUIVANT PROCEDURE DE GRE A GRE AUTORISEE PAR LE MINISTRE DES MARCHES PUBLICS PAR LETTRE N°000206-29/L/PRC/MINMAP/SG/DGMI/DMTR/EECA-ASH DU 08 MAI 2023 DU POUR LE CONTROLE ET LA SURVEILLANCE DE L'EXECUTION DES TRAVAUX D'ENTRETIEN PAR LE TRAITEMENT DES POINTS CRITIQUES SUR LE TRONCON DE ROUTE INTER N°15 – MEGANG – MBATOUA – LIMITE NANGA EBOKO (56 KM) DANS LA COMMUNE DE YOKO, DEPARTEMENT DU MBAM ET KIM, REGION DU CENTRE POUR LE COMPTE DES ANNEES 2023, 2024 ET 2025
	Nature de prestation	N/A
	Date de cloture	N/A
39	Reference	0000279/ D/PR/MINMAP/ACMP/SG/DAJ DU 26/05/2023 Lire
	Titre/objet	DECISION N°0000279/ D/PR/MINMAP/ACMP/SG/DAJ DU 26/05/2023RELATIVE AU RECOURS DU GROUPEMENT ASPROTECH/MEDCOM EN CONTESTATION DU RÉSULTAT DE L'APPEL D'OFFRES N°095/AONO/MINTP-TERI/CIPM/2022 DU 14 OCTOBRE 2022 POUR L'EXÉCUTION DES TRAVAUX D'ENTRETIEN PÉRIODIQUE AUX PRODUITS INNOVANTS DE LA ROUTE RÉGIONALE EN TERRE R0405: DOURBEYE-DAZAL-DOUMO-BOUDJOUMA (FRONTIÈRE NIGERIA), 30,89 KM DANS LE RÉSEAU NORD, DÉPARTEMENT DU MAYO-LOUTI, RÉGION DU NORD, PROGRAMME RÉGION DU 2023-2024.
	Nature de prestation	N/A
	Date de cloture	N/A
40	Reference	N°011/DM/C.MNG/SG/SIGAMP/23 DU 15/06/2023 Lire
	Titre/objet	DECISION MUNICIPALE N°011/DM/C.MNG/SG/SIGAMP/23 DU 15/06/2023 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ ET DE LA LETTRE COMMANDE RELATIFS A L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°009 /AONO/PU/C.MNG/SG/CIPM/2023 DU 18/04/2023 POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN ETABLISSEMENT SCOLAIRE A ATO'OVENG II, EN DEUX (02) LOTS, DANS LA COMMUNE DE MENGONG, DEPARTEMENT DE LA MVILA, REGION DU SUD
	Nature de prestation	Bâtiments et Equipements Collectifs
	Date de cloture	N/A

RESUME DES CONSULTATIONS

41	Reference	0000277/ D/PR/MINMAP/ACMP/SG/DAJ DU 26/05/2023 Lire
	Titre/objet	DECISION N°0000277/ D/PR/MINMAP/ACMP/SG/DAJ DU 26/05/2023RELATIVE AU RECOURS DE LA SOCIÉTÉ AN'NDAL SARL EN CONTESTATION DU RÉSULTAT DE L'APPEL D'OFFRES NO095/AONO/MINTP-TERI/CIPM/2022 DU 14 OCTOBRE 2022 POUR L'EXÉCUTION DES TRAVAUX D'ENTRETIEN PÉRIODIQUE AUX PRODUITS INNOVANTS DE LA ROUTE RÉGIONALE EN TERRE R0405 : DOURBEYE-DAZAL-DOUMO-BOUDJOUA (FRONTIÈRE NIGERIA), 30,89 KM DANS LE RÉSEAU NORD, DÉPARTEMENT DU MAYO-LOUTI, RÉGION DU NORD, PROGRAMME RÉGION DU 2023-2024.
	Nature de prestation	N/A
	Date de cloture	N/A

42	Reference	012/DM/C.MNG/SG/SIGAMP/23 DU15/06/2023 Lire
	Titre/objet	DECISION MUNICIPALE N°012/DM/C.MNG/SG/SIGAMP/23 DU15/06/2023 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF A L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°008 /AONO/ PU/C.MNG/SG/CIPM/2023 DU 18 AVRIL 2023 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE CINQ (05) MINI ADDUCTIONS D'EAU POTABLE AVEC POMPAGE SOLAIRE DANS CERTAINES LOCALITES DE LA COMMUNE DE MENGONG, DÉPARTEMENT DE LA MVILA RÉGION DU SUD.
	Nature de prestation	Bâtiments et Equipements Collectifs
	Date de cloture	N/A

43	Reference	DECISION N°021 / D/CNG/MAIRE/SG/2023 du09/05/2023 Lire
	Titre/objet	DECISION N°021 / D/CNG/MAIRE/SG/2023 DU09/05/2023 PORTANT ATTRIBUTION D'UN MARCHÉ PUBLIC DANS LA COMMUNE DE NGOULEMAKONG, DÉPARTEMENT DE LA VLVILA, RÉGION DU SUD
	Nature de prestation	Routes et Infrastructures Routières
	Date de cloture	N/A

44	Reference	043/CDENO/AD/CITB/2023 of 02/05/2023 Lire
	Titre/objet	DECISION NO.043/CDENO/AD/CITB/2023 OF 02/05/2023 BEARING ON THE AWARD OF OPEN NATIONAL INVITATION TO TENDER NO.007/ONIT/CDENO/ CITB/2023 OF 09/03/2023 FOR THE CONSTRUCTION OF FOUR WATER POINTS IN SOME LOCALITIES OF THE NORTH WEST REGION.
	Nature de prestation	Bâtiments et Equipements Collectifs
	Date de cloture	N/A

45	Reference	COMMUNIQUE D'ATTRIBUTION Lire
	Titre/objet	COMMUNIQUE D'ATTRIBUTION
	Nature de prestation	Services et Prestations Intellectuelles
	Date de cloture	N/A

46	Reference	COMMUNIQUE D'ATTRIBUTION Lire
	Titre/objet	COMMUNIQUE D'ATTRIBUTION
	Nature de prestation	Routes et Infrastructures Routières
	Date de cloture	N/A

RESUME DES CONSULTATIONS

47	Reference	N° 2732 / D/MINSANTE/SG/CSPM-PC/EPM /2023 Lire
	Titre/objet	DECISION N° 2732 / D/MINSANTE/SG/CSPM-PC/EPM /2023 DU 21 JUIN 2023 PORTANT PUBLICATION DU RÉSULTAT DE L'APPEL D'OFFRE INTERNATIONAL RESTREINT N° D13-377 /AONR/MINSANTE/CSPM-PC/2022 DU 28 OCTOBRE 2022 POUR LA RÉALISATION DES AUDITS DU PROGRAMME CONJOINT MINSANTE/AFD/KFW POUR LES EXERCICES 2021 À JUIN 2023
	Nature de prestation	N/A
	Date de cloture	N/A

48	Reference	012/ D/C-DZENG/SG/2023 Lire
	Titre/objet	DECISION N° 012/ D/C-DZENG/SG/2023 DU 13 JUIN 2023 PORTANT ATTRIBUTION DES TRAVAUX DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRE N°012/AONO/C-DZENG/CIPM/2023 DU 05/04/2023 RELATIF AUX TRAVAUX DE MISE EN PLACE DE TROIS ETANGS PISCICOLES EMPOISSONNES DE 400 M2 : ARRONDISSEMENT DE DZENG, DEPARTEMENT DU NYONG ET SO'O, REGION DU CENTRE
	Nature de prestation	Autres Infrastructures
	Date de cloture	N/A

49	Reference	DECISION N°021/D/CNG/MAIRE/SG/2023 du 09/05/2023 Lire
	Titre/objet	DECISION N°021/D/CNG/MAIRE/SG/2023 DU 09/05/2023 PORTANT ATTRIBUTION D'UN MARCHÉ PUBLIC DANS LA COMMUNE DE NGOULEMAKONG, DÉPARTEMENT DE LA VIVILA, RÉGION DU SUD
	Nature de prestation	Bâtiments et Equipements Collectifs
	Date de cloture	N/A

50	Reference	DECISION N°021/D/CNG/MAIRE/SG/2023 du 09/05/2023 Lire
	Titre/objet	DECISION N°021/D/CNG/MAIRE/SG/2023 DU 09/05/2023 PORTANT ATTRIBUTION D'UN MARCHÉ PUBLIC DANS LA COMMUNE DE NGOULEMAKONG, DÉPARTEMENT DE LA MVILA, RÉGION DU SUD
	Nature de prestation	Bâtiments et Equipements Collectifs
	Date de cloture	N/A

51	Reference	019/AONO/PU/C-.EBWA II/CIPM/SG/SIGAMP/2023 DU08/06 Lire
	Titre/objet	APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°019/AONO/PU/C-.EBWA II/CIPM/SG/SIGAMP/2023 DU08/06/2023 POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX D'ENTRETIEN DE LA ROUTE COMMUNALE NKOLANDOM-BILIK-MA'AMEZAM, DANS LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT D'EBOLOWA II, DEPARTEMENT DE LA MVILA, REGION DU SUD.
	Nature de prestation	Routes et Infrastructures Routières
	Date de cloture	07-07-2023

52	Reference	007/ACDC/H.52/SAG/SIGAMP/CDPM/VINA 2023 DU 21/06 Lire
	Titre/objet	AVIS DE CONSULTATION POUR UNE DEMANDE DE COTATION N° 007/ACDC/H.52/SAG/SIGAMP/CDPM/VINA 2023 DU 21/06/2023 RELATIF A L'ACQUISITION DE BOTTELEUSE A LA STATION ZOOTECHNIQUE DE WAKWA A NGAOUNDERE PROCEDURE D'URGENCE
	Nature de prestation	Approvisionnements Généraux
	Date de cloture	19-07-2023

RESUME DES CONSULTATIONS

53	Reference	0106/AONO/MINFOF/CSPM/FC-PSFE/2023 Lire
	Titre/objet	AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°0106/AONO/MINFOF/CSPM/FC-PSFE/2023 DU 08 JUIN 2023 RELATIF A LA SELECTION D'UN CABINET OU BUREAU D'ETUDES POUR LA REFORTE DE L'APPLICATION COMCAM OPERATION 2
	Nature de prestation	Services et Prestations Intellectuelles
	Date de cloture	20-07-2023

54	Reference	02/DC/PU/CAK1er/CIPM/2023 DU30/05/2023 Lire
	Titre/objet	N°02/DC/PU/CAK1ER/CIPM/2023 DU30/05/2023 POUR L'ACQUISITION DU MATERIEL D'HYGIENE DANS LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE KRIBI 1ER
	Nature de prestation	Approvisionnements Généraux
	Date de cloture	22-06-2023

55	Reference	002/DC/CO/JO3.04/CIPM/2023 Lire
	Titre/objet	DEMANDE DE COTATION N° 002/DC/CO/JO3.04/CIPM/2023 DU 20 JUIN 2023, POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE CANTONNAGE SUR LES AXES BITUMES TR 01 OBACK HOPITAL DES YEUX – LEBODI ENTREE CHAPELLE (12+900KM) ; TR 02 OBACK – YEGASSI (4+000KM) ET TR 03 MVA'A – KONABENG – NDANGUENG (6+400KM). LINEAIRE TOTAL 23+300KM DANS LA COMMUNE D'OKOLA, DEPARTEMENT DE LA LEKIE, REGION DU CENTRE. PROGRAMME ANNUEL 2022 D'ENTRETIEN DES ROUTES. AVIS DE CONSULTATION FINANCEMENT : MINTP, LIGNE FONDS ROUTIER – EXRCICE 2022 ET SUIVANTSLE MAIRE DE LA COMMUNE D'OKOLA, MAITRE D'OUVRAGE, LANCE POUR LE COMPTE DE LA RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN, UNE DEMANDE DE COTATION POUR LA RÉALISATION DE L'OPÉRATION SUS-INDIQUÉE.
	Nature de prestation	Routes et Infrastructures Routières
	Date de cloture	19-07-2023

56	Reference	04/AONO/PU/ANTIC/DG/CIPM/2023 Lire
	Titre/objet	AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°04/AONO/PU/ANTIC/DG/CIPM/2023 DU 21 JUIN 2023, RELATIF A L'ACQUISITION DE L'APPLICATION DE GESTION ET DE PILOTAGE DE LA PERFORMANCE A L'AGENCE NATIONALE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION (ANTIC), EXERCICE 2023.
	Nature de prestation	Services et Prestations Intellectuelles
	Date de cloture	24-07-2023

57	Reference	011/DM/C-MGA/SG/2023 DU 05 MAI 2023 Lire
	Titre/objet	DECISION MUNICIPALE N° 011/DM/C-MGA/SG/2023 PORTANT ATTRIBUTION D'UN MARCHÉ PUBLIC DANS LA COMMUNE DE MEIGANGA
	Nature de prestation	Bâtiments et Equipements Collectifs
	Date de cloture	N/A

RESUME DES CONSULTATIONS

58	<p>Reference 011/DM/RC/D-MK/C-YKO/SG/SIGAMP/CIPM/2023 Lire</p> <p>Titre/objet PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE RELATIVE AU DOSSIER DE CONSULTATION N°004 /DC/RC/D-MK/C-YKO/SIGAMP/CIPM /2023 SUIVANT PROCEDURE DE GRE A GRE AUTORISEE PAR LE MINISTRE DES MARCHES PUBLICS PAR LETTRE N°000206-29/L/PRC/MINMAP/SG/DGMI/DMTR/EECA-ASH DU 08 MAI 2023 POUR LE CONTROLE ET LA SURVEILLANCE DE L'EXECUTION DES TRAVAUX D'ENTRETIEN PAR LE TRAITEMENT DES POINTS CRITIQUES SUR LE TRONCON DE ROUTE INTER N°15 – MEGANG – MBATOUA – LIMITE NANGA EBOKO (56 KM) DANS LA COMMUNE DE YOKO, DEPARTEMENT DU MBAM ET KIM, REGION DU CENTRE POUR LE COMPTE DES ANNEES 2023, 2024 ET 2025 PAR LA PROCEDURE DE GRE A GRE (LETTRE DU MINISTRE DES MARCHES PUBLICS)</p> <p>Nature de prestation N/A</p> <p>Date de cloture N/A</p>
-----------	---

59	<p>Reference 01 /ASMI/SONATREL/PIRECT/2023 Lire</p> <p>Titre/objet AVIS DE SOLlicitation A MANIFESTATION D'INTÉRÊT N°01 /ASMI/SONATREL/PIRECT/2023 DU13/06/2023RELATIF AU RECRUTEMENT (I) D'UN(E) AUDITEUR INTERNE, (II) D'UN(E) SPÉCIALISTE CHARGÉ(E) DE LA COMMUNICATION, AU SEIN DU PROJET D'INTERCONNEXION DES RÉSEAUX ELECTRIQUES DU CAMEROUN ET DU TCHAD (PIRECT) SELECTION DE CONSULTANTS PAR LES EMPRUNTEURS DE LA BANQUE MONDIALE NOM DU PAYS : CAMEROUN NOM DU PROJET : PROJET D'INTERCONNEXION DES RÉSEAUX ELECTRIQUES DU CAMEROUN ET DU TCHAD (PIRECT) INTITULÉ DE LA MISSION DE CONSULTANT : RELATIF AU RECRUTEMENT (I) D'UN(E) AUDITEUR INTERNE, (II) D'UN(E) SPÉCIALISTE CHARGÉ DE LA COMMUNICATION PRÊT IDA NUMÉRO : 6689 - CM NUMÉRO D'IDENTIFICATION DU PROJET : P168185</p> <p>Nature de prestation Services et Prestations Intellectuelles</p> <p>Date de cloture 05-07-2023</p>
-----------	--

60	<p>Reference 11/DM/C.MNG/SG/SIGAMP/23 DU 08 JUIN 2023 Lire</p> <p>Titre/objet DECISION MUNICIPALE N°11/DM/C.MNG/SG/SIGAMP/23 DU 0 8 JUIN 2023 /LU PORTANT REPORT DE LA DECISION MUNICIPAL N°10 RENDANT LE MARCHÉ INFRUCTUEUX RELATIF A L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°008 /AONO/ PU/C.MNG/SG/CIPM/2023 DU 18 AVRIL 2023 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE CINQ (05) MINI ADDUCTIONS D'EAU POTABLE AVEC POMPAGE SOLAIRE DANS CERTAINES LOCALITES DE LA COMMUNE DE MENGONG, DEPARTEMENT DE LA MVILA RÉGION DU SUD.</p> <p>Nature de prestation Bâtiments et Equipements Collectifs</p> <p>Date de cloture N/A</p>
-----------	---

61	<p>Reference 001/DC/CO/JO3.04/CIPM/2023 Lire</p> <p>Titre/objet AVIS DE CONSULTATION DE LA DEMANDE DE COTATION N° 001/DC/CO/JO3.04/CIPM/2023 DU 20 JUIN 2023, POUR L'ACQUISITION DES FOURNITURES PEDAGOGIQUES ET SCOLAIRES POUR LE COMPTE DES ECOLES PRIMAIRES PUBLIQUES DE LA COMMUNE D'OKOLA DANS LE DEPARTEMENT DE LA LEKIE, REGION DU CENTRE. MAITRE D'OUVRAGE : MAIRE DE LA COMMUNE D'OKOLAAUTORITE CONTRACTANTE : MAIRE DE LA COMMUNE D'OKOLAFINANCEMENT : BIP MINEDUB, EXERCICE 2023</p> <p>Nature de prestation Approvisionnements Généraux</p> <p>Date de cloture 19-07-2023</p>
-----------	---

62	<p>Reference 23-544/D/ANTIC/DG/DAG/SDCPR/SMAR/jsb Lire</p> <p>Titre/objet DECISION N° 23-544/D/ANTIC/DG/DAG/SDCPR/SMAR/JSBPORTANT RESILIATION DE LA LETTRE-COMMANDE N°11/LC/ANTIC/DG/HENDRICKS S.A.S/2022 DU 17 JUILLET 2022, PASSEE APRES APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°12/AONO/PU/ANTIC/DG/CIPM/2021 DU 20 SEPTEMBRE 2021, POUR L'ACQUISITION DES EQUIPEMENTS TIC EN VUE DE L'APPUI AUX LABORATOIRES DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT DANS LE DOMAINE DE LA CYBERSECURITE DES UNIVERSITES ET GRANDES ÉCOLES PAR L'AGENCE NATIONALE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION (ANTIC), EXERCICE 2022</p> <p>Nature de prestation N/A</p> <p>Date de cloture N/A</p>
-----------	---



RESUME DES CONSULTATIONS

63	Reference	23/AONO/ADC/CIPM/2023 Lire
	Titre/objet	AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 23/AONO/ADC/CIPM/2023 DU 22/06/2023 POUR LA MISE EN PLACE D'UN SYSTEME D'ECLAIRAGE ECOLOGIQUE A L'AEROPORT INTERNATIONAL DE YAOUNDE-NSIMALEN.
	Nature de prestation	Services et Prestations Intellectuelles
	Date de cloture	27-06-2023

64	Reference	13/AONO/C-DZENG/SG/CIPM/2023 Lire
	Titre/objet	COMMUNIQUE N°13 /AONO/C-DZENG/SG/CIPM/2023 DU 13 JUIN 2023 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL N°012/AONO/C-DZENG/CIPM/2023 DU 05/04/2023 RELATIF AUX TRAVAUX DE MISE EN PLACE DE TROIS ETANGS PISCICOLES EMPOISSONNES DE 400 M2 : ARRONDISSEMENT DE DZENG, DEPARTEMENT DU NYONG ET SO'O, REGION DU CENTRE
	Nature de prestation	Autres Infrastructures
	Date de cloture	N/A

65	Reference	DECISION N° 000281/D/PR/MINMAP/ACMP/SG/DAJ Lire
	Titre/objet	DECISION N° 000281/D/PR/MINMAP/ACMP/SG/DAJ DU 26 MAI 2023 RELATIVE AU RECOURS DE L'ENTREPRISE BUILPABUSCO EN CONTESTATION DE SON ÉLIMINATION DE L'APPEL D'OFFRES NO 016/AONO/A0NR/CIPM/2022 DU 09 DÉCEMBRE 2022 POUR LA FOURNITURE DES SERVICES D'ENTRETIEN DES LOCAUX ET ESPACES VERTS À L'AGENCE DES NORMES ET DE LA QUALITÉ (ANOR) EN QUATRE (04) LOTS.
	Nature de prestation	N/A
	Date de cloture	N/A

66	Reference	005/AONO/FR/CIPM/2023 Lire
	Titre/objet	APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 005/AONO/FR/CIPM/2023 DU 23/06/2023 POUR LA FOURNITURE DES PRESTATIONS D'ASSURANCE AU FONDS ROUTIER. LOT1 : ASSURANCE AUTOMOBILE ; LOT 2 : ASSURANCES INDIVIDUELLE ACCIDENTS, GLOBAL DOMMAGES, TOUS RISQUES INFORMATIQUES ET RESPONSABILITÉ CIVILE CHEF D'ENTREPRISE. « EN PROCEDURE D'URGENCE »AVIS D'APPEL D'OFFRESFINANCEMENT : BUDGET DE FONCTIONNEMENT DU FONDS ROUTIER, EXERCICE 2023.
	Nature de prestation	Services et Prestations Intellectuelles
	Date de cloture	25-07-2023

67	Reference	000011/AONO/CAMPOST/CIPM/2023 Lire
	Titre/objet	AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°000011/AONO/CAMPOST/CIPM/2023 DU 21 JUIN 2023 POUR LA FOURNITURE DE TRENTE (30) KITS D'ENRÔLEMENT BIOMETRIQUE DES CLIENTS A LA CENTRALE DES INCIDENTS DE PAIEMENT (CIP) DE LA BEAC AU BENEFICE DE LA CAMEROON POSTAL SERVICES (CAMPOST)
	Nature de prestation	Approvisionnements Généraux
	Date de cloture	06-07-2023

68	Reference	033/D13-157/AONR/MINSANTE/CIPM/2023 Lire
	Titre/objet	AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT N°033/D13-157/AONR/MINSANTE/CIPM/2023 DU 15/06/2023 POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION DES EQUIPEMENTS BIOMEDICAUX DANS CERTAINES FORMATIONS SANITAIRES DE L'OUEST.FINANCEMENT : BUDGET DE FONCTIONNEMENT MINSANTE, EXERCICE 2023
	Nature de prestation	Autres Infrastructures
	Date de cloture	25-07-2023

RESUME DES CONSULTATIONS

69	Reference 05/AONO/ANTIC/DG/CIPM/2023 Lire Titre/objet AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°05/AONO/ANTIC/DG/CIPM/2023 DU 21/06/2023 POUR LA FOURNITURE DES AGENDAS ET DES CALENDRIERS DE L'AGENCE, EXERCICE 2023. Nature de prestation Approvisionnements Généraux Date de cloture 31-07-2023
-----------	---

70	Reference 22/AOIO/ADC/CIPM/2023 Lire Titre/objet AVIS D'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL N°22/AOIO/ADC/CIPM/2023 DU 22/06/2023 POUR L'ACQUISITION D'UN EQUIPEMENT DE MESURE D'ADHERENCE DES PISTES D'ATTERRISSAGE A LA SOCIETE AEROPORTS DU CAMEROUN S.A. Nature de prestation Approvisionnements Généraux Date de cloture 24-07-2023
-----------	--

71	Reference COMMUNIQUE Lire Titre/objet COMMUNIQUE D'ATTRIBUTION Nature de prestation Routes et Infrastructures Routières Date de cloture N/A
-----------	--

72	Reference 0020/CRP/CAFAN/2023 Lire Titre/objet COMMUNIQUE RADIO/PRESSE N° 0020/CRP/CAFAN/2023 PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES N°0010/AONO/SG/CIPM-CAFAN/2023 DU 07/04/2023 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR L'APPUI AUX CTD POUR LA PROMOTION DES ACTIVITES DE PRODUCTION PASTORALES ET PISCICOLES D'INTERET COMMUNAL : REAMENAGEMENT DU LAC MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'AFANLOUM Nature de prestation Services et Prestations Intellectuelles Date de cloture N/A
-----------	--

73	Reference 04/C/ANTIC/DG/DAG/SDCPR/SMAR/jsb Lire Titre/objet COMMUNIQUE N° 04/C/ANTIC/DG/DAG/SDCPR/SMAR/JSB PORTANT PUBLICATION DE L'ACTE DE RÉSILIATION DE LA LETTRE LA LETTRE-COMMANDE N°11/LC/ANTIC/DG/HENDRICKS S.A.S/2022 DU 17 JUILLET 2022, PASSÉE APRÈS APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCÉDURE D'URGENCE N°12/AONO/PU/ANTIC/DG/CIPM/2021 DU 20 SEPTEMBRE 2021, POUR L'ACQUISITION DES ÉQUIPEMENTS TIC EN VUE DE L'APPUI AUX LABORATOIRES DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT DANS LE DOMAINE DE LA CYBERSÉCURITÉ DES UNIVERSITÉS ET GRANDES ÉCOLES PAR L'AGENCE NATIONALE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION (ANTIC), EXERCICE 2022. Nature de prestation N/A Date de cloture N/A
-----------	---

74	Reference 026/C/M/SG/CAD3/2023 Lire Titre/objet COMMUNIQUE N°026/C/M/SG/CAD3/2023 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°06/AONO/MINTP/CAD3/CIPM/2023 DU 15 MAI 2023, POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN PONT EN BETON ARME A POUTRE METALLIQUE (12M1) SUR LE TRONCON TRADEX PK 10 (INT N3) - MARCHÉ PETIT ROBERT-PONT « ÎLE DE LA PAIX » (RELIANT NGODI BAKOKO-SONGA BOKO) DANS L'ARRONDISSEMENT DE DOUALA 3E Nature de prestation Routes et Infrastructures Routières Date de cloture N/A
-----------	---

RESUME DES CONSULTATIONS

75	Reference	012/C/CTRA /SG/ST/2023 Lire
	Titre/objet	COMMUNIQUE N°012/C/CTRA /SG/ST/2023 PORTANT PUBLICATION DES RAISONS D'ELIMINATION RALATIVES A DEMANDE DE COTATION N°001/DC/CTRA/SG/ST/CIPM/2023 DU 15/05/2023 RELATIVE A LA FOURNITURE D'EQUIPEMENTS AU CENTRE MEDICAL D'ARRONDISSEMENT DE TOUROUA, COMMUNE DE TOUROUA, DEPARTEMENT DE LA BENOUE, REGION DU NORD
	Nature de prestation	Approvisionnements Généraux
	Date de cloture	N/A

76	Reference	1 Lire
	Titre/objet	ADDITIF N°1 RELATIF A LA DEMANDE DE COTATIONS N°001 /MINPOSTEL /PATNUC/CSPM/SPM/2023 DU 31 MAI 2023 POUR LA FOURNITURE DES SERVICES DE GARDIENNAGE DES LOCAUX DE L'UNITE DE GESTION DU PROJET DE L'ACCELERATION DE LA TRANSFORMATION NUMERIQUE AU CAMEROUN (PATNUC) DATE : 20 JUIN 2023FINANCEMENT : IDA : 69870-CM
	Nature de prestation	N/A
	Date de cloture	N/A

77	Reference	02/SRC/DG/CIPM/2023 Lire
	Titre/objet	PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DU DOSSIER DE CONSULTATION N°03/DC/SRC/CIPM/2023 RELATIF A LA CONCEPTION, FOURNITURE ET LA POSE DES STORES EN BANDES VERTICALES A LA SOCIETE DE RECOUVREMENT DES CREANCES DU CAMEROUN (SRC) POUR LE COMPTE DE L'EXERCICE 2023
	Nature de prestation	N/A
	Date de cloture	N/A

78	Reference	01/SRC/DG/CIPM/2023 Lire
	Titre/objet	PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DU DOSSIER DE CONSULTATION N°02/DC/SRC/CIPM/2023 RELATIF A L'ACQUISITION DE 29 VEHICULES DONT 10 PICK-UP HILUX, 13 SUZUKI GRAND VITARA, 06 COROLLA CROSS PAR LA SOCIETE DE RECOUVREMENT DES CREANCES DU CAMEROUN (SRC) POUR LE COMPTE DE L'EXERCICE 2023
	Nature de prestation	N/A
	Date de cloture	N/A

79	Reference	N° D13-165 / C/MINSANTE/SG/CSPM-PC/EPM /2023 Lire
	Titre/objet	COMMUNIQUE N° D13-165 / C/MINSANTE/SG/CSPM-PC/EPM /2023 DU 21 JUIN 2023 PORTANT PUBLICATION DU RÉSULTAT DE L'APPEL D'OFFRE INTERNATIONAL RESTREINT N° D13-377 /AONR/MINSANTE/CSPM-PC/2022 DU 28 OCTOBRE 2022 POUR LA RÉALISATION DES AUDITS DU PROGRAMME CONJOINT MINSANTE/AFD/KFW POUR LES EXERCICES 2021 À JUIN 2023FINANCEMENT : PROGRAMME CONJOINT MINSANTE/AFD/KFW
	Nature de prestation	N/A
	Date de cloture	N/A

80	Reference	COMMUNIQUE Lire
	Titre/objet	COMMUNIQUE D'ATTRIBUTION
	Nature de prestation	Services et Prestations Intellectuelles
	Date de cloture	N/A



RESUME DES CONSULTATIONS

81	Reference	007/AONO/CO/J03.04/SG/SM/CCD-BPM/2023 Lire
	Titre/objet	DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT (AONO) EN PROCÉDURE D'URGENCE N° 007/AONO/CO/J03.04/SG/SM/CCD-BPM/2023 DU 20 JUIN 2023, POUR L'EXÉCUTION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE DEUX (02) BLOCS DE DEUX (02) SALLES DE CLASSE AVEC DEUX (02) BLOCS DE TOILETTES A 06 (SIX) LATRINES EN TROIS (03) COMPARTIMENTS DANS LES ECOLES PUBLIQUES DE NKOLONDON ET LEVALOMBERE DANS LA COMMUNE D'OKOLA, DÉPARTEMENT DE LA LEKIÉ, RÉGION DU CENTRE.FINANCEMENT : RESSOURCES FEICOM / COMMUNE D'OKOLA, EXERCICE 2021 ET SUIVANTS.LE MAIRE DE LA COMMUNE D'OKOLA, AUTORITÉ CONTRACTANTE LANCE, POUR LE COMPTE DU GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN UN APPEL D'OFFRES, POUR LA RÉALISATION DES OPÉRATIONS SUS-INDIQUÉES DONT IL EST LE MAÎTRE D'OUVRAGE.
	Nature de prestation	Bâtiments et Equipements Collectifs
	Date de cloture	19-07-2023

82	Reference	006/AONO/H.52/SAG/SIGMAP/CDPM/ VINA/2023 Lire
	Titre/objet	AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 006/AAONO/H.52/SAG/SIGMAP/CDPM/ VINA/2023 DU 21/062023 POUR LA CONSTRUCTION DE (INSPECTION D'ARRONDISSEMENT DE L'EDUCATION DE BASE NGAOUNDÉRE 2ÈME, DÉPARTEMENT DE LA VINA, RÉGION DE L'ADAMAOUA, EN PROCÉDURE D'URGENCE.
	Nature de prestation	Bâtiments et Equipements Collectifs
	Date de cloture	19-07-2023

83	Reference	ADDITIF N° 001/ADD/MINCOM/SG/DAG/SDBMM/SMP Lire
	Titre/objet	ADDITIF N° 001/ADD/MINCOM/SG/DAG/SDBMM/SMP DU 20 JUIN 2023 A L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 005/AONO/MINCOM/CIPM/2023 DU 12 JUIN 2023 RELATIF A L'ACQUISITION D'UN VEHICULE POUR L'INSPECTION GENERALE DU MINISTERE DE LA COMMUNICATION.
	Nature de prestation	Approvisionnements Généraux
	Date de cloture	N/A

84	Reference	035/D13-155/AONR/MINSANTE/CIPM/2023 Lire
	Titre/objet	AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT N°035/D13-155/AONR/MINSANTE/CIPM/2023 DU 15/06/2023 POUR LE RELEVEMENT DU PLATEAU TECHNIQUE DES SERVICES EN MATERIELS DE MATERNITE ET DE NEONATALOGIE POUR LES HOPITAUX DE DISTRICT DU LITTORAL.FINANCEMENT : BUDGET DE FONCTIONNEMENT MINSANTE, EXERCICE 2023
	Nature de prestation	Autres Infrastructures
	Date de cloture	27-07-2023

85	Reference	034/D13-156/AONR/MINSANTE/CIPM/2023 Lire
	Titre/objet	AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT N°034/D13-156/AONR/MINSANTE/CIPM/2023 DU 15/06/2023 POUR LE RELÈVEMENT DU PLATEAU TECHNIQUE DES SERVICES EN MATÉRIELS DE NEUROLOGIE ET DE NÉONATALOGIE POUR LES HÔPITAUX DE DISTRICT DU CENTRE. FINANCEMENT : BUDGET DE FONCTIONNEMENT MINSANTE, EXERCICE 2023
	Nature de prestation	Approvisionnements Généraux
	Date de cloture	25-07-2023



RESUME DES CONSULTATIONS

86	Reference	000008/ADD/MINEPAT/CIPM/2023 Lire
	Titre/objet	ADDITIF N°000008/ADD/MINEPAT/CIPM/2023 DU 16 JUIN 2023RELATIF A L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°000008/AONO/MINEPAT/CIPM/2023 DU 08 MAI 2023POUR L'ACQUISITION DE TROIS VEHICULES DE FONCTION DE TYPE 4X4 POUR LES DIRECTEURS DE LA DIRECTION GENERALE DE LA PLANIFICATION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE.
	Nature de prestation	N/A
	Date de cloture	N/A
87	Reference	COMMUNIQUE D'ATTRIBUTION Lire
	Titre/objet	COMMUNIQUE D'ATTRIBUTION
	Nature de prestation	Approvisionnements Généraux
	Date de cloture	N/A
88	Reference	DECISION N°021/D/CNG/MAIRE/SG/2023 du 09/05/2023 Lire
	Titre/objet	DECISION N°021/ D/CNG/MAIRE/SG/2023 DU 09/05/2023 A PORTANT ATTRIBUTION D'UN MARCHÉ PUBLIC DANS LA COMMUNE DE NGOULEMAKONG, DÉPARTEMENT DE LA VLVILA, RÉGION DU SUD
	Nature de prestation	Bâtiments et Equipements Collectifs
	Date de cloture	N/A
89	Reference	00098/AONO/MINHDU/CIPM/2023 DU 20 JUIN 2023 Lire
	Titre/objet	APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 00098/AONO/MINHDU/CIPM/2023 DU 20 JUIN 2023 POUR L'EXECUTIONDES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES VOIES DANS CERTAINES VILLES DU CAMEROUN EN DEUX (02) LOTS (PHASE I), EN PROCEDURE D'URGENCE.LOT 1 : (VILLE DE BATCHINGOU), LOT 2 : (VILLE DE LEMBE YEZOOM). FINANCEMENT :BIP MINHDU (LIGNE INTERVENTION D'URGENCE) - EXERCICE 2023.
	Nature de prestation	Routes et Infrastructures Routières
	Date de cloture	18-07-2023
90	Reference	08/ONIT/NCITB/NJIKWA COUNCIL/2023 OF 05/06/2023 Lire
	Titre/objet	N° 08/ONIT/NCITB/NJIKWA COUNCIL/2023 OF 05/06/2023 FOR THE MAINTENANCE OF THE NJIKWA-EKWERI-BASSA-BAKWA ROAD 8.5 KM COUNCIL ROAD IN NJIKWA MUNICIPALITY, MOMO DIVISION, NORTH WEST REGION
	Nature de prestation	Bâtiments et Equipements Collectifs
	Date de cloture	26-06-2023
91	Reference	001bis/AONO/PU/CAK1er/CIPM/2023 DU30/05/2023 Lire
	Titre/objet	N° 001 QUATTRO/AONO/PU/CAK1ER/CIPM/2023 DU30/052023 RELATIF AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC DE DEUX (02) SALLES DE CLASSE A L'EP DE MBEKA'ADANS LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE KRIBI 1ERDEPARTEMENT DE L'OCEAN, REGION DU SUD
	Nature de prestation	Bâtiments et Equipements Collectifs
	Date de cloture	22-06-2023

RESUME DES CONSULTATIONS

92	Reference	00099/AONO/MINHDU/CIPM/2023 DU 20 JUIN 2023 Lire
	Titre/objet	APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 00099/AONO/MINHDU/CIPM/2023 DU 20 JUIN 2023 POUR L'ENTRETIEN DE CERTAINES VOIES DANS LES VILLES DE YAOUNDE ET GAROUA (EN PROCEDURE D'URGENCE), LOT 1 : VILLE DE YAOUNDE ET LOT 2 : VILLE DE GAROUAFINANCEMENT : FONDS ROUTIER- EXERCICE 2023-2024.
	Nature de prestation	Routes et Infrastructures Routières
	Date de cloture	18-07-2023

93	Reference	006/AONO/PU/RS/D-VNT/CKO/CIPM/2023 DU 1erJUN 202 Lire
	Titre/objet	DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N° 006/DAONO/PU/RS/D-VNT/CKO/CIPM/2023 DU 1ERJUN 2023 POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION D'UN BLOC DE TROIS SALLES DE CLASSE A L'EP AKONANGUI ET DE LA TRIBUNE DE KYE-OSSI, DEPARTEMENT DE LA VALLEE DU NTEM, REGION DU SUD, POUR LE COMPTE DU MINISTERE DE L'EDUCATION DE BASE ET DU MINISTERE DE LA DECENTRALISATION ET DU DEVELOPPEMENT LOCAL, PROGRAMME ANNUEL 2023, EN DEUX LOTS
	Nature de prestation	Bâtiments et Equipements Collectifs
	Date de cloture	27-06-2023

94	Reference	007/AONO/PU/RS/D-VNT/CKO/CIPM/2023 DU 1er JUIN 2 Lire
	Titre/objet	DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N° 007/DAONO/PU/RS/D-VNT/CKO/CIPM/2023 DU 1ER JUIN 2023 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES BLOCS LATRINES DANS CERTAINES ECOLES PUBLIQUES DE LA COMMUNE DE KYE-OSSI, CONSTRUCTION D'UN POSTE AGRICOLE A KYE-OSSI ET CONSTRUCTION DU CSI DE KYE-OSSI (PHASE I) DANS LA COMMUNE DE KYE-OSSI, DEPARTEMENT DE LA VALLEE DU NTEM, REGION DU SUD, POUR LE COMPTE DU MINISTERE DE LA DECENTRALISATION ET DU DEVELOPPEMENT LOCAL, DU MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL ET DU MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE, PROGRAMME ANNUEL 2023, EN TROIS LOTS
	Nature de prestation	Bâtiments et Equipements Collectifs
	Date de cloture	27-06-2023

95	Reference	009/AONO/H.52/SAG/SIGMAP/CDPM/ VINA/2023 Lire
	Titre/objet	AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 009/AAONO/H.52/SAG/SIGMAP/CDPM/ VINA/2023 DU 21/06/2023 POUR LA CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT DORTOIR DE (02) COMPARTIMENTS POUR APPRENTISSAGE AU DIFFÉRENTS MÉTIERS DE LA PRODUCTION LAITIÈRE DANS LE CADRE DE L'IMPORT SUBSTITUTION À LA STATION DE WAKWA À NGAOUNDÉRE, DÉPARTEMENT DE LA VINA, RÉGION DE L'ADAMAOUA, EN PROCÉDURE D'URGENCE.
	Nature de prestation	Bâtiments et Equipements Collectifs
	Date de cloture	19-07-2023

96	Reference	002/AONO/MINEPAT/PIDACC-BN/CSPM/2023 Lire
	Titre/objet	AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 002/AONO/MINEPAT/PIDACC-BN/CSPM/2023 DU 1 9 JUIN POUR LA CONTRIBUTION A L'AMENAGEMENT DU PARC NATIONAL DU FARO
	Nature de prestation	Approvisionnements Généraux
	Date de cloture	18-07-2023



RESUME DES CONSULTATIONS

97	Reference	053/UYII/IRIC/D/SEPRO/USEM Lire
	Titre/objet	DECISION N°2023/053/UYII/IRIC/D/SEPRO/USEM DU 15 JUIN 2023PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE-COMMANDE RELATIVE À L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT POUR LE RECRUTEMENT D'UN CABINET OU BUREAU D'ÉTUDES EN VUE DES ÉTUDES POUR LA TRANSFORMATION DU TERRAIN DE SPORT EN GYMNASE AVEC SALLE DES FÊTES AU-DESSUS À L'IRIC.
	Nature de prestation	Services et Prestations Intellectuelles
	Date de cloture	N/A

98	Reference	08/ACDC/H.52/SAG/SIGMAP/CDPMA/VINA/2023 DU 21/06 Lire
	Titre/objet	AVIS DE CONSULTATION POUR UNE DEMANDE N° 008/ACDC/H.52/SAG/SIGMAP/CDPMA/VINA/2023 DU 21/06/2023 RELATIF A L'ACQUISITION ET INSTALLATION D'UN TRANSFORMATEUR DE 160KVA A LA STATION ZOOTECNIQUE DE WAKWA A NGAOUNDERE EN PROCEDURE D'URGENCE
	Nature de prestation	Approvisionnements Généraux
	Date de cloture	19-07-2023

99	Reference	°023/C/L0705/CNG/MAIRE/SG/2023 du31/05/2023. Lire
	Titre/objet	N°023/C/L0705/CNG/MAIRE/SG/2023 DU31/05/2023 PORTANT PUBLICATION DES RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRE NATIONAL OUVERT N°001/AONO/C.NGOULEMAKONG/SG/CIPM-PCCM/2023 EN PROCEDURE D'URGENCE DU 30/01/2023 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE DOUZE (12) LOGEMENTS DE TYPE T2, T3 ET T4 DANS LA COMMUNE DE NGOULEMAKONG, DEPARTEMENT DE LA MVILA REGION DU SUD
	Nature de prestation	Bâtiments et Equipements Collectifs
	Date de cloture	N/A

100	Reference	COMMUNIQUE Lire
	Titre/objet	COMMUNIQUE : LES ENTREPRISES SOUMISSIONNAIRES INTÉRESSÉES PAR L'AVIS D'APPEL D'OFFRES SUSVISÉ SONT INFORMÉES QUE LES DISPOSITIONS DUDIT AVIS SONT MODIFIÉES ET COMPLÉTÉES AINSI QU'IL SUIT
	Nature de prestation	Routes et Infrastructures Routières
	Date de cloture	N/A

COMMUNE D'ATOK

DECISION MUNICIPALE PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE POUR LA RÉALISATION D'UN FORAGE ÉQUIPÉ D'UNE POMPE À MOTRICITÉ HUMAINÉ A EBODENKOU, DANS LA COMMUNE D'ATOK.

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

ATTRIBUTION : ETS MTS . BP 8324 YAOUNDE

MONTANT : 9 467 329 TTC FRANCS CFA

DELAIS: QUATRE MOIS

ATOK le 24 Mai 2023

Le MAIRE

BIGOUMBE CALVIN Calvin

COMMUNE AKONO

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT » N°006/AONO/J12.02/CAK/CIPM/2023 DU 23 MAI 2023, EN PROCÉDURE D'URGENCE POUR LES TRAVAUX D'ENTRETIEN DE LA ROUTE COMMUNALE INTER N22 (FEGMIMBANG)-NKOL NLONG 2 (18,70KM) DANS LA COMMUNE D'AKONO, DÉPARTEMENT DE LA MEFOU-ET-AKONO, RÉGION DU CENTRE.

[Télécharger la pièce d'origine](#)
[Affichage Web](#)

1	Critères d'évaluation
	<p>Au lieu de ...</p> <p>1. Critères éliminatoires Dossier administratif incomplet au terme des 48h de délai supplémentaire ; Non-conformité d'une pièce Administrative 48 heures après le dépouillement des offres ; Absence ou non-conformité de la caution de soumission à l'ouverture de plis; Absence dans l'offre Technique d'un Conducteur de Travaux, Ingénieur de Génie Civil inscrit dans l'ordre National des Ingénieurs (ONIGC) ; Présence de documents falsifiés, scannés ou de faux documents dans le dossier de soumission ; Obtention de moins de 70% à l'évaluation des critères essentiels ; Absence d'un prix unitaire quantifié dans l'offre financière ; Absence dans le sous-détail d'un prix quantifié.</p> <p>2. Critères essentiels de qualification Les critères essentiels seront évalués de manière binaire (oui ou non). Les critères essentiels relatifs à la qualification des candidats portent sur :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Attestation et le rapport de visite de site signée sur l'honneur ; 2) Références de l'entreprise 3) Qualification et expérience du personnel ; 4) Matériels proposés ; 5) Méthodologie, planning et délai ; 6) Capacité de financière ; 7) Programme d'exécution des travaux ; 8) CCAP dûment paraphé à toutes les pages, compété, daté, signé et cacheté à la dernière page ; 9) CCTP dûment paraphé à toutes les pages, daté, signé et cacheté à la dernière page.
	<p>Lire plutot</p> <p>Critères éliminatoires Dossier administratif incomplet au terme des 48h de délai supplémentaire ; Non possession en pleine propriété d'une niveleuse et d'un compacteur et d'une pelle excavatrice (nouveau); Absence dans l'offre technique d'au moins deux références dans les travaux routiers de montant au moins égal à 100 millions de FCFA chacune au cours des trois derniers exercices ; Non-conformité d'une pièce Administrative 48 heures après le dépouillement des offres ; Absence ou non-conformité de la caution de soumission à l'ouverture de plis; Absence dans l'offre Technique d'un Conducteur de Travaux, Ingénieur de Génie Civil inscrit dans l'ordre National des Ingénieurs (ONIGC) ; Présence de documents falsifiés, scannés ou de faux documents dans le dossier de soumission ; Obtention de moins de 70% à l'évaluation des critères essentiels ; Absence d'un prix unitaire quantifié dans l'offre financière ; Absence dans le sous-détail d'un prix quantifié.</p>

2	Autres
	<p>Au lieu de ...</p> <p>N/A</p>

2 Autres

Lire plutot

N°	critÈres
1	Dossier administratif incomplet au terme des 48h de délai supplémentaire ;
2	Non possession en pleine propriété d'une Niveleuse, et d'une pelle excavatrice d'un Compacteur ;
3	Absence dans l'offre technique d'au moins deux références dans les travaux routiers de montant au moins égal à 100 millions de FCFA chacune au cours des trois derniers exercices ;
4	Non-conformité d'une pièce Administrative 48 heures après le dépouillement des offres ;
5	Absence ou non-conformité de la caution de soumission à l'ouverture de plis;
6	Absence dans l'offre Technique d'un Conducteur de Travaux, Ingénieur de Génie civil inscrit dans l'ordre National des Ingénieurs (ONIGC) ;
7	Présence de documents falsifiés, scannés ou de faux documents dans le dossier de soumission ;
8	Obtention de moins de 70% à l'évaluation des critères essentiels ;
9	Absence d'un prix unitaire quantifié dans l'offre financière ;
10	Absence dans le sous-détail d'un prix quantifié.

Le reste sans changement

AKONO le 20 Juin 2023

Le MAIRE

ONDOA EFALA Alphonse

CAISSE DE DÉVELOPPEMENT DE L'ELEVAGE DU NORD-OUEST

032/023VO15/CDENO/AD/CITB/2023 OF 25/05/2023 BEARING ON THE AWARD OF OPEN NATIONAL INVITATION TO TENDER NO.005/ONIT/CDENO/ CITB /2023 OF 28/02/2023 FOR THE CONSTRUCTION OF A MOTORABLE PATH IN CDENO.

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

THE ADMINISTRATIVE DIRECTOR OF THE NORTH WEST LIVESTOCK DEVELOPMENT FUND (CONTRACTING AU

- Mindful of the Constitution;
 - Mindful of Decree No. 317 of 8/11/1974 creating and organising the North West Livestock Development Fund;
 - Mindful of Decree No.2018/366 of 20/6/2019 modifying the Public Contract Code;
 - Mindful of Arrete No.00002/MINEPIA of 17/01/2014 appointing Mr. Mbah Shupong Michael as the Administrative Director
 - Mindful of Decision n°.0000005/CAB/MINMAP of 03/01/2020 appointing the President of the Internal Tender's Board of CD
 - Mindful of Decision n°.008/03Vol.4/CDENO/AD of 02/04/2020 to establish the list of members for the CDENO internal Ten
 - Considering Open National Invitation to tender n°.005/ONIT/CDENO/ CITB /2023 of 28/02/2023 for the construction of a m
- CDENO;

DECIDES

ARTICLE 1: That the contract to carry out the construction of a motorable path in CDENO, following the invitation to tender ment hereby awarded to the enterprise below as follows:

No.	Enterprise	Lot	Locality	Duration	Amou
1	MADI GROUP LTD	UNIQUE	CDENO main Office	Three (03) months	14,205

ARTICLE 2: That this decision shall be registered and communicated where necessary

BAMENDA le 25 Avril 2023

Le ADMINISTRATEUR-DIRECTEUR GÉNÉRAL

MBAH SHUPONG MICHAEL

COMMUNE NKOLAFAMBA

PORTANT PUBLICATION DES RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°006/AONO/CNKAF/CIPM/2023 DU 26 AVRIL 2023 POUR LES TRAVAUX DE RÉHABILITATION DU CENTRE DE SANTÉ INTÉGRÉ DE NKOLAFAMBA DANS LA COMMUNE DE NKOLAFAMBA, DÉPARTEMENT DE LA MEFOU ET AFAMBA, RÉGION DU CENTRE.FINANCEMENT : BIP MINSANTE 2023

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)**LE MAIRE DE LA COMMUNE DE NKOLAFAMBA,
(AUTORITE CONTRACTANTE)**

Vu la Constitution ;

Vu la loi n°2019/024 du 24 décembre 2019 portant code général des collectivités territoriales décentralisées

Vu la loi n°2018/012 du 11 juillet 2018 portant Régime Financier de l'Etat et des Autres Entités Publiques ;

Vu la Loi n°2022/020 du 27 décembre 2022 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'Exercice 2023;

Vu le Décret n°95/082 du 24 avril 1995 portant création de la Commune de Nkolafamba ;

Vu le Décret n°2003/651/PM du 16 avril 2003 fixant les modalités d'application du régime fiscal et douanier des Marchés Publics ;

Vu le Décret n°2008/376 du 12 novembre 2008 portant organisation administrative de la République du Cameroun ;

Vu le Décret n°2011/408 du 9 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;

Vu le Décret n°2015/434 du 02 octobre 2015 portant réaménagement du Gouvernement;

Vu le Décret n°2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;

Vu le Décret n°2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret N°2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;

Vu le Décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés publics ;

Vu l'Arrêté n°000201/A/MINDDEVEL du 09 mars 2020 constatant l'élection du Maire et des Adjoints au Maire à l'issue du scrutin municipal du 09 février 2020 dans la Commune de Nkolafamba, Département de la Mefou et Afamba, Région du Centre;

Vu l'Arrêté n°0204/A/MINMAP du 03 juillet 2018 portant création des Commissions Internes de Passation des Marchés auprès des Communautés Urbaines, des Communes et Communes d'Arrondissement ;

Vu la Circulaire N°00000006/C/MINFI du 30 décembre 2022 portant instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des Autres Entités Publiques pour l'Exercice 2023;

Vu l'appel d'offres national ouvert n°006/AONO/CNKAF/CIPM/2023 DU 26 AVRIL 2023 pour les travaux de réhabilitation du Centre de Santé Intégré de Nkolafamba dans la Commune de Nkolafamba ;

Vu le rapport d'analyse des offres adopté au cours de la Session du 06 JUIN 2023 de la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la Commune de Nkolafamba ;

Décide :

Article 1^{er} : Est déclarée adjudicataire des prestations relatives à l'appel d'offres national ouvert n°006/AONO/CNKAF/CIPM/2023 DU 26 AVRIL 2023 pour l'exécution des travaux de réhabilitation du Centre de Santé Intégré de Nkolafamba dans la Commune de Nkolafamba, Département de la Mefou et Afamba, Région du Centre, et conformément aux stipulations du DAO, l'entreprise suivante :

SEVE INTERNATIONAL DESIGN BP : 34660 YAOUNDE TEL: 693 03 55 85

Article 2 : la présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera./-

NKOLAFAMBA le 19 Juin 2023

Le MAIRE

ONDIGUI OWONA Jean francois

COMMUNE D'AFANLOUM

DECISION MUNICIPALE N°0018 /DM/CAFAN/SG/23PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE N°015/LC/CIPM-CAFAN/2023 POUR L'APPUI AUX CTD POUR LA PROMOTION DES ACTIVITES DE PRODUCTION PASTORALES ET PISCOCOLES D'INTERET COMMUNAL : REAMENAGEMENT DU LAC MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'AFANLOUM.

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Maire de la Commune d'Afanloum,

Vu la constitution ;

Vu la Loi n° 2019/024 du 24 Décembre 2019 portant codes général des Collectivités territoriales décentralisées ;

Vu le décret n°77/91 du 25 Mars 1977 déterminant les pouvoirs de la tutelle sur les communes, syndicats des

Communes et Etablissements Communaux, et tous les textes modificatifs et complémentaires ;

Vu le décret N°95/082 du 24 Avril 1995 portant création de la commune d'AFANLOUM ;

Vu le décret n°2020/758 du 18 Décembre 2020 portant nomination de Monsieur **KIN-NOU NANA Thierry** Administrateur Civil, aux fonctions de Préfet du département de la Mefou et Afamba ;

Vu le Décret n°2018/0366 du 20 Juin 2018 portant code des Marchés Publics ;

Vu le Décret n°2018/449 du 1^{er} Aout 2018 portant organisation du Ministère de la Décentralisation et du Développement Local (MINDDEVEL) ;

Vu l'arrêté N°000156/A/MINDDEVEL du 03 Mars 2020 constatant l'élection de **Madame MEYANGA MARIE ANGELE Epse NOAH** comme **Maire de la commune d'Afanloum** ;

Vu la décision N° 000359/CAB/MINMAP DU 15 JUIN 2022 portant désignation du président de la commission interne de passation des marchés publics auprès de la commune d'Afanloum ;

Vu le procès-verbal d'ouverture des plis du 17 Mars 2023 de la Commission Interne de Passation des Marché d'Afanloum ;

Vu le rapport de la sous-commission pour le **REAMENAGEMENT DU LAC MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'AFANLOUM**

Considérant les prévisions budgétaires ;

Considérant les nécessités de service.

DECIDE :

ARTICLE 1^{ER} : le soumissionnaire, **attributaire** du marché objet du **Dossier d'Appel d'Offres n °0010/**

N° Lot	Entreprise	Montant TTC (F CFA)	DELAIS D'EXECUTION
1	Groupement TN ENGINEERING/ GLOBAL INGENEERY	9 999 567	03(trois) Mois

ARTICLE 2 : La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera. /-

AFANLOUM le 31 Mai 2023

Le MAIRE

MEYANGA EPSE NOAH MARIE ANGELE

COMMUNE DE YAOUNDE I

ADDITIF N° 015 DU 21/06/2023 RELATIF AU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL N° 12/AONO/CAY1ER/CIPM/2023 DU 13/05/2023 POUR LES TRAVAUX DE CURAGE DES CANIVEAUX ET DE CANTONNAGE SUR LES TRONCONS TRONCON BATA NLONGKAK/ CARREFOUR MARCHE NKOL-ETON- LOT 1 ET TRONCON ECHANGEUR OLEMBE/GARE ROUTIERE OLEMBE-LOT2 DANS LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE 1EREN PROCEDURE D'URGENCE

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1	Objet
	<p>Au lieu de ... N/A</p>
	<p>Lire plutot AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 012/AONO/CAY1ER/CIPM/2023 DU 13/05/2023 POUR LES TRAVAUX DE CURAGE DES CANIVEAUX ET DE CANTONNAGE SUR LES TRONCONS TRONCON BATA NLONGKAK/ CARREFOUR MARCHE NKOL-ETON- LOT 1 ET TRONCON ECHANGEUR OLEMBE/GARE ROUTIERE OLEMBE-LOT2 DANS LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE 1ER EN PROCEDURE D'URGENCE</p>
2	Allotissement
	<p>Au lieu de ... Les travaux se feront en deux lots</p>
	<p>Lire plutot Les travaux se feront en deux lots. Un soumissionnaire peut être attributaire de deux lots en cas de non concurrence</p>
3	Ouverture des Plis
	<p>Au lieu de ... L'ouverture des plis se fera en un temps. L'ouverture des pièces administratives et des offres techniques et financières aura lieu le</p>
	<p>Lire plutot L'ouverture des plis se fera en un temps. L'ouverture des pièces administratives et des offres techniques et financières aura lieu le 23/06/2023 à 14 heures dans la salle de réunions de la Mairie de Yaoundé 1^{er} sis au Nouveau Centre Administratif d'Etoudi, par la Commission Interne de Passation des Marchés de la Commune d'Arrondissement de Yaoundé 1er. Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix.</p>

YAOUNDE le 22 Juin 2023

Le MAIRE

ABOUNA Jean-Marie

COMMUNE DE MEIGANGA**COMMUNIQUE D'ATTRIBUTION**[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)**LE MAIRE DE LA COMMUNE DE MEIGANGA COMMUNIQUE,**

L'entreprise ci-dessous désignée est déclarée attributaire du marché de Travaux de construction d'un atelier de couture et de broderie au profit du GIC MOINAM de GUNBBLA au marché moderne de Ngassiri dans la commune de Meiganga, Département du Mbéré, Région de l'Adamaoua.

ATTRIBUTAIRE	MONTANT	DELAIS
ETS JEANNY B.P : 1449 Yaoundé, Tél. 698 04 19 93	49 891 613 FCFA	Quatre (04) mois

L'entreprise adjudatarice est invitée à prendre attache avec le Secrétariat Général de la Commune de Meiganga pour la suite de la procédure.

MEIGANGA le 5 Mai 2023

Le MAIRE

ABOUBAKAR KOMBO

SOCIÉTÉ DE RECOUVREMENT DES CRÉANCES DU CAMEROUN

**PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DU DOSSIER DE CONSULTATION N°01/DC/SRC/CIPM/2023
RELATIF A LA LICENCE UTILISATEUR ET DE DEPLOIEMENT DE L'APPLICATION NOVENTERPOUR LA
SOCIETE DE RECOUVREMENT DES CREANCES DU CAMEROUN (SRC) POUR LE COMPTE DE
L'EXERCICE 2023**

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Directeur Général de la Société de Recouvrement des Créances du Cameroun (SRC)

Communique :

La Société NOVENTER BP : 1384 Yaoundé, Tel : (237) 675 49 27 95 – E-mail : Contact@topnetsolutions.com, est attributaire du marché.

Montant TTC du Marché (en Francs CFA) : 75 127 500 (soixante-quinze millions cent vingt-sept mille cinq cent)

Durée d'exécution : 150 jours

YAOUNDE le 20 Juin 2023

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

MESSI MARIE ROSE

COMMUNE DE NGOULEMAKONG**DECISION N°021/D/CNG/MAIRE/SG/2023 DU09/05/2023 PORTANT ATTRIBUTION D'UN MARCHÉ PUBLIC
DANS LA COMMUNE DE NGOULEMAKONG, DÉPARTEMENT DE LA MVILA, RÉGION DU SUD**[Télécharger la pièce d'origine](#)[Affichage Web](#)

DECIDE :

Article 1" : La Lettre Commande relative à l'Appel d'Offres National ci-dessus citée est pour compter de la date de signature présente décision, attribuée ainsi qu'il suit :

Lot	Intitulé Du projet	Adjudicataire	Montant TTC en FCFA	Délai	Financement
Unique	construction d'un bloc de dix (10) boutiques au complexe commercial de Ngoulemakong	ETS B.R	26 670 776 (vingt-six millions six cent soixante-dix mille sept cent soixante-seize) FCFA	(Trois) mois	03 MINDDEVEL

Article 2 : La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

*NGOULEMAKONG le 9 Mai 2023**Le MAIRE****AKOA Albert Anicet***

COMMUNE NKOLAFAMBA

PORTANT PUBLICATION DES RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°007/AONO/CNKAF/CIPM/2023 DU 28 AVRIL 2023 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE MINI ADDUCTION D'EAU POTABLE DANS LA LOCALITÉ DE NKOLMEYANG II DANS LA COMMUNE DE NKOLAFAMBA, DÉPARTEMENT DE LA MEFOU ET AFAMBA, RÉGION DU CENTRE.FINANCEMENT : BIP MINEE 2023

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE NKOLAFAMBA, (AUTORITE CONTRACTANTE)

Vu la Constitution ;

Vu la loi n°2019/024 du 24 décembre 2019 portant code général des collectivités territoriales décentralisées

Vu la loi n°2018/012 du 11 juillet 2018 portant Régime Financier de l'Etat et des Autres Entités Publiques ;

Vu la Loi n°2022/020 du 27 décembre 2022 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'Exercice 2023;

Vu le Décret n°95/082 du 24 avril 1995 portant création de la Commune de Nkolafamba ;

Vu le Décret n°2003/651/PM du 16 avril 2003 fixant les modalités d'application du régime fiscal et douanier des Marchés Publics ;

Vu le Décret n°2008/376 du 12 novembre 2008 portant organisation administrative de la République du Cameroun ;

Vu le Décret n°2011/408 du 9 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;

Vu le Décret n°2015/434 du 02 octobre 2015 portant réaménagement du Gouvernement;

Vu le Décret n°2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;

Vu le Décret n°2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret N°2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;

Vu le Décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés publics ;

Vu l'Arrêté n°000201/A/MINDDEVEL du 09 mars 2020 constatant l'élection du Maire et des Adjoints au Maire à l'issue du scrutin municipal du 09 février 2020 dans la Commune de Nkolafamba, Département de la Mefou et Afamba, Région du Centre;

Vu l'Arrêté n°0204/A/MINMAP du 03 juillet 2018 portant création des Commissions Internes de Passation des Marchés auprès des Communautés Urbaines, des Communes et Communes d'Arrondissement ;

Vu la Circulaire N°00000006/C/MINFI du 30 décembre 2022 portant instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des Autres Entités Publiques pour l'Exercice 2023;

Vu l'appel d'offres national ouvert n°007/AONO/CNKAF/CIPM/2023 du 28 avril 2023 pour les travaux de construction d'une mini adduction d'eau potable dans la localité de Nkolmeyang II dans la Commune de Nkolafamba ;

Vu le rapport d'analyse des offres adopté au cours de la Session du 13 JUIN 2023 de la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la Commune de Nkolafamba ;

Décide :

Article 1^{er} : Est déclarée adjudicataire des prestations relatives à l'appel d'offres national ouvert n°007/AONO/CNKAF/CIPM/2023 du 28 avril 2023 pour les travaux de construction d'une mini adduction d'eau potable dans la localité de Nkolmeyang II dans la Commune de Nkolafamba, Département de la Mefou et Afamba, Région du Centre,

FINANCEMENT : BIP MINEE 2023

et conformément aux stipulations du DAO, l'entreprise suivante :

STE SATRAS BP : 4244 DOUALA TEL: 699 70 28 91

Article 2 : la présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.-/

NKOLAFAMBA le 19 Juin 2023

Le MAIRE

ONDIGUI OWONA Jean francois

COMMUNE DE NGOULEMAKONG**DECISION N°021/D/CNG/MAIRE/SG/2023 DU 09/05/2023 PORTANT ATTRIBUTION D'UN MARCHÉ PUBLIC
DANS LA COMMUNE DE NGOULEMAKONG, DÉPARTEMENT DE LA MVILA, RÉGION DU SUD**[Télécharger la pièce d'origine](#)[Affichage Web](#)

DECIDE :

Article 1^{er} : La Lettre Commande relative à l'Appel d'Offres National ci-dessus citée est pour compter de la date de signature de la présente décision, attribuée ainsi qu'il suit :

Lot	Intitulé du projet	Adjudicataire	Montant TTC en FCFA	Délai	Financ
Unique	de renforcement et extension du réseau d'Adduction d'Eau du Centre Urbain de Ngoulemakong avec Pompe Alimentée à l'énergie solaire	ETS EPN — HYDROTECH	24 993 098 (Vingt-quatre millions neuf cent quatre-vingt-treize mille quatre-vingt-dix-huit) FCFA	03 (Trois) mois	BIP MINDDE

Article 2 : La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

*NGOULEMAKONG le 9 Mai 2023**Le MAIRE****AKOA Albert Anicet***

COMMUNE DE DZENG

DECISION N°011/AONO/C-DZENG/SG/CIPM/2023 DU 13/06/2023 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL N°011/AONO/CDZENG/CIPM/2023 DU 05/04/2023 RELATIF AUX TRAVAUX DECONSTRUCTION D'UN BLOC DE DEUX SALLES DE CLASSES A L'ECOLE PUBLIQUE D'ABAM : ARRONDISSEMENT DE DZENG, DEPARTEMENT DU NYONG ET SO'O, REGION DU CENTRE

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE DZENG.MAÎTRE D'OUVRAGE

- Vu** la Constitution ;
- Vu** la loi N°2004/018 du 22 Juillet 2004 fixant les règles applicables aux Communes ;
- Vu** le décret n°2001/048 du 23 Février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;
- Vu** La loi n°2022/020 du 27 décembre 2022 portant loi des finances de la république du Cameroun pour l'exercice 2023 ;
- Vu** le décret 2003/651 du 05 Novembre 2003 fixant les modalités d'application du régime fiscal et douanier des Marchés Publics ;
- Vu** le décret n°2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
- Vu** le décret n°2011/408 du 09 Décembre 2011 portant organisation du Gouvernement modifié et complété par le décret n°2018/191 du 02 Mars 2018 ;
- Vu** le décret n°2019/001 du 04 Janvier 2019 portant nomination d'un premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu** le décret n°2012/075 du 08 Mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
- Vu** le décret n°2012/076 du 08 Mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n°2001/048 du 23 Février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;
- Vu** Le décret n°2011/048 du 09 Décembre 2011 portant organisation du Gouvernement modifié et complété par le décret n°2018/191 du 02 Mars 2018 ;
- Vu** La Circulaire N° 000000008/C/MINFI DU 30 Décembre 2022 Portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi

et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'État et des Autres Entités Publiques pour l'Exercice 2023; **Vu** Les normes en vigueur en République du Cameroun.

Vu Le dossier d'appel d'offres du dossier d'appel d'offre N°011/AONO/C-DZENG/CIPM/2023 DU 05/04/2023 pour les travaux de mise en place de trois étangs piscicoles empoissonnés de 400 m² : Arrondissement de Dzeng, Département du Nyong et So'o, Région du Centre ; **Vu** La proposition d'attribution n°10/L/CIPM-DZENG/ 2023 du 09/06/2023 par le Président de la Commission de passation interne des

Marchés auprès de la Commune de Dzeng ;



Vu L'arrêté N°000148/A/MINDDEVEL du 03 Mars 2020 constatant l'élection de Madame AYI Monique Epse NKAMGNA, au poste de Maire de la Commune de Dzeng à l'issue du scrutin Municipal du 09 Février 2020 ; **Vu** les nécessités de service ;

DECIDE :

Article 1^{er} : L'Appel d'Offres National ouvert **N°011/AONO/C-DZENG/SG/CIPM/2023 DU 05/04/2023** relatif **aux travaux de construction d'un bloc de deux salles de classes à l'Ecole Publique d'Abam** : Arrondissement de Dzeng,

Département du Nyong et So'o, Région du Centre :Est attribuée à **MNH, B.P. : 4110 Yaoundé, Tél : 695892693** Pour un montant TTC de **15 094 300 FCFA (quinze millions quatre-vingt quatorze mil trois cent Francs CFA) pour une durée de Quatre (04) mois calendaires.**

Article 2 : La présente décision Municipale sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera. /-

DZENG le 13 Juin 2023

Le MAIRE

AYI EPSE NKAMGNA Monique

AGENCE NATIONALE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

DECISION N°23-567/D/ANTIC/DG/DAG/SDCPR/SMAR PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT RELATIF AU DOSSIER DE CONSULTATION N°01/ANTIC/DG/CIPM/2023 SUIVANT AUTORISATION DE GRE A GRE N°02162-23/L/PR/MINMAP/SG/DGMAS/DMAG/CE2/CEA10/NM DU 03 MAI 2023, POUR L'ACQUISITION DU MATERIEL INFORMATIQUE ET LICENCE D'EXPLOITATION DE L'AGENCE (ORDINATEURS, IMPRIMANTES, ONDULEURS, LAPTOP, SCANNER...), EXERCICE 2023.

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

LE DIRECTEUR GENERAL,

Vu la Constitution ;

Vu la Loi N°2017/010 du 12 juillet 2017 portant Statut Général des Établissements Publics ;

Vu la Loi N°2018/011 du 11 Juillet 2018 portant Code de Transparence et de Bonne Gouvernance dans la gestion des Finances Publiques au Cameroun ;

Vu la Loi N°2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'État et des autres Entités Publiques ;

Vu la Loi N°2022/020 du 27 Décembre 2022 portant Loi des Finances de la République du Cameroun pour l'Exercice 2023 ;

Vu le Décret N°2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics et ses modificatifs subséquents ;

Vu le Décret N°2006/026 du 24 janvier 2006 portant nomination du Directeur Général de l'Agence Nationale des Technologies de l'Information et de la Communication ;

Vu La Décret N°2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics, modifié et complété par le Décret N°2013/271 du 05 août 2013;

Vu le Décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

Vu le Décret N°2019/150 du 22 mars 2019 portant organisation et fonctionnement de l'Agence Nationale des Technologies de l'Information et de la Communication ;

Vu L'Arrêté N°00000010/MINFI du 20 janvier 2020 portant nomination d'un Agent Comptable auprès de l'Agence Nationale des Technologies de l'Information et de la Communication (ANTIC) ;

Vu l'Arrêté N°00000008/MINFI du 30 mars 2022 portant nomination des Responsables dans les Services déconcentrés du Ministère des Finances ;

Vu La Circulaire n°003/CAB/PM du 18 avril 2008 relative au respect des règles régissant la passation, l'exécution et le contrôle des marchés publics ;

Vu la Circulaire N°00001/PR/MINMAP/CAB du 05 avril 2022 relative à l'application du Code des Marchés Publics ;

Vu La Circulaire n°00000006/C/MINFI/DU 30 Décembre 2022 Portant Instruction relative à la Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'État et des Autres Entités Publiques pour l'Exercice 2023 ;

Vu La Décision N°00000571/CAB/MINMAP du 11 août 2021 portant nomination du Président de la Commission Interne de Passation des Marchés placée auprès de l'ANTIC ;

Vu La Décision n°23-471/ANTIC/DG/IS/DAG/SDCPR/SMAR du 16 mai 2023 portant constatation de la composition de la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de l'Agence Nationale des Technologies de l'Information et de la Communication (CIPM/ ANTIC) ;

Vu La résolution N°3 du 22 décembre 2022, portant adoption du budget de l'ANTIC, exercice 2023 ;

Vu L'autorisation de gré à gré N°02162-23/L/PR/MINMAP/SG/DGMAS/DMAG/CE2/CEA10/NM du 03 mai 2023 ;

Vu le Dossier de Consultation N°01/ANTIC/DG/CIPM/2023 suivant autorisation de gré à gré N°02162-23/L/PR/MINMAP/SG/DGMAS/DMAG/CE2/CEA10/NM du 03 mai 2023, pour l'acquisition du Matériel Informatique et Licence d'Exploitation de l'Agence (ordinateurs, imprimantes, onduleurs, laptop, scanner...), exercice 2023 ;

Considérant la correspondance datée du 16 Juin 2023, portant l'avis favorable de la CIPM d'Attribution du Dossier de Consultation N°01/ANTIC/DG/CIPM/2023 suivant autorisation de gré à gré N°02162-23/L/PR/MINMAP/SG/DGMAS/DMAG/CE2/CEA10/NM du 03 mai 2023, exercice 2023.

DECIDE :

Article 1^{er}: La prestation relative à la Consultation sus évoquée est attribuée ainsi qu'il suit :

INTITULE	ATTRIBUTAIRE	DUREE D'EXECUTION	
----------	--------------	----------------------	--

MONTANT TTCFCFA

<p>Acquisition du Matériel Informatique et Licence d'Exploitation de l'Agence (ordinateurs, imprimantes, onduleurs, laptop, scanner...), exercice 2023.</p>	<p>ETS N.D.C (NEGOCE & DEVELOPMENT CORPORATION);</p> <p>B.P : 12831 Yaoundé,</p> <p>Tel: 699 684 380;</p>	<p>120 (Cent-vingt) jours calendaires, à compter de la date de notification de l'Ordre de Service de commencer l'exécution des prestations</p>	<p><u>Lot1 : fourniture du matériel informatique :</u></p> <p>-</p> <p>211 099 182 (Deux cent onze millions quatre-vingt-dix-neuf mille cent quatre-vingt-deux) francs CFA</p> <hr/> <p><u>Lot2 : fourniture des licences d'exploitation de l'Agence :</u></p> <p>-</p> <p>33 377 181 (Trente-trois millions trois cent soixante-dix-sept mille cent quatre-vingt-et-un) francs CFA</p>
---	--	---	---

Article 2 : Ladite structure est invitée à se présenter à la Direction Générale de l'ANTIC, Direction des Affaires Générales-Service des Marchés, sise à Ekoudou Bastos-Yaoundé, face Haut-Commissariat du Congo, BP 6170, Tél 694 405 868, pour l'accomplissement des formalités liées à l'établissement des projets de Marché et Lettre-Commande y relatifs.

YAOUNDE le 16 Juin 2023

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL
PROF. EBOT EBOT ENAW

Article 3 : La présente Décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

COMMUNE DE DJOHONG

ADDITIF N° 003/2023/A/C-DJ/SG/SM PORTANT CORRECTIONS (MODIFICATION) DE CERTAINS ARTICLES DU DAO N° 013/AONO/CIPM-DJ/C-DJ/SG DU 29/05/2023 POUR LES TRAVAUX D'ENTRETIEN DU TRONCON DE ROUTE YARBANG PONT NGOU-OURO ADE-LAMOU-DIKORI LONG DE 55 KM

[Télécharger la pièce d'origine](#)[Affichage Web](#)

1	Autres
	<p>Au lieu de ...</p> <p>PIECE N° 1 AVIS D'APPEL D'OFFRE Point 8 PRESENTATION DE OFFRE</p> <p>Les documents constituant l'offre sont repartis en trois volumes ci-après contenus dans une enveloppe fermée et scellés dont :</p> <ul style="list-style-type: none">- L'enveloppe A contenant les pièces administratives (volume 1)- L'enveloppe B contenant l'offre technique (Volume 2)- L'enveloppe C contenant l'offre financière (volume 3)
	<p>Lire plutot</p> <p>Les documents constituant l'offre sont repartis en trois volumes ci-après contenus dans une enveloppe fermée et scellées dont :</p> <ul style="list-style-type: none">- L'enveloppe A contenant les pièces administratives (volume 1)- L'enveloppe B contenant l'offre technique (volume 2)- L'enveloppe C contenant l'offre financière (volume 3)- L'enveloppe D contenant l'offre financière (volume 4) offre témoin de l'ARMP <p>Le reste sans changement.</p>

DJOHONG le 19 Juin 2023

Le MAIRE

JOSEPH ISSAMA

MINISTERE DES MARCHES PUBLICS

DECISION N° 000282/D/PR/MINMAP/ACMP/SG/DAJ DU 26 MAI 2023 RELATIVE AU RECOURS DE L'ENTREPRISE BOSHNI EN CONTESTATION DE SON ÉLIMINATION DE L'APPEL D'OFFRES N° 07/AONO/CUB/SDMGP/SPMP/CIPM/BAK/2022 DU 17 OCTOBRE 2022 POUR LES TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES POUR LA PROTECTION DES PIGNONS DU RESTAURANT ET SALLE D'EXPOSITION DU PARC DE LOISIRS PAUL BIYA CONTRE LES INFILTRATIONS DES EAUX DE PLUIES DANS LA CADRE DU PROGRAMME C2D URBAINES CAPITALES RÉGIONALES VILLE DE BAFOUSSAM.

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Voir PDF

YAOUNDE le 26 Mai 2023

Le *MINISTRE DÉLÉGUÉ*

TALBA MALLA IBRAHIM

COMMUNE DE MEIGANGA**COMMUNIQUE D'ATTRIBUTION**[Télécharger la pièce d'origine](#)[Affichage Web](#)**LE MAIRE DE LA COMMUNE DE MEIGANGA COMMUNIQUE,**

L'entreprise ci-dessous désignée est déclarée attributaire du marché de Travaux de construction d'un logement d'astreinte pour enseignants à l'Ecole Publique de Gumbela dans la Commune de Meiganga, Département du Mbéré, Région de l'Adamaoua..

ATTRIBUTAIRE	MONTANT	DELAIS
ETS SOULEYMANOU HOUSSEINI B.P :23 MEIGANGA, Tél. 677 97 78 92	19 970 945 FCFA	Quatre (04) mois

L'entreprise adjudicatrice est invitée à prendre attache avec le Secrétariat Général de la Commune de Meiganga pour la suite de la procédure.

MEIGANGA le 19 Avril 2023

Le MAIRE

ABOUBAKAR KOMBO

COMMUNE DE MEIGANGA**COMMUNIQUE D'ATTRIBUTION**[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)**LE MAIRE DE LA COMMUNE DE MEIGANGA COMMUNIQUE,**

L'entreprise ci-dessous désignée est déclarée attributaire du marché pour L'Acquisition d'équipement de l'atelier de couture et de broderie au profit du GIC MOINAM de GUNBELA au marché moderne de Ngassiri, dans la commune de Meiganga, Département du Mbéré, Région de l'Adamaoua.

ATTRIBUTAIRE	MONTANT	DELAIS
ETS SOULEYMANOU HOUSSEINI B.P : 23 Meiganga, Tél. 677 97 78 92	7 980 000 FCFA	Deux (02) mois

L'entreprise adjudatarice est invitée à prendre attache avec le Secrétariat Général de la Commune de Meiganga pour la suite de la procédure.

MEIGANGA le 5 Mai 2023

Le MAIRE

ABOUBAKAR KOMBO

AGENCE NATIONALE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

COMMUNIQUE N°05/C/ANTIC/DG/DAG/SDCPR/SM PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT RELATIF AU DOSSIER DE CONSULTATION N°01/ANTIC/DG/CIPM/2023 SUIVANT AUTORISATION DE GRE A GRE N°02162-23/L/PR/MINMAP/SG/DGMAS/DMAG/CE2/CEA10/NM DU 03 MAI 2023, POUR L'ACQUISITION DU MATERIEL INFORMATIQUE ET LICENCE D'EXPLOITATION DE L'AGENCE (ORDINATEURS, IMPRIMANTES, ONDULEURS, LAPTOP, SCANNER...), EXERCICE 2023.

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Directeur Général de l'Agence Nationale des Technologies de l'Information et de la Communication (ANTIC) porte à la connaissance du Public que la prestation relative au Dossier de Consultation susmentionné est attribuée ainsi qu'il suit :

INTITULE	ATTRIBUTAIRE	DUREE D'EXECUTION	MONTANT TTCFCFA
Acquisition du Matériel Informatique et Licence d'Exploitation de l'Agence (ordinateurs, imprimantes, onduleurs, laptop, scanner...), exercice 2023.	<p>ETS N.D.C (NEGOCE & DEVELOPMENT CORPORATION);</p> <p>B.P : 12831 Yaoundé,</p> <p>Tel: 699 684 380;</p>	<p>120 (Cent-vingt) jours calendaires, à compter de la date de notification de l'Ordre de Service de commencer l'exécution des prestations</p>	<p><u>Lot1 : fourniture du matériel informatique :</u></p> <p>-</p> <p>211 099 182 (Deux cent onze millions quatre-vingt-dix-neuf mille cent quatre-vingt-deux) francs CFA</p> <hr/> <p><u>Lot2 : fourniture des licences d'exploitation de l'Agence :</u></p> <p>-</p> <p>33 377 181 (Trente-trois millions trois cent soixante-dix-sept mille cent quatre-vingt-et-un) francs CFA</p>

Ladite Structure est invitée à prendre l'attache de la Direction Générale de l'ANTIC (Direction des Affaires Générales/Service des Marchés) dès publication du résultat, en vue de l'accomplissement des formalités règlementaires pour l'exécution de ladite prestation.

Par ailleurs, les soumissionnaires n'ayant pas été retenus sont invités à retirer leurs offres auprès du Comité Ad hoc siégeant à la Direction Générale de l'ANTIC, sise à Ekoudou Bastos-Yaoundé, face Haut-Commissariat du Canada, dans un délai de quinze (15) jours à compter de la date de publication du résultat, faute de quoi, celles-ci seront détruites.

YAOUNDE le 16 Juin 2023

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

PROF. EBOT EBOT ENAW

PORT AUTONOME DE DOUALA

DÉCISION N°1478-23/DAG/DG/PAD DU 20/06/2023 PORTANT ATTRIBUTION À LA SOCIÉTÉ INDUSTRY CONSULTING INTERGRATION (ICI PRO), BP 518 YAOUNDÉ, DE LA LETTRE-COMMANDE RELATIVE À L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 015/AONO/CIPM-AS/PAD/2022 DU 30 DÉCEMBRE 2022 POUR LA FOURNITURE ET LA MISE EN SERVICE DES LICENCES DE LOGICIELS KASPERSKY ANTIVIRUS POUR LA PROTECTION DU PARC INFORMATIQUE DU PORT AUTONOME DE DOUALA. -

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL,

VU la Loi n° 98/0021 du 24 Décembre 1998, portant Organisation, du Secteur Portuaire ;
VU la Loi n° 2017/011 du 12 Juillet 2017, portant Statut Général des Entreprises Publiques ;
VU le Décret n° 99/130 du 15 Juin 1999, portant création du Port Autonome de Douala ;
VU le Décret n° 2019/034 du 24 Janvier 2019 portant réorganisation du Port Autonome de Douala ;
VU le Décret n° 2019/035 du 24 Janvier 2019 portant approbation des statuts du Port Autonome de Douala ;
VU la Résolution n° 0474/16/CA/PAD du 24 Août 2016, portant nomination du Directeur Général du Port Autonome de Douala ;
VU la Résolution n° 0618-18/CA/PAD du 07 Décembre 2018 portant Régime Général Interne des Marchés du Port Autonome de Douala ;
VU la Résolution n° 0619-18/CA/PAD du 07 Décembre 2018 Portant création, organisation et fonctionnement du Comité d'Arbitrage et d'Examen des Recours dans le système des marchés du Port Autonome de Douala ;
VU la Résolution n° 0662-19/CA/PAD du 16 Septembre 2019 portant organisation et fonctionnement du Comité chargé de la commande publique du Port Autonome de Douala ;
VU la Résolution n° 0816-21/CA/PAD du 15 Juin 2021 modifiant et complétant la Résolution n°0662-19/CA/PAD du 16 Septembre 2019 portant Organisation et Fonctionnement du Comité chargé de la Commande du Port Autonome de Douala ;
VU la Résolution 0883/22/CA/PAD du 18 Février 2022 portant réorganisation des services du Port Autonome de Douala ;
VU la Résolution n° 0933-22/CA/PAD du 30 Mai 2022 constatant la composition de la Commission Interne de Passation des Marchés des Approvisionnement et Services du Port Autonome de Douala ;
VU La Résolution n° 0977/22/CA/PAD du 22 Décembre 2022 portant adoption du budget du Port Autonome de Douala pour l'exercice 2023 ;
VU l'Appel d'Offres National Ouvert n° 015/AONO/CIPM-AS/PAD/2022 du 30 Décembre 2022 pour la fourniture et la mise en service des licences de logiciels KASPERSKY Antivirus pour la protection du parc informatique du Port Autonome de Douala ;
VU le Compte rendu des travaux de la 6ème session de la CIPM-AS du 03 Mars 2023 ;
Considérant les nécessités de service,

DÉCIDE :

ARTICLE 1^{er}.- La société **INDUSTRY CONSULTING INTERGRATION (ICI PRO), BP 518 Yaoundé**, est déclarée adjudicataire de la lettre-commande relative à l'Appel d'Offres National Ouvert n° **015/AONO/CIPM-AS/PAD/2022 du 30 Décembre 2022**, pour la fourniture et la mise en service des licences de logiciels **KASPERSKY Antivirus** pour la protection du parc informatique du Port Autonome de Douala.-

- **MONTANT DE LA LETTRE-COMMANDE : 76 200 750 F CFA TTC ;**

- **DELAI D'EXÉCUTION : 50 jours**

ARTICLE 2.- Le Directeur des Affaires Générales est chargé de l'application des dispositions découlant de la présente décision. /-

DOUALA le 20 Juin 2023

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

NGO'O Cyrus

COMMUNE DE NGOULEMAKONG

**DÉCISION N°021/D/CNG/MAIRE/SG/2023 DU 09/05/2023 PORTANT ATTRIBUTION D'UN MARCHÉ PUBLIC
DANS LA COMMUNE DE NGOULEMAKONG, DÉPARTEMENT DE LA MVILA, RÉGION DU SUD.**

[Télécharger la pièce d'origine](#)[Affichage Web](#)

DECIDE :

Article 1" : La Lettre Commande relative à l'Appel d'Offres National ci-dessus citée est pour compter de la date de signature de la présente décision, attribuée ainsi qu'il suit :

Lot	Intitulé du projet	Adjudicataire	Montant TTC en FCFA	Délai	Financement
Unique	réhabilitation de l'axe Ebae -Carrefour Ebotenkou - 12 KM dans la Commune de Ngoulemakong	ETS B.R	26 609 963 (Vingt- six millions six cent neuf mille neuf cent soixante- trois) FCFA	03 (Trois) mois	BIP MINTP

Article 2 : La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

NGOULEMAKONG le 31 Mai 2023

Le MAIRE

AKOA Albert Anicet

COMMUNE NKOLAFAMBA

PORTANT PUBLICATION DES RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°004/AONO/CNKAF/CIPM/2023 DU 28 AVRIL 2023 POUR LES TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE L'ÉCOLE MATERNELLE DE NKOLO III DANS LA COMMUNE DE NKOLAFAMBA, DÉPARTEMENT DE LA MEFOU ET AFAMBA, RÉGION DU CENTRE. FINANCEMENT : BIP MINEDUB 2023

[Télécharger la pièce d'origine](#)[Affichage Web](#)**LE MAIRE DE LA COMMUNE DE NKOLAFAMBA,
(AUTORITE CONTRACTANTE)**

Vu la Constitution ;

Vu la loi n°2019/024 du 24 décembre 2019 portant code général des collectivités territoriales décentralisées

Vu la loi n°2018/012 du 11 juillet 2018 portant Régime Financier de l'Etat et des Autres Entités Publiques ;

Vu la Loi n°2022/020 du 27 décembre 2022 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'Exercice 2023;

Vu le Décret n°95/082 du 24 avril 1995 portant création de la Commune de Nkolafamba ;

Vu le Décret n°2003/651/PM du 16 avril 2003 fixant les modalités d'application du régime fiscal et douanier des Marchés Publics ;

Vu le Décret n°2008/376 du 12 novembre 2008 portant organisation administrative de la République du Cameroun ;

Vu le Décret n°2011/408 du 9 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;

Vu le Décret n°2015/434 du 02 octobre 2015 portant réaménagement du Gouvernement;

Vu le Décret n°2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;

Vu le Décret n°2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret N°2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;

Vu le Décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés publics ;

Vu l'Arrêté n°000201/A/MINDDEVEL du 09 mars 2020 constatant l'élection du Maire et des Adjoints au Maire à l'issue du scrutin municipal du 09 février 2020 dans la Commune de Nkolafamba, Département de la Mefou et Afamba, Région du Centre;

Vu l'Arrêté n°0204/A/MINMAP du 03 juillet 2018 portant création des Commissions Internes de Passation des Marchés auprès des Communautés Urbaines, des Communes et Communes d'Arrondissement ;

Vu la Circulaire N°00000006/C/MINFI du 30 décembre 2022 portant instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des Autres Entités Publiques pour l'Exercice 2023;

Vu l'appel d'offres national ouvert n°004/AONO/CNKAF/CIPM/2023 DU 28 AVRIL 2023 pour les travaux de réhabilitation de l'école maternelle de Nkolo III dans la Commune de Nkolafamba ;

Vu le rapport d'analyse des offres adopté au cours de la Session du 06 JUIN 2023 de la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la Commune de Nkolafamba ;

Décide :

Article 1^{er} : Est déclarée adjudicataire des prestations relatives à l'appel d'offres national ouvert n°004/AONO/CNKAF/CIPM/2023 DU 28 AVRIL 2023 pour les travaux de réhabilitation de l'école maternelle de Nkolo III dans la Commune de Nkolafamba, Département de la Mefou et Afamba, Région du Centre et conformément aux stipulations du DAO, l'entreprise suivante :

INTERNATIONAL PARTNERSHIP BP : 000 YAOUNDE TEL: 697 67 54 05

Article 2 : la présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera./-

NKOLAFAMBA le 19 Juin 2023

Le MAIRE

ONDIGUI OWONA Jean francois

COMMUNE DE MEIGANGA**COMMUNIQUE D'ATTRIBUTION**[Télécharger la pièce d'origine](#)[Affichage Web](#)**LE MAIRE DE LA COMMUNE DE MEIGANGA COMMUNIQUE,**

L'entreprise ci-dessous désignée est déclarée attributaire du marché de Travaux de construction de trois dalots simples 2x2m sur la rivière Guimini (EP GUIMINI) dans la Commune de Meiganga, Département du Mbéré, Région de l'Adamaoua.

ATTRIBUTAIRE	MONTANT	DELAIS
ETS E.GE.TRA BP 475 NGAOUNDERE, Tél. 677 97 78 92	40 212 592 FCFA	Quatre (04) mois

L'entreprise adjudicatrice est invitée à prendre attache avec le Secrétariat Général de la Commune de Meiganga pour la suite de la procédure.

MEIGANGA le 9 Avril 2023

Le MAIRE

ABOUBAKAR KOMBO

COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE DOUALA 3E (BASSA)

DECISION N°009/D/M/SG/CAD3/2023 DU 19 JUIN 2023 PORTANT QUALIFICATION D'UN SOUMISSIONNAIRE A L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°06/AONO/MINTP/CAD3/CIPM/2023 DU 15 MAI 2023, POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN PONT EN BETON ARME A POUTRE METALLIQUE (12M1) SUR LE TRONCON TRADEX PK 10 (INT N3) - MARCHE PETIT ROBERT-PONT « ÎLE DE LA PAIX » (RELIANT NGODI BAKOKO-SONGA BOKO) DANS L'ARRONDISSEMENT DE DOUALA 3.

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

**Le Maire de la Commune d'Arrondissement de Douala 3',
Grand Officier de L'ordre national de La valeur -**

Vu la Constitution ;

Vu le Décret n°2008/376 du 12 novembre 2008 portant organisation administrative de la république du Cameroun ;

Vu le Décret n° 2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du ministère des marchés publics ;

Vu le Décret 2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n°2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'agence de régulation des marchés publics ;

Vu le Décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

Vu L'Arrêté n°000300/A/MINDDEVEL du 09 mars 2020 constatant l'élection de M. EPOUPA BOSSAMBO VALENTIN, Maire de la Commune d'Arrondissement de Douala 3e,

Vu l'Arrêté n°204/A/MINMAP du 03 juillet 2018 portant création des commissions internes auprès des Communautés Urbaines, des Communes et Communes d'Arrondissements ;

Vu la Décision n°00000157/CAB/MINMAP du 15 mars 2019 portant nomination des présidents des commissions interne de passation des marchés auprès des Communes et Communes d'Arrondissements ;

Vu le Dossier d'Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence

N°06/AONO/MINTP/CAD3/CIPM/2023 du 15 mai 2023, pour LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN PONT EN BETON ARME A POUTRE METALLIQUE (12m1) SUR LE TRONCON TRADEX PK 10 (Int N3) - MARCHE PETIT ROBERT-PONT « île de la paix » (RELIANT NGODI BAKOKO-SONGA BOKO) DANS L'ARRONDISSEMENT DE DOUALA 3e;

Vu la session de la Commission Interne de Passation des Marchés Publics (CIPM) consacrée à l'examen du rapport de la SCTAO du 16 juin 2023

DECIDE:

Article 1er: L'Entreprise **MAG SARI, BP.: 5.241 Yaoundé, Tel. : 680.81.45.17 /655.61.83.88**, est ADJUDICATAIRE de L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°06/AONO/MINTP/CAD3/CIPM/2023 du 15 mai 2023, pour LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN PONT EN BETON ARME A POUTRE METALLIQUE (12m1) SUR LE TRONCON TRADEX PK 10 (Int N3) - MARCHE PETIT ROBERT-PONT « Île de la paix » (RELIANT NGODI BAKOKO-SONGA BOKO) DANS L'ARRONDISSEMENT DE DOUALA 3e, POUR UN MONTANT TTC de. **199.962.567 FCFA (Cent Quatre-Vingt-Dix-Neuf MiLLion Neuf Cent Soixante-Deux MiLLe Cinq Cent Soixante-Sept) et un délai de Onze (11) mois.**

Article 2 : La dépense correspondante sera prise en charge par le Budget MINTP, ligne Fonds Routier, exercice 2023 et suivants.

Article 3 : La présente Décision qui prend effet à partir de la date de signature sera enregistrée, publiée puis communiquée partout où besoin sera. /-

DOUALA le 19 Juin 2023

Le MAIRE

EPOUPA BOSSAMBO Valentin

COMMUNE DE NGOULEMAKONG

DECISION N°022/D/CNG/MAIRE/SG/2023 DU 09/05/2023 PORTANT ATTRIBUTION D'UN MARCHÉ PUBLIC DANS LA COMMUNE DE NGOULEMAKONG, DÉPARTEMENT DE LA MVILA, RÉGION DU SUD

[Télécharger la pièce d'origine](#)[Affichage Web](#)

DECIDE :

Article 1" : La Lettre Commande relative à l'Appel d'Offres National ci-dessus citée est pour compter de la date de signature de la présente décision, attribuée ainsi qu'il suit :

Lot	Intitulé du projet	Adjudicataire	Montant TTC en FCFA	Délai	Financement
UNIQUE	Contrôle et la surveillance des travaux de construction de douze (12) logements de type T2 , T3 et T4 dans la Commune de Ngoulemakong	ETS BECTI	15 085 125 (Quinze millions quatre-vingt-cinq mille cent vingt-cinq) FCFA	09 (neuf) mois	Budget Exercices 2023 et 2024 suivant

Article 2 : La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

NGOULEMAKONG le 31 Mai 2023

Le MAIRE

AKOA Albert Anicet

COMMUNE DE NGOULEMAKONG**DECISION N°021/D/CNG/MAIRE/SG/2023 DU 09/05/2023 PORTANT ATTRIBUTION D'UN MARCHÉ PUBLIC
DANS LA COMMUNE DE NGOULEMAKONG, DÉPARTEMENT DE LA VLVILA, RÉGION DU SUD**[Télécharger la pièce d'origine](#)[Affichage Web](#)

DECIDE :

Article 1^{er} : La Lettre Commande relative à l'Appel d'Offres National ci-dessus citée est pour compter de la date de signature de la présente décision, attribuée ainsi qu'il suit :

Lot	Intitulé du projet	Adjudicataire	Montant TTC en FCFA	Délai	Financ
unique	construction de puits équipés de PMH dans certaines localités de la Commune de Ngoulemakong	ETS EPN - HYDROTECH	24 000 000 (Vingt-quatre millions) FCFA	03 (Trois) mois	BIPMINDDVE

Article 2 : La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

*NGOULEMAKONG le 9 Mai 2023**Le MAIRE****AKOA Albert Anicet***

COMMUNE DE KRIBI 1

N°01/DC/PU/CAK1ER/CIPM/2023 DU30/05/2023 POUR L'EQUIPEMENT EN MATERIEL MEDICAL DU CMA DE BWAMBE DANS LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE KRIBI 1ER

FINANCEMENT
BUDGET INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP) , N/A

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Madame le Maire de la Commune d'Arrondissement de Kribi 1^{er}, Maitre d'Ouvrage, lance une Demande de Cotation pour l'équipement en matériel médical du CMA de Bwambédans la Commune d'Arrondissement de Kribi 1^{er}.

2. Consistance des prestations

Les prestations à exécuter sont définies dans le descriptif des fournitures joint au dossier de consultation

3. Cout Prévisionnel

La livraison, objet de la présente consultation est financée par le Budget d'Investissement Public (BIP) du Ministère de la Santé, Exercice 2023, pour un montant prévisionnel de 23 000 000 (VingtTrois Millions) FCFA TTC

4. Participation et origine

La participation à la présente consultation est ouverte aux entreprises de droit camerounais

5. Financement

La livraison, objet de la présente consultation est financée par le Budget d'Investissement Public (BIP) du Ministère de la Santé, Exercice 2023, pour un montant prévisionnel de 23 000 000 (VingtTrois Millions) FCFA TTC

6. Acquisition du Dossier

Le dossier de consultation peut être retiré dès publication du présent avis à la Commune d'Arrondissement de Kribi 1^{er} sur présentation d'une quittance de paiement émise par la Recette Municipale, d'une somme non remboursable de TrenteCinq mille (35 000) Francs CFA.

7. Remises des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais et en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies respectivement marquées comme telles devra être déposée contre récépissé à la Mairie de Kribi 1^{er}, Bureau de la programmation et du suivi des marchés publics, au plus tard le 22/06/2023 à 12 heures précises heure locale et devra porter la mention.

« DEMANDE DE COTATION N°01/DC/PU/CAK1^{er}/CIPM/2023 du30/05/2023

POUR L'EQUIPEMENT EN MATERIELS MEDICAL DU CMA DE BWAMBE

DANS LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE KRIBI 1^{er}

« A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »

Toute offre non conforme aux prescriptions du dossier de consultation sera déclarée irrecevable.

8. Delai de Livraison

Le délai de livraison des équipements est de 30 jours et ne doit dépasser 60 jours calendaires à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les prestations.

9. Cautionnement Provisoire

Les offres devront être accompagnées d'une caution de soumission de 460 000 ((QuatreCent Soixante Mille) CFA établie par une banque de 1^{er} ordre ou un organisme financier agréé par le Ministre des Finances habilité à émettre les cautions de soumission

Le cautionnement provisoire sera libéré d'office au plus tard 30 jours après l'expiration de la validité des offres, ou dans le cas où le soumissionnaire est attributaire du marché, après constitution du cautionnement définitif.

10. Ouverture des Plis

L'ouverture des offres aura lieu le 22/6/2023 à 13 heures, heure locale, à la Mairie de Kribi 1^{er} par la Commission interne de passation des Marchés, siégeant en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance du dossier. Un (01) représentant par soumissionnaire.

11. Critères d'évaluation

Les offres seront ouvertes en un (01) seul temps et évaluées ainsi qu'il suit :

- L'examen de la conformité des offres, du point de vue des délais, spécifications techniques, capacité financière;
- La vérification des opérations arithmétiques, en utilisant le cas échéant les prix unitaires pour procéder aux corrections nécessaires ;
- L'élaboration d'un tableau récapitulatif des offres.

12. Attribution

A l'issue de l'examen des offres des soumissionnaires et du choix de l'attributaire par la Commission Interne de Passation des Marchés de la Commune d'Arrondissement de Kribi 1^{er}, la lettre-commande sera conclue entre ce dernier et le Maire de la Commune d'Arrondissement de Kribi 1^{er}

13. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent tenus par leurs offres pendant soixante (60) jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

14. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la Commune d'Arrondissement de Kribi 1^{er}, au Service des marchés publics.

KRIBI le 30 Mai 2023

Le ADMINISTRATEUR

NOMO ONGUENE Antony

COMMUNE NKOLAFAMBA

PORTANT PUBLICATION DES RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°005/AONO/CNKAF/CIPM/2023 DU 28 AVRIL 2023 POUR LES TRAVAUX DE BITUMAGE EN ENDUIT SUPERFICIEL DE LA ROUTE TOTAL NSAZOMO – CLINIQUE JOHN HOPE – ENTRÉE LAMARTINE DANS LA COMMUNE DE NKOLAFAMBA, DÉPARTEMENT DE LA MEFOU ET AFAMBA, RÉGION DU CENTRE.FINANCEMENT : BIP MINTP 2023

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE NKOLAFAMBA, (AUTORITE CONTRACTANTE)

Vu la Constitution ;

Vu la loi n°2019/024 du 24 décembre 2019 portant code général des collectivités territoriales décentralisées

Vu la loi n°2018/012 du 11 juillet 2018 portant Régime Financier de l'Etat et des Autres Entités Publiques ;

Vu la Loi n°2022/020 du 27 décembre 2022 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'Exercice 2023;

Vu le Décret n°95/082 du 24 avril 1995 portant création de la Commune de Nkolafamba ;

Vu le Décret n°2003/651/PM du 16 avril 2003 fixant les modalités d'application du régime fiscal et douanier des Marchés Publics ;

Vu le Décret n°2008/376 du 12 novembre 2008 portant organisation administrative de la République du Cameroun ;

Vu le Décret n°2011/408 du 9 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;

Vu le Décret n°2015/434 du 02 octobre 2015 portant réaménagement du Gouvernement;

Vu le Décret n°2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;

Vu le Décret n°2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret N°2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;

Vu le Décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés publics ;

Vu l'Arrêté n°000201/A/MINDDEVEL du 09 mars 2020 constatant l'élection du Maire et des Adjoints au Maire à l'issue du scrutin municipal du 09 février 2020 dans la Commune de Nkolafamba, Département de la Mefou et Afamba, Région du Centre;

Vu l'Arrêté n°0204/A/MINMAP du 03 juillet 2018 portant création des Commissions Internes de Passation des Marchés auprès des Communautés Urbaines, des Communes et Communes d'Arrondissement ;

Vu la Circulaire N°00000006/C/MINFI du 30 décembre 2022 portant instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des Autres Entités Publiques pour l'Exercice 2023;

Vu l'appel d'offres national ouvert n°005/AONO/CNKAF/CIPM/2023 du 28 avril 2023 pour les travaux de bitumage en enduit superficiel de la route Total NSAZOMO – clinique JOHN HOPE – entrée LAMARTINE dans la Commune de Nkolafamba ;

Vu le rapport d'analyse des offres adopté au cours de la Session du 15 JUIN 2023 de la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la Commune de Nkolafamba ;

Décide :

Article 1^{er} : Est déclarée adjudicataire des prestations relatives à l'appel d'offres national ouvert n°005/AONO/CNKAF/CIPM/2023 du 28 avril 2023 pour les travaux de bitumage en enduit superficiel de la route Total NSAZOMO – clinique JOHN HOPE – entrée LAMARTINE dans la Commune de Nkolafamba, Département de la Mefou et Afamba, Région du Centre, et conformément aux stipulations du DAO, l'entreprise suivante :

ETS KAMOBÉ BP : 34269 YAOUNDE TEL: 699 55 97 79

Article 2 : la présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera./-

NKOLAFAMBA le 19 Juin 2023

Le MAIRE

ONDIGUI OWONA Jean francois

COMMUNE DE YOKO

PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF AU DOSSIER DE CONSULTATION N°003 /DC/RC/D-MK/C-YKO/SIGAMP/CIPM /2023 DU 26 MAI 2023 SUIVANT PROCÉDURE DE GRE A GRE AUTORISÉE PAR LE MINISTRE DES MARCHÉS PUBLICS PAR LETTRE N°000206-29/L/PRC/MINMAP/SG/DGMI/DMTR/EECA-ASH DU 08 MAI 2023 POUR LES TRAVAUX D'ENTRETIEN PAR LE TRAITEMENT DES POINTS CRITIQUES SUR LE TRONÇON DE ROUTE INTER N°15 – MEGANG – MBATOUA – LIMITE NANGA EBOKO (56 KM) DANS LA COMMUNE DE YOKO, DÉPARTEMENT DU MBAM ET KIM, RÉGION DU CENTRE POUR LE COMPTE DES ANNÉES 2023, 2024 ET 2025

[Télécharger la pièce d'origine](#)[Affichage Web](#)

- Vu** la Constitution ;
- Vu** la Loi n° 2018/011 du 11 Juillet 2018 portant code de transparence et de bonne gouvernance dans la gestion des finances publiques au Cameroun ;
- Vu** la Loi n°2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'Etat et des entités publiques ;
- Vu** la Loi n° 2019/024 du 24 Décembre 2019 portant Code Générale des Collectivités Territoriales Décentralisées ;
- Vu** la Loi n° 2022/020 du 27 Décembre 2022 portant Loi de Finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2023 ;
- Vu** le Décret n°2001/048 du 23 Février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;
- Vu** le Décret n°2003/651/PM du 16 Avril 2003 fixant les modalités d'application du régime fiscal et douanier des Marchés Publics ;
- Vu** le Décret n°2011/408 du 09 Décembre 2011 portant création du Ministère des Marchés Publics;
- Vu** le Décret n°2012/076 du 08 Mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret n°2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics;
- Vu** le Décret n°2012/536 du 06 Octobre 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
- Vu** le Décret n° 2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
- Vu** le Décret n° 2019/536 du 07 Octobre 2019 portant nomination des Préfets ;
- Vu** l'Arrêté n° 000261/A/MINDDEVEL du 05 mars 2020 constatant l'élection du Maire et des Adjointes au Maire à l'issue du scrutin du 09 février 2020 dans la Commune de Yoko, Département du Mbam et Kim, Région du Centre ;
- Vu** l'Arrêté n°00000212/A/MINMAP DU 28 Septembre 2021 Organisant le fonctionnement des Structures Internes de Gestion Administratives des Marchés Publics ;
- Vu** la Circulaire n°001/CAB/PR du 19 Juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des Marchés Publics;
- Vu** la Circulaire n°002/CAB/PM du 31 Janvier 2011 relative à l'amélioration de la performance du système des marchés publics ;
- Vu** la circulaire N° 00000192/C/MINFI du 05 Janvier 2023 portant Instructions relatives à l'Exécution des lois de finances, au suivi et au contrôle de l'Exécution du Budget des Collectivités Territoriales Décentralisées, pour l'exercice 2023;

- Vu** la Délibération Municipale N° 14 /DEL/CY/CM/SG/2022 du 16 Décembre 2022 portant examen et vote du budget 2023 de la Commune de Yoko ;
- Vu** la Décision Municipale N°11/DEL/CY/SG/2022 du 18 Février 2022 constatant la composition de la Commission Interne de Passation des Marchés placée auprès de la Commune de Yoko ;
- Vu** La Lettre N°000206-29/L/PRC/MINMAP/SG/DGMI/DMTR/EECA-ASH DU 08 MAI 2023 DU MINISTRE DES MARCHES PUBLICS autorisant le Maire de Yoko à passer le Marché par la procédure de GRE A GRE ;
- Vu** l'Avis de Consultation N° 003 /DC/RC/D-MK/C-YKO/SIGAMP/CIPM /2023 du 26 Mai 2023 suivant procédure de gré à gré autorisée par le Ministre des Marches Publics par lettre N°000206-29/L/PRC/MINMAP/SG/DGMI/DMTR/EECA-ASH DU 08 MAI 2023 pour les travaux d'entretien par le traitement des points critiques sur le tronçon de route inter N°15 – Megang – Mbatoua – limite Nanga-Eboko (56 Km) dans la Commune de Yoko, Département du Mbam et Kim, Région du Centre pour le compte des années 2023, 2024 Et 2025 ;
- Vu** Le Procès-verbal du 19 Juin 2023, relatif à la session d'attribution des Avis de Consultation N° 004 /DC/RC/D-MK/C-YKO/SIGAMP/CIPM /2023 suivant procédure de gré à gré autorisée par le Ministre des Marches Publics par lettre N°000206-29/L/PRC/MINMAP/SG/DGMI/DMTR/EECA-ASH DU 08 MAI 2023 pour les travaux d'entretien par le traitement des points critiques sur le tronçon de route inter N°15 – Megang – Mbatoua – limite Nanga-Eboko (56 Km) dans la Commune de Yoko, Département du Mbam et Kim, Région du Centre pour le compte des années 2023, 2024 Et 2025 ;

Considérant la proposition d'attribution n° 009/L/CIPM/YKO/2023 du 19 Juin 2023 de la Commission Interne de Passation des Marchés de la Commune de Yoko

DECIDE :

Article 1^{er}: Le soumissionnaire, **ETS Horizon of Enterprise for Zenith (HEZ), B.P: 31 274 Yaoundé, TEL : 699 19 54 74**, est retenu suivant procédure de gré à gré autorisée par le Ministre des Marches Publics par lettre N°000206-29/L/PRC/MINMAP/SG/DGMI/DMTR/EECA-ASH DU 08 MAI 2023 pour **LES TRAVAUX D'ENTRETIEN PAR LE TRAITEMENT DES POINTS CRITIQUES SUR LE TRONCON DE ROUTE INTER N°15 – MEGANG – MBATOUA – LIMITE NANGA EBOKO (56 km) DANS LA COMMUNE DE YOKO, DEPARTEMENT DU MBAM ET KIM, REGION DU CENTRE POUR LE COMPTE DES ANNEES 2023, 2024 ET 2025 PAR LA PROCEDURE DE GRE A GRE (LETTRE DU MINISTRE DES MARCHES PUBLICS N°000206-29/L/PRC/MINMAP/SG/DGMI/DMTR/EECA-ASH DU 08 MAI 2023)**, pour un montant global TTC de **179 995 383 (Cent soixante-dix-neuf millions neuf cent quatre-vingt-quinze mille trois cent quatre-vingt-trois francs CFA) Francs CFA** et un délai d'exécution de douze (12) mois six (06) calendaires, conformément au phasage ci-après :

Phases	Année d'exécution	Délais d'exécution (En mois)	Montant TTC (En FCFA)	Montant HTVA (En FCFA)
Phase 1	2023	04	59 998 500	50 313 208
Phase 2	2024	04	60 000 000	50 314 465
Phase 3	2025	04	59 996 615	50 316 622
TOTAL GENERAL		12	179 995 383	150 939 525

Article 2 : Ladite entreprise est invitée à se présenter, dès publication du présent communiqué et au plus tard dans les sept (07) jours qui suivent, à la Mairie de Yoko pour l'établissement du Marché correspondant.

Article 3 : La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

ANNIR TINA Dieudonne

Le 21 Juin 2023

Le MAIRE

COMMUNE DE MENGONG

PAR DECISION N°011BIS/DM/C.MNG/SG/23DU 08/06/2023 DECISION MUNICIPALE N°09/DM/C.MNG/SG/SIGAMP/23 DU 07 JUIN 2023 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ ET DE LA LETTRE COMMANDE RELATIFS A L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°009 /AONO/PU/C.MNG/SG/CIPM/2023 DU 18/04/2023 POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN ETABLISSEMENT SCOLAIRE A ATO'OVENG II, EN DEUX (02) LOTS, DANS LA COMMUNE DE MENGONG, DEPARTEMENT DE LA MVILA, REGION DU SUDFINANCEMENT FEICOM - COMMUNE DE MENGONG, EXERCICE 2022 ET SUIVANTS, MAITRE D'OUVRAGE ET AUTORITE CONTRACTANTE : MAIRE DE LA COMMUNE DE MENGONG, EST REPORTEE.

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

-DECIDE?

Article 1er: Pour compter de la date de signature de la présente décision, la décision municipale N°09/DM/C.MNG/SG/SIGAMP/23 du 07 juin 2023 portant attribution du marché et de la lettre commande relatifs à l'Avis d'Appel d'Offres National ouvert en procédure d'urgence N°009 /AONO/PU/C.MNG/SG/CIPM/2023 DU 18/04/2023 pour l'exécution des travaux de construction d'un établissement scolaire a ATO'OVENG II, en deux (02) lots, dans la commune de Mengong, département de la Mvila, région du Sud est reportée.

Article 2 : La présente Décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

MENGONG le 8 Juin 2023

Le MAIRE

EBAH NGONO JEANNE EPSE ESSIANE

COMMUNE DE MBANKOMO

ADDITIF RECTIFICATIF N° 001AONO N° 001, N°002, N°004, N°005, N°006, N°007/C-MBMO/SG/SEF DU 26 MAI 2023 ET DC N°001, N° 002 ET N°003 ET N°004/DC/C-MBMO/CIPM/2023 DU 20 AVRIL 2023,

[Télécharger la pièce d'origine](#)[Affichage Web](#)

1	Autres
	Au lieu de ... N/A
	Lire plutôt VOIR FICHER JOINT

MBANKOMO le 22 Juin 2023

Le MAIRE

FOUDA FOU DA Junior Pierre

COMMUNE DE DZENG

COMMUNIQUE N°12/AONO/C-DZENG/SG/CIPM/2023 DU 13/06/2023 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL N°011/AONO/C-DZENG/CIPM/2023 DU 05/04/2023 RELATIF AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC DE DEUX SALLES DE CLASSES A L'ECOLE PUBLIQUE D'ABAM : ARRONDISSEMENT DE DZENG, DEPARTEMENT DU NYONG ET SO'O, REGION DU CENTRE

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE DZENG (AUTORITE CONTRACTANTE) Communique :

Par décision N°011/D/C-DZG/SG/2023 du 13/06/2023 la Lettre Commande objet de la consultation susvisée est attribuée aux soumissionnaires ci-après :

Article 1^{er} : la lettre commande objet de la consultation, est attribuée ainsi qu'il suit :

Objet et lieux d'exécution	Entreprises	Montant	Délai d'exécution	Observations
Travaux de construction				
d'un bloc de deux salles de classes à l'école publique d'ABAM : ARRONDISSEME NT DE DZENG, DEPARTEMENT DU NYONG ET SO'O, REGION DU CENTRE	MNH SARL B.P. : 4110 Yaoundé Tél : 695892693	15 094 300 FCFA (Quinze millions quatre-vingt- quatorze mille trois cent Francs CFA)	Quatre mois (04)	Adjudicataire

MINISTERE DES MARCHES PUBLICS

DECISION N° 000280/D/PR/MINMAP/ACMP/SG/DAJ DU 26 MAI 2023 RELATIVE AU RECOURS DE L'ENTREPRISE KTJ CONSULTING AND SERVICES COMPANY LTD EN CONTESTATION DU RÉSULTAT DE L'APPEL D'OFFRES N° 00013/AONO/CY/ SG/CIPNI/2022 DU 08 DÉCEMBRE 2022 POUR LA MAÎTRISE D'ŒUVRE RELATIVE À LA SURVEILLANCE ET LE CONTRÔLE TECHNIQUE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU COMPLEXE HÔTELIER MUNICIPAL DE YOKADOUMA, DÉPARTEMENT DE LA BOUMBA ET NGOKO, RÉGION DE L'EST.

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Voir PDF

YAOUNDE le 26 Mai 2023

Le *MINISTRE DÉLÉGUÉ*

TALBA MALLA IBRAHIM

COMMUNE DE MEIGANGA**COMMUNIQUE D'ATTRIBUTION**[Télécharger la pièce d'origine](#)[Affichage Web](#)**LE MAIRE DE LA COMMUNE DE MEIGANGA COMMUNIQUE :**

L'entreprise ci-dessous désignée est déclarée attributaire du marché relatif à l'acquisition d'un Camion Benne pour le Compte de la Commune de Meiganga (En procédure d'urgence), Département du Mbéré, Région de l'Adamaoua.

ATTRIBUTAIRE	MONTANT	DELAIS
ETS E.GE.TRA BP 475 NGAOUNDERE, Tél. 699 85 44 47	100 000 000 FCFA	Soixante (60) jours

L'entreprise adjudicatrice est invitée à prendre attache avec le Secrétariat Général de la Commune de Meiganga pour la suite de la procédure.

MEIGANGA le 15 Mars 2023

Le MAIRE

ABOUBAKAR KOMBO

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE

COMMUNIQUE N°D13-158/C/MINSANTE/SG/DEP/CEI/EEAA DU 19 JUIN 2023 PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE L'AVIS AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET N° D13-07/AAMI / MINSANTE /SG / DEP / CEI /CEA1/OACJ DU _16 JANVIER 2023 POUR LA PRE-QUALIFICATION DES CABINETS/BEAT RELATIF EN VUE DE L'ELABORATION DES ÉTUDES ARCHITECTURALE ET TECHNIQUE POUR LA CONSTRUCTION DU BATIMENT DEVANT ABRITER LA DELEGATION REGIONALE DE LA SANTE PUBLIQUE DU NORDFINANCEMENT : BIP MINSANTE, EXERCICE 2023

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

Le Ministre de la Santé Publique communique :

Les entreprises ci-dessous désignées sont déclarées pré qualifiées pour soumissionner à l'Avis d'Appel d'Offres Restreint pour le recrutement d'un Bureau d'Etudes Techniques chargé de réaliser les études architecturales et techniques pour la construction du bâtiment devant abriter la Délégation Régionale de la Santé Publique du Nord:

N°	ENTREPRISES
1	NEW DESIGN BUILTSHINE, Tel : 675 16 64 95 / 679139770
2	POLYGONE Sarl, Tel : 699 84 64 65 / 243 55 55 06
3	SOETECH Sarl, Tel : 699 24 41 05 / 672 59 54 94

Le présent communiqué sera enregistré et publié partout ou besoin sera.

YAOUNDE le 19 Juin 2023

Le **MINISTRE**

MANAOUA Malachie

MINISTERE DES MARCHES PUBLICS

DECISION N°0000278/ D/PR/MINMAP/ACMP/SG/DAJ DU 26/05/2023 RELATIVE AU RECOURS DE EMERGING ENGINEERING CO. LTD EN CONTESTATION DE SON ÉLIMINATION DE L'APPEL D'OFFRES N°095/AONO/MINTP-TERI/CIPM/2022 DU 14 OCTOBRE 2022 POUR L'EXÉCUTION DES TRAVAUX D'ENTRETIEN PÉRIODIQUE AUX PRODUITS INNOVANTS DE LA ROUTE RÉGIONALE EN TERRE R0405: DOURBEYE-DAZAL-DOUMO-BOUDJOUMA (FRONTIÈRE NIGERIA), 30,89 KM DANS LE RÉSEAU NORD, DÉPARTEMENT DU MAYO-LOUTI, RÉGION DU NORD, PROGRAMME RÉGION DU 2023-2024.

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

VOIR PIÈCE JOINTE EN PDF

YAOUNDE le 26 Mai 2023

Le *MINISTRE DÉLÉGUÉ*

TALBA MALLA IBRAHIM

COMMUNE DE MEIGANGA**DECISION MUNICIPALE N° 011/DM/C-MGA/SG/2023 PORTANT ATTRIBUTION D'UN MARCHÉ PUBLIC
DANS LA COMMUNE DE MEIGANGA**[Télécharger la pièce d'origine](#)[Affichage Web](#)**LE MAIRE DE LA COMMUNE DE MEIGANGA,**
Commandeur de VOrdre National de la Valeur**Vu** la constitution :**Vu** la loi n°2019/24 du 24 décembre 2019 Portant Code général des Collectivités Territoriales Décentralisées ;**Vu** le décret n°60/341 du 31 décembre 1960 portant création de la Commune Rurale de Meiganga ;**Vu** le décret n° 77/203 du 19 juin 1977 déterminant les Communes et leur ressort territorial, modifié et complété par le décret N°93/322 du 25 novembre 1993 :**Vu** le décret n°2008/376 du 12 novembre 2008 portant Organisation administrative de la République du Cameroun**Vu** le décret n°2008/377 du 12 novembre 2008 fixant les attributions des chefs des Circonscriptions Administratives et portant Organisation et Fonctionnement de leurs Services ;**Vu** le décret n°2020/758 du 16 décembre 2020 portant nomination de Monsieur RIBOUEM A MOUNGAM LOUIS FLORENT, Administrateur Civil Principal aux fonctions du Préfet du département du Mbéré;**Vu** l'arrêté n°000100/A/MINDDEVEL du 03 mars 2020 constatant l'élection de Monsieur ABOUBAKAR KOMBO aux fonctions de Maire de la Commune de Meiganga et ses Adjoints à l'issue du scrutin municipal du 09 février 2020.**Considérant** les nécessités de service.**DECIDE****Article 1er:** l'Avis d'Appel d'Offres National Restreint N° 11/AONR/C-MGA/CIPM/2023 du 17 mars 2023 pour les Travaux de construction de quinze (15) boutiques au marché de Meidougou dans la commune de Meiganga, Département du Mbéré, Région de l'Adamaoua, financement KfW/Republique du Cameroun est attribué au soumissionnaire suivant le tableau ci-dessous :

ATTRIBUTAIRE	MONTANT HT	DELAIS
ETS JEANNY B.P : 1449 Yaoundé, Tél. 698 04 19 93	39 953 738 FCFA	Quatre (04) mois

Article 2: La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera./-

MEIGANGA le 5 Mai 2023

Le MAIRE

ABOUBAKAR KOMBO

COMMUNE DE YOKO

PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF AUDOSSIER DE CONSULTATION N° 003 /DC/RC/D-MK/C-YKO/SIGAMP/CIPM /2023 DU 26 MAI 2023 SUIVANT PROCEDURE DE GRE A GRE AUTORISEE PAR LE MINISTRE DES MARCHES PUBLICS PAR LETTRE N°000206-29/L/PRC/MINMAP/SG/DGMI/DMTR/EECA-ASH DU 08 MAI 2023 POUR LES TRAVAUX D'ENTRETIEN PAR LE TRAITEMENT DES POINTS CRITIQUES SUR LE TRONCON DE ROUTE INTER N°15 – MEGANG – MBATOUA – LIMITE NANGA EBOKO (56 KM) DANS LA COMMUNE DE YOKO, DEPARTEMENT DU MBAM ET KIM, REGION DU CENTRE POUR LE COMPTE DES ANNEES 2023, 2024 ET 2025

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Maire de la Commune de Yoko (Autorité contractante), communique :
Par DECISION N°010/D/RC/D-MK/C-YKO/SG/SIGAMP/CIPM/2023 DU 21 Juin 2023
Le résultat se présente comme suit :

Lot de soumission	Soumissionnaire	Montant TTC en FCFA	Montant HT en FCFA	Délais d'exécution	Source de financement
LOT UNIQUE	ETS Horizon of Enterprise for Zenith (HEZ), B.P: 31 274 Yaoundé, TEL : 699 19 54 74	179 995 383	150 939 525	Quatre (04) Mois calendaires par phase, soit douze (12) Mois	Budget communal de l'exercice 2023/Ressources transférées le Ministère des Travaux Publics (MINTP), Ligne Fonds Routier, Programme 2023, 2024 et 2025

Conformément au phasage ci-après :

Phases	Année d'exécution	Délais d'exécution (En mois)	Montant TTC (En FCFA)	Montant HTVA (En FCFA)
Phase 1	2023	04	59 998 500	50 313 208
Phase 2	2024	04	60 000 000	50 314 465
Phase 3	2025	04	59 996 615	50 311 627
TOTAL GENERAL		12	179 995 383	150 939 525

Ladite entreprise est invitée à se présenter, dès publication du présent communiqué et **au plus tard dans les sept (07) jours** suivants, à la Mairie de Yoko pour l'établissement de la lettre-marché correspondante.

YOKO le 21 Juin 2023

Le MAIRE

ANNIR TINA Dieudonne

COMMUNE DE YOKO

COMMUNIQUEN°011C/RC/D-MK/C-YKO/SG/SIGAMP/CIPM/2023 DU 21 JUIN 2023 D'ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE RELATIVE AUDOSSIER DE CONSULTATION N° 005/DC/RC/D-MK/C-YKO/SIGAMP/CIPM /2023 DU 26 MAI 2023 SUIVANT PROCEDURE DE GRE A GRE AUTORISEE PAR LE MINISTRE DES MARCHES PUBLICS PAR LETTRE N°000206-29/L/PRC/MINMAP/SG/DGMI/DMTR/EECA-ASH DU 08 MAI 2023 DU POUR LE CONTROLE ET LA SURVEILLANCE DE L'EXECUTION DES TRAVAUX D'ENTRETIEN PAR LE TRAITEMENT DES POINTS CRITIQUES SUR LE TRONCON DE ROUTE INTER N°15 – MEGANG – MBATOUA – LIMITE NANGA EBOKO (56 KM) DANS LA COMMUNE DE YOKO, DEPARTEMENT DU MBAM ET KIM, REGION DU CENTRE POUR LE COMPTE DES ANNEES 2023, 2024 ET 2025

[Télécharger la piece d'origine](#)
[Affichage Web](#)

Le Maire de la Commune de Yoko (Autorité contractante), communique :
Par DECISION N°011/D/RC/D-MK/C-YKO/SG/SIGAMP/CIPM/2023 DU 21 Juin 2023

Le résultat se présente comme suit :

Lot de soumission	Soumissionnaire	Montant TTC en FCFA	Montant HT en FCFA	Délais d'exécution	Source de financement
LOT UNIQUE	ETS BETAS AS, B.P: 12 426 Yaoundé, TEL: 243 620 819/ 677 73 76 81	15 093 000	17 998 403	Cinq (05) Mois calendaires par phase, soit quinze (15) Mois	Budget communal de l'exercice 2023/Ressources transférées par le Ministère des Travaux Publics (MINTP), Ligne Fonds Routier, Programme 2023, 2024 et 2025

Conformément au phasage ci-après :

Phases	Année d'exécution	Délais d'exécution	Montant TTC (En FCFA)	Montant HTVA (En FCFA)
Phase 1	2023	05 mois	5 999 468	5 031 000
Phase 2	2024	05 mois	5 999 468	5 031 000
Phase 3	2025	05 mois	5 999 468	5 031 000
TOTAL GENERAL		15 mois	15 093 000	17 998 403

Ladite entreprise est invitée à se présenter dès publication du présent communiqué, et **au plus tard dans les sept (07) jours** qui suivent à la Mairie de Yoko, pour l'établissement de la lettre-marché correspondante

YOKO le 21 Juin 2023

Le MAIRE

ANNIR TINA Dieudonne

MINISTRE DES MARCHES PUBLICS

DECISION N°0000279/ D/PR/MINMAP/ACMP/SG/DAJ DU 26/05/2023 RELATIVE AU RECOURS DU GROUPEMENT ASPROTECH/MEDCOM EN CONTESTATION DU RÉSULTAT DE L'APPEL D'OFFRES N°095/AONO/MINTP-TERI/CIPM/2022 DU 14 OCTOBRE 2022 POUR L'EXÉCUTION DES TRAVAUX D'ENTRETIEN PÉRIODIQUE AUX PRODUITS INNOVANTS DE LA ROUTE RÉGIONALE EN TERRE R0405: DOURBEYE-DAZAL-DOUMO-BOUDJOUMA (FRONTIÈRE NIGERIA), 30,89 KM DANS LE RÉSEAU NORD, DÉPARTEMENT DU MAYO-LOUTI, RÉGION DU NORD, PROGRAMME RÉGION DU 2023-2024.

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

VOIR PIÈCE JOINTE EN PDF

YAOUNDE le 26 Mai 2023

Le MINISTRE

TALBA MALLA IBRAHIM

COMMUNE DE MENGONG

DECISION MUNICIPALE N°011/DM/C.MNG/SG/SIGAMP/23 DU 15/06/2023 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ ET DE LA LETTRE COMMANDE RELATIFS A L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°009 /AONO/PU/C.MNG/SG/CIPM/2023 DU 18/04/2023 POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN ETABLISSEMENT SCOLAIRE A ATO'OVENG II, EN DEUX (02) LOTS, DANS LA COMMUNE DE MENGONG, DEPARTEMENT DE LA MVILA, REGION DU SUD

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

-DECIDE?

Article 1^{er}: Pour compter de la date de signature de la présente décision, est attributaire du marché pour le loti et de la lettre commande pour le lot 2 relatifs à l'Avis d'appel d'offres national ouvert en procédure d'urgence n°009 /AONO/PU/C.MNG/SG/CIPM/2023 du 18/04/2023 pour l'exécution des travaux de construction d'un établissement scolaire a ATO'OVENG II, en deux (02) lots, Département de la Mvila, Région du Sud, pour un montant de : 111 517 210 (Cent onze millions cinq cent dix-sept mille deux cent dix) francs CFA pour le loti et 19 430 535 (Dix-neuf millions quatre cent trente mille cinq cent trente-cinq) francs CFA pour le lot2 , l'entreprise ci-après :

N° Lot	SOUSSIONNAIRE	MONTANT TTC (en F CFA)	DELAI DE LIVRAISON	MOTIFS
Lot 1 : Construction et équipement de deux (02) blocs de trois salles de classe et d'un bloc latrines à 6 compartiments	ETS CITY CENTER SARL BP :4609 TELEPHONE : 696808167	111 517 210	Six (06) mois	Qualifié techniquement et moins disant
Lot 2 : Construction d'un forage de 7,5m3 alimenté par énergie solaire.	ETS CITY CENTER SARL BP : 4609 TELEPHONE : 696808167	19 430 535	Trois (03) mois	Qualifié techniquement et moins disant

Article 2: L'entreprise attributaire ci-dessus est invitée à prendre rapidement attache avec la structure interne de gestion des marchés publics de la Mairie de Mengong pour la suite de la procédure.

Article 3 : La présente Décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

MENGONG le 15 Juin 2023

Le MAIRE

EBAH NGONO JEANNE EPSE ESSIANE

MINISTRE DES MARCHES PUBLICS

DECISION N°0000277/ D/PR/MINMAP/ACMP/SG/DAJ DU 26/05/2023 RELATIVE AU RECOURS DE LA SOCIÉTÉ AN'NDAL SARL EN CONTESTATION DU RÉSULTAT DE L'APPEL D'OFFRES NO095/AONO/MINTP-TERI/CIPM/2022 DU 14 OCTOBRE 2022 POUR L'EXÉCUTION DES TRAVAUX D'ENTRETIEN PÉRIODIQUE AUX PRODUITS INNOVANTS DE LA ROUTE RÉGIONALE EN TERRE R0405 : DOURBEYE-DAZAL-DOUMO-BOUDJOUMA (FRONTIÈRE NIGERIA), 30,89 KM DANS LE RÉSEAU NORD, DÉPARTEMENT DU MAYO-LOUTI, RÉGION DU NORD, PROGRAMME RÉGION DU 2023-2024.

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

VOIR PIÈCE JOINTE EN PDF

YAOUNDE le 26 Mai 2023

Le *MINISTRE DÉLÉGUÉ*

TALBA MALLA IBRAHIM

COMMUNE DE MENGONG

DECISION MUNICIPALE N°012/DM/C.MNG/SG/SIGAMP/23 DU 15/06/2023 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF A L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°008 /AONO/ PU/C.MNG/SG/CIPM/2023 DU 18 AVRIL 2023 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE CINQ (05) MINI ADDUCTIONS D'EAU POTABLE AVEC POMPAGE SOLAIRE DANS CERTAINES LOCALITES DE LA COMMUNE DE MENGONG, DEPARTEMENT DE LA Mvila RÉGION DU SUD.

[Télécharger la pièce d'origine](#)[Affichage Web](#)

-DECIDE?

Article 1^{er}: Pour compter de la date de signature de la présente décision est attributaire du marché relatif, à l'avis d'appel d'offres national ouvert en procédure d'urgence n°008 /AONO/PU/C.MNG/SG/CIPM/2023 du 18/04/ pour l'exécution des travaux de construction de cinq (05) mini adductions d'eau potable avec pompage solaire dans certaines localités de la commune de Mengong, département de la Mvila région du sud, pour un montant de 92 571 546 (Quatre Vingt douze millions cinq cent soixante-onze mille cinq cent quarante-six) francs CFA, l'entreprise ci- après :

N° Lot	SOUSSIONNAIRE	MONTANT TTC (en F CFA)	DÉLAI DE LIVRAISON	MOTIFS
Lot unique : construction de cinq (05) mini adductions d'eau potable avec pompage solaire dans certaines localités de la commune de Mengong, département de la Mvila région du sud	R2N ENGINEERING AND ENVIRONMENTAL SARL - YAOUNDE TELEPHONE :695 731 602	92 571 546	Cinq (05) mois	Qualification technique satisfaisante pour le projet

Article 2: L'entreprise attributaire ci-dessus est invitée à prendre rapidement attache avec la structure interne de gestion des marchés publics de la Mairie de Mengong pour la suite de la procédure.

Article 3 : La présente Décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

Ampliations :

MENGONG le 15 Juin 2023

Le MAIRE

EBAH NGONO JEANNE EPSE ESSIANE

COMMUNE DE NGOULEMAKONG

**DECISION N°021 / D/CNG/MAIRE/SG/2023 DU09/05/2023 PORTANT ATTRIBUTION D'UN MARCHÉ PUBLIC
DANS LA COMMUNE DE NGOULEMAKONG, DÉPARTEMENT DE LA VLVILA, RÉGION DU SUD**

[Télécharger la pièce d'origine](#)[Affichage Web](#)

DECIDE :

Article 1^{er} : La Lettre Commande relative à l'Appel d'Offres National ci-dessus citée est pour compter de la date de signature de la présente décision, attribuée ainsi qu'il suit :

Lot	Intitulé du projet	Adjudicataire	Montant TTC en FCFA	Délai	Financ
UNIQUE	Ouverture et de réhabilitation de certaines routes dans la ville de Ngoulemakong	ETS P.N.M	44 265 600 (Quarante-quatre millions deux cent soixante-cinq mille) FCFA	03 (Trois) mois	BIP M

Article 2 : La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

NGOULEMAKONG le 9 Mai 2023

Le MAIRE

AKOA Albert Anicet

CAISSE DE DÉVELOPPEMENT DE L'ELEVAGE DU NORD-OUEST

DECISION NO.043/CDENO/AD/CITB/2023 OF 02/05/2023 BEARING ON THE AWARD OF OPEN NATIONAL INVITATION TO TENDER NO.007/ONIT/CDENO/ CITB/2023 OF 09/03/2023 FOR THE CONSTRUCTION OF FOUR WATER POINTS IN SOME LOCALITIES OF THE NORTH WEST REGION.

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

THE ADMINISTRATIVE DIRECTOR OF THE NORTH WEST LIVESTOCK DEVELOPMENT FUND (CONTRACTING A

- Mindful of the Constitution;
- Mindful of Decree No. 317 of 8/11/1974 creating and organising the North West Livestock Development Fund;
- Mindful of Decree No.2018/366 of 20/6/2019 modifying the Public Contract Code;
- Mindful of Arrete No.00002/MINEPIA of 17/01/2014 appointing Mr. Mbah Shupong Michael as the Administrative Director
- Mindful of Decision n°.0000005/CAB/MINMAP of 03/01/2020 appointing the President of the Internal Tender's Board of CD
- Mindful of Decision n°.008/03Vol.4/CDENO/AD of 02/04/2020 to establish the list of members for the CDENO internal Ten
- Considering Open National Invitation to tender n°.007/ONIT/CDENO/ CITB/2023 of 09/03/2023 for the construction of four localities of the North West Region;

DECIDES

ARTICLE 1: That the contract to carry out the construction of four water points in some localities of the North West Region, following the tender mentioned above is hereby awarded to the enterprise below as follows:

No.	Enterprise	Lot	Locality	Duration	Am
1	MADI GROUP LTD	UNIQUE	-Wat in Nkambe -Bainjong in Fundong - Acha Tugi in Momo -Akum in Santa	Three (03) months	22,

ARTICLE 2: That this decision shall be registered and communicated where necessary

COMMUNE DE MEIGANGA**COMMUNIQUE D'ATTRIBUTION**[Télécharger la pièce d'origine](#)[Affichage Web](#)**LE MAIRE DE LA COMMUNE DE MEIGANGA COMMUNIQUE,**

L'entreprise ci-dessous désignée est déclarée attributaire pour les Travaux de construction d'un bloc de deux (02) salles de classe Publique de Bounou (Lot 1) et à l'Ecole publique de Nganhi (Lot2) dans la commune de Meiganga, Département du Mbéré. L'Adamaoua sont attribués aux soumissionnaires suivant le tableau ci-dessous :

Lot	ATTRIBUTAIRE	MONTANT	DELAIS
Travaux de construction d'un bloc de deux (02) salles de classe à l'Ecole Publique de Bounou (Lot 1)	ETS SOULEYMANOU HOUSSEINI B.P: 23 MEIGANGA Tél. 677 97 78 92	17.410.176 FCFA	Trois (03) mois
Travaux de construction d'un bloc de deux (02) salles de classe à l'Elcole Publique de Nganhi (Lot2)	ETS SOULEYMANOU HOUSSEINI B.P: 23 MEIGANGA Tél. 677 97 78 92	20.969.455 FCFA	Trois (03) mois

L'entreprise adjudatrice est invitée à prendre attache avec le Secrétariat Général de la Commune de Meiganga pour la suite de la

MEIGANGA le 19 Avril 2023

Le MAIRE

ABOUBAKAR KOMBO

COMMUNE DE MEIGANGA**COMMUNIQUE D'ATTRIBUTION**[Télécharger la pièce d'origine](#)[Affichage Web](#)**LE MAIRE DE LA COMMUNE DE MEIGANGA COMMUNIQUE,**

L'entreprise ci-dessous désignée est déclarée attributaire du marché de Travaux de construction des caniveaux et entretien d'une voie au quartier Foulbéré (Carrefour Haman Adji Mbaou et Carrefour Saliou Longue Tête) dans la Commune de Meiganga, Département du Mbéré, Région de l'Adamaoua.

ATTRIBUTAIRE	MONTANT	DELAIS
ETS E.GE.TRA BP 475 NGAOUNDERE, Tél. 677 97 78 92	5 311 078 FCFA	Trois mois

L'entreprise adjudicatrice est invitée à prendre attache avec le Secrétariat Général de la Commune de Meiganga pour la suite de la procédure.

MEIGANGA le 19 Avril 2023

Le MAIRE

ABOUBAKAR KOMBO

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE

DECISION N° 2732 / D/MINSANTE/SG/CSPM-PC/EPM /2023 DU 21 JUIN 2023 PORTANT PUBLICATION DU RÉSULTAT DE L'APPEL D'OFFRE INTERNATIONAL RESTREINT N° D13-377 /AONR/MINSANTE/CSPM-PC/2022 DU 28 OCTOBRE 2022 POUR LA RÉALISATION DES AUDITS DU PROGRAMME CONJOINT MINSANTE/AFD/KFW POUR LES EXERCICES 2021 À JUIN 2023

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Ministre de la Santé Publique :

Vu la Constitution de la République du Cameroun;

Vu la loi N° 2018/012 du 11 juillet 2018 portant Régime Financier de l'Etat;

Vu la Loi N° 2022/020 du 27 décembre 2022 Portant loi des finances de la République du Cameroun pour l'Exercice 2023;

Vu le décret n077/41 du 03 Février 1977 fixant l'Organisation et les Attributions des Contrôles financiers, modifié et complété par le décret n02013/066 du 28 Février 2013;

Vu le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement;

Vu le décret n02011/410 du 09 Décembre 2011 portant Formation du Gouvernement modifié par le décret n02015/434 du 02 Octobre 2015 portant Réaménagement du Gouvernement;

Vu le décret n02012/074 du 08 Mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des commissions de Passation des Marchés Pblics;

Vu le décret n02012/075 du 08 Mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics;

Vu le décret n02012/076 du 08 Mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n02001/048 du 23 mars 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'ARMP ;

Vu le décret n02013/093 du 03 Avril 2013 portant Organisation du Ministère de la Santé Publique;

Vu le décret n02018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics;

Vu le décret n02019/001 du 04 janvier 2019 portant nomination d'un Premier Ministre, Chef du Gouvernement;

Vu le décret n02019/002 du 04 janvier 2019 portant Réaménagement du Gouvernement;

Vu la Circulaire n° 00000006/C/MINFI du 30 décembre 2022 Portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'État et des autres entités Publiques pour l'Exercice 2023;

Considérant l'Appel d'Offres International Restreint N° D13-377 /AONR/MINSANTE/CSPM-PC/2022 du 28 octobre 2022 pour la réalisation des audits du Programme Conjoint MINSANTE/AFD/KFW pour les exercices 2021 à Juin 2023

Considérant la correspondance n° 2023/YAO/VD/CT/ay/0703-23 du 09 mai 2023 des Partenaires Techniques et Financiers recommandant de signer la Lettre-commande avec le soumissionnaire ARC AUDIT & CONSULTING SARL.

DECIDE,

Article 1er : L'entreprise ci-dessous désignée est déclarée attributaire du Dossier d'Appel d'Offres susvisé aux montant et délai ci-après :

Objet	Soumissionnaire	Montant HT	Montant TTC	Délai	Observations
Réalisation des audits du Programme Conjoint MINSANTE/AFD/KFW pour les exercices 2021 à Juin 2023	ARC AUDIT & CONSULTING SARL	37 500 000	47 938 500	90 jours	Attributaire

Article 2 : Le mandataire de ladite entreprise est invité, à se présenter au Programme Conjoint MINSANTE/AFD/KfW pour l'établissement de son projet de marché.

Article 3 : La présente Décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

COMMUNE DE DZENG

DECISION N° 012/ D/C-DZENG/SG/2023 DU 13 JUIN 2023 PORTANT ATTRIBUTION DES TRAVAUX DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRE N°012/AONO/C-DZENG/CIPM/2023 DU 05/04/2023 RELATIF AUX TRAVAUX DE MISE EN PLACE DE TROIS ETANGS PISCICOLES EMPOISSONNES DE 400 M2 : ARRONDISSEMENT DE DZENG, DEPARTEMENT DU NYONG ET SO'O, REGION DU CENTRE

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE DZENG.

MAÎTRE D'OUVRAGE

- Vu** la Constitution ;
- Vu** la loi N°2004/018 du 22 Juillet 2004 fixant les règles applicables aux Communes ;
- Vu** le décret n°2001/048 du 23 Février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;
- Vu** La loi n°2022/020 du 27 décembre 2022 portant loi des finances de la république du Cameroun pour l'exercice 2023 ;
- Vu** le décret 2003/651 du 05 Novembre 2003 fixant les modalités d'application du régime fiscal et douanier des Marchés Publics ;
- Vu** le décret n°2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
- Vu** le décret n°2011/408 du 09 Décembre 2011 portant organisation du Gouvernement modifié et complété par le décret n°2018/191 du 02 Mars 2018 ;
- Vu** le décret n°2019/001 du 04 Janvier 2019 portant nomination d'un premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu** le décret n°2012/075 du 08 Mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
- Vu** le décret n°2012/076 du 08 Mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n°2001/048 du 23 Février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;
- Vu** Le décret n°2011/048 du 09 Décembre 2011 portant organisation du Gouvernement modifié et complété par le décret n°2018/191 du 02 Mars 2018 ;
- Vu** La Circulaire N° 000000008/C/MINFI DU 30 Décembre 2022 Portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi

et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'État et des Autres Entités Publiques pour l'Exercice 2023;

Vu Les normes en vigueur en République du Cameroun.

Vu Le dossier d'appel d'offres du dossier d'appel d'offre N°012/AONO/C-DZENG/CIPM/2023 DU 05/04/2023 pour les travaux de mise en

place de trois etangs piscicoles empoissonnes de 400 m2 : Arrondissement de Dzeng, Département du Nyong et So'o, Région du Centre ;

Vu La proposition d'attribution n°10/L/CIPM-DZENG/ 2023 du 09/06/2023 par le Président de la Commission de passation interne des

Marchés auprès de la Commune de Dzeng ;

Vu L'arrêté N°000148/A/MINDDEVEL du 03 Mars 2020 constatant l'élection de Madame AYI Monique Epse NKAMGNA, au poste de Maire de la Commune de Dzeng à l'issue du scrutin Municipal du 09 Février 2020 ; **Vu** les nécessités de service ;

DECIDE :

Article 1^{er} : L'Appel d'Offres National ouvert N°012/AONO/C-DZENG/CIPM/2023 du 05/04/2023 relatif **aux travaux de mise en place de trois etangs piscicoles empoissonnes de 400 m2 : ARRONDISSEMENT DE DZENG** : Arrondissement de Dzeng, Département du Nyong et So'o, Région du Centre : Est attribuée à **MASSO ET FILS, B.P.:** Yaoundé Tél : 693020483 / 670057777 Pour un montant TTC de **9 999 995 FCFA (Neuf millions neuf cent quatre vingt dix neuf mille neuf cents quatre vingt quinze Francs CFA)** pour une durée de Quatre (04) mois calendaires.

Article 2 : La présente décision Municipale sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera. /-

DZENG le 13 Juin 2023

Le MAIRE

AYI EPSE NKAMGNA Monique

COMMUNE DE NGOULEMAKONG

**DECISION N°021/D/CNG/MAIRE/SG/2023 DU 09/05/2023 PORTANT ATTRIBUTION D'UN MARCHÉ PUBLIC
DANS LA COMMUNE DE NGOULEMAKONG, DÉPARTEMENT DE LA VIVILA, RÉGION DU SUD**

[Télécharger la pièce d'origine](#)[Affichage Web](#)

DECIDE :

Article 1" : La Lettre Commande relative à l'Appel d'Offres National ci-dessus citée est pour compter de la date de signature présente décision, attribuée ainsi qu'il suit :

Lot	Intitulé du projet	Adjudicataire	Montant TTC en FCFA	Délai	Financement
01	Construction d'un bloc de deux salles de classes dans certaines écoles publiques	ETS SM ET FILS	16 500 000 (Seize millions cinq cent mille) FCFA	03 (Trois) mois	BIP MINEDU

Article 2 : La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

NGOULEMAKONG le 31 Mai 2023

Le MAIRE

AKOA Albert Anicet

COMMUNE DE NGOULEMAKONG

**DECISION N°021/D/CNG/MAIRE/SG/2023 DU 09/05/2023 PORTANT ATTRIBUTION D'UN MARCHÉ PUBLIC
DANS LA COMMUNE DE NGOULEMAKONG, DÉPARTEMENT DE LA MVILA, RÉGION DU SUD**

[Télécharger la pièce d'origine](#)[Affichage Web](#)

DECIDE :

Article 1" : La Lettre Commande relative à l'Appel d'Offres National ci-dessus citée est pour compter de la date de signature de la présente décision, attribuée ainsi qu'il suit :

Lot	Intitulé du projet	Adjudicataire	Montant TTC en FCFA	Délai	Financement
unique	Construction d'un bloc de deux salles de classes dans certaines écoles publiques	N — TWINS BTP SARL	16 364 190 (seize millions trois cent soixante-quatre mille cent quatre-vingt-dix) FCFA	03 (Trois) mois	BIP IVIINEDUE

NGOULEMAKONG le 9 Mai 2023

Le MAIRE

AKOA Albert Anicet

COMMUNE D'EBOWA 2ÈME

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°019/AONO/PU/C-.EBWA II/CIPM/SG/SIGAMP/2023 DU08/06/2023 POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX D'ENTRETIEN DE LA ROUTE COMMUNALE NKOLANDOM-BILIK-MA'AMEZAM, DANS LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT D'EBOWA II, DEPARTEMENT DE LA MVILA, REGION DU SUD.

FINANCEMENT
BUDGET INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP) , N/A

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Le Maire de la commune d'Ebolowa II, Maître d'Ouvrage et Autorité Contractante, lance en procédure d'urgence un appel d'offres pour l'exécution des travaux d'entretien de la route communale Nkolandom-Bilik-Ma'amezam.

2. Consistance des prestations

Ces travaux comprennent les opérations suivantes:

- L'installation de chantier ;
- Les travaux préliminaires ;
- Les terrassements généraux ;
- Les travaux de voirie;
- L'assainissement des eaux pluviales ;

NB : Il est à noter que la construction des ouvrages d'assainissement se fera obligatoirement sur la base de l'approche «Haute Intensité de Main d'Œuvre» (HIMO).

3. Cout Prévisionnel

Le cout prévisionnel des travaux est de 487 596 417 (Quatre Cent quatre-vingt-sept Millions cinq cent quatre-vingt-seize Mille quatre cent dix-sept Francs) F CFA TTC pour les deux tranches soit 243 798 209 (Deux Cent Quarante Trois Millions Sept CentQuatre Vingt Dix Huit Mille Deux Cent Neuf Francs) FCFA TTC pour la tranche ferme et 243 798 208 (Deux Cent Quarante-trois Millions Sept Cent Quatre-vingt-Dix-Huit Mille Deux Cent Huit Francs) FCFA TTC pour la tranche conditionnelle.

NB : le Maitre d'Ouvrage signe un Ordre de Service pour la tranche conditionnelle si le soumissionnaire a réalisé la tranche ferme selon les exigences du DAO4875

4. Allotissement

Les travaux objet du présent appel d'offres constituent un lot unique. Ces travaux seront exécutés en deux tranches : une tranche ferme et une tranche conditionnelle.

5. Participation et origine

La participation au présent appel d'offres est ouverte aux entreprises ou groupements des travaux publics installés au Cameroun.

6. Financement

Les travaux objet du présent appel d'offres seront financés par le MINHDU ligne Fonds Routier, Exercices 2023 et SUIVANTS.

7. Consultation du Dossier

Le dossier d'Appel d'Offres peut être consulté à la SIGAMP de la Mairie d'Ebolowa II ou sur le site de l'ARMP

8. Acquisition du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être retiré dès publication du présent avis auprès du Secrétariat Général de la Mairie d'Ebolowa II sur présentation d'une quittance de versement d'une somme non remboursable au titre des frais de dossier de 200 000 (Deux Cent Mille francs) FCFA payable à la recette municipale de la commune

9. Remises des offres

Les documents constituant l'Offre seront répartis en trois volumes ci-après, placés sous simple enveloppe dont :

Volume 1 : Pièces administratives ;

Volume 2 : Offre Technique ;

Volume 3 : Offre Financière.

Toutes les pièces constitutives des offres (Volumes 1, 2 et 3), seront placées dans une grande enveloppe extérieure scellée portant uniquement la mention de l'Appel d'Offres en cause.

Les différentes pièces de chaque Offre seront numérotées dans l'ordre du DAO et séparées par des intercalaires de couleur identique.

Chaque offre, rédigée en français ou en anglais et en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels, devra parvenir sous plis fermés, à la SIGAMP de la Mairie d'Ebolowa II **au plus tard le 07/07/2023 à 14 heures**. Elle devra porter la mention :

**APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°019/AONO/PU/C-EBWA
II/CIPM/SG/SIGAMP/2023 DU 08/06/2023 POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX D'ENTRETIEN DE LA ROUTE
COMMUNALE NKOLANDOM-BILIK-MA'AMEZAM, DANS LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT D'EBOLOWA
II, DEPARTEMENT DE LA MVILA, REGION DU SUD.**

FINANCEMENT : FONDS ROUTIER EXERCICE 2023 ET SUIVANTS

A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »

10. Delai de Livraison

Le délai maximum d'exécution des travaux est fixé à quatre (04) mois pour la tranche ferme.

11. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, un cautionnement provisoire délivré par un établissement bancaire de premier ordre agréé par le Ministère en charge des Finances, dont le montant est fixé à 9 751 928 (Neuf millions sept cent cinquante un mille neuf cent vingt-huit) Fcfa.

Sous peine de rejet, le cautionnement provisoire devra être impérativement produit en original datant d'au plus trois (03) mois.

Le cautionnement provisoire sera libéré au plus tard trente (30) jours après le délai de validité des offres pour les soumissionnaires n'ayant pas été retenus. Pour le soumissionnaire attributaire du marché, le cautionnement provisoire sera libéré après constitution du cautionnement définitif.

12. Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet, les pièces administratives exigées doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par les services émetteurs, selon le cas, suivant les indications du RPAO. Elles devront être datées d'au plus trois (03) mois à l'ouverture des plis ou établies postérieurement à la date de publication de l'avis d'appel d'offres.

La soumission dûment timbrée et signée, selon le modèle contenu dans le dossier d'appel d'offres, fera ressortir les coûts en francs CFA hors taxes et toutes taxes comprises.

13. Ouverture des Plis

L'ouverture des offres s'effectuera en un seul temps et **aura lieu le 07/07/2023** à partir de **15** heures, heure locale, par la Commission de Passation des Marchés auprès de la Commune d'Ebolowa II. Seuls les soumissionnaires ou leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance du dossier peuvent assister à cette séance d'ouverture.

14. Critères d'évaluation

Critères Eliminatoires

- a) Dossier incomplet pour absence ou non-conformité de l'une des pièces exigées (après 48heures)
- b) Pièces falsifiées ou fausses déclarations ;
- c) Offre technique incomplète pour absence :

Critères Eliminatoires

- a) Dossier incomplet pour absence ou non-conformité de l'une des pièces exigées (après 48heures)
- b) Pièces falsifiées ou fausses déclarations ;
- c) Offre technique incomplète pour absence :

c1) de l'Attestation de visite des lieux signée sur l'honneur par le soumissionnaire;

c2) de la Note méthodologique (organisation, planning et compréhension du projet) ;

c3) d'un conducteur de travaux, Ingénieur des Travaux de Génie Civil BAC+3 et cinq(05) ans d'expérience, et ayant été conducteur de travaux dans au moins deux (02) projets de travaux de voiries urbaines ;

c4) de la preuve d'inscription à l'Ordre National des Ingénieurs de Génie Civil (ONIGC) pour le Conducteur des

travaux ;

c5) de l'attestation de solvabilité d'un montant minimum de 325 0 64 278 millions FCFA ;

d) N'avoir pas réalisé au cours des trois (03) dernières années un projet d'entretien des voiries urbaines d'un montant supérieur ou égal à deux cent millions (200 000 000) de F CFA ;

e) N'avoir pas réalisé au cours des trois dernières années un projet de route d'une longueur de dix (10) Km ;

f) Non justification de la possession en propriété ou en location du matériel minimum suivant :

- 01camion-gravillonneur;

- 01 pelle chargeuse;

- 01 compacteur à pneus;

- 01 niveleuse ;

g) Omission dans l'offre d'un prix unitaire quantifié;

h) Omission du sous-détail d'un prix quantifié ;

i) N'avoir pas satisfait à au moins 70 % des critères essentiels.

j) Absence de la caution

Critères essentiels

L'offre technique sera évaluée suivant la grille de notation suivante :

A – Références de l'entreprise

B - Personnel d'encadrement

C - Matériel

D- Surface financière

15. Attribution

L'offre technique ayant obtenu le montant de son évaluation pondéré qui sera supérieur ou égal à 70 % des offres financières et qui disposera des capacités techniques et financières requises pour exécuter le Marché de façon satisfaisante et dont l'offre aura été évaluée la moins-disante en incluant le cas échéant les rabais proposés.

Les détails de ces critères essentiels sont précisés par le Règlement Particulier de l'Appel d'Offres (RPAO) et repris

16. Durée de validité des Offres

La durée de validité des offres est de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite fixée pour leur remise.

17. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus à la Délégation Départementale du Ministère de l'Habitat et du Développement Urbain de la Mvila, sise au 1^{ème} étage du bâtiment de la Délégation Régionale du MINH DU/Sud ou auprès de la structure interne de gestion administrative des marchés publics de la Commune d'Ebolowa 2. Tél. : 696 454 828 / 691 510 572

EBOLOWA le 8 Juin 2023

Le MAIRE

BENGON ANDRE THOMAS

PRÉFECTURE DE LA VINA

**AVIS DE CONSULTATION POUR UNE DEMANDE DE COTATION N°
007/ACDC/H.52/SAG/SIGAMP/CDPM/VINA 2023 DU 21/06/2023 RELATIF A L'ACQUISITION DE
BOTTELEUSE A LA STATION ZOOTECHNIQUE DE WAKWA A NGAOUNDEREPROCEDURE D'URGENCE**

FINANCEMENT
BUDGET INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP)

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Dans le cadre de l'exécution du Budget d'Investissement Public de l'exercice 2023, le Préfet du Département de la Vina, Autorité Contractante, lance pour le compte du Ministre de l'Elevage, des Pêches et des Industries Animales une consultation relative à l'acquisition de botteuse à la Station Zootechnique de Wakwa à Ngaoundéré, Département de la vina, Région de l'Adamaoua en procédure d'urgence

2. Consistance des prestations

La consistance de la prestation est détaillée dans le tableau ci-après :

N°	SPECIFICATIONS TECHNIQUES	QUANTITE	PU	PT
----	---------------------------	----------	----	----

100	Chambres à balles				
101	Taille de la chambre	Cm	36*46		
102	Cut	Cm	71		
103	Ram cut	Coup/min	93		
104	Fenêtre de flux	Cm	1500		
105	Balle				
106	Longueur de balle	Cm	30-135		
107	Poids des balles	Kg	20-35		
108	Productivité	Balle/heure	250		
109	Ensemble de noueur		2ficelles		
110	Système de ramassage				
111	Largeur de ramassage	Cm	165/179		
112	Ecart de barre	mm	70		
113	Barres à dent	barre	5		
114	Nombre de dents		100/110		
115	Dimensions de la presse				
116	Pneu droit		225/70/R15		
117	Pneu gauche		10,0/75-15,3 Tube 10RP		
118	Roue de support centrale arrière		16,5*6,50-86RP	2	
119	Roue de support du ramassage		400*8-6 RP		
120	Masse	Kg	1750/1890		
121	Longueur de la presse (sur la route)	Cm	505		
122	Longueur de la presse (en service)	Cm	608		
123	Largeur de la presse	Cm	260		
124	Hauteur de la presse		182		
125	Puissance minimale requise	CV	45		

126	Vitesse de rotation de la prise de force	1/min	540		
127	Transmission	arbre	2KE555		
128	Ventilateur de nettoyage	u	1		
129	Système d'éclairage		OUI		
130	Système d'aiguille		PROTEGE		
131	Système de serrage latéral		OUI		
132	Boite à ficelle	piece	6		
133	Système de ramassage hydraulique		OUI		

3. Cout Prévisionnel

Le coût prévisionnel du projet est de **Soixante-sept millions (67 000 000) francs CFA.**

4. Participation et origine

La participation est ouverte à égalité de conditions à toutes les entreprises de droit camerounais, installées en République du Cameroun et remplissant les conditions requises dans le présent dossier de consultation.

5. Financement

Les prestations objet de la présente consultation sont financées par le budget d'investissement public du MINEPIA, exercice 2023, imputation budgétaire :

6. Consultation du Dossier

Le dossier peut être consulté aux heures ouvrables dans au Service des Affaires Générales(SIGAMP) de la Préfecture de Ngaoundéré (tél : 699536094), dès publication du présent avis.

7. Acquisition du Dossier

Le dossier peut être obtenu aux heures ouvrables au Service des Affaires Générales (SIGAMP) de la Préfecture de Ngaoundéré , dès publication du présent avis, contre présentation d'une quittance de versement de la somme non remboursable de **Trente mille (30.000) francs CFA**, représentant les frais d'achat du dossier de consultation, payable à ta Trésorerie Générale de Ngaoundéré.

8. Remises des offres

Chaque offre, rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme telles, devra parvenir contre récépissé, au service des Affaires Générales de la Préfecture de Ngaoundéré (tel : 699 53 60 94) au plus tard **le 19/07/2023 à 09H00**, et devra porter la mention suivante :

**AVIS DE CONSULTATION POUR UNE DEMANDE DE COTATION N°007/ACDC/H.52/SAG/SIGAMP/CDPM/VINA 2023
DU 21/06/2023 RELATIF A L'ACQUISITION DE BOTTELEUSE A LA STATION ZOOTECHNIQUE DE WAKWA A
NGAOUNDERE
PROCEDURE D'URGENCE
« A N'OUVRIER QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »**

9. Delai de Livraison

Délai de livraison

Le délai de livraison est de trois(03) mois.

Lieu de livraison

Le lieu de livraison est : Station Zootechnique de wakwa à ngaoundéré

10. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances et dont la liste figure dans le présent dossier de consultation, et précisant le montant d'un million trois cent quarante **mille (1 340 000) francs CFA**, valable pendant **trente (30) jour** s au-delà de la date de validité des offres.

11. Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet, les pièces administratives requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative. Lesdites pièces doivent dater de moins de trois (03) mois précédant la date de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

12. Ouverture des Plis

L'ouverture des plis se fera en un temps, et aura lieu dans la salle De réunion de la Préfecture de Ngaoundéré, le **19/07/2023 à 10H00** par la Commission Départemental de passation de marchés publics de la vina des Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture, ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée.

Après l'ouverture des plis, ladite commission procédera à l'analyse des offres.

13. Critères d'évaluation

1) Evaluation des offres

1. L'absence d'une pièce du dossier administratif et la non-conformité d'une pièce administrative et n'ayant pas été régularisé dans les quarante heures (48) après le dépouillement;
2. L'absence d'une pièce dans le dossier administratif constitue un critère éliminatoire ;
3. L'absence dans l'offre technique de tous les documents requis dans le DAO ;
4. Les offres techniques et financières incomplètes seront rejetées
5. Justification d'une réalisation au cours des trois dernières années, comme entrepreneur principal dans la livraison des équipements similaires ;
6. L'omission dans le bordereau ou la non-conformité d'un sous détail de prix unitaires au prix unitaires quantifiés dans l'offre financière ;
- 7. Le délai d'exécution ;**
8. L'absence d'une déclaration sur l'honneur attestant le non abandon d'un marché au cours des trois dernières années ;
9. Fausse déclaration ou pièces falsifiée avec des manœuvres frauduleuses ;
10. Non observation des clauses contractuelles dans le DAO;
11. Absence d'un prix unitaire quantifié.

Sous peine de rejet, la caution de soumission (émise par un établissement bancaire de 1^{er} ordre agréé par le Ministère chargé des Finances) et l'attestation de domiciliation bancaire du soumissionnaire doivent être impérativement produites en originaux, les autres pièces en originaux ou en copies certifiées conformes. Ces justifications administratives doivent dater de moins de trois (03) mois et être conformes aux modèles.

14. Attribution

Le marché public sera attribué au soumissionnaire dont l'offre a été admise conforme, et évaluée la moins disante.

15. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant **90 jours** à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

16. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables au Service des affaires Générales (SIGAMP) de la Préfecture de Ngaoundéré (tél : 699 53 60 94).

NGAOUNDERE le 21 Juin 2023

Le PRÉFET

AWOUNFAC ALIENOU BERTRAND YVES

MINISTÈRE DES FORÊTS ET DE LA FAUNE

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°0106/AONO/MINFOF/CSPM/FC-PSFE/2023 DU 08 JUIN 2023 RELATIF A LA SELECTION D'UN CABINET OU BUREAU D'ETUDES POUR LA REFONTE DE L'APPLICATION COMCAM OPERATION 2

FINANCEMENT
BUDGET AUTONOME (BA) , N/A
IMPUTATION
1.2.5.24.0.

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Le Ministre des Forêts et de la Faune, Maître d'Ouvrage, lance un Appel d'Offres National Ouvert relatif à la sélection d'un cabinet ou bureau d'études pour la refonte de l'application COMCAM (COMmercialisation du bois au CAMeroun) opération 2.

Objectifs

Objectif global

L'objectif global de cette prestation est de développer un système informatique de collecte et de diffusion des données sur l'exportation des produits bois au Cameroun (COMCAM) qui devra permettre au Ministère des Forêts et de la Faune, de disposer de données statistiques fiables et en temps réel sur les volumes et les types des produits bois spécifiés et réellement exportés (grumes, sciages, produits spéciaux, etc...).

2. Consistance des prestations

De manière spécifique, il s'agira de :

- Développer une base de données relationnelle principale devant contenir les données exploitées par les versions web et mobile, ainsi qu'une base de données embarquée pour le fonctionnement hors connexion de la version mobile ;
- Développer une application Web conforme aux exigences fonctionnelles et non fonctionnelles spécifiées dans les présents termes de référence ainsi que dans le cahier des charges en annexe ;
- Développer une version mobile Android de l'application pour les besoins de mobilité dans la collecte des données ;
- Préparer et configurer les données de base dans la base de données principale ainsi que dans celle embarquée (initialisation des versions web et mobile de l'application, migration des données depuis les bases de données existantes) ;
- Proposer un modèle de service desk pour la gestion des incidents et problèmes, ainsi que l'exploitation au quotidien de l'application ;
- Mettre en ligne à l'adresse www.comcam.cm et sécuriser l'application dans un datacenter préalablement sélectionné (acquisition de la logistique nécessaire et hébergement pour deux (02) années) ;
- Former les utilisateurs et les administrateurs.

Les détails sont précisés dans les termes de références (pièce n°7) du présent Dossier d'Appel d'Offres.

3. Cout Prévisionnel

Le montant prévisionnel est estimé à **TTC de FCFA trente-cinq millions cinquante-neuf mille cinq cents (35.059.500)**.

4. Participation et origine

La participation au présent appel d'offres est ouverte aux bureaux d'études exerçant dans le développement des applications informatiques.

5. Financement

Les prestations, objet du présent appel d'offres seront financées par le Budget du Fonds Commun PSFE, de l'exercice 2023, imputation 1.2.5.24.0.

6. Consultation du Dossier

Les informations générales relatives au présent Appel d'Offres National Ouvert peuvent être obtenues par les soumissionnaires, aux heures et jours ouvrables, dès publication du présent avis, au Ministère des Forêts et de la Faune, Direction des Affaires Générales (Sous-direction du Budget et du Matériel, Service des Marchés) sis au 8ème étage de l'Immeuble Ministériel n° 2, porte 807.

7. Acquisition du Dossier

Le dossier peut être obtenu au Ministère des Forêts et de la Faune, Direction des Affaires Générales (Sous-Direction du Budget et du Matériel, Service des Marchés) sis au 8ème étage de l'Immeuble Ministériel n° 2, porte 807, dès publication du présent avis, et sur présentation de la quittance de versement au Trésor public d'une somme non remboursable de **vingt-cinq mille (25 000) Francs CFA** au titre des frais d'achat du DAO. Lors du retrait du dossier, les soumissionnaires devront se faire enregistrer en laissant leur adresse complète (boîte postale, téléphone).

8. Remises des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en huit (08) exemplaires dont l'original et sept (07) copies marqués comme tels, devra parvenir au Ministère des Forêts et de la Faune, Direction des Affaires Générales (Sous-Direction du Budget et du Matériel, Service des Marchés) sis au 8ème étage de l'Immeuble Ministériel n° 2, porte 807, au plus tard **le 20 juillet 2023 à 13 heures** et devra porter la mention :

*AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°0106/AAONO/MINFOF/CSPM/FC-PSFE/2023 DU 08 JUIN 2023
RELATIF AU RECRUTEMENT D'UN CABINET OU BUREAU D'ETUDES
POUR LA REFONTE DE L'APPLICATION COMCAM OPERATION 2.
« A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »*

9. Delai de Livraison

Le délai maximum d'exécution des prestations prévu par le Maître d'Ouvrage est de trois (03) mois.

10. Recevabilité des Offres

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission d'un montant de **sept cent mille (700 000)FCFA** établie par une banque de premier ordre ou un établissement financier agréé par le Ministre chargé des finances et dont la liste figure dans la pièce 10 du présent DAO. Cette caution devra être valable pendant trente (30) jours au-delà de la date de validité des offres.

Sous peine de rejet, les autres pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative (Préfet, Sous-préfet), conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois précédant la date de dépôt des offres.

11. Ouverture des Plis

L'ouverture des offres se fera en deux temps, l'ouverture des offres administratives et techniques interviendra dans un premier temps, suivie dans un second temps de celle des offres financières des soumissionnaires ayant obtenu la note technique minimale requise.

L'ouverture des pièces administratives et des offres techniques aura lieu le **20 juillet 2023 à 14 heures** par la Commission Spéciale de Passation des Marchés du Fonds Commun dans la salle des conférences de la Coordination du Fonds Commun-PSFE, sise au 2ème étage de la Délégation Régionale du Ministère des Forêts et de la Faune du Centre.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée.

Celle des offres financières aura lieu au terme de l'analyse technique et ne concernera que les soumissionnaires éligibles à l'ouverture des offres financières.

12. Critères d'évaluation

1. Critères éliminatoires

Les critères d'élimination des offres sont les suivants :

- Fausses déclarations, Pièces falsifiées ;
- Absence ou non-conformité d'une pièce de l'offre financière ;
- Présence d'une information financière dans la proposition technique ;
- Offre technique ayant obtenu moins de 70% de l'ensemble des critères essentiels ;
- Absence de la caution de soumission ;
- Absence d'une pièce du dossier administratif après le délai de 48 heures accordé ;
- Absence de la déclaration d'engagement. ;
- Absence de l'offre financière témoin entraîne directement le rejet de l'offre ;
- Absence de la déclaration d'engagement.

2. Critères essentiels

L'offre technique sera évaluée selon les critères essentiels ci-dessous définis :

- Présentation de l'offre (05 points) ;
- Références dans le domaine concerné au cours des 10 dernières années (19 points) ;
- Observations et suggestions sur les TdR (10 points) ;
- Organisation et méthodologie d'exécution de la mission (méthodologie, organigramme, planning)(10 points) ;
- Qualification et expérience du personnel (50 points) ;
- Chiffre d'affaires sur les cinq dernières années inférieur à 40 millions FCFA (6 points).

13. Attribution

Le marché sera attribué au soumissionnaire dont l'offre aura obtenu le score technique et financier combiné le plus élevé.

14. Durée Validité des Offres

Les cocontractants restent engagés par leurs offres pendant quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

15. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures et jours ouvrables au Ministère des Forêts et de la Faune, Direction des Affaires Générales (Sous-Direction du Budget et du Matériel, Service des Marchés) sis à l'immeuble ministériel n° 2, porte 807.

Additif de l'appel d'offres

Le Maître d'ouvrage se réserve le droit en cas de nécessité, d'apporter toute autre modification ultérieure utile au présent appel d'offres.

NB : « pour tout acte de corruption, bien vouloir appeler ou envoyer un sms aux numéros suivants : 673 20 57 25/ 699 37 07 48 »

YAOUNDE le 8 Juin 2023

Le MINISTRE

NDONGO JULES DORET

COMMUNE DE KRIBI 1

N°02/DC/PU/CAK1ER/CIPM/2023 DU30/05/2023 POUR L'ACQUISITION DU MATERIEL D'HYGIENE DANS LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE KRIBI 1ER

FINANCEMENT
BUDGET INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP) , N/A

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Madame le Maire de la Commune d'Arrondissement de Kribi 1^{er}, Maitre d'Ouvrage, lance une Demande de Cotation pour l'Acquisition du matériel d'hygiène dans la Commune d'Arrondissement de Kribi 1^{er}.

2. Consistance des prestations

Les prestations à exécuter sont définies dans le descriptif des fournitures joint au dossier de consultation

3. Cout Prévisionnel

pour un montant prévisionnel de 10 000 000(DIX Millions) FCFA TTC.

4. Participation et origine

La participation à la présente consultation est ouverte aux entreprises de droit camerounais.

5. Financement

La livraison, objet de la présente consultation est financée par le Budget d'Investissement Public (BIP) du Ministère de l'environnement, de la protection de la nature et du développement durable (MINEPDED), Exercice 2023, pour un montant prévisionnel de 10 000 000(DIX Millions) FCFA TTC.

6. Acquisition du Dossier

Le dossier de consultation peut être retiré dès publication du présent avis à la Commune d'Arrondissement de Kribi 1^{er} sur présentation d'une quittance de paiement émise par la Recette Municipale, d'une somme non remboursable de **Vingt millions**

7. Remises des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais et en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies respectivement marquées comme telles devra être déposée contre récépissé à la Mairie de Kribi 1^{er}, Service des marchés publics, au plus tard le 22/06/2023 à 12 heures précises heure locale et devra porter la mention.

« DEMANDE DE COTATION EN PROCEDURE D'URGENCE N°02/DC/PU/CAK1^{er}/CIPM/2023 du 30/05/2023

POUR L'ACQUISITION DU MATERIEL D'HYGIENE DANS LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE KRIBI 1^{er}

« A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »

Toute offre non conforme aux prescriptions du dossier de consultation sera déclarée irrecevable.

8. Delai de Livraison

Le délai de livraison des équipements est de 30 jours et ne doit dépasser 60 jours calendaires à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les prestations.

9. Cautionnement Provisoire

Les offres devront être accompagnées d'une caution de soumission de 200 000 ((DeuxCentMille) CFA établie par une banque de 1^{er} ordre ou un organisme financier agréé par le Ministre des Finances habilité à émettre les cautions de soumission. Le cautionnement provisoire sera libéré d'office au plus tard 30 jours après l'expiration de la validité des offres, ou dans le cas où le soumissionnaire est attributaire du marché, après constitution du cautionnement définitif.

10. Ouverture des Plis

L'ouverture des offres aura lieu le 22/06/2023 à 13 heures, heure locale, à la Mairie de Kribi 1^{er} par la Commission interne de passation des Marchés, siégeant en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance du dossier. Un (01) représentant par soumissionnaire.

11. Critères d'évaluation

Les offres seront ouvertes en un (01) seul temps et évaluées ainsi qu'il suit :

- L'examen de la conformité des offres, du point de vue des délais, spécifications techniques, capacité financière;
- La vérification des opérations arithmétiques, en utilisant le cas échéant les prix unitaires pour procéder aux corrections nécessaires ;
- L'élaboration d'un tableau récapitulatif des offres.

12. Attribution

A l'issue de l'examen des offres des soumissionnaires et du choix de l'attributaire par la Commission Interne de Passation des Marchés de la Commune d'Arrondissement de Kribi 1^{er}, la lettre-commande sera conclue entre ce dernier et le Maire de la Commune d'Arrondissement de Kribi 1^{er}

13. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent tenus par leurs offres pendant soixante (60) jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

14. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la Commune d'Arrondissement de Kribi 1^{er}, au Service des marchés publics.

KRIBI le 30 Mai 2023

Le ADMINISTRATEUR

NOMO ONGUENE Antony

COMMUNE D'OKOLA

DEMANDE DE COTATION N° 002/DC/CO/JO3.04/CIPM/2023 DU 20 JUIN 2023, POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE CANTONNAGE SUR LES AXES BITUMES TR 01 OBACK HOPITAL DES YEUX – LEBOUDI ENTREE CHAPELLE (12+900KM) ; TR 02 OBACK – YEGASSI (4+000KM) ET TR 03 MVA'A – KONABENG – NDANGUENG (6+400KM). LINEAIRE TOTAL 23+300KM DANS LA COMMUNE D'OKOLA, DEPARTEMENT DE LA LEKIE, REGION DU CENTRE. PROGRAMME ANNUEL 2022 D'ENTRETIEN DES ROUTES. AVIS DE CONSULTATION FINANCEMENT : MINTP, LIGNE FONDS ROUTIER – EXRCICE 2022 ET SUIVANTSLE MAIRE DE LA COMMUNE D'OKOLA, MAITRE D'OUVRAGE, LANCE POUR LE COMPTE DE LA RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN, UNE DEMANDE DE COTATION POUR LA RÉALISATION DE L'OPÉRATION SUS-INDIQUÉE.

FINANCEMENT
BUDGET INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP) , N/A

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

La Demande de Cotation porte sur l'exécution des travaux de cantonnage sur les axes bitumés Tr 01 : Oback Hôpital des Yeux – Leboudi Entrée Chapelle (12+900KM) ; Tr 02 : Oback – Yegassi (4+000KM) et Tr 03 : Mva'a – Konabeng – Ndangueng (6+400KM). Linéaire total : 23+300km dans la Commune d'Okola, Département de la Lekie, Région du Centre.

2. Consistance des prestations

Ces travaux comprennent les opérations suivantes dont la liste n'est pas exhaustive :

- Le désherbage ou débroussaillage des abords de la route ;
- L'élagage ou abattage éventuel d'arbres et/ou d'arbustes ;
- Le décapage et nettoyage des accotements ;
- Le curage des ouvrages hydrauliques existants ;
- Le curage des fossés et exutoire ;
- Le dégagement en amont et en aval des ouvrages d'art et les sections de lit du cours d'eau ;
- La restauration des gardes corps ;
- Restauration des panneaux de signalisation et de sécurisation.

3. Allotissement

Les travaux sont repartis en un (01) lot unique suivant les tronçons ci - après :

N° lots	Département	Commune	Type d'intervention	Budget Prévisionnel TTC (FCFA)	Délais (mois)
Lot unique	Lekie	Okola	cantonnage sur les axes bitumés Tr 01 : Oback Hôpital des Yeux – Leboudi Entrée Chapelle (12+900KM) ; Tr 02 : Oback – Yegassi (4+000KM) et Tr 03 : Mva'a – Konabeng – Ndangueng (6+400KM).	15 000 000	12

4. Participation et origine

La participation est ouverte à égalité de conditions à toutes les petites et moyennes entreprises de droit camerounais.

5. Financement

Les travaux objet de la présente Demande de Cotation sont financés par le Budget du Ministère des Travaux Publics, à travers la ligne Fonds Routier exercices 2022 et suivants. Le coût prévisionnel de l'ensemble des travaux prévus dans la présente Demande de Cotation est de : **quinze millions (15 000 000) FCFA Toutes Taxes Comprises.**

6. Consultation du Dossier

La Demande de Cotation peut être consultée auprès des Services du Maître d'Ouvrage à la Commune d'Okola, situé à Okola.

7. Acquisition du Dossier

La Demande de Cotation peut être obtenue dans les services du Maître d'Ouvrage, notamment à la Commune d'Okola, située à Okola, sur présentation d'une quittance de versement d'une somme non remboursable au titre des frais d'achat du dossier de **vingt-cinq mille (25 000) Francs CFA**, délivrée par la Recette Municipale de la Commune d'Okola, ou au Trésor Public en cas de refus ou d'indisponibilité, représentant les frais d'acquisition de la Demande de Cotation.

La quittance devra préciser le numéro de l'Avis de Consultation. Lors du retrait du dossier, les soumissionnaires devront se faire enregistrer en laissant leur adresse complète : Boîte Postale, Téléphone, Fax, E-mail.

Présentation des offres :

L'offre se présentera en un document unique contenant les différentes pièces requises. Lesdites pièces seront numérotées dans l'ordre de la DC et séparées par des intercalaires de couleur identique autre que la couleur blanche.

8. Remises des offres

Chaque offre, rédigée en anglais ou en français, en **sept (07) exemplaires**, dont **un (01) original et six (06) copies** marquées comme telles, devra parvenir dans les services des Marchés Publics de la Commune d'Okola, située à l'Hôtel de Ville d'Okola au plus tard le **19 juillet 2023 à 12 heures**, heure locale et devra porter la mention :

« **DEMANDE DE COTATION**

N° 002/DC/CO/JO3.04/CIPM/2023 DU 20 JUIN 2023, POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE CANTONNAGE SUR LES AXES BITUMES TR 01 OBACK HOPITAL DES YEUX – LEBODI ENTREE CHAPELLE (12+900KM) ; TR 02 OBACK – YEGASSI (4+000KM) ET TR 03 MVA'A – KONABENG – NDANGUENG (6+400KM). LINEAIRE TOTAL 23+300KM DANS LA COMMUNE D'OKOLA, DEPARTEMENT DE LA LEKIE, REGION DU CENTRE.

A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT ».

9. Delai de Livraison

Le délai global d'exécution des travaux est de **douze (12) mois** calendaires. Ce délai court à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les travaux.

Les quantités de la tâche désherbage ou débroussaillage des abords de la route sont multipliées par deux, en vue de permettre l'exécution de cette tâche en deux passes espacées de 6 mois. Chaque passe doit être déclenchée par un ordre de service du Maître d'ouvrage.

10. Cautionnement Provisoire

Les offres devront être accompagnées d'une caution de soumission, établi selon le modèle indiqué dans la Demande de Cotation, par un établissement bancaire de premier rang, agréé par le Ministre en charge des Finances et d'un montant égal à :

N° du lot	Montant de la caution en FCFA
Unique	300 000 (trois cent mille)

Sous peine de rejet, la caution de soumission devra impérativement être produite en original datant de moins de **trois (03) mois**.

La caution de soumission sera libérée d'office au plus tard 30 jours après l'expiration de la validité des offres pour les soumissionnaires n'ayant pas été retenus. Dans le cas où le soumissionnaire est adjudicataire du marché, la caution de soumission sera libérée après constitution du cautionnement définitif.

11. Recevabilité des Offres

Les offres parvenues après la date et l'heure de dépôt des offres ou celles ne respectant pas le mode de séparation de l'offre financière des offres administratives et techniques seront irrecevables.

Sous peine de rejet, les autres pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative conformément aux stipulations du Règlement Particulier de la Demande de Cotation. Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois précédant la date initiale de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de de la Demande de Cotation.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis et de la Demande de Cotation sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances ou le non-respect des modèles des pièces de la Demande de Cotation, entraînera le rejet simple de l'offre.

12. Ouverture des Plis

L'ouverture des offres se fera en une phase le **19 juillet 2023 à 13 heures**, par la Commission Interne de Passation des Marchés dans la salle de réunions de la Maison de la Culture d'Okola, en présence des Soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés, ayant une parfaite connaissance de leurs offres.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne (même en cas de groupement) dûment mandatée de leur choix, ayant une parfaite connaissance du dossier.

La Commission de passation des marchés établira séance tenante un procès-verbal d'ouverture des plis.

13. Critères d'évaluation

1. Critères d'évaluation des offres :

- a) Absence et non-conformité de la caution de soumission ;
- b) Non-conformité d'une pièce du dossier autre que la caution de soumission après le délai accordé de 48 heures accordé à l'ouverture des plis ;
- c) Fausse déclaration, pièce falsifiée ou non authentique ;
- d) Omission d'un prix unitaire quantifié dans le BPU, le DQE et le sous détail.

14. Attribution

Le marché sera attribué au soumissionnaire présentant l'offre évaluée la moins disante et remplissant les critères administratifs, techniques et financiers requis.

A l'issue de l'examen des offres des soumissionnaires et du choix des attributaires par le Maître d'Ouvrage, le marché sera conclu entre celui-ci et le Maître d'Ouvrage qui est le Maire de la Commune d'Okola.

15. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires seront engagés par leurs offres pendant une période de **quatre-vingt-dix (90) jours** à compter de la date limite fixée pour le dépôt des offres.

16. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus dans les services du Maître d'Ouvrage, notamment à la Mairie d'Okola.

Toute tentative de corruption avérée ou faits de mauvaises pratiques devra être signalée

YAOUNDE le 20 Juin 2023

Le MAIRE

NOA VINCENT DE PAUL

AGENCE NATIONALE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE
N°04/AONO/PU/ANTIC/DG/CIPM/2023 DU 21 JUIN 2023, RELATIF A L'ACQUISITION DE L'APPLICATION DE
GESTION ET DE PILOTAGE DE LA PERFORMANCE A L'AGENCE NATIONALE DES TECHNOLOGIES DE
L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION (ANTIC), EXERCICE 2023.**

FINANCEMENT
BUDGET AUTONOME (BA) , N/A
IMPUTATION
235 200

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Dans le but d'accroître l'efficacité et la productivité de l'Agence Nationale des Technologies de l'Information et de la Communication (ANTIC), le Directeur Général, Autorité Contractante, lance un Appel d'Offres National Ouvert pour **l'acquisition de l'application de gestion et de pilotage de la performance, exercice 2023.**

2. Consistance des prestations

Les prestations objet du présent Appel d'Offres consisteront en la fourniture, l'installation, la mise en service et la configuration d'une application d'automatisation du contrôle de gestion à l'ANTIC, en version de base et compatible avec l'environnement (GIDOCEP) existant. Elles comprennent la formation des utilisateurs et l'adaptation de l'application aux besoins spécifiques de l'ANTIC dans le respect des points suivants :

- l'exécutable de l'application en version personnalisée ;
- la version actualisée du Cahier des Charges de développement de l'application ;
- le dossier technique du Projet de développement (code source) ;
- le guide d'installation et le guide d'utilisation.

3. Cout Prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est d'un montant TTC de **vingt-six millions (26 000 000) FCFA.**

4. Allotissement

Non Applicable.

5. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte à égalité de conditions aux sociétés et entreprises de droits camerounais, ayant une expérience avérée dans le domaine des prestations similaires. Par le présent Avis d'Appel d'Offres, les entreprises intéressées sont invitées à fournir dans leurs offres, les informations **authentiques** qui permettront de retenir celle pouvant réaliser les prestations après une évaluation approfondie et objective de son dossier.

6. Financement

Les prestations objet du présent Appel d'Offres, sont financées par le Budget de l'ANTIC, exercice 2023 : Imputation budgétaire **235 200.**

7. Consultation du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres (DAO) physique peut être consulté aux heures ouvrables à la Direction Générale de l'ANTIC, (Direction des Affaires Générales/Services des Marchés), sise à Ekoudou Bastos-Yaoundé face Haut-commissariat du Canada, BP : 6170, Tél : 6 94 40 58 68.

La version électronique du Dossier d'Appel d'Offres (DAO) peut être consultée sur la plateforme COLEPS disponible aux adresses <https://www.marchespublics.cm> et <https://www.publiccontracts.cm> dès publication du présent Avis.

8. Acquisition du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres (DAO) peut être obtenu à la Direction Générale de l'ANTIC (Direction des Affaires Générales), sise à Ekoudou Bastos-Yaoundé face Haut-commissariat du Canada, BP : 6170, Tél : 6 94 40 58 68 dès publication du présent Avis, contre versement d'une somme non remboursable **de cinquante mille (50 000) FCFA** payable aux heures ouvrables dans le compte BICEC « Compte Spécial : CAS-ARMP ». Ce reçu devra identifier le prestataire désirant participer à l'Appel d'Offres.

Il est également possible d'obtenir la version électronique du DAO par téléchargement gratuit sur la plateforme COLEPS disponible aux adresses sus indiquées pour. Toutefois, la soumission en ligne est conditionnée par le paiement des frais d'achat du DAO.

9. Remises des offres

Pour la soumission hors ligne, L'offre constituée en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme telles, devra parvenir à la Direction Générale de l'ANTIC (Direction des Affaires Générales, Service des Marchés) sise à Ekoudou Bastos-Yaoundé face Haut-Commissariat du Canada, BP : 6170, Tél : 6 94 40 58 68, au plus tard **le 24 juillet 2023 à 13 heures** et devra porter la mention :

« DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N° 04 /AONO/PU/ANTIC/DG/CIPM/2023 DU 21 JUIN 2023, RELATIF A L'ACQUISITION DE L'APPLICATION DE GESTION ET DE PILOTAGE DE LA PERFORMANCE A L'ANTIC, EXERCICE 2023. »

« A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »

Pour la soumission en ligne : L'offre devra être transmise par le Soumissionnaire sur la plateforme COLEPS au plus tard **le 24 juillet 2023 à 13 heures**. Une copie de sauvegarde de l'offre enregistrée sur clé USB ou CD/DVD devra être transmise sous pli scellé avec l'indication claire et lisible « copie de sauvegarde », en plus de la mention ci-dessus dans les délais impartis.

NB : Les offres parvenues après la date limite de dépôt seront jugées irrecevables.

10. Délai de Livraison

Le délai de livraison maximum prévu par le Maître d'Ouvrage pour la livraison des prestations objet du présent Appel d'Offres est de **soixante (60) jours calendaires**. Ce délai comprend les périodes des pluies, toutes les intempéries et suggestions diverses, et court à compter de la date de notification de l'Ordre de Service de commencer la prestation.

11. Cautionnement Provisoire

Sous peine de rejet, chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission d'un montant **de cinq cent vingt mille (520 000) FCFA**, établie par une banque de premier ordre ou une compagnie d'assurance agréé par le Ministère des Finances et dont la liste figure dans la pièce 11 du DAO ; elle est valable pendant **trente (30) jours au-delà de la date limite de validité des offres**.

12. Recevabilité des Offres

Les offres incomplètes ou ne respectant pas le mode de séparation des pièces administratives, des Offres techniques et des Offres financières ne seront pas recevables.

Les pièces administratives requises doivent être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes uniquement par les services émetteurs ou une autorité administrative, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois précédant la date de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres. Le présent Dossier d'Appel d'Offres sera publié au journal des marchés publics de l'ARMP et sur la plateforme COLEPS.

13. Ouverture des Plis

L'ouverture des offres se fera en un temps et aura lieu le **24 juillet 2023 à 14 heures**, par la Commission Interne de Passation des Marchés, placée auprès de l'Autorité Contractante dans la salle de Conférences du Centre National de Cryptographie et de Certification Électronique (CNCCE) de l'ANTIC, sise au lieu-dit Poste Centrale.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou se faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée et ayant une parfaite connaissance du dossier.

14. Critères d'évaluation



Le mode de notation est **binaire**.

ATTRIBUTION Critères éliminatoires

- 1) Absence ou non-conformité de la Caution de Soumission d'un montant de **Cinq cent vingt mille (520 000) FCFA**, délivrée par un établissement bancaire de premier ordre ou une compagnie d'assurance agréé par le Ministère des Finances ;
- 2) Fausse déclaration ou pièce falsifiée ;
- 3) Absence d'un prix unitaire quantifié dans l'offre financière ;
- 4) Absence de l'attestation d'une capacité financière d'un montant de : **quinze millions (15 000 000) FCFA** délivrée par un établissement bancaire de premier ordre agréé par le Ministère des Finances ;
- 5) Non-respect d'au moins **80 %** des sous-critères issus des critères essentiels ;
- 6) Non régularisation d'une pièce du dossier administratif, dans un délai de **48h accordé** par la CIPM après le dépouillement, à l'exception de la Caution de Soumission ;
- 7) Non-respect du format de fichier des offres ;
- 8) Absence de la copie de sauvegarde.

Critères essentiels

N°	Désignation	Sous-critères
a	Présentation générale de l'offre	03
b	Référence générale du soumissionnaire dans le domaine similaire	01
c	Qualité et Conformité des fournitures proposées aux spécifications techniques	03
d	Qualifications et expérience du personnel clé	07
e	Garantie et service après-vente	02
f	CCAP et ST paraphés, signés, datés et cachetés par l'entreprise avec la mention lu et approuvé	02
g	Planning et délai de livraison des prestations	02

NB :

Le critère C (Qualité et conformité des fournitures proposées aux spécifications techniques), ne sera validé que si **100%** des sous-critères sont validés.

2. Le candidat doit satisfaire **80%** des sous-critères issus des critères essentiels pour être qualifié à l'évaluation de son offre financière

Le Directeur Général de l'ANTIC, Autorité Contractante attribuera le marché au soumissionnaire dont l'offre, qualifiée techniquement, aura été évaluée **la moins-disante** après vérifications de ses prix et jugée substantiellement conforme au Dossier d'Appel d'Offres.

15. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant une période de **quatre-vingt-dix (90) jours**, au-delà de la date limite fixée pour la remise des offres.A

16. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la Direction Générale de l'ANTIC, (Direction des Affaires Générales) sise à Ekoudou Bastos-Yaoundé face Haut-commissariat du Canada, BP : 6170, Tél : 6 94 40 58 68 ou en ligne sur la plateforme COLEPS aux adresses <https://www.marchespublics.cm> et [https://](https://www.marchespublics.cm)

ASSISTANCE TECHNIQUE

Pour obtenir une assistance technique, en cas de survenance d'un problème lié à l'utilisation de la plateforme COLEPS, bien vouloir appeler aux numéros **(+237) 222 238 155/222 235 669** ou écrire à l'adresse email : **dsi@minmap.cm**.

LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LES MAUVAISES PRATIQUES

Pour toute tentative de corruption ou faits de mauvaises pratiques, bien vouloir appeler la **CONAC au (+ 237) 222 20 37 32/ 222 20 37 30/ 658 26 26 82** et au numéro vert **15 17**.

YAOUNDE le 21 Juin 2023

Le *DIRECTEUR GÉNÉRAL*

PROF. EBOT EBOT ENAW

COMMUNE DE MEIGANGA**DECISION MUNICIPALE N° 011/DM/C-MGA/SG/2023 PORTANT ATTRIBUTION D'UN MARCHÉ PUBLIC
DANS LA COMMUNE DE MEIGANGA**[Télécharger la pièce d'origine](#)[Affichage Web](#)**LE MAIRE DE LA COMMUNE DE MEIGANGA,**
Commandeur de l'ordre National de la Valeur**Vu** la constitution :**Vu** la loi n°2019/24 du 24 décembre 2019 Portant Code général des Collectivités Territoriales Décentralisées ;**Vu** le décret n°60/341 du 31 décembre 1960 portant création de la Commune Rurale de Meiganga ;**Vu** le décret n° 77/203 du 19 juin 1977 déterminant les Communes et leur ressort territorial, modifié et complété par le décret N°93/322 du 25 novembre 1993 :**Vu** le décret n°2008/376 du 12 novembre 2008 portant Organisation administrative de la République du Cameroun**Vu** le décret n°2008/377 du 12 novembre 2008 fixant les attributions des chefs des Circonscriptions Administratives et portant Organisation et Fonctionnement de leurs Services ;**Vu** le décret n°2020/758 du 16 décembre 2020 portant nomination de Monsieur RIBOUEM A MOUNGAM LOUIS FLORENT, Administrateur Civil Principal aux fonctions du Préfet du département du Mbéré;**Vu** l'arrêté n°000100/A/MINDDEVEL du 03 mars 2020 constatant l'élection de Monsieur ABOUBAKAR KOMBO aux fonctions de Maire de la Commune de Meiganga et ses Adjoints à l'issue du scrutin municipal du 09 février 2020.**Considérant** les nécessités de service.**DECIDE****Article 1er:** l'Avis d'Appel d'Offres National Restreint N° 11/AONR/C-MGA/CIPM/2023 du 17 mars 2023 pour les Travaux de construction de quinze (15) boutiques au marché de Meidougou dans la commune de Meiganga, Département du Mbéré, Région de l'Adamaoua, financement Kfw/Republique du Cameroun est attribué au soumissionnaire suivant le tableau ci-dessous :

ATTRIBUTAIRE	MONTANT HT	DELAIS
ETS JEANNY B.P : 1449 Yaoundé, Tél. 698 04 19 93	39 953 738 FCFA	Quatre (04) mois

Article 2: La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera./-

MEIGANGA le 5 Mai 2023

Le MAIRE

ABOUBAKAR KOMBO

COMMUNE DE YOKO

PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE RELATIVE AU DOSSIER DE CONSULTATION N°004 /DC/RC/D-MK/C-YKO/SIGAMP/CIPM /2023 SUIVANT PROCEDURE DE GRE A GRE AUTORISEE PAR LE MINISTRE DES MARCHES PUBLICS PAR LETTRE N°000206-29/L/PRC/MINMAP/SG/DGMI/DMTR/EECA-ASH DU 08 MAI 2023 POUR LE CONTROLE ET LA SURVEILLANCE DE L'EXECUTION DES TRAVAUX D'ENTRETIEN PAR LE TRAITEMENT DES POINTS CRITIQUES SUR LE TRONCON DE ROUTE INTER N°15 – MEGANG – MBATOUA – LIMITE NANGA EBOKO (56 KM) DANS LA COMMUNE DE YOKO, DEPARTEMENT DU MBAM ET KIM, REGION DU CENTRE POUR LE COMPTE DES ANNEES 2023, 2024 ET 2025 PAR LA PROCEDURE DE GRE A GRE (LETTRE DU MINISTRE DES MARCHES PUBLICS)

[Télécharger la pièce d'origine](#)[Affichage Web](#)

- Vu** la Constitution ;
- Vu** la Loi n° 2018/011 du 11 Juillet 2018 portant code de transparence et de bonne gouvernance dans la gestion des finances publiques au Cameroun ;
- Vu** la Loi n°2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'Etat et des entités publiques ;
- Vu** la Loi n° 2019/024 du 24 Décembre 2019 portant Code Générale des Collectivités Territoriales Décentralisées ;
- Vu** la Loi n° 2022/020 du 27 Décembre 2022 portant Loi de Finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2023 ;
- Vu** le Décret n°2001/048 du 23 Février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;
- Vu** le Décret n°2003/651/PM du 16 Avril 2003 fixant les modalités d'application du régime fiscal et douanier des Marchés Publics ;
- Vu** le Décret n°2011/408 du 09 Décembre 2011 portant création du Ministère des Marchés Publics;
- Vu** le Décret n°2012/076 du 08 Mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret n°2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics;
- Vu** le Décret n°2012/536 du 06 Octobre 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
- Vu** le Décret n° 2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
- Vu** le Décret n° 2019/536 du 07 Octobre 2019 portant nomination des Préfets ;
- Vu** l'Arrêté n° 000261/A/MINDDEVEL du 05 mars 2020 constatant l'élection du Maire et des Adjointes au Maire à l'issue du scrutin du 09 février 2020 dans la Commune de Yoko, Département du Mbam et Kim, Région du Centre ;
- Vu** l'Arrêté n°00000212/A/MINMAP DU 28 Septembre 2021 Organisant le fonctionnement des Structures Internes de Gestion Administratives des Marchés Publics ;
- Vu** la Circulaire n°001/CAB/PR du 19 Juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des Marchés Publics;
- Vu** la Circulaire n°002/CAB/PM du 31 Janvier 2011 relative à l'amélioration de la performance du système des marchés publics ;
- Vu** la circulaire N° 00000192/C/MINFI du 05 Janvier 2023 portant Instructions relatives à l'Exécution des lois de finances, au suivi et au contrôle de l'Exécution du Budget des Collectivités Territoriales Décentralisées, pour l'exercice 2023;



- Vu** la Délibération Municipale N° 14 /DEL/CY/CM/SG/2022 du 16 Décembre 2022 portant examen et vote du budget 2023 de la Commune de Yoko ;
- Vu** la Décision Municipale N°11/DEL/CY/SG/2022 du 18 Février 2022 constatant la composition de la Commission Interne de Passation des Marchés placée auprès de la Commune de Yoko ;
- Vu** La Lettre N°000206-29/L/PRC/MINMAP/SG/DGMI/DMTR/EECA-ASH DU 08 MAI 2023 DU MINISTRE DES MARCHES PUBLICS autorisant le Maire de Yoko à passer le Marché par la procédure de GRE A GRE ;
- Vu** l'Avis de Consultation N° 004 /DC/RC/D-MK/C-YKO/SIGAMP/CIPM /2023 du 26 Mai 2023 suivant procédure de gré à gré autorisée par le Ministre des Marches Publics par lettre N°000206-29/L/PRC/MINMAP/SG/DGMI/DMTR/EECA-ASH DU 08 MAI 2023 pour la surveillance et le contrôle de l'exécution des travaux d'entretien par le traitement des points critiques sur le tronçon de route inter N°15 – Megang – Mbatoua – limite Nanga Eboko (56 Km) dans la Commune de Yoko, Département du Mbam et Kim, Région du Centre pour le compte des années 2023, 2024 Et 2025 ;
- Vu** Le Procès-verbal du 19 Juin 2023, relatif à la session d'attribution des Avis de Consultation N° 003 et 004 /DC/RC/D-MK/C-YKO/SIGAMP/CIPM /2023 du 26 Mai 2023 suivant procédure de gré à gré autorisée par le Ministre des Marches Publics par lettre N°000206-29/L/PRC/MINMAP/SG/DGMI/DMTR/EECA-ASH DU 08 MAI 2023 pour la surveillance et le contrôle, et l'exécution des travaux d'entretien par le traitement des points critiques sur le tronçon de route inter N°15 – Megang – Mbatoua – limite Nanga Eboko (56 Km) dans la Commune de Yoko, Département du Mbam et Kim, Région du Centre pour le compte des années 2023, 2024 Et 2025 ;

Considérant la proposition d'attribution n° 008 /L/CIPM/YKO/2023 du 19 Juin 2023 de la Commission Interne de Passation des Marchés de la Commune de Yoko ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Le soumissionnaire, ETS BETAS AS, B.P: 12 426 Yaoundé, Tel : 243 620 819/677 73 76 81, est retenu suivant procédure de gré à gré autorisée par le Ministre des Marches Publics par lettre N°000206-29/L/PRC/MINMAP/SG/DGMI/DMTR/EECA-ASH DU 08 MAI 2023 pour **LA SURVEILLANCE ET LE CONTROLE DE L'EXECUTION DES TRAVAUX D'ENTRETIEN PAR LE TRAITEMENT DES POINTS CRITIQUES SUR LE TRONCON DE ROUTE INTER N°15 – MEGANG – MBATOUA – LIMITE NANGA EBOKO (56 km) DANS LA COMMUNE DE YOKO, DEPARTEMENT DU MBAM ET KIM, REGION DU CENTRE POUR LE COMPTE DES ANNEES 2023, 2024 ET 2025 PAR LA PROCEDURE DE GRE A GRE**, pour un montant TTC de 17 998 403 (Dix-sept millions neuf cent quatre-dix-huit mille quatre cent trois) **Francs CFA** et un délai d'exécution de quinze (15) mois calendaires, conformément au phasage ci-après :

Phases	Année d'exécution	Délais d'exécution	Montant TTC (En FCFA)	Montant HTVA (En FCFA)
Phase 1	2023	05 mois	5 999 468	5 031 000
Phase 2	2024	05 mois	5 999 468	5 031 000
Phase 3	2025	05 mois	5 999 468	5 031 000
TOTAL GENERAL		15 mois	15 093 000	17 998 403

YOKO le 21 Juin 2023

Le MAIRE

Article 2 : Ladite entreprise est invitée à se présenter, dès publication du présent communiqué et au plus tard dans les sept (07) jours qui suivent, à la Mairie de Yoko pour l'établissement de la Lettre Commande correspondante.

Article 3 : La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

SOCIÉTÉ NATIONAL DE TRANSPORT DE L'ELECTRICITÉ

**AVIS DE SOLLICITATION A MANIFESTATION D'INTÉRÊT N°01 /ASMI/SONATREL/PIRECT/2023
DU13/06/2023RELATIF AU RECRUTEMENT (I) D'UN(E) AUDITEUR INTERNE, (II) D'UN(E) SPÉCIALISTE
CHARGÉ(E) DE LA COMMUNICATION, AU SEIN DU PROJET D'INTERCONNEXION DES RÉSEAUX
ELECTRIQUES DU CAMEROUN ET DU TCHAD (PIRECT) SELECTION DE CONSULTANTS PAR LES
EMPRUNTEURS DE LA BANQUE MONDIALE NOM DU PAYS : CAMEROUN NOM DU PROJET : PROJET
D'INTERCONNEXION DES RÉSEAUX ELECTRIQUES DU CAMEROUN ET DU TCHAD (PIRECT) INTITULÉ
DE LA MISSION DE CONSULTANT : RELATIF AU RECRUTEMENT (I) D'UN(E) AUDITEUR INTERNE, (II)
D'UN(E) SPÉCIALISTE CHARGÉ DE LA COMMUNICATION PRÊT IDA NUMÉRO : 6689 - CM NUMÉRO
D'IDENTIFICATION DU PROJET : P168185**

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Contexte

Ayant pris conscience de la nécessité de mutualiser leurs potentiels énergétiques, les Gouvernements de la République du Cameroun et de la République du Tchad, ont signé en Octobre 2007, un protocole d'accord ayant pour objet la définition du cadre structurel devant permettre la coordination, le financement et la réalisation de l'interconnexion des réseaux électriques des deux pays et l'électrification des villes et localités sous desservies le long des lignes hautes tension. Un comité de pilotage coprésidé par les ministres en charge de l'énergie fut créé dans la foulée.

Classé parmi les projets intégrateurs prioritaires de l'Afrique centrale, ce projet d'interconnexion répond à la volonté des deux pays d'optimiser l'utilisation de leurs ressources énergétiques par l'intégration des infrastructures de production, de transport et de distribution de l'énergie électrique.

L'objectif global du projet est l'amélioration du cadre de développement économique et social des Etats membres de la CEEAC par la fourniture de l'électricité en quantité suffisante et en qualité et à moindre coût. L'objectif sectoriel est l'augmentation du taux d'accès à l'électricité des populations des deux pays ainsi que le renforcement de la coopération et l'intégration régionale dans la sous-région à travers les échanges d'énergie entre les pays.

Outre l'interconnexion des moyens de production et de transport de l'énergie électrique du Cameroun et du Tchad qui permettra des gains importants en coûts de production au profit direct des sociétés nationales d'électricité, le projet permettra à travers l'électrification des localités riveraines des lignes d'interconnexion, d'augmenter le taux d'accès à l'électricité dans les deux pays et contribuera d'une manière générale à l'amélioration des conditions de vie des populations et à la lutte contre la pauvreté.

2. Objet

A. DESCRIPTION DU PROJET

L'objectif de développement du projet de raccordement 225 kV entre le Cameroun et le Tchad est de permettre (i) de réaliser des échanges d'énergie avec le transfert de l'énergie hydraulique du Cameroun vers le Tchad afin de diminuer la production locale plus coûteuse (ii) d'optimiser le développement du secteur électrique de chacun des deux pays.

Ce raccordement se décompose en deux grands projets d'Interconnexion :

l'interconnexion entre le Réseau Interconnecté Sud (RIS) et le Réseau Interconnecté Nord (RIN) (projet national Cameroun): Il s'agira de construire 514 km de lignes 225kV et 04 postes 225/30 kV ;

Interconnexion Cameroun-Tchad (projet régional) : Il s'agira dans le territoire du Cameroun, de construire 557 km de lignes 225 kV de Ngaoundéré aux frontières avec le Tchad et 2 postes neufs 225/30 kV (Garoua 2 et Kousséri), réaliser l'extension de 02 postes existants (Wouro Soua et Maroua) et réaliser l'électrification de 478 localités situées le long des lignes d'interconnexion.

B. ORGANISATION DU PROJET

Conformément aux Accords Juridiques négociés entre les Bailleurs et les Gouvernements du Cameroun et du Tchad, le montage institutionnel prévoit (i) au niveau stratégique, un Comité de pilotage Inter-Etats, placé sous l'autorité conjointe des Ministres en charge de l'Energie du Cameroun et du Tchad ; (ii) au niveau opérationnel, un Comité technique, placé sous l'autorité conjointe des Directeurs Généraux de la SONATREL et de la SNE, au sein duquel sera représenté le Pool Energétique de l'Afrique Centrale (PEAC).

Ces deux organes auront uniquement la charge du volet interconnexion Cameroun-Tchad, mais pas du volet interconnexion RIS-RIN qui est un projet camerounais. la SONATREL et la SNE seront responsables de l'exécution du projet dans leurs pays respectifs.

Du côté du Cameroun, une Unité de Gestion du Projet (UGP) a été créée au sein de la SONATREL pour assurer la gestion courante des activités du projet. Elle sera chargée entre autres de mener à bien les activités de la phase de pré-construction (validation des dossiers d'appel d'offres, lancement des appels d'offres, évaluation des offres, attribution de marchés et négociations contractuelles) et ensuite d'assurer les activités de supervision des travaux durant toute la phase de construction.

Pour mener à bien ses activités et assurer l'atteinte des résultats escomptés, l'UGP a besoin de s'attacher des services (i) d'un(e) Auditeur Interne et (ii) d'un(e) Spécialiste chargé(e) de la Communication.

3. Consistance des prestations

A.POSTES A POUVOIR

I. AUDITEUR INTERNE

1. Responsabilités de l'Auditeur Interne

Placé sous l'autorité directe du Coordonnateur, il est chargé de :

- Faire appliquer le suivi des procédures de gestion en vigueur du projet,
- Favoriser l'amélioration de la qualité de l'information et faire toute suggestion relative au respect des manuels de procédures et d'exécution du projet ;
- Assurer la mise en place des outils de travail de l'audit interne ;
- Veiller à la bonne application des procédures de gestion des projets et de passation des marchés ;
- Veiller à l'utilisation efficiente des ressources du projet
- Veiller à la fiabilisation des données comptables et financières ;
- Sécuriser le patrimoine du projet ;
- Apporter un appui à la coordination du projet.

2.Prestations à fournir :

L'Auditeur Interne devra exécuter les missions d'Audit Interne en conformité avec le manuel d'exécution du Projet et les normes internationales (normes IFACI et IIA) régissant la pratique professionnelle de l'audit interne et les procédures admises.

A ce titre, il devra :

Veiller à ce que toutes les entités qui sont impliquées dans la gestion du projet, soient conformes aux directives des différents bailleurs (Banque mondiale, Banque Africaine de Développement et Banque Islamique de Développement) ainsi qu'aux principes de transparence et de saine gestion. Il prêtera une attention au respect des pratiques saines en matière de gestion financière et de passation des marchés ;

Rédiger une charte d'audit interne du PIRECT au plus tard deux mois après sa prise de fonction ;

Rédiger une cartographie des risques du PIRECT au plus tard deux mois après sa prise de fonction ;

Evaluer la qualité du système de contrôle interne et jauger l'efficacité des opérations par approche opérationnelle (audit opérationnel) ;

Identifier les dysfonctionnements opérationnels, en évaluer les conséquences et proposer des moyens appropriés pour y remédier ;

Contrôler périodiquement les transactions financières liées, en s'assurant de leur opportunité, leur régularité, ainsi que des niveaux de risques, fraudes et corruptions éventuelles ;

Réaliser des inspections physiques des biens et services acquis et des travaux réalisés ;

Examiner les dossiers de passation des marchés pour s'assurer du respect des termes des accords de financement

Vérifier la sincérité et la fiabilité des informations financières et comptables, ainsi que la sécurité des enregistrements comptables :

-Eligibilité des dépenses, respect des allocations budgétaires et catégorielles,

-Justification des dépenses : contrôle de la force probante et de l'authenticité des pièces justificatives (absence de rature, d'indices de falsification, etc.),

-Qualité et efficacité du classement et de l'archivage des pièces comptables.

Examiner l'efficacité de la protection des acquis : Codification des immobilisations, Système et outils de gestion de la comptabilité matière (inventaire des immobilisations, livres et divers documents d'enregistrement de la comptabilité matière, fiches de stock, etc.) ;

Examiner la pertinence et le fonctionnement effectif des procédures mises en place pour lutter contre la corruption, notamment la constitution de commissions d'évaluation des propositions, les mécanismes mis en place pour recevoir et traiter les plaintes des soumissionnaires, les publications des marchés, ...;

Mener des missions spéciales d'investigation et des contrôles inopinés au sein de toutes les entités intervenant dans les activités du projet au niveau des différents échelons de la mise en œuvre. Ces investigations et contrôles porteront sur les services administratifs, y compris la passation des marchés, les services comptables et financiers des différents acteurs impliqués à quelque niveau que ce soit dans l'exécution des activités du projet ;

S'assurer que les recommandations des auditeurs externes, de l'audit interne et des bailleurs de fonds sont prises en compte et dûment exécutées par les différentes structures ayant la charge de leur exécution dans la mise en œuvre des projets ;

Veiller à la bonne application du Manuel d'Exécution, la bonne tenue et la fiabilité des comptes annuels du projet ; ainsi qu'à la conformité des règles et principes de gestion ;

Assurer la formation continue des acteurs impliqués dans la mise en œuvre des projets ;

Recommander, le cas échéant, des mesures d'amélioration de la gestion des projets ;

Exécuter autres travaux et tâches qui entrent dans le cadre de la fonction d'Audit Interne telle que définie par les organisations professionnelles internationales d'Audit Interne, notamment l'IFACI et l'IIA.

Obligation concernant la préparation des rapports

- Vérifier chaque trimestre à la mise en œuvre des activités et produire un rapport récapitulatif des investigations menées, des constats et recommandations formulées à destination de la coordination du projet et de l'IDA ; ce rapport doit être produit dans le mois qui suit la fin du trimestre et transmis au plus tard quarante-cinq jours après la fin du trimestre ;

- Rédiger un Rapport annuel des activités de l'audit interne adressé au Coordonnateur et qui doit être transmis à la

Banque au plus tard quarante-cinq jours après la fin de l'année.

4. Période d'exécution

La durée du contrat est de deux (02) ans, renouvelables sur la durée du Projet après évaluation satisfaisante des performances.

5. Financement

Le Gouvernement du Cameroun a obtenu des financements de l'Association Internationale de Développement (IDA), de la Banque Africaine de Développement (BAD) et du Fonds Africain de Développement (FAD) pour l'implémentation du Projet d'Interconnexion des Réseaux Electriques du Cameroun et du Tchad (PIRECT) et a l'intention d'utiliser une partie du montant du Prêt IDA pour effectuer les paiements au titre des contrats suivants : **«Recrutement (i) d'un(e) Auditeur Interne, (ii) d'un(e) Spécialiste chargé(e) de la Communication au sein de l'Unité de Gestion du Projet d'Interconnexion des Réseaux Electriques du Cameroun et du Tchad (PIRECT)».**

6. Remises des offres

Les manifestations d'intérêt écrites doivent être déposées à l'adresse ci-dessous en personne, par courrier, par facsimile ou par courrier électronique au plus tard le **05/07/2023 à 13 heures, heure locale** avec la mention :

« Manifestation d'Intérêt pour le recrutement (i) d'un(e) Auditeur Interne, (ii) d'un(e) Spécialiste chargé(e) de la Communication, au sein de l'Unité de Gestion du Projet d'Interconnexion des Réseaux Electriques du Cameroun et du Tchad (PIRECT)».

**Unité de Gestion du Projet d'Interconnexion des Réseaux Electriques du Tchad et du Cameroun (PIRECT)
Sise à la SONATREL, Boulevard du 20 Mai, Immeuble CAA, Deuxième Etage, Bureau n°3.**

Téléphone : (+237) 6 99 06 02 44

E-mail : serge.bekono@sonatrel.co.cm ; avec copie à : eric.essoua@sonatrel.co.cm;

7. Composition du dossier

A. CONTENU DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

Les manifestations d'intérêt doivent être déposées en version physique (05 exemplaires dont 01 original et

4 copies) ou numérique, et devront comprendre les documents suivants :

Une lettre de motivation ;

Un Curriculum Vitae faisant ressortir les références concernant l'exécution des contrats analogues et l'expérience dans des conditions semblables ;

des copies simples des diplômes, attestations et/ou certificat de travail et, tout autre

3.Profil requis

Être de nationalité camerounaise ;

Être titulaire, au minimum, d'un diplôme supérieur en comptabilité, finance, audit ou gestion ; niveau Bac + 5 (Maîtrise, Master, ou diplôme équivalent) au moins ;

Avoir une bonne connaissance des procédures de passation des marchés et des procédures de gestion financière des projets de développement en général. Une expérience des procédures de la Banque Mondiale, de la Banque Africaine de Développement ou de la Banque Islamique de Développement serait un atout ;

Avoir au moins cinq (05) années d'expérience à un poste analogue dans le secteur public ou privé ;

Avoir l'aptitude de travailler en équipe et sous pression ;

Avoir une bonne maîtrise des logiciels/progiciels de gestion budgétaire, comptable et financière (Tompro, Sim Ba etc.) et des applications logicielles courantes : Excel, Word, Power Point, Access, etc. ;

Être disponible immédiatement une fois la procédure de recrutement terminée ;

4. Lieu de travail

L'Auditeur Interne sera basé au siège de l'UGP à Yaoundé, mais devra effectuer des visites fréquentes dans les bureaux extérieurs de l'UGP et sur les sites des travaux.

1. Profil recherche

Le/la Spécialiste en Communication doit avoir les qualifications et expériences suivantes :

Avoir un diplôme supérieur de niveau Master II au moins (Bac +5) en communication, journalisme, relations publiques ou tout autre diplôme équivalent en relation avec le poste ;

Avoir au moins cinq (05) années d'expériences avérées dans le domaine de la communication dans une entreprise, organisation nationale ou internationale ;

Avoir une expérience dans le développement des produits de communication, et savoir utiliser certains équipements (appareil photo, caméra vidéo, réseaux sociaux etc.) ;

Avoir une expérience de travail avec les institutions gouvernementales et/ou les bailleurs de fonds multilatéraux constituerait un atout;

Avoir une excellente capacité de communication écrite et orale en français ;

La maîtrise de la langue anglaise est un atout ;

Être apte à collaborer avec les membres d'une équipe et à travailler sous pression ;

Avoir de très bonnes relations inter et intra professionnelles.

2.Lieu de travail

Le Spécialiste en charge de la Communication va travailler à l'Unité de gestion du Projet à Yaoundé avec des déplacements réguliers dans la zone d'intervention du Projet.

3.Obligations concernant la préparation des rapports :

Le Spécialiste en Communication établira ses rapports d'activités, mensuels, trimestriels et final comme convenu de manière que l'intégration successive de tous les rapports permette l'élaboration des rapports mensuels, trimestriels et final pour l'ensemble des activités du PIRECT en matière de communication. Ces rapports feront le point sur les réalisations du mois, du trimestre ou globales et présenteront les principales questions soulevées et les solutions apportées.

Ces rapports seront validés par le Coordonnateur du projet.

8. Critères d'évaluation

1. Évaluation des performances :

La performance de L'Auditeur Interne sera évaluée chaque année par le Coordonnateur du projet sur la base des plans de travail annuels préparés et des résultats attendus.

2. Relations de travail

a) Relation hiérarchique

L'Auditeur Interne travaille sous la supervision du Coordonnateur du projet.

b) Relation de travail

Il / elle devra maintenir des relations de travail efficaces et communiquer régulièrement avec le Responsable Administratif et Financier et le Comptable. Le titulaire du poste entretiendra également des relations de travail régulières avec les Auditeurs Externes du Projet sur les questions d'Audit et de vérification liées au PIRECT.

3. Langue de travail

Bonne maîtrise du français et de l'anglais.

I. SPECIALISTE CHARGE(E) DE LA COMMUNICATION.

1. Responsabilités du Spécialiste chargé de la communication

Le/la Responsable en Communication travaillera sous l'autorité du coordonnateur de l'UGP et sa mission s'articulera autour des axes suivants :

Communication interne : s'assurer que les acteurs de mise en œuvre du projet disposent du même niveau d'informations dans les meilleurs délais et susciter leur forte implication ;

Communication en appui aux composantes du projet : cibler principalement les bénéficiaires et les parties prenantes (bénéficiaires directs et indirects) pour promouvoir leur participation et appropriation du projet ;

Communication externe : assurer la visibilité du projet, faire comprendre ses objectifs, les résultats attendus et les actions prévues pour les atteindre, communiquer régulièrement les résultats, communiquer à chaque étape les actions qui vont être menées afin de préparer les parties prenantes à y adhérer, y participer et gérer les crises éventuelles auprès des partenaires (institutions parties prenantes) et des bénéficiaires ;

Plaidoyer auprès des autorités locales, administratives, traditionnelles et religieuses et de la société civile, pour faciliter l'exécution et l'adoption des mesures systémiques prévues par le projet.

Le/la consultant(e) Spécialiste en Communication sera appelé(e) à :

Mettre à jour, renforcer et assister à la mise en œuvre de la Stratégie de communication. La stratégie au final devra tenir compte, entre autres : (i) des différents groupes cibles du projet et leurs besoins en communication ; (ii) des messages clés spécifiques à transmettre à chacun de ces groupes concernant les aspects du projet qui les concernent, et le comportement attendu ; et (iii) des canaux appropriés pour les atteindre (y compris le web et les médias sociaux) ;

Assurer la revue et mettre à jour le plan de communication pour appuyer la mise en œuvre de la stratégie de communication. Ce plan devra détailler entre autres, les activités spécifiques à exécuter, leurs coûts, le calendrier de mise en œuvre, et les principaux acteurs qui y seront impliqués. Le plan devra être mis à jour sur une base semestrielle ;

Assurer la cohérence entre l'UGP et l'Unité chargée de Communication de la SONATREL sur les questions relatives à la vulgarisation du projet ;

Appuyer la mise en œuvre d'une stratégie d'engagement citoyen au sein du projet en collaboration avec le spécialiste en sauvegardes sociales : Élaboration des outils, Mise en œuvre et reporting ;

Concevoir des outils et produits de communication appropriés (plateformes collaboratives, réseaux sociaux, dépliants, prospectus, annonces, rédaction de discours, les fiches techniques, les posters, etc.) pour accompagner les activités de communication retenues ;

Organiser et coordonner les activités de communication, telles que les conférences de presse, les ateliers, les rencontres thématiques, etc., élaborer et faire tenir à l'ensemble des participants le compte rendu sur ces activités pour l'information et le suivi ;

Assurer l'intégration des activités de communication dans le plan de travail et budget annuel (PTBA) du Projet, et leur mise en œuvre effective chaque année ;

Appuyer la mise en œuvre du Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP), des mesures de prévention et de gestion des violences basées sur le genre (VBG) en élaborant le plan de mise en œuvre du MGP et en contribuant à la vulgarisation du MGP et du code de conduite via la communication sociale ;

Établir et maintenir une bonne relation avec la presse, la société civile et les groupes d'acteurs pour assurer une image objective et positive du projet auprès du grand public ;

Suivre les productions média (articles de presse, etc.) sur le Projet pour informer l'UGP sur la perception autour des actions du Projet, l'aviser de toute action à entreprendre pour anticiper tout risque de mauvaise perception et/ou corriger celles-ci.

Fournir une expertise et des conseils techniques en communication à l'équipe du projet dans le cadre de la mise en œuvre dudit Projet ;

Être disponible pour accomplir toute tâche susceptible de contribuer à assurer une bonne communication autour du Projet ;

Apporter un soutien, si nécessaire, et lorsque possible, aux activités de communication impliquant d'autres projets de la Banque mondiale mis en œuvre par la SONATREL, tels que les PRRTERS.

Pour accomplir sa mission, le/la Consultant(e) travaillera en étroite collaboration avec toutes les parties prenantes impliquées dans la mise en œuvre du Projet.

1.Évaluation des performances :

La performance du Spécialiste en Communication sera évaluée chaque année par le Coordonnateur du projet sur la base des plans de travail annuels préparés et des résultats attendus.

9. Renseignements Complémentaires

Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires y compris les Termes de Références du poste souhaité à l'adresse ci-dessous et aux heures suivantes : de **09 heures à 15 heures 30 minutes, heures locales**.

YAOUNDE le 13 Juin 2023

Le *DIRECTEUR GÉNÉRAL*

MBEMI NYAKNGA

COMMUNE DE MENGONG

DECISION MUNICIPALE N°11/DM/C.MNG/SG/SIGAMP/23 DU 08 JUIN 2023 /LU PORTANT REPORT DE LA DECISION MUNICIPAL N°10 RENDANT LE MARCHÉ INFRUCTUEUX RELATIF A L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°008 /AONO/ PU/C.MNG/SG/CIPM/2023 DU 18 AVRIL 2023 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE CINQ (05) MINI ADDUCTIONS D'EAU POTABLE AVEC POMPAGE SOLAIRE DANS CERTAINES LOCALITES DE LA COMMUNE DE MENGONG, DEPARTEMENT DE LA MVILA RÉGION DU SUD.

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

-DECIDE?

Article 1^{er} : Pour compter de la date de signature de la présente décision, la décision municipale N°10/DM/C.MNG/SG/SIGAMP/23 du 07 juin 2023 portant attribution du marché relatif à l'avis d'appel d'offres national ouvert en procédure d'urgence N°008 /AONO/ PU/C.MNG/SG/CIPM/2023 du 18 avril 2023 pour les travaux de construction de cinq (05) mini adductions d'eau potable avec pompage solaire dans certaines localités de la commune de Mengong, département de la Mvila région du sud est reportée.

Article 2 : La présente Décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

MENGONG le 8 Juin 2023

Le MAIRE

EBAH NGONO JEANNE EPSE ESSIANE

COMMUNE D'OKOLA

**AVIS DE CONSULTATION DE LA DEMANDE DE COTATION N° 001/DC/CO/JO3.04/CIPM/2023 DU 20 JUIN 2023, POUR L'ACQUISITION DES FOURNITURES PEDAGOGIQUES ET SCOLAIRES POUR LE COMPTE DES ECOLES PRIMAIRES PUBLIQUES DE LA COMMUNE D'OKOLA DANS LE DEPARTEMENT DE LA LEKIE, REGION DU CENTRE. MAITRE D'OUVRAGE : MAIRE DE LA COMMUNE D'OKOLA
AUTORITE CONTRACTANTE : MAIRE DE LA COMMUNE D'OKOLA
FINANCEMENT : BIP MINEDUB, EXERCICE 2023**

FINANCEMENT
BUDGET INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP) , N/A

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Le Maire de la Commune d'Okola, Autorité Contractante lance pour le compte du Gouvernement du Cameroun, un Avis de Consultation pour l'acquisition des fournitures pédagogiques et scolaires pour le compte des Ecoles Primaires publiques de la Commune d'Okola.

2. Consistance des prestations

Les fournitures pédagogiques et scolaires objet de la présente Demande de Cotation constituée en **un lot** concernent pour l'essentiel, les éléments ci-après :

Kit pédagogique ;
Kit hygiénique ;
Kit Pharmaceutique

3. Participation et origine

La participation à cette consultation est ouverte aux entreprises de droit Camerounais installées au Cameroun et justifiant d'une expérience avérée dans les fournitures pédagogiques et scolaires

4. Financement

Les prestations, objet de la présente Demande de Cotation sont financées par le Budget d'Investissement Public (BIP) Exercice 2023, et dont l'imputation budgétaire est 57 15 102 02 641178 464201 426

NATURE DE LA PRESTATION	LIEU	MONTANT TTC
Fournitures pédagogiques et scolaires	Commune d'Okola	12 500 000

5. Consultation du Dossier

Le dossier peut être consulté aux heures ouvrables au Service de la Mairie d'OKOLA, dès publication du présent avis, contre versement d'une somme **non remboursable** de **vingt-cinq mille (25 000) FCFA**, payable à la Recette Municipale d'Okola ou au Trésor Public en cas de refus ou d'indisponibilité, représentant les frais d'acquisition de la Demande de Cotation.

La quittance devra préciser le numéro de l'Avis de Consultation. Lors du retrait du dossier, les soumissionnaires devront se faire enregistrer en laissant leur adresse complète : Boîte Pos

Chaque offre, rédigée en français ou en anglais en **sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies** marquées comme telles, devra être déposée au Bureau de l'Assiette Fiscale situé à l'Hôtel de Ville d'Okola, contre récépissé, au plus tard le **19 juillet 2023 à 11 Heures**, heure locale revêtue de la mention suivante :

DEMANDE DE COTATION N° 001/DC/CO/JO3.04/CIPM/2023 DU 20 JUIN 2023, POUR L'ACQUISITION DES FOURNITURES PEDAGOGIQUES ET SCOLAIRES POUR LE COMPTE DES ECOLES PRIMAIRES PUBLIQUES DE LA COMMUNE D'OKOLA DANS LE DEPARTEMENT DE LA LEKIE, REGION DU CENTRE.

« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »

Aucune offre ne sera reçue au de-delà de la date limite de remise des offres.

N.B. : Toutes les pièces exigées seront produites en version originale lorsqu'il est ainsi demandé, ou en photocopies légalisées par l'autorité émettrice, en cours de validité.

Par ailleurs, la date de délivrance desdites pièces doit être postérieure à celle du lancement de la consultation.

En outre, les pièces devront être rangées dans l'ordre indiqué par la Demande de Cotation, et séparées les unes des autres par un intercalaire de couleur autre que le blanc.

tale, Téléphone, Fax, E-mail.

6. Acquisition du Dossier

Le dossier peut être consulté aux heures ouvrables au Service de la Mairie d'OKOLA, dès publication du présent avis, contre versement d'une somme **non remboursable** de **vingt-cinq mille (25 000) FCFA**, payable à la Recette Municipale d'Okola ou au Trésor Public en cas de refus ou d'indisponibilité, représentant les frais d'acquisition de la Demande de Cotation.

La quittance devra préciser le numéro de l'Avis de Consultation. Lors du retrait du dossier, les soumissionnaires devront se faire enregistrer en laissant leur adresse complète : Boîte Postale, Téléphone, Fax, E-mail.

7. Remises des offres

Chaque offre, rédigée en français ou en anglais en **sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies** marquées comme telles, devra être déposée au Bureau de l'Assiette Fiscale situé à l'Hôtel de Ville d'Okola, contre récépissé, au plus tard le **19 juillet 2023 à 11 Heures**, heure locale revêtue de la mention suivante :

DEMANDE DE COTATION N° 001/DC/CO/JO3.04/CIPM/2023 DU 20 JUIN 2023, POUR L'ACQUISITION DES FOURNITURES PEDAGOGIQUES ET SCOLAIRES POUR LE COMPTE DES ECOLES PRIMAIRES PUBLIQUES DE LA COMMUNE D'OKOLA DANS LE DEPARTEMENT DE LA LEKIE, REGION DU CENTRE.

« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »

Aucune offre ne sera reçue au de-delà de la date limite de remise des offres.

N.B. : Toutes les pièces exigées seront produites en version originale lorsqu'il est ainsi demandé, ou en photocopies légalisées par l'autorité émettrice, en cours de validité.

Par ailleurs, la date de délivrance desdites pièces doit être postérieure à celle du lancement de la consultation.

En outre, les pièces devront être rangées dans l'ordre indiqué par la Demande de Cotation, et séparées les unes des autres par un intercalaire de couleur autre que le blanc.

8. Delai de Livraison

Le délai de livraison du matériel est fixé à quinze (15) jours maximum à compter de la date de notification de l'ordre de service de démarrage des prestations.

9. Recevabilité des Offres

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, un cautionnement provisoire délivré par un établissement bancaire de premier ordre agréé par le Ministère en charge des Finances, dont le montant s'élève à **Deux cent cinquante mille (250 000) FCFA**, valable pendant trente jours (30) jours à compter de la date limite de dépôt des offres.

Sous peine de rejet, le cautionnement provisoire devra être impérativement produit en original datant d'au plus trois (03) mois.

Le cautionnement provisoire sera libéré au plus tard trente (30) jours après le délai de validité des offres pour les soumissionnaires n'ayant pas été retenus. Pour le soumissionnaire attributaire du marché, la caution provisoire sera libérée après constitution du cautionnement définitif.

Sous peine de rejet, les pièces administratives exigées doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par les services émetteurs, selon le cas, suivant les indications du Règlement Particulier de la Demande de Cotation (RPDC). Elles devront être datées d'au plus trois (03) mois à l'ouverture des plis ou établies postérieurement à la date de publication de l'Avis de Consultation.

La soumission dûment timbrée et signée, selon le modèle contenu dans la Demande de Cotation, fera ressortir les coûts en francs CFA hors taxes et toutes taxes comprises.

10. Ouverture des Plis

L'ouverture des offres se fera en une phase le **19 juillet 2023 à 12 heures**, par la Commission Interne de Passation des Marchés dans la salle de réunions de la Maison de la Culture d'Okola, en présence des Soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés, ayant une parfaite connaissance de leurs offres.

11. Critères d'évaluation

Conformité des offres :

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier de Consultation, entraînera le rejet de l'offre.

12. Attribution

L'autorité contractante attribuera le marché au soumissionnaire présentant l'offre la moins disante et remplissant les capacités techniques et administratives requises.

Administration au nom de laquelle sera conclu le marché :

A l'issue de l'examen des offres des soumissionnaires et du choix de l'attributaire par l'Autorité Contractante, le marché sera conclu entre ce dernier et l'autorité contractante qui est le Maire de la Commune d'Okola.

13. Durée Validité des Offres

Délai de réponse des soumissionnaires

Pour cette Demande de Cotation, le délai de réponse est fixé à quinze (15) jours calendaires aux entreprises désireuses d'y participer à compter de la date de publication de l'Avis de Consultation

14. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus, aux heures ouvrables auprès des Services compétents du Maître d'Ouvrage.

Toute tentative de corruption avérée ou faits de mauvaises pratiques devra être signalée par téléphone à la Commission Nationale Anti-Corruption (CONAC) au numéro suivant : 1517.

YAOUNDE le 20 Juin 2023

Le MAIRE

NOA VINCENT DE PAUL

AGENCE NATIONALE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

DECISION N° 23-544/D/ANTIC/DG/DAG/SDCPR/SMAR/JSBPORTANT RESILIATION DE LA LETTRE-COMMANDE N°11/LC/ANTIC/DG/HENDRICKS S.A.S/2022 DU 17 JUILLET 2022, PASSEE APRES APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°12/AONO/PU/ANTIC/DG/CIPM/2021 DU 20 SEPTEMBRE 2021, POUR L'ACQUISITION DES EQUIPEMENTS TIC EN VUE DE L'APPUI AUX LABORATOIRES DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT DANS LE DOMAINE DE LA CYBERSECURITE DES UNIVERSITES ET GRANDES ÉCOLES PAR L'AGENCE NATIONALE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION (ANTIC), EXERCICE 2022

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LE DIRECTEUR GENERAL,

Vu la Constitution ;

Vu la Loi N°2017/010 du 12 juillet 2017 portant Statut Général des Établissements Publics ;

Vu la Loi N°2018/011 du 11 Juillet 2018 portant Code de Transparence et de Bonne Gouvernance dans la gestion des Finances Publiques au Cameroun ;

Vu la Loi N°2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'État et des autres Entités Publiques ;

Vu la Loi N°2022/020 du 27 Décembre 2022 portant Loi des Finances de la République du Cameroun pour l'Exercice 2023 ;

Vu le Décret N°2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics et ses modificatifs subséquents ;

Vu le Décret N°2006/026 du 24 janvier 2006 portant nomination du Directeur Général de l'Agence Nationale des Technologies de l'Information et de la Communication ;

Vu La Décret N°2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics, modifié et complété par le Décret N°2013/271 du 05 août 2013 ;

Vu le Décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

Vu le Décret N°2019/150 du 22 mars 2019 portant organisation et fonctionnement de l'Agence Nationale des Technologies de l'Information et de la Communication ;

Vu L'Arrêté N°00000010/MINFI du 20 janvier 2020 portant nomination d'un Agent Comptable auprès de l'Agence Nationale des Technologies de l'Information et de la Communication (ANTIC) ;

Vu L'Arrêté N°00000008/MINFI du 30 mars 2022 portant nomination des Responsables dans les Services déconcentrés du Ministère des Finances (Contrôleur Financier Spécialisé auprès de l'ANTIC) ;

Vu La Circulaire N°001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des Marchés Publics ;

Vu La Circulaire n°00000006/C/MINFI/DU 30 Décembre 2022 Portant Instruction relative à la Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'État et des Autres Entités Publiques pour l'Exercice 2023 ;

Vu la Circulaire N°00001/PR/MINMAP/CAB du 05 avril 2022 relative à l'application du Code des Marchés Publics ;

Vu la correspondance N° 2023-----545/ANTIC/DG/DAG/SDCPR/SMAR/jsb du 02 mai 2023 portant mise en demeure.

DECIDE :

Article 1^{er}: La Lettre-Commande N°11/LC/ANTIC/DG/HENDRICKS S.A.S/2022 du 17 Juillet 2022, passée après Appel d'Offres National Ouvert en Procédure d'Urgence N°12/AONO/PU/ANTIC/CIPM/2021 du 20 septembre 2021, pour l'acquisition des équipements TIC en vue de l'Appui aux Laboratoires de Recherche et de Développement dans le Domaine de la Cybersécurité des Universités et Grandes Écoles par l'Agence Nationale des Technologies de l'Information et de la Communication (ANTIC), Exercice 2022, ayant pour titulaire **LA SOCIETE HENDRICKS S.A.S, BP : 1727 Yaoundé, Tel : 698 327 355/ 677 089 500**, est résiliée à compter de la date de signature de la présente Décision, pour cause de défaillance du Co-contractant dûment constatée, conformément aux dispositions de l'article 182 (e) du Décret N°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics.

Article 2 : La présente Décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera.

AEROPORTS DU CAMEROUN SA

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 23/AONO/ADC/CIPM/2023 DU 22/06/2023 POUR LA MISE EN PLACE D'UN SYSTEME D'ECLAIRAGE ECOLOGIQUE A L'AEROPORT INTERNATIONAL DE YAOUNDE-NSIMALEN.

FINANCEMENT
BUDGET AUTONOME (BA) , N/A
IMPUTATION
23800407.

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Dans le cadre de la réalisation de son plan d'actions pour l'année en cours, le Directeur Général de la société Aéroports Du Cameroun S.A. (ADC SA), Maître d'Ouvrage, lance un appel d'Offres National Ouvert pour **la mise en place d'un système d'éclairage écologique à l'Aéroport International de Yaoundé-Nsimalen.**

2. Consistance des prestations

Les prestations objet du présent appel d'offres consistent en :

- **L'installation de chantier ;**
- **La dépose des luminaires existants ;**
- **Le renouvellement de l'éclairage des aires de trafic et de l'éclairage extérieur par un Eclairage LED.**
- **Le renouvellement de l'éclairage de l'aérogare passagers par un Eclairage LED.**
- **Les essais, tests et mise en service des équipements installés.**

Les détails sont contenus dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP).

3. Cout Prévisionnel

Le cout prévisionnel toutes taxes comprises des prestations à l'issue des études préalables est d'environ cent millions (**100 000 000**) de **F CFA.**

4. Allotissement

Les prestations ne sont pas subdivisées en lot.

5. Participation et origine

La participation à cette Appel d'Offres est ouverte à égalité de conditions, aux entreprises ayant leur siège social en République du Cameroun spécialisées en fourniture et installation d'équipement d'éclairage dans les ERP et /ou éclairage public.

6. Financement

Les prestations objet du présent appel d'offres seront financées par le budget de la société Aéroports Du Cameroun, Exercice 2023 ligne 23800407.

7. Consultation du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté au Département de la Gestion Administrative des Marchés de la société Aéroports Du Cameroun sis à l'Aéroport International de Yaoundé-Nsimalen Tél. (237) 22 23 22 45 / 22 23 36 02 postes 335/359 dès publication du présent avis.

8. Acquisition du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu au Département de la Gestion Administrative des Marchés de la société Aéroports Du Cameroun S.A., sis à l'Aéroport International de Yaoundé-Nsimalen, **Tél. 22 23 36 02, postes 335/359**, dès publication du présent avis, sur présentation d'un reçu de versement d'une somme non remboursable de **cent mille (100 000) FCFA** dans le compte intitulé « CAS – ARMP » ouvert dans les agences **BICEC : Yaoundé-Agence centrale, Douala-Bonanjo, Limbé, Buéa, Dschang, Bafoussam, Bertoua, Ebolowa, Bamenda, N'Gaoundéré, Garoua et Maroua.**

9. Remises des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en **sept (07) exemplaires** dont **un (01) original et six (06) copies** marquées comme tels, devra parvenir sous plis fermé, sous peine de rejet, au **Département de la Gestion Administrative des Marchés** de la société Aéroports Du Cameroun S.A., sis à l'Aéroport International de Yaoundé-Nsimalen, **porte 0104**, au plus tard le **25/07/2023 à 12 heures**, et devra porter la mention : **AVIS D'APPEL D'OFFRES N° 23/AONO/ADC/CIPM/2023 DU 22/06/2023 POUR LA MISE EN PLACE D'UN SYSTEME D'ECLAIRAGE ECOLOGIQUE A L'AEROPORT INTERNATIONAL DE YAOUNDE-NSIMALEN. « À n'ouvrir qu'en séance de dépouillement ».**

10. Delai de Livraison

Le délai prévu par le Maître d'Ouvrage pour l'exécution des prestations est de **deux (02) mois**. Toutefois, le soumissionnaire retenu peut proposer un délai inférieur à celui fixé par l'appel d'offres.

11. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission délivrée par un établissement bancaire de premier ordre ou une compagnie d'assurance, agréé par le Ministère en Charge des Finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO d'un montant de **Deux millions (2 000 000) de F CFA** etvalable pendant **trente (30) jours au-delà de la date de validité des offres, soit quatre-vingt-dix (90) jours.**

12. Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou autorité administrative compétente conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles doivent dater de moins de trois (03) mois ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'avis d'appel d'offres.

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou une compagnie d'assurance agréée par le Ministère chargé des Finances (pièce N° 12 du DAO) ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres, entraînera le rejet pur et simple de l'offre sans aucun recours.

13. Ouverture des Plis

L'ouverture des offres administratives, techniques et financières aura lieu le **25/07/2023 à 13 heures** par la Commission Interne de Passation des Marchés de la société Aéroports Du Cameroun S.A., siégeant dans le bureau de la Commission sis à l'aérogare passagers de Yaoundé-Nsimalen, **porte 1103.**

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée et ayant une parfaite connaissance du dossier dont elle a la charge.

14. Critères d'évaluation

Les offres seront évaluées sur la base des critères éliminatoires et essentiels ci-après :

Critères éliminatoires

- a) Dossier administratif incomplet ou pièce administrative non conforme (**confère RPAO, Enveloppe A page 35**)
- b) Dossier financier incomplet (**confère RPAO, Enveloppe C page 37**);
- c) Absence de la déclaration sur l'honneur de non abandon de marché et de non appartenance à la liste des entreprises défaillantes annuellement mise à jour par le MINMAP (*à joindre dans le dossier technique*);
- d) Non-conformité du matériel proposé par rapport aux caractéristiques techniques majeures du descriptif des fournitures à savoir : la technologie, le flux lumineux, l'efficacité lumineuse, la température de couleur, la puissance, l'Indice de Protection (IP), la tension d'alimentation et la durée de vie.
- e) Un nombre de **oui** inférieur à **vingt (20)** sur **vingt-sept (27)** pour l'ensemble des critères essentiels
- f) Absence d'un prix unitaire quantifié ;
- g) Production d'une pièce falsifiée ou fausse déclaration ;
- h) Refus du soumissionnaire d'accepter les corrections arithmétiques de son offre financière.
- i) Etre titulaire d'un contrat en cours d'exécution au sein de la Société Aéroports Du Cameroun (ADC SA), avec des performances peu satisfaisantes et ayant déjà fait l'objet d'une mise en demeure non concluante.

Critères essentiels

- Conformité des équipements à livrer ; **Oui/Non**
- Références en prestations similaires **Oui/Non**
- Moyens matériels ; **Oui/Non**
- Qualité du personnel ; **Oui/Non**
- Note méthodologique ; **Oui/Non**
- Capacité financière ; **Oui/Non**
- Preuves d'acceptation des conditions du marché ; **Oui/Non**
- Visite du site ; **Oui/Non**
- Présentation de l'offre. **Oui/Non**

15. Attribution

Le marché sera attribué au soumissionnaire présentant l'offre la moins disante et remplissant les capacités administratives et techniques requises

16. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant un délai de **Soixante (60) jours** à compter de la date limite de dépôt.

17. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la Direction de Maintenance de la société Aéroports Du Cameroun, sise à l'Aéroport International de Yaoundé-Nsimalen, Tél. 22 23 36 02, poste 413/414.

Pour tout acte de corruption, bien vouloir appeler ou envoyer un SMS aux numéros suivants :

- MINMAP : **673 20 57 25 / 699 37 07 48** ;
- CONAC : **222 20 37 32 / 658 26 26 82** ;
- Numéro vert CONAC : **1517**.

YAOUNDE le 19 Juin 2023

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

OWONA ASSOUMOU THOMAS

COMMUNE DE DZENG

COMMUNIQUE N°13 /AONO/C-DZENG/SG/CIPM/2023 DU 13 JUIN 2023 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL N°012/AONO/C-DZENG/CIPM/2023 DU 05/04/2023 RELATIF AUX TRAVAUX DE MISE EN PLACE DE TROIS ETANGS PISCICOLES EMPOISSONNES DE 400 M2 : ARRONDISSEMENT DE DZENG, DEPARTEMENT DU NYONG ET SO'O, REGION DU CENTRE

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE DZENG (AUTORITECONTRACTANTE) Communique :

Par décision N°012/D/C-DZG/SG/2023 du 13 juin 2023 la Lettre Commande objet de la consultation susvisée est attribuée aux soumissionnaires ci-après :

Article 1^{er} : la lettre commande objet de la consultation, est attribuée ainsi qu'il suit :

Objet et lieux d'exécution	Entreprises	Montant	Délai d'exécution	Observations
Travaux de mise en place de trois étangs piscicoles empoissonnes de 400 m ² : ARRONDISSEME NT DE DZENG, DEPARTEMENT DU NYONG ET SO'O, REGION DU CENTRE	MASSO ET FILS B.P. : Yaoundé Tél : 693020483 / 670057777	9 999 995 FCFA (Neuf millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-quinze Francs CFA)	Quatre mois (04)	Adjudicataire

MINISTERE DES MARCHES PUBLICS

DECISION N° 000281/D/PR/MINMAP/ACMP/SG/DAJ DU 26 MAI 2023 RELATIVE AU RECOURS DE L'ENTREPRISE BUILPABUSCO EN CONTESTATION DE SON ÉLIMINATION DE L'APPEL D'OFFRES NO 016/A0N0/A0NR/CIPM/2022 DU 09 DÉCEMBRE 2022 POUR LA FOURNITURE DES SERVICES D'ENTRETIEN DES LOCAUX ET ESPACES VERTS À-L'AGENCE DES NORMES ET DE LA QUALITÉ (ANOR) EN QUATRE (04) LOTS.

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Voir PDF

YAOUNDE le 26 Mai 2023

Le *MINISTRE DÉLÉGUÉ*

TALBA MALLA IBRAHIM

FONDS ROUTIER DU CAMEROUN

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 005/AONO/FR/CIPM/2023 DU 23/06/2023 POUR LA FOURNITURE DES PRESTATIONS D'ASSURANCE AU FONDS ROUTIER. LOT1 : ASSURANCE AUTOMOBILE ; LOT 2 : ASSURANCES INDIVIDUELLE ACCIDENTS, GLOBAL DOMMAGES, TOUS RISQUES INFORMATIQUES ET RESPONSABILITÉ CIVILE CHEF D'ENTREPRISE. « EN PROCEDURE D'URGENCE » AVIS D'APPEL D'OFFRES FINANCEMENT : BUDGET DE FONCTIONNEMENT DU FONDS ROUTIER, EXERCICE 2023.

FINANCEMENT
BUDGET AUTONOME (BA) , N/A

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

L'Administrateur du Fonds routier lance pour le compte de l'exercice budgétaire 2023, un appel d'offres national *en procédure d'urgence* pour la fourniture des prestations d'assurance (Lot 1 : Assurance automobile ; Lot 2 : Assurances individuelle accidents, global dommages, tous risques informatiques et responsabilité civile chef d'entreprise).

2. Consistance des prestations

Les prestations à exécuter sont réparties en deux (02) lots distincts :

Lot n°1 : assurance automobile ;

Garanties

-Incendie

-RC/ RTI

-Vol/vol Partiel/Vol Braquage

-Bris de Glaces

-Dommage Tous Accidents pour les véhicules de moins de cinq (05) ans

-Assistance à réparation pour des véhicules de plus de cinq (05) ans

-Individuelle Personne Transportée (IPT) (par place) + Conducteur

- Décès

- Invalidité

- Frais médicaux et Pharmaceutique

Lot n°2 : assurances individuelle accidents, global dommages, et responsabilité civile chef d'entreprise.

La consistance de ces prestations est détaillée dans les Termes de Référence (TDR) du présent DAO.

3. Cout Prévisionnel

Le montant prévisionnel global de cette prestation s'élève à **vingt-huit millions (28 000 000) francs CFA TTC, soit dix-huit millions (18 000 000) FCFA pour le lot 1 et dix millions (10 000 000) FCFA pour le lot 2.**

4. Allotissement

Une Compagnie d'Assurances peut être attributaire d'un ou plusieurs lot (s).

5. Participation et origine

La participation au présent appel d'offres national est réservée aux compagnies d'assurance de droit camerounais installées au Cameroun, remplissant les conditions prévues par la réglementation en vigueur dans les États membres de la Conférence Interafricaine des Marchés d'Assurance (CIMA) et agréées par le Ministère en charge des Finances.

NB : Conformément à l'article 151(8) du code des marchés en vigueur au Cameroun, la gestion des polices d'assurance relatives au présent appel d'offres national ouvert sera assurée par le cabinet de courtage ASCOMA CAMEROUN- BP 447 Yaoundé, Tél : 222 21 51 80 dont la rémunération sera effectuée par les assureurs attributaires conformément à la réglementation en vigueur dans le secteur des assurances.

6. Financement

Les prestations objet du présent appel d'offres sont financées par le budget du Fonds routier de l'exercice 2023.

7. Consultation du Dossier

Le dossier d'appel d'offres pourra être consulté aux heures ouvrables (07h 30 - 12h 30, et 14h 30 - 15h 30) au Fonds routier sis au 12^{ème} étage de l'immeuble SNI à Yaoundé (Courrier) porte 12-21, dès diffusion du présent avis.

8. Acquisition du Dossier

Le dossier d'appel d'offres peut être obtenu dans les bureaux du Fonds routier sis à l'Immeuble SNI, 12^{ème} étage, porte 12.21 –Tél. (237) 222.22.47.52 – Yaoundé – Cameroun, sur présentation d'une quittance de versement au compte d'affectation spécial CAS ARMP n° 33598860001-94 à la BICEC, d'un montant de **25 000 (vingt-cinq mille) FCFA**, non remboursable, représentant les frais d'acquisition du dossier. Lors du retrait du dossier, les soumissionnaires devront se faire enregistrer en laissant leur adresse complète : BP..... ; TEL.....

9. Remises des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais et en **sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies** respectivement marquées comme tel devra parvenir au bureau du courrier porte 12-21, au plus tard **le 25/07/2023 à 10 heures locale** et devra porter la mention :

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°005/AONO/FR/CIPM/2023 DU 23/06/2023

POUR LA FOURNITURE DES PRESTATIONS D'ASSURANCE AU FONDS ROUTIER

(Lot 1 : Assurance Automobile ; Lot 2 : Assurances individuelle accidents, global dommages, tous risques informatiques et responsabilité civile chef d'entreprise)

EXERCICE 2023 « EN PROCEDURE D'URGENCE »

"A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement".

10. Delai de Livraison

La période d'exécution prévue par le Maître d'Ouvrage est de douze (12) mois à compter de la date de notification de commencer les prestations pour les deux (02) lots.

11. Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet, chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission d'un montant de : **trois cent soixante mille (360 000) FCFA pour le lot 1 et deux cent mille (200 000) FCFA pour le lot 2**, valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres. Cette caution pourra avoir l'une des formes suivantes :

Versement ou virement dans le « compte caution » ouvert auprès de la SCB Cameroun – agence du Boulevard du 20 mai :

Code banque : 10002 - Code guichet : 00031

Numéro de compte : 12014073151 Clé RIB : 39

Code IBAN : CM21 1000

Code B.I.C. (SWIFT) : CRLYCMXXXX

Cautionnement de soumission délivré par un établissement bancaire de premier ordre ou une compagnie d'assurance, agréés par le Ministre en charge des Finances.

Les autres pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles devront obligatoirement être datées de moins de trois (03) mois précédant la date de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis et du dossier d'appel d'offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission entraînera le rejet de l'offre sans aucun recours.

12. Ouverture des Plis

L'ouverture des offres (administratives, techniques et financières) se fera en un temps. L'ouverture des offres aura lieu le **25/07/2023 à 11 heures** par la Commission Interne de Passation des Marchés du Fonds routier, dans la salle de conférences du Fonds routier sis à l'immeuble SNI 13^{ème} étage porte 13-06.

13. Critères d'évaluation

Critères éliminatoires

Les critères éliminatoires du présent Appel d'Offres sont les suivants :

- Absence ou non-conformité de la caution de soumission du lot concerné du présent DAO à l'ouverture des plis ;
- Fausses déclarations, substitution ou falsification des pièces administratives ;
- Absence ou non-conformité d'une pièce du dossier administratif dans un délai de 48h après l'ouverture des plis ;

- Présence de l'information financière dans l'offre technique ;
- Absence d'agrément d'exercice de la profession d'assureur ;
- Note technique inférieure à 15 « oui » sur 20 pour le lot 1, et 35 « oui » sur 43 pour le lot 2 ;
- Absence d'un accord de collaboration entre la compagnie d'assurance et le courtier en assurance du Fonds routier.

Critères essentiels

Lot 1 : Assurance automobile

Les offres techniques seront évaluées sur la base binaire sur les 20 critères suivants :

N°	Désignations	Notation (Oui/Non)
1	Présentation générale de l'offre (agencement par rapport aux stipulations du RPAO)	
2	Cinq (05) Références justifiées (première et dernière pages du contrat, procès-verbaux de réception ou attestation de bonne fin)	
3	Chiffre d'affaires moyen du soumissionnaire (2019/2020/2021) ?1 milliards)	
4	Description détaillée des garanties offertes	
5	Exclusions (? à trois exclusions)	
6	Déchéances (pas de déchéance)	
Réaction en cas de sinistre		
7	Mise à disposition d'un véhicule de rechange	
8	Prise en charge intégrale des honoraires d'expert par l'Assureur en cas de Tierce Expertise	
9	Réactivité de l'assureur aux sollicitations du Courtier en moins de 14 jours	
10	Représentativité dans chacun des trois réseaux routiers : - Réseau Nord (Nord, Adamaoua, Extrême Nord) - Réseau Sud (Est, Centre, Sud) - Réseau Ouest (Littoral, Ouest, Nord-ouest, Sud-ouest)	
11	Description de la procédure du recours à l'assureur en cas de sinistre	
12	Liste des garages agréés dans chacun des trois réseaux routiers : Réseau nord (Nord, Adamaoua, Extrême Nord) Réseau Sud (Est, Centre, Sud) Réseau Ouest (Littoral, Ouest, Nord-ouest, Sud-ouest)	
13	Délai de délivrance de prise en charge limité à 7 jours maximum	
14	Réduction de la franchise de 10% minimum 50 000 FCFA	
15	Couverture des engagements règlementés (2019/2020/2021) ? 100%	
16	Couverture de la marge de solvabilité (2019/2020/2021) ? 100%	

17	Cadence de règlement (70% des sinistres payés au cours des cinq dernières années (2017/2018/2019/2020/2021))	
18	Traités de réassurance (au moins quatre traités en cours)	
19	Capacité du traité (au moins 500 millions)	
20	Facilités accordées (au moins trois)	
TOTAL		/20

Lot 2 : Assurances individuel accident, global dommages, tous risques informatiques et responsabilité Civile Chef d'entreprise.

Les offres techniques seront évaluées sur la base binaire sur les 43 critères suivants :

N°	Désignations	Notation (Oui/Non)
<u>Individuel accident</u>		
1	Bonne présentation de l'offre (agencement par rapport aux stipulations du RPAO ; Reliure ; Lisibilité)	
2	Représentativité dans chacun des trois réseaux routiers - Réseau nord (Nord, Adamaoua, Extrême Nord) - Réseau Sud (Est, Centre, Sud) - Réseau Ouest (Littoral, Ouest, Nord-ouest, Sud-ouest)	
3	Deux (02) références justifiées (procès-verbaux de réception, première et dernière pages du contrat)	
4	Description détaillée des garanties offertes	
5	Délai de traitement des dossiers en cas de sinistre après saisine du L'Assureur	
6	Ancienneté du soumissionnaire dans la couverture des risques similaires > ou égal à 5 ans	
7	Taux de réduction de la prime accordée inclus dans l'intervalle ci-après : 10%	
<u>Globale dommages</u>		
8	Deux (02) références justifiées (procès-verbaux de réception, première et dernière page du contrat)	
9	Description détaillée des garanties offertes	
<u>Délai de réaction en cas de sinistre</u>		
10	Intervention sur le site du sinistre en 24 heures	
11	Règlement du sinistre au plus 30 jours après réception du dossier complet	
<u>Description de la procédure de règlement des sinistres</u>		
12	Estimation financière	
13	Partage de responsabilité	
14	Existence d'une disposition relative au taux de réduction en l'absence de sinistre	
15	Taux de réduction de la prime accordée	
16	Deux (02) références justifiées (procès-verbaux de réception, première et dernière page du contrat)	

17	Description détaillée des garanties offertes	
<u>Tous risques informatiques</u>		
18	Deux (02) références justifiées (procès-verbaux de réception, première et dernière pages du contrat)	
19	Description détaillée des garanties offertes	
<u>Délai de réaction en cas de sinistre</u>		
20	Intervention sur le site du sinistre en 24 heures	
21	Règlement du sinistre au plus 30 jours après réception du dossier complet	
<u>Description de la procédure de règlement des sinistres</u>		
22	Déclaration	
23	Procès-verbal de constat	
24	Estimation financière	
25	Partage de responsabilité	
26	Existence d'une disposition relative au taux de réduction en l'absence de sinistre	
27	Taux de réduction de la prime accordée	
<u>Responsabilité civile chef d'entreprise</u>		
28	Deux (02) références justifiées (procès-verbaux de réception, première et dernière page du contrat)	
29	Description détaillée des garanties offertes	
<u>Délai de réaction en cas de sinistre</u>		
30	Intervention sur le site du sinistre en 24 heures	
31	Règlement du sinistre au plus 30 jours après réception du dossier complet	
<u>Description de la procédure de règlement des sinistres</u>		
32	Déclaration	
33	Procès-verbal de constat	
34	Estimation financière	
35	Partage de responsabilité	
36	Existence d'une disposition relative au taux de réduction en l'absence de sinistre	
37	Taux de réduction de la prime accordée	
38	Couverture des engagements règlementés (2019/2020/2021) ? 100%	
39	Couverture de la marge de solvabilité (2019/2020/2021) ? 100%	

40	Cadence de règlement (70% des sinistres payés au cours des cinq dernières années (2017/2018/2019/2020/2021))	
41	Traités de réassurance (au moins quatre traités en cours)	
42	Capacité du traité (au moins 500 millions)	
43	Facilités accordées (au moins trois)	
TOTAL		/ 43

Les critères et sous-critères essentiels sont détaillés dans le Règlement particulier de l'Appel d'Offres (RPAO).

14. Attribution

La lettre commande sera attribuée au soumissionnaire dont l'offre sera jugée conforme pour l'essentiel et la **moins-disante** conformément aux procédures décrites dans le présent Dossier d'Appel d'Offres.

15. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

16. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de l'Administrateur du Fonds routier, à l'adresse ci-après : BP 6221 Yaoundé ; TEL. (237) 222 224 752.

YAOUNDE le 21 Juin 2023

Le ADMINISTRATEUR

MOUSSA ESSAIE AUBIN

CAMEROON POSTAL SERVICES

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE
N°000011/AONO/CAMPOST/CIPM/2023 DU 21 JUIN 2023 POUR LA FOURNITURE DE TRENTE (30) KITS
D'ENRÔLEMENT BIOMETRIQUE DES CLIENTS A LA CENTRALE DES INCIDENTS DE PAIEMENT (CIP) DE
LA BEAC AU BENEFICE DE LA CAMEROON POSTAL SERVICES (CAMPOST)**

FINANCEMENT
BUDGET AUTONOME (BA) , N/A
IMPUTATION
56 93 196 01 110000 521910

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Dans le cadre de remplacement du fournisseur défaillant, le Directeur Général de la Cameroon Postal Services (CAMPOST) lance un Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence pour la fourniture de trente (30) kits d'enrôlement biométrique des clients CIP.

2. Consistance des prestations

Les prestations du présent Appel d'Offres comprennent : la fourniture, l'installation et la mise en service de **trente (30) kits d'enrôlement biométrique des clients CIP au bénéfice de la CAMPOST.**

3. Cout Prévisionnel

Le coût prévisionnel en TTC, à l'issue des études préalables, est de **soixante-sept millions deux cent quarante-cinq mille cinq cent soixante-quatre (67 245 564) FCFA.**

4. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres, en procédure d'urgence, est ouverte à tous les fournisseurs locaux, juridiquement et financièrement autonomes installés au Cameroun et ayant une expérience avérée dans le domaine concerné.

5. Financement

L'acquisition de ces kits d'enrôlement biométrique sera financée dans le cadre du BUDGET DE L'ETAT, Contrat Plan Etat/CAMPOST, Exercice 2022, imputation budgétaire : 56 93 196 01 110000 521910.

6. Consultation du Dossier

Le dossier peut être consulté aux heures ouvrables à la Cameroon Postal Services (CAMPOST), Cellule de la Gestion des Marchés, sise au 3^{ème} étage de l'immeuble siège de la CAMPOST, 94 Boulevard du 20 Mai, porte 317 (**Tél : 222507263**) dès publication du présent avis.

7. Acquisition du Dossier

Le dossier peut être obtenu à la Cameroon Postal Services (CAMPOST), Cellule de la Gestion des Marchés sise au 3^{ème} étage de l'immeuble siège de la CAMPOST, 94 Boulevard du 20 mai, porte 317 (Tél : **222507263**) dès publication du présent avis, contre versement d'une somme non remboursable de **cinquante mille (50 000) francs CFA**, à la banque BICEC compte n° **335 988** au profit du compte intitulé «**compte spécial CAS-ARMP**» ouvert dans les agences BICEC : Agence Centrale Yaoundé, Limbe, Dschang, Garoua, Douala-Bonanjo, Ebolowa, Bamenda, Maroua, Buea, Bafoussam, Ngaoundéré, Bertoua.

8. Remises des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais, en sept (07) exemplaires dont l'original et six (06) copies marqués comme tel et conformément aux prescription du DAO, devra parvenir à la Cameroon Postal Services (CAMPOST), Cellule de la Gestion des Marchés, sise au 3^{ème} étage de l'immeuble siège de la CAMPOST, 94 Boulevard du 20 mai, porte 317 (Tél : **222507263**), au plus tard **le 06 juillet 2023 à 13 heures**, heure locale.

Les offres seront présentées en un (01) volume unique, suivant le système de trois (03) enveloppes internes et distinctes identifiant :

Enveloppe A : Dossier Administratif

Enveloppe B : Offre Technique

Enveloppe C : Offre Financière

Ces trois (03) enveloppes seront contenues dans une quatrième portant impérativement la seule et unique mention suivante :

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE
Pour LA FOURNITURE DE trente (30) KITS D'ENRÔLEMENT BIOMETRIQUE DES CLIENTS A LA CENTRALE DES INCIDENTS DE PAIEMENT (CIP) DE LA BEAC AU BENEFICE DE LA CAMEROON POSTAL SERVICES (CAMPOST) « A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »

N°000

NB : La quatrième enveloppe ne doit donner aucune indication sur l'identité du soumissionnaire sous peine de rejet. Les offres parvenues après la date et l'heure limites de dépôt ne seront pas recevables.

9. Delai de Livraison

Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage pour la livraison à la Direction Générale de la CAMPOST, 94 Boulevard du 20 Mai YAOUNDE, de **trente (30) kits d'enrôlement biométrique des clients CIP**, objet du présent Appel d'Offres, est de quarante-cinq (45) jours.

10. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire devra joindre à son dossier administratif, une caution de soumission établie par une banque ou une compagnie d'assurance agréée par le Ministre en charge des Finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO **d'un montant égal à un million trois cent quarante-quatre mille neuf cent onze (1 344 911) FCFA**.

Elle entrera en vigueur dès la date limite de soumission et restera valable pendant cent vingt (120) jours à compter de la date d'ouverture des offres. Les cautions de soumission des soumissionnaires non retenus seront libérées ou leur seront restituées au plus tard trente (30) jours après la publication des résultats de l'Appel d'Offres par le Maître d'Ouvrage, à leur demande. La caution de soumission du candidat déclaré adjudicataire du marché sera libérée par dépôt du cautionnement définitif prévu à l'article 12 du Cahier de Clauses Administratives Particulière (pièce n°4).

11. Recevabilité des Offres

Les autres pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative (Préfet, Sous-préfet, ...), conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles doivent dater de moins de trois (03) mois précédant la date de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent Avis et du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable ; notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de 1^{er} ordre agréée par le Ministre en charge des Finances ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres, entraînera le rejet pur et simple de l'offre sans aucun recours.

12. Ouverture des Plis

L'ouverture des plis se fera en un (01) temps.

L'ouverture des dossiers administratifs, des offres techniques et financières aura lieu **le 06 juillet 2023 à 14 heures**, heure locale par la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la Cameroon Postal Services (CAMPOST) dans la salle de réunion de ladite Commission sise à l'immeuble siège de la CAMPOST, 94 Boulevard du 20 mai, 4^{ème} étage, porte 414. Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix, dûment mandatée.

13. Critères d'évaluation

Critères éliminatoires

Les critères éliminatoires sont :

- Absence ou non-conformité persistante d'une pièce du dossier administratif après 48 heures ;
- Fausse déclaration, substitution ou pièce falsifiée ;
- Non production d'une déclaration sur l'honneur attestant le non abandon d'un marché au cours des trois (03) dernières années ;
- Absence de prospectus original accompagné des fiches techniques du fabricant en couleur ;
- Non présentation d'un prototype du kit dans le dossier ;
- Non-respect de 80 % des caractéristiques techniques ;
- Absence d'une attestation de capacité financière du soumissionnaire signée par sa banque à hauteur de cinquante millions (50 000 000) de francs CFA;
- Absence d'un prix unitaire quantifié dans l'offre financière ;
- Non-respect d'au moins six (06) sur huit (08) critères essentiels.

Critères essentiels

Les critères essentiels à la qualification des candidats porteront sur :

- la présentation de l'offre ;
- les références justifiées dans le domaine (preuve d'avoir déjà exécuté au cours de trois dernières années un marché dans la fourniture, l'installation et la configuration des équipements informatiques similaires d'un montant égal à cent cinquante millions (150 000 000) de francs CFA [produire copies première et dernières pages des marchés signés + PV de réception, ou contrats + factures]) ;
- Cohérence du planning de livraison (planning de livraison détaillé ressortant les différentes étapes du processus de livraison et indiquant le délai de chacune des étapes, ainsi que le délai global proposé) ;
- l'autorisation du fabricant ;
- la période de garantie des kits de six (06) mois au moins ;
- la conformité de la fourniture aux spécifications techniques de kits ;
- le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) paraphé page par page et signé à la dernière page avec le nom du signataire (**signature précédée de la mention manuscrite « Lu et Approuvé »**) ;
- les Spécifications Techniques (ST) paraphées page par page, signées et cachetées à la dernière page avec le nom du signataire (**signature précédée de la mention manuscrite « Lu et Approuvé »**).

La satisfaction d'au moins six (06) sur huit (08) des critères essentiels est indispensable pour l'analyse de l'offre financière.

14. Attribution

Le marché sera attribué au soumissionnaire dont l'offre aura été reconnue conforme pour l'essentiel du Dossier d'Appel d'Offres, qui dispose des capacités techniques et financières requises pour exécuter le marché de façon satisfaisante et dont l'offre aura été évaluée la moins-disante en incluant le cas échéant les rabais proposés.

Le Maître d'Ouvrage se réserve le droit d'annuler la procédure d'Appel d'Offres et de rejeter toutes offres à tout moment avant l'attribution, sans encourir une responsabilité à l'égard du ou des soumissionnaires affectés par la décision. Dans ce cas les soumissionnaires sont invités à retirer leurs offres dans un délai de quinze (15) jours à compter de la date d'annulation du Marché. Passé ce délai, les offres seront détruites.

15. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

16. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la Cameroon Postal Services (CAMPOST), Cellule de la Gestion des Marchés, sise au 3^{ème} étage de l'immeuble siège de la CAMPOST, Boulevard du 20 mai, porte 317 (Tél : **222507263**), E-mail : edward.eta@campost.cm.

YAOUNDE le 21 Juin 2023

Le *DIRECTEUR GÉNÉRAL*

KALDADAK PIERRE

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT N°033/D13-157/AONR/MINSANTE/CIPM/2023 DU 15/06/2023 POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION DES EQUIPEMENTS BIOMEDICAUX DANS CERTAINES FORMATIONS SANITAIRES DE L'OUEST.FINANCEMENT : BUDGET DE FONCTIONNEMENT MINSANTE, EXERCICE 2023

FINANCEMENT
BUDGET AUTONOME (BA) , N/A

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Le Ministre de la Santé Publique lance un appel d'offres national ouvert **pour la fourniture et l'installation des équipements biomédicaux dans certaines formations sanitaires de l'ouest.**

2. Consistance des prestations

Les prestations du présent appel d'offres comprennent la fourniture et l'installation des équipements suivants :

- 05 Electrocardiogrammes ;
- 10 fauteuils roulant ;
- 05 échographes généraux ;

3. Cout Prévisionnel

L'enveloppe prévisionnelle est de **deux cent un millions deux cent cinquante mille (201 250 000) FCFA TTC.**

4. Allotissement

Le présent Appel d'Offres est à lot unique.

5. Participation et origine

La participation au présent appel d'offres est restreinte aux entreprises ci-après sélectionnées par la décision N°746/D/MINSANTE/SG/DPML du 22 mars 2023 après Appel à Manifestation d'Intérêt N° D13-39/AAMI/MINSANTE/CIPM/2023 du 28 février 2023 pour la pré-qualification en vue de la mise en place d'un fichier de fournisseurs des dispositifs médicaux au Ministère de la Santé Publique dans le cadre de l'exécution du budget de fonctionnement Exercice 2023.

ENTREPRISES	CONTACTS
FUNDING GROUP SA	Tel. 242 09 00 10
PROOF CONSULTING GROUP SARL	Tel. 693 431 175
ETOILE SARL	Tel.: 696 93 19 33
ETS SOLEIL SERVICES	Tel: 699 07 08 45
YACO'O SARL	Tel: 693 34 22 79
NEO MEDI SARL	Tel: 693 67 82 68
FARICH MED SARL	TEL: 655 23 61 20
ZARIF SARL	Tel.: 694 30 50 94
ETS FUNDING TRANSFERT AND SERVICES	Tel. (+237) 693 43 11 95

6. Financement

Les prestations, objet du présent appel d'offres sont financées par le **Budget de Fonctionnement Public-MINSANTE ; Exercice 2023**

L'enveloppe prévisionnelle est de **deux cent un millions deux cent cinquante mille (201 250 000) FCFA TTC.**

7. Consultation du Dossier

Le dossier d'appel d'offres peut être consulté aux heures ouvrables au Service des Marchés Publics au rez de chaussée de l'immeuble de la Santé abritant la Division des Etudes et des Projets (DEP) du Ministère de la Santé Publique situé à proximité de la Croix Rouge (téléphone/fax 222 22 10 21), dès publication du présent avis.).

8. Acquisition du Dossier

Le dossier peut être obtenu au Service des Marchés Publics au rez de chaussée de l'immeuble de la Santé abritant Division des Etudes et des Projets (DEP) du Ministère de la Santé Publique situé à proximité de la Croix Rouge (téléphone/fax 222 22 10 21), dès publication du présent avis, contre présentation d'une quittance de versement au Trésor Public d'une somme de **cent vingt mille (120 000) FCFA** non remboursable représentant les frais d'achat du DAO.

9. Remises des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont l'original et six (06) copies marqués comme tels, devra parvenir au secrétariat du service des marchés publics du MINSANTE au plus tard le **25/07/2023** à 13 heures et devra porter la mention suivante :

APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT N°033/AONR/MINSANTE/CIPM/2023 DU 15/06/2023 POUR LA FOURNITURE DES EQUIPEMENTS BIOMEDICAUX DANS CERTAINES FORMATIONS SANITAIRES DE L'OUEST.

« A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »

10. Delai de Livraison

Le délai maximum de livraison prévu par le Maître d'Ouvrage dès notification de l'Ordre de Service de démarrage des dites fournitures est de **soixante jours (60) jours.**

11. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par un établissement financier de premier ordre agréée par le Ministère des finances et dont la liste figure à la pièce 12 du DAO, valable pendant trente (30) jours au-delà de la date original de validité des offre. Le montant de la caution de soumission est de : **quatre millions cinq cent-quatre-vingt mille (4 580 000) FCFA TTC.**

12. Recevabilité des Offres

Les autres pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles devront obligatoirement être datées de moins de trois (03) mois et en cours de validité ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Appel d'offre.

13. Ouverture des Plis

L'ouverture des plis se fera en seul temps.

L'ouverture des pièces administratives et des offres technique et financières aura lieu le **25/07/2023** à partir de 14 heures par la **Commission Interne de Passation des Marchés** dans la salle de réunion de ladite Commission sise au premier étage de l'Immeuble Ex-PSFN à proximité de la Croix Rouge Nationale.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne dument mandatée ayant une bonne connaissance du dossier.

14. Critères d'évaluation

- i) Absence du cautionnement de soumission à l'ouverture des plis ;
- ii) Absence ou non-conformité d'une pièce du dossier administratif après épuisement du délai supplémentaire de 48 heures;
- iii) Fausses déclarations, manœuvres frauduleuses ou pièces falsifiées ;
- iv) N'avoir pas satisfait à au moins quatre (04) des cinq (05) critères essentiels ;
- v) Absence d'un prix unitaire quantifié ;
- vi) Absence de prospectus et/ou fiches techniques en français ou en anglais du fabricant ; vii) Absence de l'autorisation signée du fabricant ou de son représentant agréé des équipements médicaux proposés par le soumissionnaire dans le descriptif de la fourniture ;
- viii) Non-conformité à au moins 75% des spécifications techniques mineures des équipements proposés tel que défini dans le Descriptif de la Fourniture (voir grille d'évaluation) ;
- ix) Non satisfaction à 100% des spécifications techniques dites majeures des équipements proposés (Voir Descriptifs des Fournitures suivis d'un astérisque (*) ;
- x) Absence d'une déclaration sur l'honneur de n'avoir pas abandonné un marché durant les trois dernières années.

Critères essentiels

L'évaluation des offres techniques sera faite suivant le système binaire (Oui/Non) sur la base des critères essentiels ci-dessous :

- iii) Capacité financière d'au moins 50% du montant prévisionnel
- i) Présentation de l'offre (conformité de la composition de l'offre par rapport aux prescriptions du DAO, pièces dans l'ordre et intercalaires couleur) ;
- ii) Disponibilité dans l'entreprise des équipements et matériels spécifiques pour l'installation et la maintenance des équipements : fournir la liste des outillages d'installation ;
- iv) Preuves d'acceptation des conditions du marché (CCAP et DF paraphés, cachetés et signés) avec la mention lu et approuvé ;
- v) Planning et délai de livraison.

Pour être éligible pour l'évaluation financière, le soumissionnaire doit satisfaire à tous les critères dits éliminatoires.

15. Attribution

Le Maître d'ouvrage attribuera le marché au soumissionnaire ayant satisfait aux critères de qualifications et dont l'offre aurait été évaluée la moins disant.

16. Durée Validité des Offres

Les Soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant une période de **Cent Vingt (120) jours** à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

17. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables au Service des Marchés Publics du Ministère de la Santé Publique sis, Tél/Fax : 222 23 44 17 ou en ligne sur la plateforme COLEPS aux adresses : <http://www.marchespublics.cm> et <http://www.publiccontracts.cm>, dès publication du présent avis.

Disposition relatives à la lutte contre la corruption

Tout acte de corruption ou de manœuvres frauduleuses doit être reporté au MINMAP par SMS ou par téléphone aux numéros suivants : 673 205 725/699 370 748.

YAOUNDE le 15 Juin 2023

Le *MINISTRE*

MANAOUA Malachie

AGENCE NATIONALE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°05/AONO/ANTIC/DG/CIPM/2023 DU 21/06/2023 POUR LA FOURNITURE DES AGENDAS ET DES CALENDRIERS DE L'AGENCE, EXERCICE 2023.

FINANCEMENT
BUDGET AUTONOME (BA) , N/A
IMPUTATION
606 100

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Le Directeur Général de l'Agence Nationale des Technologies de l'Information et de la Communication (ANTIC), Autorité Contractante, lance un Appel d'Offres National Ouvert pour **la production des agendas et des calendriers pour le compte de l'année 2024, et au titre de l'exercice 2023.**

2. Consistance des prestations

Les prestations, objet du présent Appel d'Offres comprennent notamment : la conception, la confection, le transport, la fourniture après validation par l'autorité contractante des agendas, des calendriers accompagnés des shoppings bags personnalisés définis dans les tableaux ci-après :

N° ORDRE	DESIGNATION		QUANTITE	OBSERVATIONS
1	AGENDAS	Agenda Magazine	1400	300 avec Plaques nominatives en alu doré
		Powerbank Agenda A5	300	
Total			1700	

N° ORDRE	DESIGNATION		QUANTITE	OBSERVATIONS
2	CALENDRIERS	Calendriers chevalet à spirales	3000	
		Calendriers muraux à spirales	300	
Total			3300	

N° ORDRE	DESIGNATION	QUANTITE	OBSERVATIONS
3	SHOPPING BAG PERSONNALISE	280	
Total		280	

Dont les caractéristiques sont les suivantes :

I- LES AGENDAS

N°	PRODUIT	SPECIFICATIONS	
I-1	AGENDAS MAGAZINE	Thématique	Personnalisée
		Période d'utilisation	De janvier à décembre 2024
		Format type	Bureau
		Type d'Agenda	Planner
		Intérieure	v Planner personnalisé fournit par l'Agence ; v Signet personnalisé (l'adresse du site web : www.antic.cm) ; v Atlas standard Afrique et semainier personnalisé imprimé sur papier offset mauve - jaune 10% ; v Pages en quadrichromie avec contours en or et perforations sur le coin bas ; v Calendrier avec jours fériés au Cameroun, renseignements internationaux (pays, sigles, capitales, superficies, langues, monnaie, et décalage horaire, indice téléphonique).
		Extérieure	Marquage du logo à sec en bas au centre et millésime 2024 à sec au-dessus à droite.
		Texture	Couverture simili cuir prestige
		Type de reliure	Dos carré cousu
		Couleur de la couverture	Bleu roi avec bande grise
		Dimensions	210x270 mm
		Nombre de pages personnalisées	- 28 pages soit, 16 pages au début et 12 pages (recto verso, français/anglais) faisant office de séparation entre les 2 mois ; - Impression numérique en quadrichromie sur papier glacé-220g ;
		Nombre de copies	- 1400 copies dimensions Magazine (210x270 mm) dont 300 avec Plaques nominatives en alu doré dimension 60X15 mm en haut à droit

N°	PRODUIT	SPECIFICATIONS	
I-2	POWERBANK AGENDA A5	Thématique	Personnalisée
		Période d'utilisation	De janvier à décembre 2024
		Format type	Bureau
		Type d'Agenda	Bloc note
		Intérieure	v Planner personnalisé fournit par l'Agence ; v Pages en monochromie et perforations sur le coin bas ; v Calendrier avec jours fériés au Cameroun, renseignements internationaux (pays, sigles, capitales, superficies, langues, monnaie, et décalage horaire, indice téléphonique).
		Couverture	v Couverture simili cuir prestige v USB 8GB v 6000 mAH
		Marquage logo	v En creux, estampage or à sec en bas au centre v Marquage à sec de la mention 2024 à sec au-dessus à droite
		Type de reliure	Relié en dur
		Couleur de la couverture	Bleue roi
		Dimensions	23.5x18.5x3.0 cm
		Nombre de pages personnalisées	- 28 pages soit, 16 pages au début et 12 pages (recto verso, français/anglais) faisant office de séparation entre les 2 mois ; - Impression numérique en quadrichromie sur papier glacé - 220g.
Nombre de copies	- 300 copies dimension A5 (148x210 mm)		

II- LES CALENDRIERS

N°	Produit	Spécifications	
II-1	CALENDRIERS CHEVALET À SPIRALES	Thématique	Personnalisés
		Période d'utilisation	De janvier à décembre
		Format type	Bureau
		Reliure	Spirale de reliure
		Finition	Calendrier spirale
			<i>Mensuel de 12 mois</i>
			<i>Impression numérique en couleur</i>
			<i>Informations utiles - Jours fériés, fêtes</i>
		Texture	Feuillet sur papier couché
		Nombre de feuillets personnalisés	13 feuillets (recto/verso ; français)
Nombre de copies	3000.		
II-2	CALENDRIERS MURAUX À SPIRALES	Thématique	Personnalisés
		Période d'utilisation	De janvier à décembre
		Format type	Bureau
		Reliure	Spirale de reliure
		Finition	Calendrier spirale
			<i>Mensuel de 12 mois</i>
			<i>Impression numérique en couleur</i>
			<i>Informations utiles - Jours fériés, fêtes</i>
		Texture	Feuillet sur papier couché
		Nombre de feuillets personnalisés	13 feuillets (recto/verso ; français)
Nombre de copies	300		

III- LES SHOPPING BAG PERSONNALISEES



Produit		Spécifications	
1	SHOPPING BAG PERSONNALISE	Dimension	30 (Largeur) x 15 (profondeur) x 40 (Hauteur)
		Couleur	Corde (Bleu et blanc)
		Format type	Bureau
		Impression	Quadrichromie (CMJN) - Visuel personnalisé par l
		Finition	Coutures en X au niveau des poignées pour plus de résistance ; + car
		Nombre de copies	280

N.B :

- Les illustrations relatives aux spécifications techniques sont en annexes ;
- Il est à noter que la production définitive de la commande sera faite après délivrance d'un Bon à Tirer (BAT) par l'ANTIC.

3. Cout Prévisionnel

Pour une enveloppe estimative TTC de **48 000 000 (Quarante-huit millions) FCFA.**

4. Financement

BUDGET ANTIC, EXERCICE 2023 IMPUTATION : 606 100

5. Consultation du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres physique peut être consulté aux heures ouvrables à la Direction Générale de l'ANTIC, (Direction des Affaires Générales/Service des Marchés) sise à Ekoudou Bastos-Yaoundé, face Haut-Commissariat du Canada, BP : 6170, Tél : 6 94 40 58 68.

La version électronique peut être consultée en ligne aux heures ouvrables sur la plateforme COLEPS disponible aux adresses <https://www.marchespublics.cm> et <https://www.publiccontracts.cm> dès publication du présent Avis.

6. Acquisition du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu à la Direction Générale de l'ANTIC (Direction des Affaires Générales/Service des Marchés), sise à Ekoudou Bastos-Yaoundé, face Haut-Commissariat du Canada, BP : 6170, Tél : 6 94 40 58 68 dès publication du présent Avis, contre versement d'une somme non remboursable de soixante mille (60 000) Francs CFA, représentant les frais d'achat du DAO, payable aux heures ouvrables dans le compte BICEC « Compte Spécial : CAS-ARMP ». Le reçu devra indiquer l'identité du prestataire désirant participer à l'Appel d'Offres.

Il est également possible d'obtenir la version électronique par téléchargement gratuit sur la plateforme COLEPS disponible aux adresses sus-indiquées pour. Toutefois, la soumission en ligne est conditionnée par le paiement des frais d'achat du DAO.

7. Remises des offres

Pour la soumission hors ligne : l'offre en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels, devra parvenir à la Direction Générale de l'ANTIC, (Direction des Affaires Générales) sise à Ekoudou Bastos-Yaoundé face Haut-commissariat du Canada, BP : 6170, Tél : 6 94 40 58 68, au plus tard le **31/07/2023 à 13 heures** et devra porter la mention :

« AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 05/AONO/ANTIC/DG/CIPM/2023 DU 21/06/2023, POUR LA FOURNITURE DES AGENDAS ET CALENDRIERS DE L'AGENCE, EXERCICE 2023. »

« A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »

-Pour la soumission en ligne, l'offre devra être transmise par le soumissionnaire sur la plateforme COLEPS au plus tard le **31/07/2023 à 13heures**. Une copie de sauvegarde de l'offre enregistrée sur clé USB ou CD/DVD devra être transmise sous pli scellé avec l'indication claire et lisible « copie de sauvegarde », en plus de la mention ci-dessus dans les délais impartis.

NB : Les offres parvenues après la date limite de dépôt seront jugées irrecevables.

8. Delai de Livraison

Le délai prévu par le Maître d'Ouvrage pour la livraison de la fourniture objet du présent Appel d'Offres est **de soixante (60) jours** calendaires. Ce délai comprend les périodes des pluies, toutes les intempéries et sujétions diverses et court à compter de la date de notification de l'Ordre de Service de commencer la prestation.

9. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une banque de premier ordre ou une compagnie d'assurance agréé par le Ministère des Finances et dont la liste figure dans la pièce 10 du DAO, d'un montant de **950 000 (neuf cent cinquante mille) F CFA**.

NB : Cette caution est valable pendant **Trente (30) jours** à compter de la date limite de validité des offres.

10. Recevabilité des Offres

Les offres ne respectant pas le mode de séparation des pièces administratives, des Offres techniques et des offres financières ne seront pas recevables

Les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le Service émetteur ou l'autorité administrative compétente, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles doivent dater de moins de trois (03) mois ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre incomplète, conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres, sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou une compagnie d'assurance agréée par le Ministère des Finances ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres, entraînera le rejet pur et simple de l'offre sans aucun recours.

11. Ouverture des Plis

L'ouverture des offres se fera en un temps et aura lieu le **31/07/2023 à 14 heures**, par la Commission Interne de Passation des Marchés placée auprès de l'ANTIC, siégeant à la salle de conférences du Centre National de Cryptographie et de Certification Electronique (CNCCE) sise au lieu-dit Poste Centrale.

Seuls les soumissionnaires ou leurs représentants dûment mandatés, et ayant une parfaite connaissance du dossier, peuvent assister à cette séance d'ouverture.

12. Critères d'évaluation

Critères éliminatoires

- a) Fausse déclaration ou Pièce falsifiée ;
- b) Absence d'un prix quantifié dans l'offre financière ;
- c) Non-respect d'au moins **80 %** des sous-critères issus des critères essentiels ;
- d) Absence de la caution de soumission d'un montant de **950 000 (neuf cent cinquante mille) FCFA**, établie par une

banque de premier ordre ou une compagnie d'assurance agréé par le Ministère des Finances ;

e) Non régularisation d'une pièce du dossier administratif, dans un **délaï de 48h** accordé par la CIPM après le dépouillement, excepté la caution de soumission ;

f) Absence de l'attestation d'une capacité financière d'un montant **de vingt millions (20.000.000) FCFA**, délivrée par un établissement bancaire de premier ordre agréé par le Ministère des Finances ;

g) Non-respect du format de fichier des offres ;

h) Absence de la copie de sauvegarde.

Critères essentiels

N°	Désignation	Sous-critères
1	Présentation générale de l'offre	02
2	Référence du soumissionnaire dans le domaine similaire	02
3	Qualité et conformité des fournitures proposées aux spécifications techniques.	46
4	Qualification et expérience du personnel	06
5	Planning et délai de livraison	02
6	ST paraphé à chaque page, signé, daté et cacheté par l'entreprise avec la mention « lu et approuvé »	01
7	CCAP paraphé à chaque page, signé, daté et cacheté par l'entreprise avec la mention « lu et approuvé »	01

N.B : Le critère N°3 (Qualité et conformité des fournitures proposées aux spécifications techniques) ne sera validé que si tous les sous-critères y relatifs sont validés.

13. Attribution

L'Autorité Contractante attribuera le Marché au Soumissionnaire dont l'offre a été reconnue conforme pour l'essentiel au Dossier d'Appel d'Offres et qui dispose des capacités techniques et financières requises pour exécuter le Marché de façon satisfaisante et dont l'offre a été évaluée la **moins-disante** en incluant le cas échéant les remises proposées.

14. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant une période de **quatre-vingt-dix (90) jours**, au-delà de la date limite fixée pour la remise des offres.

15. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la Direction Générale de l'ANTIC, (Direction des Affaires Générales), sise à Ekoudou Bastos-Yaoundé face Haut –Commissariat du Canada, BP : 6170, Tél : 694 40 58 68, ou en ligne sur la plateforme COLEPS aux adresses : <https://www.marchespublics.cm> et <https://www.publiccontracts.cm>.

Assistante technique.

Pour obtenir une assistance technique, en cas de survenance d'un problème lié à l'utilisation de la plateforme, bien vouloir appeler aux numéros (+237) 222 238 155 / 222 235 669 ou écrire à l'adresse email dsi@minmap.cm.

Lutte contre la corruption et les mauvaises pratiques.

Pour toute tentative de corruption ou faits de mauvaises pratiques, bien vouloir appeler **la CONAC au (+237) 222 20 37 32/ 222 20 37 30/ 658 26 26 82 ou encore le numéro vert 15 17.**

YAOUNDE le 21 Juin 2023

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

PROF. EBOT EBOT ENAW

AEROPORTS DU CAMEROUN SA

**AVIS D'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL N°22/AOIO/ADC/CIPM/2023 DU 22/06/2023 POUR
L'ACQUISITION D'UN EQUIPEMENT DE MESURE D'ADHERENCE DES PISTES D'ATTERRISSAGE A LA
SOCIETE AEROPORTS DU CAMEROUN S.A.**

FINANCEMENT
BUDGET AUTONOME (BA) , N/A
IMPUTATION
24130401

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Dans le cadre de la réalisation de son plan d'actions pour l'année en cours, le Directeur Général de la société Aéroports Du Cameroun S.A, Maître d'Ouvrage, lance un Appel d'Offres International Ouvert pour l'acquisition d'un équipement de mesure d'adhérence des pistes d'atterrissage comportant :

2. Consistance des prestations

Les prestations objet du présent appel d'offres consistent en la fourniture d'un équipement de mesure d'adhérence des pistes d'atterrissage comprenant :

- une barre de tractage à sécurité intégrée + boucle d'attelage de 50 mm;
 - un Kit d'outils dans une mallette de transport ;
 - un Câble Grip Tester pour la connexion à un ordinateur portable;
 - un Logiciel Air Base pour la visualisation d'enquêtes en temps réel/Générateur de rapports routiers;
 - un Ordinateur portable;
 - un Capteur de proximité (Grip Tester pour branchement à un ordinateur de collecte de données ;
 - un câble de 7 m (Grip Tester pour branchement à un ordinateur de collecte de données) ;
 - un Système de mouillage de surface automatique ;
 - un Réservoir souple de 500 litres pompe ; tuyauterie, vanne électronique et débitmètre pour maintenir le débit d'eau approprié sous contrôle ;
 - la formation du personnel ADC S.Asur le site, pour la maintenance de base ;
 - le Calibrage et fonctionnement du MK2 Grip Tester.
- Les détails sont contenus dans le Descriptif des Fournitures.

3. Cout Prévisionnel

Le cout prévisionnel de la fourniture à l'issue des études préalables est de **cent cinquante millions (150 000 000) F CFA TTC**.

4. Allotissement

Les fournitures ne sont pas subdivisées en lots.

5. Participation et origine

La participation à cette consultation est ouverte à toutes les entreprises ayant leur siège social en République du Cameroun ou à l'étranger et spécialisées en fourniture d'équipement de mesure d'adhérence des pistes d'atterrissage.

6. Financement

Les prestations objet du présent appel d'offres seront financées par le budget de la société Aéroports Du Cameroun exercice 2023, ligne 24130401.

7. Consultation du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté aux heures ouvrables, au Département de la Gestion Administrative des Marchés de la société Aéroports Du Cameroun S.A., **porte 0104**, sis à l'Aéroport International de Yaoundé-Nsimalen, **Tél. 222 23 36 02, postes 359/335**, dès publication du présent avis.

8. Acquisition du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu auprès du Département de la Gestion Administrative des Marchés de la société Aéroports Du Cameroun S.A., sis à la Direction Générale de l'Aéroport International de Yaoundé-Nsimalen, **Tél. 222 23 36 02, postes 335/359**, dès publication du présent avis, sur présentation d'un reçu de versement d'une somme non remboursable de **cent vingt-cinq mille (125 000) F CFA** dans le compte intitulé « CAS – ARMP » ouvert dans les agences **BICEC : Yaoundé-Agence centrale, Douala-Bonanjo, Limbé, Buéa, Dschang, Bafoussam, Bertoua, Ebolowa, Bamenda, NGAoundéré, Garoua et Maroua.**

9. Remises des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en **sept (07) exemplaires** dont **un (01) original et six (06) copies** marqués comme tels, devra parvenir sous plis fermé, sous peine de rejet, au **Département de la Gestion Administrative des Marchés** de la société Aéroports Du Cameroun S.A., sise à l'Aéroport International de Yaoundé-Nsimalen, **porte 0104**, au plus tard le **24/07/2023 à 12 heures**, et devra porter la mention :
APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL OUVERT N°22/AOIO/ADC/CIPM/2023 DU 22/06/2023
POUR L'ACQUISITION D'UN EQUIPEMENT DE MESURE D'ADHERENCE DES PISTES D'ATTERRISSAGE A LA SOCIETE AEROPORTS DU CAMEROUN S.A. « À n'ouvrir qu'en séance de dépouillement ».

10. Delai de Livraison

Le Maître d'Ouvrage souhaite que les fournitures soient livrées dans un délai de **quatre (04) mois**. Toutefois, un soumissionnaire retenu à l'issue de la consultation peut proposer un délai inférieur à celui fixé par l'appel d'offres.

11. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou une compagnie d'assurance, agréée par le ministère en charge des finances, d'un montant de **trois millions (3 000 000) F CFA et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date de validité des offres, soit quatre-vingt-dix (90) jours**. La liste des structures habilitées est jointe en pièce n° 12.

12. Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet, les autres pièces du dossier administratif requises doivent être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois précédant la date de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable, notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou une compagnie d'assurance, agréée par le Ministère chargé des Finances.

13. Ouverture des Plis

L'ouverture des offres administratives, techniques et financière aura lieu le **24/07/2023 à 13 heures** par la Commission Interne de Passation des Marchés de la société Aéroports Du Cameroun S.A., siégeant dans le bureau de la Commission sis à l'aérogare passagers de Yaoundé-Nsimalen, **porte 1103**.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée et ayant une parfaite connaissance du dossier de soumission.

14. Critères d'évaluation

Les offres seront évaluées sur la base des critères éliminatoires et essentiels ci-après :

Critères éliminatoires

- a) Dossier administratif incomplet ou non conforme (confère enveloppe administrative RPAO) ;
- b) Dossier financière incomplet ou non conforme (confère enveloppe financière RPAO) ;
- c) Absence de déclaration sur l'honneur de non abandon de marché de son faite au cours des trois (03) dernières années et de non inscription dans la liste des entreprises défailtantes (*document à joindre dans le dossier technique*)
- d) Absence d'un prix unitaire quantifié
- e) Non-conformité de la fourniture principale proposée avec les spécifications techniques du Descriptif des Fournitures ;
- f) Absence de fiches techniques de chaque élément de l'équipement ;
- g) Absence du certificat du fabricant ;
- h) Une note technique inférieur à **six (06)** ou sur huit (08) pour l'ensemble des critères essentiels dont le détail est donné dans le Règlement Particulier de l'Appel d'Offres (RPAO) ;
- i) Production d'une pièce falsifiée ou fausse déclaration.
- j) Refus du soumissionnaire d'accepter les corrections arithmétiques de son offre financière.

Critères essentiels

- 1) Références en prestations similaires : Oui/Non
- 2) Garantie et service après-vente : Oui/Non
- 3) Capacité financière : Oui/Non
- 4) Preuves d'acceptation des conditions du marché : Oui/Non
- 5) Présentation de l'offre : Oui/Non

15. Attribution

Le marché sera attribué au soumissionnaire présentant l'offre la moins disante et remplissant les capacités administratives et techniques requises.

16. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant un délai de **soixante (60) jours** à compter de la date limite de dépôt.

17. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la Direction de Maintenance de la société Aéroports Du Cameroun S.A, sise à l'Aéroport International de Yaoundé-Nsimalen,

Tél. 22 23 36 02, postes 414.

Pour tout acte de corruption, bien vouloir appeler ou envoyer un SMS aux numéros suivants :

- MINMAP : **673 20 57 25 / 699 37 07 48** ;
- CONAC : **222 20 37 32 / 658 26 26 82** ;
- Numéro vert CONAC : **1517**.

YAOUNDE le 12 Juin 2023

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

OWONA ASSOUMOU THOMAS

COMMUNE DE MEIGANGA**COMMUNIQUE D'ATTRIBUTION**[Télécharger la pièce d'origine](#)[Affichage Web](#)**LE MAIRE DE LA COMMUNE DE MEIGANGA COMMUNIQUE,**

L'entreprise ci-dessous désignée est déclarée attributaire des marchés **réhabilitation de l'axe carrefour Loumar - Carrefour Marino (Place de l'indépendance) (Lot 1) et réhabilitation (entretien) par reprofilage et assainissement de la route communale Ngam - Kombo Laka - Gbatoua Godolé (Lot 2)** dans la Commune de Meiganga, Département du Mbéré, Région de l'Adamaoua.

LOT	ATTRIBUTAIRE	MONTANT TTC	DELAIS
Travaux de réhabilitation de l'axe carrefour Loumar - Carrefour Marino (Place de l'indépendance) (Lot 1)	ETS E.GE.TRA B.P : 475 NGAOUNDERE, Tél. 677 97 78 92	59.267.250 FCFA	Quatre (04) mois
Réhabilitation (entretien) par reprofilage et assainissement de la route communale Ngam - Kombo Laka - Gbatoua Godolé (Lot 2)	ETS F.T.C BP 10 MEIGANGA Tel. 698 44 05 67	50.000.000 FCFA	Quatre (04) mois

L'entreprise adjudicataire est invitée à prendre attache avec le Secrétariat Général de la Commune de Meiganga pour la suite de la procédure.

MEIGANGA le 19 Avril 2023

Le MAIRE

ABOUBAKAR KOMBO



COMMUNE D'AFANLOUM

COMMUNIQUE RADIO/PRESSE N° 0020/CRP/CAFAN/2023 PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES N°0010/AONO/SG/CIPM-CAFAN/2023 DU 07/04/2023 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR L'APPUI AUX CTD POUR LA PROMOTION DES ACTIVITES DE PRODUCTION PASTORALES ET PISCOCOLES D'INTERET COMMUNAL : REAMENAGEMENT DU LAC MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'AFANLOUM

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Maire de la Commune d'Afanloum communique, par décision N°18/DM/CAFAN/SG/23 du 31 MAI 2023, le Marché objet de la consultation sus visée est attribué au soumissionnaire, **Groupeement TN ENGINEERING/ GLOBAL INGENEERY; pour un montant de **9 999 567 (neuf million neuf cent quatre vingt dis neuf cinq cent soixante-sept) Francs CFA**, et un délai d'exécution de **03(trois) Mois**.**

Ledit attributaire, est invité à se présenter à la Mairie d'Afanloum dès diffusion du présent communiqué, en vue de l'établissement du projet de Lettre Commande y relatif.

AFANLOUM le 31 Mai 2023

Le MAIRE

MEYANGA EPSE NOAH MARIE ANGELE

AGENCE NATIONALE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

**COMMUNIQUE N° 04/C/ANTIC/DG/DAG/SDCPR/SMAR/JSBPORTANT PUBLICATION DE L'ACTE DE
RÉSILIATION DE LA LETTRE LA LETTRE-COMMANDE N°11/LC/ANTIC/DG/HENDRICKS S.A.S/2022 DU 17
JUILLET 2022, PASSÉE APRÈS APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCÉDURE D'URGENCE
N°12/AONO/PU/ANTIC/DG/CIPM/2021 DU 20 SEPTEMBRE 2021, POUR L'ACQUISITION DES
ÉQUIPEMENTS TIC EN VUE DE L'APPUI AUX LABORATOIRES DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT
DANS LE DOMAINE DE LA CYBERSÉCURITÉ DES UNIVERSITÉS ET GRANDES ÉCOLES PAR L'AGENCE
NATIONALE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION (ANTIC), EXERCICE
2022.**

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Directeur Général de l'Agence Nationale des Technologies de l'Information et de la Communication (ANTIC) porte à la connaissance du Public que, la Lettre-commande susmentionnée, d'un montant TTC 26 258 850 (vingt-six millions deux cent cinquante mille huit cent cinquante) franc CFA, ayant pour titulaire **la SOCIETE HENDRICKS S.A.S, BP : 1727 Yaoundé, Tel : 698 327 355/ 677 089 500**, est résiliée à compter de la date de signature de la présente Décision, pour cause de défaillance du Co-contractant dûment constatée conformément aux dispositions de l'article 182 (e) du Décret N°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics.
Le présent Communiqué sera publié en français et en anglais partout où besoin sera.

YAOUNDE le 9 Juin 2023

Le **DIRECTEUR GÉNÉRAL**

PROF. EBOT EBOT ENAW

COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE DOUALA 3E (BASSA)

COMMUNIQUE N°026/C/M/SG/CAD3/2023 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°06/AONO/MINTP/CAD3/CIPM/2023 DU 15 MAI 2023, POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN PONT EN BETON ARME A POUTRE METALLIQUE (12M1) SUR LE TRONCON TRADEX PK 10 (INT N3) - MARCHE PETIT ROBERT-PONT « ÎLE DE LA PAIX » (RELIANT NGODI BAKOKO-SONGA BOKO) DANS L'ARRONDISSEMENT DE DOUALA 3E

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

Le Maire de la Commune d'Arrondissement de Douala 3^e communique : l'Entreprise MAG SARL, BP.:5.241 Yaoundé, TeL. : 680.81.45.17 / 655.61.83.88, est adjudicataire DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N °06/AONO/MINTP/CAD3/CIPM/2023 du 15 mai 2023, pour LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN PONT EN BETON· ARME A POUTRE METALLIQUE (12m1) SUR LE TRONCON TRADEX PK 10 (Int N3) - MARCHE PETIT ROBERT-PONT « Île de la paix »(RELIANT NGODI BAKOKO-SONGA BOKO) DANS L'ARRONDISSEMENT DE DOUALA 3^e„ suivant le tableau ci-après :

SOUSSIONNAIRE	MONTANT PREVISIONNEL	MONTANT TTC	DELAIS
MAG SARL	200.000.000	199.962.567	11 MOIS

Le présent Communiqué tient lieu de notification de la décision et de main levée de la caution de soumission pour les soumissionnaires non sélectionnés.

Par ailleurs les soumissionnaires non retenues sont priés de passer retirer leurs offres sous quinzaine à l'exception de l'exemplaire destiné à l'ARMP. Passé ce délai, ces offres seront purement et simplement détruites conformément à la réglementation en vigueur./-

DOUALA le 19 Juin 2023

Le MAIRE

EPOUPA BOSSAMBO Valentin

COMMUNE DE TOUROUA

COMMUNIQUE N°012/C/CTRA /SG/ST/2023 PORTANT PUBLICATION DES RAISONS D'ELIMINATION RALATIVES A DEMANDE DE COTATION N°001/DC/CTRA/SG/ST/CIPM/2023 DU 15/05/2023 RELATIVE A LA FOURNITURE D'EQUIPEMENTS AU CENTRE MEDICAL D'ARRONDISSEMENT DE TOUROUA, COMMUNE DE TOUROUA, DEPARTEMENT DE LA BENOUE, REGION DU NORD

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE TOUROUA, MAITRE D'OUVRAGE, COMMUNIQUE:

LOT	OJET	SOUSSIONNAIRE NON RETENU	RAISONS D'ELIMINATION
LOT UNIQUE	FOURNITURE D'EQUIPEMENTS AU CENTRE MEDICAL D'ARRONDISSEMENT DE TOUROUA, COMMUNE DE TOUROUA	ETS ZAKAR ET FRERES B P: 13 TIGNERE Tél : 699 87 49 22	Nombre des points obtenus est de zéro (0) points sur vingt-cinq (25) requis par la DC soit zéro pour cent (0%)
		SOCIETE SADICOM SARL B P: 1724 GAROUA Tél : 695 05 05 50	Nombre des points obtenus est de seize (16) points sur vingt-cinq (25) requis par la DC soit soixante-quatre pour cent (64%)

Par ailleurs, les soumissionnaires non retenus sont priés de passer retirer leurs offres sous quinzaine, dès publication du présent communiqué. Passé ce délai, ces offres seront détrites

TOUROUA le 16 Juin 2023

Le MAIRE

MAMADOU SANDA

PROJET D'ACCÉLÉRATION DE LA TRANSFORMATION NUMÉRIQUE AU CAMEROUN

ADDITIF N°1 RELATIF A LA DEMANDE DE COTATIONS N°001 /MINPOSTEL /PATNUC/CSPM/SPM/2023 DU 31 MAI 2023 POUR LA FOURNITURE DES SERVICES DE GARDIENNAGE DES LOCAUX DE L'UNITE DE GESTION DU PROJET DE L'ACCELERATION DE LA TRANSFORMATION NUMERIQUE AU CAMEROUN (PATNUC) DATE : 20 JUIN 2023 FINANCEMENT : IDA : 69870-CM

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Coordonnateur National du Projet d'Accélération et de la Transformation Numérique au Cameroun (PATNUC) communique :

Les dispositions de la Demande de Cotations N°001/MINPOSTEL/PATNUC/CSPM/SPM/2023 du 31 mai 2023 relative à la fourniture des services de gardiennage des locaux de l'Unité de Gestion du Projet de l'Accélération de la Transformation Numérique au Cameroun (PATNUC) sont modifiées ainsi qu'il suit :

Au lieu de :

Les offres resteront valides pour une période de quatre-vingt-dix (90) jours, à compter de la date limite fixée pour leur remise. Elles doivent être déposées en sept (07) exemplaires (un original et 6 copies) marqués comme tel, à l'adresse ci-dessous au plus tard le 22 juin 2023 à 13 heures précises (heure locale) et contenant la mention : « Demande de Cotations N°001 / MINPOSTEL/PATNUC/CSPM/SPM/2023 du 31 mai 2023 pour la fourniture des services de gardiennage des locaux de l'Unité de Gestion du Projet de l'Accélération de la Transformation Numérique au Cameroun (PATNUC).

Lire plutôt :

Les offres resteront valides pour une période de quatre-vingt-dix (90) jours, à compter de la date limite fixée pour leur remise. Elles doivent être déposées en sept (07) exemplaires (un original et 6 copies) marqués comme tel, à l'adresse ci-dessous au plus tard le 06 juillet 2023 à 13 heures précises (heure locale) et contenant la mention : « Demande de Cotations N°001/MINPOSTEL/PATNUC/CSPM/SPM/2023 du 31 mai 2023 pour la fourniture des services de gardiennage des locaux de l'Unité de Gestion du Projet de l'Accélération de la Transformation Numérique au Cameroun (PATNUC).

Le reste sans changement.

YAOUNDE le 20 Juin 2023

Le COORDONNATEUR NATIONAL

MFUH FUAYE KENJI WINFRED

SOCIÉTÉ DE RECOUVREMENT DES CRÉANCES DU CAMEROUN

**PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DU DOSSIER DE CONSULTATION N°03/DC/SRC/CIPM/2023
RELATIF A LA CONCEPTION, FOURNITURE ET LA POSE DES STORES EN BANDES VERTICALES A LA
SOCIETE DE RECOUVREMENT DES CREANCES DU CAMEROUN (SRC) POUR LE COMPTE DE
L'EXERCICE 2023**

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Directeur Général de la Société de Recouvrement des Créances du Cameroun (SRC)

Communique :

TOYS LAND SARL BP : 276 Yaoundé, Tel : (237) 699 66 34 23/699 96 67 50, est attributaire du marché.

Montant TTC du Marché (en Francs CFA) : 63 380 183 (soixante-trois millions trois cent quatre-vingt mille cent quatre-vingt-trois)

Durée d'exécution : 60 jours

YAOUNDE le 20 Juin 2502

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

MESSI MARIE ROSE

SOCIÉTÉ DE RECOUVREMENT DES CRÉANCES DU CAMEROUN

**PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DU DOSSIER DE CONSULTATION N°02/DC/SRC/CIPM/2023
RELATIF A L'ACQUISITION DE 29 VEHICULES DONT 10 PICK-UP HILUX, 13 SUZUKI GRAND VITARA, 06
COROLLA CROSS PAR LA SOCIETE DE RECOUVREMENT DES CREANCES DU CAMEROUN (SRC) POUR
LE COMPTE DE L'EXERCICE 2023**

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Directeur Général de la Société de Recouvrement des Créances du Cameroun (SRC)
Communique :

**La Société CENTRAL MOTORS CAMEROUN BP : 15326 Yaoundé, Tel : (237) 243 54 31 64 – E-mail :
Contact@cmc-cm.com, est attributaire du marché.**

Montant TTC du Marché (en Francs CFA) : 965 800 009 (neuf cent soixante-cinq millions huit cent mille neuf)

Durée d'exécution : 180 jours

YAOUNDE le 20 Juin 2023

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

MESSI MARIE ROSE

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE

COMMUNIQUE N° D13-165 / C/MINSANTE/SG/CSPM-PC/EPM /2023 DU 21 JUIN 2023 PORTANT PUBLICATION DU RÉSULTAT DE L'APPEL D'OFFRE INTERNATIONAL RESTREINT N° D13-377 /AONR/MINSANTE/CSPM-PC/2022 DU 28 OCTOBRE 2022 POUR LA RÉALISATION DES AUDITS DU PROGRAMME CONJOINT MINSANTE/AFD/KFW POUR LES EXERCICES 2021 À JUIN 2023 FINANCEMENT : PROGRAMME CONJOINT MINSANTE/AFD/KFW

[Télécharger la piece d'origine](#)
[Affichage Web](#)
Le Ministre de la Santé Publique communique :

L'entreprise ci-dessous désignée est déclarée attributaire du Dossier d'Appel d'Offres susvisé aux montant et délai ci-après :

Objet	Soumissionnaire	Montant HT corrigé	Montant TTC Corrigé	Délai	Observations
Réalisation des audits du Programme Conjoint MINSANTE/AFD/KFW pour les exercices 2021 à Juin 2023	ARC AUDIT & CONSULTING SARL	37 500 000	47 938 500	90 jours	Attributaire avec Note définitive de 86,89/100
	Groupement ZSM Audit/Advisory	Éliminé pour Note technique inférieure à 70/100			
	Cabinet FIDACO	Éliminé pour Note technique inférieure à 70/100			
	CLS Audit Conseil	31 070 000	37 050 975	90 jours	Éliminé pour offre anormalement basse et objection des Partenaires Techniques et Financiers
	Groupement BBI Advisoru & PYRAMIS	Éliminé pour Note technique inférieure à 70/100			
	MAZARS Cameroun	Éliminé pour absence de deux personnels clés			

Le mandataire de ladite entreprise est invité par conséquent, à se présenter dès diffusion du présent communiqué, au Programme Conjoint MINSANTE/AFD/KfW pour l'établissement de la Lettre-commande correspondante.

Par ailleurs, les soumissionnaires n'ayant pas été retenus, sont priés de passer retirer leurs offres sous quinzaine, au Secrétariat de la Commission Spéciale de Passation des Marchés du Programme Conjoint, dès diffusion du présent communiqué, à l'exception de l'exemplaire destiné à l'ARMP. Passé ce délai, leurs Offres seront détruites sans qu'il y ait lieu à réclamation.

Le présent communiqué qui tient lieu de main levée de caution de soumission pour les soumissionnaires non retenus sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

COMMUNE DE MEIGANGA**COMMUNIQUE D'ATTRIBUTION**[Télécharger la pièce d'origine](#)[Affichage Web](#)**LE MAIRE DE LA COMMUNE DE MEIGANGA COMMUNIQUE,**

L'entreprise ci-dessous désignée est déclarée attributaire des marchés d'électrification en énergie solaire au Centre de Santé Intégré (CSI) de Djouzami (Lot 1) et aux Travaux d'électrification en énergie solaire au Centre de Santé Intégré (CSI) du quartier Haoussa (Lot2) la Commune de Meiganga, Département du Mbéré, Région de l'Adamaoua.

LOT	ATTRIBUTAIRE	MONTANT TTC	DELAIS
Travaux d'électrification en énergie solaire au Centre de Santé Intégré (CSI) de Djouzami	ETS AMG CONSULTING B.P: // NGAOUNDERE Tél. 670 156 513	12.925.250 FCFA	Trois (03) mois
Travaux d'électrification en énergie solaire au Centre de Santé Intégré (CSI) du quartier Haoussa (Lot2)	ETS E.GE.TRA B.P : 475 NGAOUNDERE, Tél. 677 97 78 92	14 900 000	Trois (03) mois

L'entreprise adjudicatrice est invitée à prendre attache avec le Secrétariat Général de la Commune de Meiganga pour la suite de la procédure.

MEIGANGA le 19 Avril 2023

Le MAIRE

ABOUBAKAR KOMBO

COMMUNE D'OKOLA

DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT (AONO) EN PROCÉDURE D'URGENCE N° 007/AONO/CO/J03.04/SG/SM/CCD-BPM/2023 DU 20 JUIN 2023, POUR L'EXÉCUTION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE DEUX (02) BLOCS DE DEUX (02) SALLES DE CLASSE AVEC DEUX (02) BLOCS DE TOILETTES A 06 (SIX) LATRINES EN TROIS (03) COMPARTIMENTS DANS LES ECOLES PUBLIQUES DE NKOLONDOM ET LEVALOMBERE DANS LA COMMUNE D'OKOLA, DÉPARTEMENT DE LA LEKIÉ, RÉGION DU CENTRE.FINANCEMENT : RESSOURCES FEICOM / COMMUNE D'OKOLA, EXERCICE 2021 ET SUIVANTS.LE MAIRE DE LA COMMUNE D'OKOLA, AUTORITÉ CONTRACTANTE LANCE, POUR LE COMPTE DU GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN UN APPEL D'OFFRES, POUR LA RÉALISATION DES OPÉRATIONS SUS-INDIQUÉES DONT IL EST LE MAÎTRE D'OUVRAGE.

FINANCEMENT

BUDGET INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP) , N/A

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Le présent Appel d'Offres a pour objet, l'exécution des prestations relatives aux travaux de construction de deux (02) blocs de deux (02) salles de classe avec deux (02) bloc de toilettes à six (06) latrines en trois (03) compartiments dans les Ecoles Publiques de Nkolondom et Levalombere dans la Commune d'Okola, Département de la Lekié, Région du Centre.

2. Consistance des prestations

Les travaux, objet du présent Appel d'Offres se composent de la nature et des quantités décrites dans le cadre des devis quantitatifs et estimatifs notamment :

- L'installation du chantier et travaux préliminaires ;
- Le terrassement ;
- Les travaux de béton et béton armé ;
- Les travaux de maçonneries ;
- L'étanchéité et l'isolation ;
- La charpente et la couverture et faux plafond ;
- Les revêtements durs ;
- L'électricité ;
- La menuiserie bois, métallique, alu et vitrerie ;
- La plomberie ;
- La peinture ;
- Les VRD.

3. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte à égalité de conditions à toutes les entreprises installées en République du Cameroun et remplissant les conditions reprises dans le Règlement Particulier de de l'Appel d'Offres (RPAO).

4. Financement

Les travaux, objet du présent Appel d'Offres sont financés par les ressources FEICOM et de la Commune d'Okola Exercice 2021 et suivants pour un montant de francs CFA 52 000 000 (cinquante-deux millions) Toutes Taxes Comprises.

5. Consultation du Dossier

Le dossier peut être consulté aux heures ouvrables à l'Hôtel de Ville d'Okola, Service des Marchés, dès publication du présent avis.

6. Acquisition du Dossier

Le dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu au Service des Marchés, sis à l'Hôtel de Ville d'Okola, dès publication du présent avis, contre versement d'une somme non remboursable de **cinquante mille (50 000) Francs CFA**, payable à la Recette Municipale de la Commune d'Okola ou au Trésor Public en cas de refus ou d'indisponibilité, représentant les frais d'acquisition du Dossier.

La quittance devra préciser le numéro de l'Avis d'Appel d'Offres. Lors du retrait du dossier, les soumissionnaires devront se faire enregistrer en laissant leur adresse complète : Boîte Postale, Téléphone, Fax, E-mail.

7. Remises des offres

Chaque offre, rédigée en français ou en anglais en **sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies** marquées comme telles, devra être déposée au Service des Marchés de la Commune d'Okola contre récépissé, au plus tard le **19 juillet 2023 à 10 Heures**, heure locale revêtue de la mention suivante :

DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT (AONO) EN PROCÉDURE D'URGENCE

N° 007/AONO/CO/J03.04/SG/SM/CCD-BPM/2023 DU 20 JUIN 2023, POUR L'EXÉCUTION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE DEUX (02) BLOCS DE DEUX (02) SALLES DE CLASSE AVEC DEUX (02) BLOCS DE TOILETTES A 06 (SIX) LATRINES EN TROIS (03) COMPARTIMENTS DANS LES ECOLES PUBLIQUES DE NKOLONDON ET LEVALOMBERE DANS LA COMMUNE D'OKOLA, DÉPARTEMENT DE LA LEKIÉ, RÉGION DU CENTRE.

« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »

NB : Aucun dossier ne sera reçu après l'heure limite de recevabilité des offres.

8. Delai de Livraison

La durée maximale d'exécution des travaux est de **quatre-vingt-dix (90) jours**, à compter de la date de la notification de l'ordre de service de commencer les travaux.

9. Recevabilité des Offres

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une banque de premier ordre ou une compagnie d'assurance agréée par le Ministère chargé des finances et dont la liste figure dans la pièce 13 du DAO, d'un montant de : **1 040 000 (un million quarante mille) francs CFA**.

A défaut de cette caution de soumission et conformément à l'arrêté n°093/CAB/PM du 05 novembre 2002 fixant les montants de la caution de soumission et les frais du dossier d'Appel d'Offres, les PME à capitaux et dirigeants nationaux peuvent produire une hypothèque légale.

Sous peine de rejet, les autres pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

N.B. : Par ailleurs, la date de délivrance desdites pièces doit être postérieure à celle du lancement de l'Appel d'Offres.

En outre, les pièces devront être rangées dans l'ordre ci-dessus, et séparées les unes des autres par un intercalaire de couleur autre que le blanc.

10. Ouverture des Plis

L'ouverture des offres se fera en une phase le **19 juillet 2023 à 11 heures**, heure locale, par une Sous-commission mise en place par le Maire de la Commune d'Okola à la Maison de la Culture d'Okola, en présence des Soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés, ayant une parfaite connaissance de leurs offres.

L'analyse des offres administratives, techniques et financières sera réalisée dans les mêmes conditions pour les Soumissionnaires ayant justifié de la capacité juridique requise et ayant obtenu une note technique supérieure ou égale à **quatre-vingt pour cent (80%)**.

11. Critères d'évaluation

1: Critères éliminatoires :

- a) Absence et non-conformité de la caution de soumission ;
- b) Non-conformité d'une des pièces du dossier administratif autre que la caution de soumission après le délai accordé de 48 heures à l'ouverture des plis ;
- c) Fausse déclaration, pièce falsifiée ou non authentique ;
- d) Omission d'un prix unitaire quantifié dans le BPU, le DQE et le Sou –détail des prix unitaires ;
- e) Offre Financière incomplète pour absence de l'une des pièces suivantes :
 - Ø La soumission ;
 - Ø Le bordereau des prix unitaires (BPU) suivant le modèle avec indication des prix hors TVA en chiffres et en lettres, rempli de manière lisible paraphé, daté et signé ;
 - Ø Le détail quantitatif et estimatif (DQE) paraphé sur toutes les pages, daté et signé à la dernière page ;
 - Ø Le sous-détail des prix unitaires paraphé sur toutes les pages, daté et signé à la dernière page ;
 - Ø La capacité financière d'une valeur au moins égale à 50% du montant prévisionnel TTC
- f) N'avoir pas obtenu une note supérieure ou égale à 80%, soit 26 critères sur 33.

2 : Critères essentiels :

Les offres techniques seront notées en fonction des sept (07) critères et trente-trois (33) sous critères essentiels ci-après :

- a. Personnel d'encadrement de l'Entreprise sur **sept (08)** critères ;
- b. Le Matériel de chantier à mobiliser sur **sept (07)** critères ;
- c. Références de l'Entreprise sur **deux (02)** critères ;
- d. Méthodologie sur **huit (08)** critères ;
- e. Proposition technique, planning sur **quatre (04)** critères ;
- f. Preuve d'acceptation des conditions du marché sur **deux (02)** critères ;
- g. Présentation de l'offre sur **deux (02)** critères.

L'offre technique sera évaluée selon le mode binaire (Oui/Non).

12. Attribution

L'Autorité Contractante attribuera le Marché au Soumissionnaire dont **l'offre aura été évaluée la moins-disante** et remplissant les capacités techniques et administratives requises résultant des critères dits essentiels et ceux éliminatoires et jugés conformes pour l'essentiel au Dossier d'Appel d'Offres.

13. Durée Validité des Offres

Les Soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant **quatre-vingt-dix (90) jours** à partir de la date limite fixée pour la remise desdites offres.

14. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus, aux heures ouvrables auprès des Services compétents du Maître d'Ouvrage.

Toute tentative de corruption avérée ou faits de mauvaises pratiques devra être signalée par téléphone à la Commission Nationale Anti-Corruption (CONAC) au numéro suivant : 1517.

YAOUNDE le 20 Juin 2023

Le MAIRE

NOA VINCENT DE PAUL

PRÉFECTURE DE LA VINA

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 006/AAONO/H.52/SAG/SIGMAP/CDPM/ VINA/2023 DU 21/06/2023 POUR LA CONSTRUCTION DE (INSPECTION D'ARRONDISSEMENT DE L'EDUCATION DE BASE NGAOUNDÉRÉ 2ÈME, DÉPARTEMENT DE LA VINA, RÉGION DE L'ADAMAOUA, EN PROCÉDURE D'URGENCE.

FINANCEMENT
BUDGET INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP)
IMPUTATION
57 15 104 04 4710221 523112

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Dans le cadre de l'exécution du Budget d'Investissement Public, Exercice 2023, le Préfet de la Vina, Maître d'Ouvrage Délégué (Autorité Contractante), lance pour le compte du Ministre de l'Education de Base, un Appel d'Offres National Ouvert pour l'exécution des travaux de construction de l'inspection d'Arrondissement de l'Education de Base Ngaoundéré 2^{ème}, Département de la Vina, Région de l'Adamaoua, en procédure d'urgence.

2. Consistance des prestations

L'ensemble des travaux comprend notamment :

- Travaux préparatoires
- Terrassement ;
- Fondations ;
- Elévation ;
- Charpente - Couverture ;
- Menuiserie métallique
- Menuiserie bois ;
- Plomberie sanitaire
- Electricité ;
- Revêtement peinture vitrerie.
- VRD.

3. Cout Prévisionnel

Le coût prévisionnel d'exécution à l'issue des études préalables est de 30 000 000 (trente millions) francs CFA.

4. Allotissement

La prestation ne fait pas l'objet d'un allotissement.

5. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte à égalité de conditions, aux Entreprises de droit Camerounais, évoluant dans ce domaine et ayant les capacités administratives, techniques et financières requises.

La participation des entreprises sous forme de groupement ou de sous-traitance est admise conformément à la réglementation en vigueur.

6. Financement

Les travaux objet du présent Appel d'Offres sont financés par le Budget d'Investissement Public, Exercice 2023, sur la ligne d'Imputation budgétaire 57 15 104 04 4710221 523112.

7. Consultation du Dossier

Le dossier peut être consulté aux heures ouvrables au Service des Affaires Générales de la Préfecture de Ngaoundéré (structures internes de gestion administratives des Marchés Publics), BP 600, Tél : 699536094, sis à Ngaoundéré, dès publication du présent avis.

8. Acquisition du Dossier

Le dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu aux heures ouvrables au Service des Affaires Générales de la Préfecture de Ngaoundéré (STRUCTURES INTERNES DE GESTION ADMINISTRATIVES DES MARCHES PUBLICS), BP 600, Tél : 699536094 sis à Ngaoundéré, dès publication du présent avis, contre présentation d'une quittance de versement d'une somme non remboursable de 40 000 (quarante mille) Francs CFA payable au Trésor Public.

9. Remises des offres

Chaque offre, rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marqués comme telles, devra parvenir contre récépissé au Service des Affaires Générales de la Préfecture de Ngaoundéré (structures internes DE GESTION ADMINISTRATIVES DES MARCHES PUBLICS), BP 600 , Tél : 699536094 sis à Ngaoundéré, au plus tard LE 19/06/2023 à 09 heure locale et devra porter la mention suivante :

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 006/AAONO/H.52/SAG/SIGAMP/ CDPM/VINA/2023 du 21/06/2023 Pour la construction de l'Inspection d'Arrondissement de l'Education de Base de Ngaoundéré 2ème, Département de la Vina, Région de l'Adamaoua, en procédure d'urgence. « A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT ».

10. Delai de Livraison

Le délai maximum d'exécution de l'ensemble des travaux prévu par le Maître d'Ouvrage Délégué (AC) est de trois (03) mois à compter de la date de notification de l'ordre de service de démarrage des travaux ou à la date indiquée dans ledit ordre de service.

11. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une assurance ou une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO précisant le montant de six cent mille (600 000) Francs CFA et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres.

12. Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative (Préfet, Sous-préfet,...) conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles doivent dater de moins de trois (03) mois précédant la date originale de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministre chargé des Finances.

13. Ouverture des Plis

L'ouverture des plis se fera en un temps. L'ouverture des offres Administratives, des offres techniques et financières aura lieu le 19/07/2023 à 10 heures précises par la Commission Départementale de Passation des Marchés auprès du Préfet de la Vina, sis à BP 600, Tél: 699536094. Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée et ayant une parfaite connaissance du dossier.

14. Critères d'évaluation

L'évaluation des Offres se fera au triple plan administratif, technique, et financier selon des critères éliminatoires, et selon les critères essentiels suivant le système binaire **(OUI/NON)**.

Critères éliminatoires



En plus des cas d'élimination ou d'irrecevabilité déjà cités à travers le présent DAO, toute offre objet des cas particuliers suivants est également sujette à l'élimination ou à irrecevabilité :

1. L'absence d'une pièce du dossier administratif et la non-conformité d'une pièce administrative et n'ayant pas été régularisé dans les quarante heures (48) après le dépouillement;
2. L'absence d'un volume ou d'un exemplaire de la soumission;
3. La fausse déclaration ou pièce falsifiée;
4. L'omission, dans le bordereau des prix unitaires, d'un prix quantifié;
5. La note technique inférieure à 70% de oui.
6. Absence d'une déclaration sur l'honneur
7. Le non abandon d'un Marché au cours des trois (03) dernières années et entreprise non défailante.
8. Production les procès-verbaux de réception définitive d'au moins de trois dernières années

Critères essentiels

L'évaluation des Offres techniques portera sur les critères essentiels résumés ci-après :

1. Présentation générale des offres ;	
2. Références techniques de l'entreprise ;	
3. Qualification et expérience du personnel d'encadrement ;	
4. Disponibilité du matériel et des équipements essentiels ;	
5. Méthodologie d'exécution	
6. Visite du site signée sur l'honneur ;	
7. Capacité financière ;	

NB : Chaque critère est validé après satisfaction de 70% au moins de ses condition.

15. Attribution

Au terme des différentes délibérations, le marché sera attribué au soumissionnaire remplissant les capacités administrative, technique et financière requises et présentant, l'offre financière évaluée la moins-disante.

16. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant un délai de quatre-vingt- dix (90) jours à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

17. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables au Service des Affaires Générales de la Préfecture de Ngaoundéré (SIGAMP).

NGAOUNDERE le 21 Juin 2023

Le PRÉFET

AWOUNFAC ALIENOU BERTRAND YVES

MINISTÈRE DE LA COMMUNICATION

ADDITIF N° 001/ADD/MINCOM/SG/DAG/SDBMM/SMP DU 20 JUIN 2023 A L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 005/AONO/MINCOM/CIPM/2023 DU 12 JUIN 2023 RELATIF A L'ACQUISITION D'UN VEHICULE POUR L'INSPECTION GENERALE DU MINISTERE DE LA COMMUNICATION.

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Les modifications ci-après, sont à prendre en compte dans le cadre de l'appel d'offres ci-dessus cité :

Voir PDF

YAOUNDE le 20 Juin 2023

Le MINISTRE

SADI René Emmanuel

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT N°035/D13-155/AONR/MINSANTE/CIPM/2023 DU 15/06/2023 POUR LE RELEVEMENT DU PLATEAU TECHNIQUE DES SERVICES EN MATERIELS DE MATERNITE ET DE NEONATOLOGIE POUR LES HOPITAUX DE DISTRICT DU LITTORAL.FINANCEMENT : BUDGET DE FONCTIONNEMENT MINSANTE, EXERCICE 2023

FINANCEMENT
BUDGET AUTONOME (BA) , N/A

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Le Ministre de la Santé Publique lance un appel d'offres national restreint **pour le relèvement du plateau technique des services en matériels de maternité et de néonatalogie pour les hôpitaux de district du LITTORAL.**

2. Consistance des prestations

Les prestations du présent appel d'offres comprennent la fourniture et l'installation des équipements suivants :

- 33 Saturamètre ;
- 15 Stéthoscope ;
- 22 Moniteur Multiparamétrique ;
- 20 Extracteur d'oxygène ;
- 19 Aspirateurs chirurgicaux.

3. Cout Prévisionnel

L'enveloppe prévisionnelle est de **deux cent dix-sept millions cinq cent trente mille (217 530 000) FCFA TTC.**

4. Allotissement

Le présent Appel d'Offres est à lot unique.

5. Participation et origine

La participation au présent appel d'offres est restreinte aux entreprises ci-après sélectionnées par la décision N°746/D/MINSANTE/SG/DPML du 22 mars 2023 après Appel à Manifestation d'Intérêt N° D13-39/AAMI/MINSANTE/CIPM/2023 du 28 février 2023 pour la pré-qualification en vue de la mise en place d'un fichier de fournisseurs des dispositifs médicaux au Ministère de la Santé Publique dans le cadre de l'exécution du budget de fonctionnement Exercice 2023.

ENTREPRISES	CONTACTS
FUNDING GROUP SA	Tel. 242 09 00 10
PROOF CONSULTING GROUP SARL	Tel. 693 431 175
ETOILE SARL	Tel.: 696 93 19 33
ETS SOLEIL SERVICES	Tel: 699 07 08 45
YACO'O SARL	Tel: 693 34 22 79
NEO MEDI SARL	Tel: 693 67 82 68

ENTREPRISES	CONTACTS
FARICH MED SARL	TEL: 655 23 61 20
ZARIF SARL	Tel.: 694 30 50 94
ETS FUNDING TRANSFERT AND SERVICES	Tel. (+237) 693 43 11 95

6. Financement

Les prestations, objet du présent appel d'offres sont financées par le **Budget de Fonctionnement Public-MINSANTE ; Exercice 2023**

L'enveloppe prévisionnelle est de **deux cent dix-sept millions cinq cent trente mille (217 530 000) FCFA TTC.**

7. Consultation du Dossier

Le dossier d'appel d'offres peut être consulté aux heures ouvrables au Service des Marchés Publics au rez de chaussée de l'immeuble de la Santé abritant la Division des Etudes et des Projets (DEP) du Ministère de la Santé Publique situé à proximité de la Croix Rouge (téléphone/fax 222 22 10 21), dès publication du présent avis.).

8. Acquisition du Dossier

Le dossier peut être obtenu au Service des Marchés Publics au rez de chaussée de l'immeuble de la Santé abritant Division des Etudes et des Projets (DEP) du Ministère de la Santé Publique situé à proximité de la Croix Rouge (téléphone/fax 222 22 10 21), dès publication du présent avis, contre présentation d'une quittance de versement au Trésor Public d'une somme non remboursable de cent vingt mille (120 000) FCFA non remboursable représentant les frais d'achat du DAO

9. Remises des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont l'original et six (06) copies marqués comme tels, devra parvenir au secrétariat du service des marchés publics du MINSANTE au plus tard le **27/07/2023** à 13 heures et devra porter la mention suivante :

APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT N°035/AONR/MINSANTE/CIPM/2023 DU 15/06/2023 POUR LE RELEVEMENT DU PLATEAU TECHNIQUE DES SERVICES EN MATERIELS DE MATERNITE ET DE NEONATOLOGIE POUR LES HOPITAUX DE DISTRICT DU LITTORAL.

« A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »

10. Délai de Livraison

Le délai maximum de livraison prévu par le Maître d'Ouvrage dès notification de l'Ordre de Service de démarrage des dites fournitures est de soixante jours (60) jours.

LIEU DE LIVRAISON : DELEGATION REGIONALE DE LA SANTE PUBLIQUE DU LITTORAL.

Les noms des formations sanitaires bénéficiaires pour chacune des régions seront fixés par décision du Ministre de la Santé Publique.

11. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par un établissement financier de premier ordre agréée par le Ministère des finances et dont la liste figure à la pièce 12 du DAO, valable pendant trente (30) jours au-delà de la date original de validité des offre. Le montant de la caution de soumission est de : **quatre millions cinq cent-quatre-vingt mille (4 580 000) FCFA TTC.**

12. Recevabilité des Offres

Les autres pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles devront obligatoirement être datées de moins de trois (03) mois et en cours de validité ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Appel d'offre.

13. Ouverture des Plis

L'ouverture des plis se fera en seul temps.

L'ouverture des pièces administratives et des offres technique et financières aura lieu le **27/07/2023** à partir de 14 heures par la **Commission Interne de Passation des Marchés** dans la salle de réunion de ladite Commission sise au premier étage de l'Immeuble Ex-PSFN à proximité de la Croix Rouge Nationale.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne dument mandatée ayant une bonne connaissance du dossier.

14. Critères d'évaluation

- i) Absence du cautionnement de soumission à l'ouverture des plis ;
- ii) Absence ou non-conformité d'une pièce du dossier administratif après épuisement du délai supplémentaire de 48 heures;
- iii) Fausses déclarations, manœuvres frauduleuses ou pièces falsifiées ;
- iv) N'avoir pas satisfait à au moins quatre (04) des cinq (05) critères essentiels ;
- v) Absence d'un prix unitaire quantifié ;
- vi) Absence de prospectus et/ou fiches techniques en français ou en anglais du fabricant ; vii) Absence de l'autorisation signée du fabricant ou de son représentant agréé des équipements médicaux proposés par le soumissionnaire dans le descriptif de la fourniture ;
- viii) Non-conformité à au moins 75% des spécifications techniques mineures des équipements proposés tel que défini dans le Descriptif de la Fourniture (voir grille d'évaluation) ;
- ix) Non satisfaction à 100% des spécifications techniques dites majeures des équipements proposés (Voir Descriptifs des Fournitures suivis d'un astérisque (*) ;
- x) Absence d'une déclaration sur l'honneur de n'avoir pas abandonné un marché durant les trois dernières années.

Critères essentiels

L'évaluation des offres techniques sera faite suivant le système binaire (Oui/Non) sur la base des critères essentiels ci-dessous :

- iii) Capacité financière d'au moins 50% du montant prévisionnel
- i) Présentation de l'offre (conformité de la composition de l'offre par rapport aux prescriptions du DAO, pièces dans l'ordre et intercalaires couleur) ;
- ii) Disponibilité dans l'entreprise des équipements et matériels spécifiques pour l'installation et la maintenance des équipements : fournir la liste des outillages d'installation ;
- iv) Preuves d'acceptation des conditions du marché (CCAP et DF paraphés, cachetés et signés) avec la mention lu et approuvé ;
- v) Planning et délai de livraison.

Pour être éligible pour l'évaluation financière, le soumissionnaire doit satisfaire à tous les critères dits éliminatoires.

15. Attribution

Le Maître d'ouvrage attribuera le marché au soumissionnaire ayant satisfait aux critères de qualifications et dont l'offre aurait été évaluée la moins disante.

16. Durée Validité des Offres

Les Soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant une période de **Cent Vingt (120) jours** à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

17. Renseignements Complémentaires

1 Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables au Secrétariat du Service des Marchés Publics du Ministère de la Santé Publique sis au rez de chaussé de l'immeuble de la Santé du Ministère de la Santé Publique situé à proximité de la Croix Rouge. Tél/Fax : 222 23 44 17 ou en ligne sur la plateforme COLEPS aux adresses : <http://www.marchespublics.cm> et <http://www.publiccontracts.cm>, dès publication du présent avis.

Taille et format des fichiers

Pour la soumission en ligne, les tailles maximales des documents qui vont transiter sur la plateforme et constituant l'offre du soumissionnaire sont les suivantes :

- 5Mo pour l'Offre Administrative ;
- 15 Mo pour l'Offre Technique ;
- 5Mo pour l'Offre Financière ;

Les formats acceptés sont les suivants :

- Formats PDF pour les documents textuels ;
- JPEG pour les images.

2. Le candidat veillera à utiliser des logiciels de compression afin de réduire éventuellement la taille des fichiers à transmettre.

Renseignements complémentaires

Disposition relatives à la lutte contre la corruption

Tout acte de corruption ou de manœuvres frauduleuses doit être reporté au MINMAP par SMS ou par téléphone aux numéros suivants : 673 205 725/699 370 748.

YAOUNDE le 15 Juin 2023

Le *MINISTRE*

MANAOUA Malachie

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT N°034/D13-156/AONR/MINSANTE/CIPM/2023 DU 15/06/2023 POUR LE RELÈVEMENT DU PLATEAU TECHNIQUE DES SERVICES EN MATÉRIELS DE NEUROLOGIE ET DE NÉONATOLOGIE POUR LES HÔPITAUX DE DISTRICT DU CENTRE. FINANCEMENT : BUDGET DE FONCTIONNEMENT MINSANTE, EXERCICE 2023

FINANCEMENT
BUDGET AUTONOME (BA) , N/A

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Le Ministre de la Santé Publique lance un appel d'offres national restreint **pour le relèvement du plateau technique des services en matériels de neurologie et de néonatalogie pour les hôpitaux de district du CENTRE.**

2. Consistance des prestations

Les prestations du présent appel d'offres comprennent la fourniture et l'installation des équipements suivants:

- 08 Electroencéphalogrammes ;
- 25 lit de consultation ;
- 12 kit de réanimation pour nouveau-né ;

3. Cout Prévisionnel

L'enveloppe prévisionnelle est de **deux cent un millions (201 000 000) FCFA TTC.**

4. Allotissement

Le présent Appel d'Offres est à lot unique.

5. Participation et origine

La participation au présent appel d'offres est restreinte aux entreprises ci-après sélectionnées par la décision N°746/D/MINSANTE/SG/DPML du 22 mars 2023 après Appel à Manifestation d'Intérêt N° D13-39/AAMI/MINSANTE/CIPM/2023 du 28 février 2023 pour la pré-qualification en vue de la mise en place d'un fichier de fournisseurs des dispositifs médicaux au Ministère de la Santé Publique dans le cadre de l'exécution du budget de fonctionnement Exercice 2023.

ENTREPRISES	CONTACTS
FUNDING GROUP SA	Tel. 242 09 00 10
PROOF CONSULTING GROUP SARL	Tel. 693 431 175
ETOILE SARL	Tel.: 696 93 19 33
ETS SOLEIL SERVICES	Tel: 699 07 08 45
YACO'O SARL	Tel: 693 34 22 79
NEO MEDI SARL	Tel: 693 67 82 68
FARICH MED SARL	

TEL: 655 23 61 20



ENTREPRISES	CONTACTS
ZARIF SARL	Tel.: 694 30 50 94
ETS FUNDING TRANSFERT AND SERVICES	Tel. (+237) 693 43 11 95

6. Financement

Les prestations, objet du présent appel d'offres sont financées par le **Budget de Fonctionnement Public-MINSANTE ; Exercice 2023**

L'enveloppe prévisionnelle est de **deux cent un millions (201 000 000) FCFA TTC.**

7. Consultation du Dossier

Le dossier d'appel d'offres peut être consulté aux heures ouvrables au Service des Marchés Publics au rez de chaussée de l'immeuble de la Santé abritant la Division des Etudes et des Projets (DEP) du Ministère de la Santé Publique situé à proximité de la Croix Rouge (téléphone/fax 222 22 10 21), dès publication du présent avis.).

8. Acquisition du Dossier

au Service des Marchés Publics au rez de chaussée de l'immeuble de la Santé abritant la Division des Etudes et des Projets (DEP) du Ministère de la Santé Publique situé à proximité de la Croix Rouge (téléphone/fax 222 22 10 21), dès publication du présent avis.), dès publication du présent avis, contre présentation d'une quittance de versement au Trésor Public d'une somme de **cent vingt mille (120 000) FCFA** non remboursable représentant les frais d'achat du DAO.

9. Remises des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont l'original et six (06) copies marqués comme tels, devra parvenir au secrétariat du service des marchés publics du MINSANTE au plus tard le **25/07/2023** à 13 heures et devra porter la mention suivante :

APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT N°034/AONR/MINSANTE/CIPM/2023 DU 15/06/2023 POUR LE RELEVEMENT DU PLATEAU TECHNIQUE DES SERVICES EN MATERIELS DE NEUROLOGIE ET DE NEONATALOGIE POUR LES HOPITAUX DE DISTRICT DU CENTRE.

« A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »

10. Delai de Livraison

Le délai maximum de livraison prévu par le Maître d'Ouvrage dès notification de l'Ordre de Service de démarrage des dites fournitures est de **quarante-cinq jours (45) jours.**

LIEU DE LIVRAISON : DELEGATION REGIONALE DE LA SANTE PUBLIQUE DU CENTRE.

Les noms des formations sanitaires bénéficiaires pour chacune des régions seront fixés par décision du Ministre de la Santé Publique.

11. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par un établissement financier de premier ordre agréée par le Ministère des finances et dont la liste figure à la pièce 12 du DAO, valable pendant trente (30) jours au-delà de la date original de validité des offres. Le montant de la caution de soumission est de : **quatre millions cinq cent-quatre-vingt mille (4 580 000) FCFA TTC.**

12. Recevabilité des Offres

Les autres pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles devront obligatoirement être datées de moins de trois (03) mois et en cours de validité ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Appel d'offre.

13. Ouverture des Plis

L'ouverture des plis se fera en seul temps.

L'ouverture des pièces administratives et des offres technique et financières aura lieu le **25/07/2023** à partir de 14 heures par la **Commission Interne de Passation des Marchés** dans la salle de réunion de ladite Commission sise au premier étage de l'Immeuble Ex-PSFN à proximité de la Croix Rouge Nationale.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne dument mandatée ayant une bonne connaissance du dossier.

14. Critères d'évaluation

- i) Absence du cautionnement de soumission à l'ouverture des plis ;
- ii) Absence ou non-conformité d'une pièce du dossier administratif après épuisement du délai supplémentaire de 48 heures;
- iii) Fausses déclarations, manœuvres frauduleuses ou pièces falsifiées ;
- iv) N'avoir pas satisfait à au moins quatre (04) des cinq (05) critères essentiels ;
- v) Absence d'un prix unitaire quantifié ;
- vi) Absence de prospectus et/ou fiches techniques en français ou en anglais du fabricant ; vii) Absence de l'autorisation signée du fabricant ou de son représentant agréé des équipements médicaux proposés par le soumissionnaire dans le descriptif de la fourniture ;
- viii) Non-conformité à au moins 75% des spécifications techniques mineures des équipements proposés tel que défini dans le Descriptif de la Fourniture (voir grille d'évaluation) ;
- ix) Non satisfaction à 100% des spécifications techniques dites majeures des équipements proposés (Voir Descriptifs des Fournitures suivis d'un astérisque (*) ;
- x) Absence d'une déclaration sur l'honneur de n'avoir pas abandonné un marché durant les trois dernières années.

Critères essentiels

L'évaluation des offres techniques sera faite suivant le système binaire (Oui/Non) sur la base des critères essentiels ci-dessous :

- iii) Capacité financière d'au moins 50% du montant prévisionnel
- i) Présentation de l'offre (conformité de la composition de l'offre par rapport aux prescriptions du DAO, pièces dans l'ordre et intercalaires couleur) ;
- ii) Disponibilité dans l'entreprise des équipements et matériels spécifiques pour l'installation et la maintenance des équipements : fournir la liste des outillages d'installation ;
- iv) Preuves d'acceptation des conditions du marché (CCAP et DF paraphés, cachetés et signés) avec la mention lu et approuvé ;
- v) Planning et délai de livraison.

Pour être éligible pour l'évaluation financière, le soumissionnaire doit satisfaire à tous les critères dits éliminatoires.

15. Attribution

Le Maître d'ouvrage attribuera le marché au soumissionnaire ayant satisfait aux critères de qualifications et dont l'offre aurait été évaluée la moins disante.

16. Durée Validité des Offres

Les Soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant une période de **Cent Vingt (120) jours** à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

17. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables au Service des Marchés Publics du Ministère de la Santé Publique sis Tél/Fax : 222 23 44 17 ou en ligne sur la plateforme COLEPS aux adresses : <http://www.marchespublics.cm> et <http://www.publiccontracts.cm>, dès publication du présent avis.

Disposition relatives à la lutte contre la corruption

Tout acte de corruption ou de manœuvres frauduleuses doit être reporté au MINMAP par SMS ou par téléphone aux numéros suivants : 673 205 725/699 370 748.

YAOUNDE le 15 Juin 2023

Le *MINISTRE*

MANAOUA Malachie

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DE LA PLANIFICATION ET L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

**ADDITIF N°000008/ADD/MINEPAT/CIPM/2023 DU 16 JUIN 2023 RELATIF A L'APPEL D'OFFRES NATIONAL
OUVERT N°000008/AONO/MINEPAT/CIPM/2023 DU 08 MAI 2023 POUR L'ACQUISITION DE TROIS
VEHICULES DE FONCTION DE TYPE 4X4 POUR LES DIRECTEURS DE LA DIRECTION GENERALE DE LA
PLANIFICATION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE.**

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

AVIS D'APPEL D'OFFRES

AU LIEU DE

Article 9: Remise des offres

Chaque offre, rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un original et six (06) copies marqués comme tels, devra parvenir à la Direction des Affaires Générales / Service des Marchés Publics du MINEPAT, porte 005, Tél. : 222 22 41 28, au plus tard le 20 Juin 2023 à 13 heures et devra porter la mention :

Article 11: Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fera en un temps, le 20 juin 2023 à 14 heures par la Commission Interne de Passation des Marchés Publics auprès du Ministère de l'Économie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire dans la salle de la Commission, sis au bâtiment Annexe 1, en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance du dossier.

Chaque soumissionnaire est tenu d'assister à cette séance d'ouverture ou de s'y faire représenter par une personne de son choix dûment mandatée et ayant une parfaite maîtrise du dossier.

LIRE :

Article 9: Remise des offres

Chaque offre, rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un original et six (06) copies marqués comme tels, devra parvenir à la Direction des Affaires Générales / Service des Marchés Publics du MINEPAT, porte 005, Tél. : 222 22 41 28, au plus tard le 29 Juin 2023 à 13 heures et devra porter la mention :

Article 11: Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fera en un temps, le 29 juin 2023 à 14 heures par la Commission Interne de Passation des Marchés Publics auprès du Ministère de l'Économie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire dans la salle de la Commission, sis au bâtiment Annexe 1, en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance du dossier.

Chaque soumissionnaire est tenu d'assister à cette séance d'ouverture ou de s'y faire représenter par une personne de son choix dûment mandatée et ayant une parfaite maîtrise du dossier.

RGAO

AU LIEU DE :

26.7. En cas de recours, tel que prévu par le Code des Marchés Publics, il doit être adressé à l'autorité chargée des marchés publics avec copies à l'organisme chargé de la régulation des marchés publics et au Maître d'Ouvrage ou au Maître d'Ouvrage Délégué.

39.4. En cas de recours, il doit être adressé à l'autorité chargée des marchés publics, avec copies à l'organisme chargé de la régulation des marchés publics, au Maître d'Ouvrage ou au Maître d'Ouvrage Délégué et au Président de la Commission.

40.2. Le Maître d'Ouvrage dispose d'un délai de sept (07) jours pour la signature du marché à compter de la date de réception du projet de marché adopté par la commission des marchés compétente et souscrit par l'attributaire.

LIRE

26.7. En cas de recours, tel que prévu par le Code des Marchés Publics, il doit être adressé au Comité de l'examen de



recours avec copies au Maître d'Ouvrage ou au Maître d'ouvrage Délégué, au Président de la Commission de Passation des Marchés concernée, à l'Organisme chargé de la régulation des Marchés Publics et à l'autorité chargée des Marchés Publics.

39.4. En cas de recours, il doit être adressé au Comité de l'examen de recours avec copies au Maître d'Ouvrage ou au Maître d'ouvrage Délégué, au Président de la Commission de Passation des Marchés concernée, à l'Organisme chargé de la régulation des Marchés Publics et à l'autorité chargée des Marchés Publics.

40.2. Le Maître d'Ouvrage dispose d'un délai de cinq (05) jours pour la signature du marché à compter de la date de réception du projet de marché adopté par la commission des marchés compétente et souscrit par l'attributaire.
CCAP

AU LIEU DE :

ARTICLE 10 : ORDRES DE SERVICE

10.1. L'ordre de service de commencer les livraisons est signé par le Maître d'Ouvrage et notifié par le Chef de Service du Marché avec copie à l'Ingénieur du Marché.

10 .2. Les ordres de service à incidence financière ou susceptibles de modifier les délais seront signés par le Maitre d'Ouvrage et notifiés par le Chef de Service du Marché.

10.3. Les ordres de service à caractère technique liés au déroulement normal des prestations et sans incidence financière seront directement signés par le Chef Service du Marché et notifiés par l'Ingénieur.

10..4. Les ordres de service valant mise en demeure sont signés par le Maître d'Ouvrage et notifiés par le Chef de Service du Marché.

ARTICLE 8 : TEXTES GENERAUX APPLICABLES

Le présent marché est soumis aux textes généraux ci-après :

- La loi 2018/012 du 11 juillet 2018 décembre 2018 portant Régime Financier de l'Etat et des autres entités publiques ;
- La loi N° 2022/020 du 27 décembre 2022 portant loi des finances pour l'exercice 2023;
- Le décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
- Le Décret N°2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;
- Le décret 2001/927/PM du 18 Août 2001, fixant les modalités d'acquisition des véhicules administratifs et leur affectation pour leurs utilisateurs ;
- Le décret N°2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
- Le décret N°2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret N°2001/048 du 23 février 2001, portant création, organisation et fonctionnement de l'ARMP ;
- Décret n°2013/271 du 05 août 2013 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n°2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des commissions de passation des marchés publics.
- Le décret 2001/927/PM du 18 Août 2001, fixant les modalités d'acquisition des véhicules administratifs et leur affectation pour leurs utilisateurs ;
- La circulaire n°002/CAB/PM du 04 novembre 2002 relative à la procédure de Passation des Marchés ;
- La Circulaire 004/CAB/PM du 30 décembre 2005 relative à l'application du décret 2004/275 du 24 septembre 2004 portant Code des Marchés Publics.
- La Circulaire N°003/CAB/PM du 18 avril 2008 relative au respect des règles régissant la passation, l'exécution et le contrôle des marchés publics
- la circulaire N°003/CAB/PM du 31 janvier 2011 fixant les modalités de gestion des changements des conditions économiques des marchés publics ;
- la circulaire N°002/CAB/PM du 31 janvier 2011 relative à l'amélioration de la performance du système des marchés publics. »
- La circulaire n°00000006./C/MINFI du 30 décembre 2022 portant instructions relatives à l'exécution des lois de finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat, et des Autres Entités Publiques, pour l'Exercice 2023
- La circulaire N°001/CAB/PR du 19 juin 2012 portant passation, contrôle et exécution des Marchés Publics ;
- l'arrêté N°033/CAB/PM du 13 février 2007, mettant en vigueur le cahier des clauses administratives générales (CCAG), applicables aux marchés publics ;
- D'autres textes spécifiques au domaine concerné par le marché ;
- Les textes régissant les corps de métiers ;
- Les normes en vigueur

LIRE :

ARTICLE 10 : ORDRES DE SERVICE

10.1. L'ordre de service de commencer les livraisons est signé par le Maître d'Ouvrage et notifié par le Chef de Service du Marché avec copie à l'Ingénieur du Marché.

10 .2. Les ordres de service à incidence financière ou susceptibles de modifier les délais seront signés par le Maitre d'Ouvrage et notifiés par le Chef de Service du Marché avec copie à l'Ingénieur du Marché.

10.3. Les ordres de service à caractère technique liés au déroulement normal des prestations et sans incidence financière seront directement signés par le Chef Service du Marché et notifiés par l'Ingénieur.

10..4. Les ordres de service valant mise en demeure sont signés par le Maître d'Ouvrage et notifiés par le Chef de Service du Marché avec copie à l'Ingénieur du Marché.

ARTICLE 8 : TEXTES GENERAUX APPLICABLES

Le présent marché est soumis aux textes généraux ci-après :

- La loi 2018/012 du 11 juillet 2018 décembre 2018 portant Régime Financier de l'Etat et des autres entités publiques ;
- La loi N° 2022/020 du 27 décembre 2022 portant loi des finances pour l'exercice 2023;
- Le décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
- Le Décret N°2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;
- Le décret 2001/927/PM du 18 Août 2001, fixant les modalités d'acquisition des véhicules administratifs et leur affectation pour leurs utilisateurs ;
- Le décret N°2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
- Le décret N°2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret N°2001/048 du 23 février 2001, portant création, organisation et fonctionnement de l'ARMP ;
- Décret n°2013/271 du 05 août 2013 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n°2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des commissions de passation des marchés publics.
- Le décret 2001/927/PM du 18 Août 2001, fixant les modalités d'acquisition des véhicules administratifs et leur affectation pour leurs utilisateurs ;
- La circulaire n°002/CAB/PM du 04 novembre 2002 relative à la procédure de Passation des Marchés ;
- La Circulaire 004/CAB/PM du 30 décembre 2005 relative à l'application du décret 2004/275 du 24 septembre 2004 portant Code des Marchés Publics.
- La circulaire n°00000006./C/MINFI du 30 décembre 2022 portant instructions relatives à l'exécution des lois de finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat, et des Autres Entités Publiques, pour l'Exercice 2023
- La circulaire N°001/CAB/PR du 19 juin 2012 portant passation, contrôle et exécution des Marchés Publics ;
- l'arrêté N°033/CAB/PM du 13 février 2007, mettant en vigueur le cahier des clauses administratives générales (CCAG), applicables aux marchés publics ;
- D'autres textes spécifiques au domaine concerné par le marché ;
- Les textes régissant les corps de métiers ;
- Les normes en vigueur

PIECE N°11

LISTES DES ETABLISSEMENT BANCAIRES ET ORGANISMES FINANCIERS INSTALLES AU CAMEROUN, AUTORISEES A EMETTRE LES CAUTIONS DANS LE CADRE DES MARCHES PUBLICS

N°	Nom de l'établissement bancaire
1	AFRILAND FIRST BANK
2	BANQUE ATLANTIQUE DU CAMEROUN
3	BANQUE INTERNATIONALE DU CAMEROUN POUR L'EPARGNE ET LE CREDIT
4	CITI BANK CAMEROUN
5	COMMERCIAL BANK OF CAMEROON
6	ECOBANK CAMEROUN
7	NATIONAL FINANCIAL CREDIT BANK
8	SOCIETE COMMERCIALE DE BANQUES-CAMEROUN
9	SOCIETE GENERALE CAMEROUN
10	STANDARD CHARTERED BANK CAMEROON
11	UNION BANK OF CAMEROON P"LC
12	UNITED BANK FOR AFRICA
13	BANQUE GABONAISE POUR LE FINANCEMENT INTERNATIONAL

14	BANQUE CAMEROUNAISE DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES
15	ACTIVA ASSURANCE
16	CHANAS ASSURANCE
17	ZENITHE INSURANCE
18	SANLAM
19	PROASSUR
20	PRUDENTIAL BENEFICIAL
21	GENERAL INSURANCE
22	ROYAL ONYX
23	AREA ASSURANCE
24	ATLANTIQUE ASSURANCE
25	CPA SA
26	NSIA ASSURANCES
27	SAAR SA

YAOUNDE le 16 Juin 2023

Le *MINISTRE*

ALAMINE OUSMANE MEY

COMMUNE DE MEIGANGA**COMMUNIQUE D'ATTRIBUTION**[Télécharger la pièce d'origine](#)[Affichage Web](#)**LE MAIRE DE LA COMMUNE DE MEIGANGA COMMUNIQUE,**

L'entreprise ci-dessous désignée est déclarée attributaire du marché relatif à l'acquisition d'une niveleuse pour le Compte de la Commune de Meiganga (En procédure d'urgence), Département du Mbéré, Région de l'Adamaoua.

ATTRIBUTAIRE	MONTANT	DELAIS
ETS TCHEDOU BP // NGAOUNDERE	130 000 000 FCFA	Soixante (60) jours

L'entreprise adjudicatrice est invitée à prendre attache avec le Secrétariat Général de la Commune de Meiganga pour la suite de la procédure.

MEIGANGA le 15 Mars 2023

Le MAIRE

ABOUBAKAR KOMBO

COMMUNE DE NGOULEMAKONG

DECISION N°021/ D/CNG/MAIRE/SG/2023 DU 09/05/2023 A PORTANT ATTRIBUTION D'UN MARCHÉ PUBLIC DANS LA COMMUNE DE NGOULEMAKONG, DÉPARTEMENT DE LA VLVILA, RÉGION DU SUD

[Télécharger la pièce d'origine](#)[Affichage Web](#)

DECIDE :

Article 1^{er} : La Lettre Commande relative à l'Appel d'Offres National ci-dessus citée est pour compter de la date de signature de la présente décision, attribuée ainsi qu'il suit :

Lot	Intitulé du projet	Adjudicataire	Montant TTC en FCFA	Délai	Financement
unique	construction d'un bloc de deux salles de classe a la SAR/SM d'Obang avec Bureau Directeur dans la Commune de Ngoulemakong	ETS TESLA CONSTRUCTION	29 999 999 (vingt- neuf millions neuf cent quatre-vingt- dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt- dix-neuf) FCFA	03 (Trois) mois	BIP MINEFO

Article 2 : La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

NGOULEMAKONG le 9 Mai 2023

Le MAIRE

AKOA Albert Anicet

MINISTERE DE L'HABITAT ET DU DEVELOPPEMENT URBAIN

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 00098/AONO/MINHDU/CIPM/2023 DU 20 JUIN 2023 POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES VOIES DANS CERTAINES VILLES DU CAMEROUN EN DEUX (02) LOTS (PHASE I), EN PROCEDURE D'URGENCE. LOT 1 : (VILLE DE BATCHINGOU), LOT 2 : (VILLE DE LEMBE YEZOOM). FINANCEMENT : BIP MINHDU (LIGNE INTERVENTION D'URGENCE) - EXERCICE 2023.

FINANCEMENT
BUDGET INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP)
IMPUTATION
57 38 111 01 330003 523511

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Le Ministre de l'Habitat et du Développement Urbain, Maître d'Ouvrage et Autorité Contractante, lance en procédure d'urgence un Appel d'Offres National Ouvert pour l'exécution des travaux d'aménagement des voies dans certaines villes du Cameroun en deux (02) lots (phase I), en procédure d'urgence. Lot 1 : (ville de Batchingou), lot 2 : (ville de LembeYezoum).

2. Consistance des prestations

Les travaux à réaliser au titre du présent appel d'offres comprennent :

- ü L'installation de chantier ;
- ü Les travaux de nettoyage et terrassement ;
- ü Les terrassements généraux ;
- ü Les travaux de voirie ;
- ü Le déplacement des réseaux des concessionnaires.

NB : Les détails sont précisés dans le CCTP.

3. Cout Prévisionnel

Le montant prévisionnel des prestations est de :

N° lot	Villes	Montants (FCFA)
01	Batchingou	115 000 000
02	LembéYézoum	45 000 000

4. Allotissement

Les travaux objets du présent Dossier d'Appel d'Offres sont regroupés en 02 lots comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

N° Lot	Région/ Département	Ville	Voies/tronçons	Linéaire / superficie
1	Ouest / Ndé	Batchingou	Carrefour Batchingou – Domicile du Maire KOUAMEDJO	1 025 ml
2	Centre / Haute Sanaga	LembéYézoum	Centre-ville et ses environs	2 500 ml
			Aménagement et embellissement de l'esplanade CERAC	700 m2

5. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte aux entreprises et groupements d'entreprises ayant leur domicile ou leur siège social au Cameroun et disposant d'une expérience avérée dans le domaine concerné.

6. Financement

Les travaux objet du présent Appel d'Offres sont financés par le BIP MINH DU - EXERCICE 2023 ; IMPUTATION : 57 38 111 01 330003 523511

7. Consultation du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres **en version physique** peut être consulté aux heures ouvrables à la Direction des Affaires Générales / Service des Marchés Publics du Ministère de l'Habitat et du Développement Urbain, sis **au 9^e étage porte 02 de l'immeuble Ministériel N° 1** à Yaoundé **et la version électronique sur la plateforme COLEPS aux adresses <http://www.marchespublics.cm> et <http://www.publiccontracts.cm>** dès publication du présent avis.

8. Acquisition du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être retiré dès publication du présent avis à la Direction des Affaires Générales du Ministère de l'Habitat et du Développement Urbain (Service des Marchés) sise au 9^e étage porte 09T02 de l'immeuble Ministériel N°1 (en face de la Poste Centrale), sur présentation d'une quittance originale de versement d'une somme non-remboursable de **cent mille francs (100 000) FCFA** payable au Trésor Public au titre des frais d'acquisition du dossier d'appel d'offres.

9. Remises des offres

Les documents constituant l'Offre seront répartis en trois volumes ci-après, placés sous simple enveloppe dont :

- L'enveloppe A contenant les pièces administratives (volume 1)
- L'enveloppe B contenant l'Offre Technique (volume 2)
- L'enveloppe C contenant l'Offre Financière (volume 3)

Toutes les pièces constitutives des Offres (Enveloppes A, B et C), seront placées dans une grande enveloppe extérieure scellée portant uniquement la mention de l'Appel d'Offres en cause.

Les différentes pièces de chaque Offre seront numérotées dans l'ordre du DAO et séparées par des intercalaires de couleur identique.

Chaque offre, rédigée en langue française ou anglaise et en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marqués comme tels, devra parvenir sous plis fermés, à la Direction des Affaires Générales (Service des Marchés-Bureau des offres) du Ministère de l'Habitat et du Développement Urbain (**2ème étage de l'immeuble abritant le projet PDVIR/MINHDU, situé derrière la DGSN à LONGKAK-Yaoundé (bâtiment beige aux balcons rouges)**), au plus tard **le 18 JUILLET 2023 à 13 heures**, heure locale. Les Offres déposées contre récépissé devront porter la mention :

« APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 00098/AONO/MINHDU/CIPM/2023 DU 20 JUIN 2023 POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES VOIES DANS CERTAINES VILLES DU CAMEROUN EN DEUX (02) LOTS (PHASE I), EN PROCEDURE D'URGENCE. LOT 1 : (VILLE DE BATCHINGOU), LOT 2 : (VILLE DE LEMBE YEZOUM).

FINANCEMENT : BIP MINH DU (LIGNE INTERVENTION D'URGENCE) - EXERCICE 2023.

NB : Une copie de sauvegarde de l'offre enregistrée sur clé USB devra être transmise sous pli scellé avec l'indication claire et lisible « copie de sauvegarde », en plus de la mention ci-dessus dans les délais impartis. »

Pour la soumission en ligne, l'offre devra être transmise par le soumissionnaire sur la plateforme COLEPS au plus tard le **[18 JUILLET 2023] à [13 heures, heure locale]**. Une copie de sauvegarde de l'offre enregistrée sur clé USB devra être transmise sous pli scellé avec l'indication claire et lisible « copie de sauvegarde », en plus de la mention ci-dessus dans les délais impartis.

Les tailles maximales des documents qui vont transiter sur la plateforme et constituant l'offre du soumissionnaire sont les suivantes :

- 5 MO pour l'Offre Administrative ;
- 15 MO pour l'Offre Technique ;
- 5 MO pour l'Offre Financière.

Les formats acceptés sont les suivants :

- Format PDF pour les documents textuels ;
- JPEG pour les images.

Le candidat veillera à utiliser des logiciels de compression afin de réduire éventuellement la taille des fichiers à transmettre.]

10. Délai de Livraison

Le délai d'exécution est de **quatre (04) mois** pour chaque lot et prend effet à compter de la date de notification de l'ordre de service de démarrage des travaux.

11. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, un cautionnement provisoire délivré par un établissement bancaire de premier ordre ou compagnie d'assurances agréé par le Ministère en charge des Finances, dont le montant est de **deux millions (2 000 000) FCFA pour le lot 1 et de Neuf Cent Mille (900 000) FCFA pour le lot 2** et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres. Sous peine de rejet, le cautionnement provisoire devra être impérativement produit en original datant d'au plus trois (03) mois.

12. Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet, les pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles devront obligatoirement être datées d'au plus trois (03) mois ou établies postérieurement à la date de publication de l'avis d'appel d'offres.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis et du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable.

13. Ouverture des Plis

Elle se fera en un temps. L'ouverture des offres administratives, techniques et financières aura lieu **le 18 JUILLET 2023 à partir de 14 heures**, heure locale, par la Commission Interne de Passation des Marchés du MINH DU.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à la séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée.

14. Critères d'évaluation

1. Critères éliminatoires

Les critères éliminatoires sont les suivants :

- a) Absence de la caution de soumission à l'ouverture des plis ;
- b) Non-production au-delà du délai de 48h après l'ouverture des plis ou après constatation dûment notifié au soumissionnaire, d'une pièce administrative jugée non conforme ou absente ;
- c) Fausse déclaration ou pièce falsifiée ;
- d) Absence d'un conducteur des travaux ayant les qualifications suivantes :
Formation : BAC +3 en Génie Civil inscrit à l'ONIGC (joindre l'attestation de son inscription à l'ordre professionnel);
Expériences Générale: 05 Ans
Expériences Spécifiques : ayant déjà occupé le poste de Conducteur des Travaux dans au moins un (01) projet de voirie urbaine ;
- e) Présence du diplôme et du curriculum vitae d'un fonctionnaire en activité, sans un document justifiant de sa mise en disponibilité signé de son Ministre utilisateur ou du Ministre de son administration d'origine ;
- f) Omission d'une pièce de l'offre financière ;
- g) Omission d'un prix unitaire quantifié dans le BPU ou DQE ou SDPU;
- h) Absence d'une déclaration sur l'honneur de non abandon d'un chantier au cours des trois dernières années ;
- i) Absence d'une capacité financière d'un montant de trente millions (30 000 000 de FCFA) pour le lot 1, délivrée par la banque où est domicilié le compte du soumissionnaire ;
- j) Présentation des offres en nombre insuffisante ou en copie uniquement ;
- k) Absence d'au moins une référence dans les travaux de voiries urbaine d'un montant de quatre-vingt millions (80 000 000) de FCFA) pour le lot 1 et 40 000 000 (quarante millions) pour le lot 2 (première et dernière page du marché enregistré accompagnées des PV de réception provisoire ou définitive) au cours des Deux (02) dernières années.

2. Critères essentiels

L'offre technique sera évaluée suivant la grille de notation suivante :

A - Présentation	01 critère
B - Références	03 critères
C - Personnel d'encadrement	11 critères
D - Méthodologie	05 critères
E - Matériel	11 critères
TOTAL.....	31 critères

NB : La non satisfaction d'au moins 70% des critères essentiels entraîne l'élimination pur et simple de l'offre du soumissionnaire.

Les détails de ces critères essentiels sont précisés par le Règlement Particulier de l'Appel d'Offres (RPAO) et repris dans la grille d'évaluation.

NB : Un soumissionnaire ne peut être attributaire de plus d'un (01) lot

15. Attribution

L'autorité contractante attribuera le Marché au Soumissionnaire dont l'offre a été reconnue conforme pour l'essentiel au Dossier d'Appel d'Offres et qui dispose des capacités techniques et financières requises pour exécuter le Marché de façon satisfaisante et dont l'offre a été évaluée la moins-disante en incluant le cas échéant les rabais proposés.

16. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant **une durée de 90 jours** à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

17. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus auprès de la Direction des Opérations Urbaines du Ministère de l'Habitat et du Développement Urbain, sise au 7^e étage-porte 06 de l'immeuble ministériel n°1 (face Poste Centrale – Yaoundé), aux heures ouvrables ou en ligne sur la plateforme COLEPS aux adresses : <http://www.marchespublics.cm> et <http://www.publiccontracts.cm>.

Pour toute dénonciation d'acte de corruption, bien vouloir appeler ou envoyer un SMS au MINMAP aux numéros suivants : 673 20 57 25 / 699 37 07 48.

Pour obtenir une assistance technique, en cas de survenance d'un problème lié à l'utilisation de la plateforme, bien vouloir appeler aux numéros (+237) 222 238 155 / 222 235 669 ou écrire à l'adresse email dsi@minmap.cm.

Le Ministre de l'Habitat et du Développement Urbain se réserve le droit, en cas de nécessité, d'apporter toute autre modification ultérieure utile au présent appel d'offres.

Pour toute tentative de corruption ou faits de mauvaises pratiques, bien vouloir appeler le MINMAP ou envoyer un SMS aux numéros suivants : 673 20 57 25 / 699 37 07 48.

YAOUNDE le 20 Juin 2023

Le MINISTRE

COURTES NEE KETCHA CÉLESTINE

COMMUNE DE NJIKWA

N° 08/ONIT/NCITB/NJIKWA COUNCIL/2023 OF 05/06/2023 FOR THE MAINTENANCE OF THE NJIKWA-EKWERI-BASSA-BAKWA ROAD 8.5 KM COUNCIL ROAD IN NJIKWA MUNICIPALITY, MOMO DIVISION, NORTH WEST REGION

FINANCEMENT
FONDS ROUTIER (FR)

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

The **Mayor of Njikwa Council**; CONTRACTING AUTHORITY, initiates on behalf of the Republic of Cameroon, an Open National Invitation to tender in emergency procedure **FOR THE MAINTENANCE OF THE NJIKWA-EKWERI-BASSA-BAKWA ROAD 8.5 KM COUNCIL ROAD IN NJIKWA MUNICIPALITY, MOMO DIVISION, NORTH WEST REGION**

2. Consistance des prestations

SERIE 000: INSTALLATIONS

Site Installation

Bring & Folding of Equipment

Project Launching and sensitization

SERIE 100: CLEANING AND EARTH MOVEMENTS

Clearing of Vegetation

Ordinary cut and throw

Lateritic fill from borrow pit

Construction of the Platform

Grading/Compaction

Creations of earth ditches and divergents with grader

Wearing Course in Lateritic Gravel

Bulldozing

SERIE 300 : DRAINAGE

Supply and place of metallic culvert Ø 800 mm

Collectorwell in stone masonry for ring culvert buse Ø 800 mm

3. Cout Prévisionnel

The previewed cost of the entire works of this Open National Invitation to tender is: **80,000,000 fcfa** (Eighty million) FCFA all taxes included.

4. Allotissement

The works subject to this invitation to tender, are presented in ONE lot, following the itinerary described below:

Régions	Division	Structure/ Strech of road / River	Span/ Lenght (ml)	Duration (mois)	Amount (ATI) FCFA	Type of intervention
NORTH-WEST	MOMO	Njikwa-Ekweri-Bassa-Bakwa Road 8.5 Km	8.5 Km	6	80,000,000	RoadMmaintenance Works

5. Participation et origine

Participation in this invitation to tender is open to all registered and qualified companies or groups of companies based in the Republic of Cameroon.

6. Financement

The Works on This tender are funded by the budget of the **Road Funds 2022 FINANCIAL YEAR MOMO, For the 2022 financial year.**

7. Consultation du Dossier

The tender file can be consulted in the office of the contracting authority, at **Njikwa Council.**

8. Acquisition du Dossier

The tender file can be obtained in the office of the contracting authority, precisely in the office of the **Mayor Njikwa Council**, on presentation of a payment receipt to the Njikwa Council treasury, of a nonrefundable purchase fee for the tender file of **100,000 (one hundred thousand) Francs CFA.**

9. Remises des offres

Each bid, prepared in English or in French in **(07) seven copies**, that is **(01) one original and (06) six copies** noted as such, shall be forwarded to the contracting authority, notably to the **Mayor Njikwa Council** office latest the : **26/06/2023 at 10 A.M.** local time bearing

<p>TENDER FILE</p> <p>No. 08/ONIT/NCITB/NJIKWA COUNCIL/2023 OF 05/06/2023</p> <p>FOR MAINTENANCE OF NJIKWA-EKWERI-BASSA-BAKWA ROAD 8.5 KM IN NJIKWA MUNICIPALITY, MOMO DIVISION, NORTH WEST REGION</p> <p><u>FUNDING:</u> ROADS FUNDS 2022 FINANCIAL YEAR</p>

To be opened only during the bid-opening session ».

10. Delai de Livraison

The entire period of execution of these Works is **6 months_ (six months)** calendar months. This duration starts as of the date of notification of the service order to start Works.

11. Cautionnement Provisoire

After the examination of the tender documents of the various bidders, and the choice of the successful bidder by the contracting authority, the contract will be signed between the latter and the contracting authority who is the **Lord Mayor Njikwa Council.**

1. 1. TEMPORAL BID BOND (TENDER GUARANTEE) :

The bids should be accompanied by a temporal bid bond (Bank Tender Guarantee, or a bank cheque certified),

established as per the indicated Model in this tender file, by a financial institution accredited by the Ministry of Finance, and of an Amount equal to:

Lot Number	Amount of the bid Bond in cfa F (Tender guarantee)
LOT N°1	1,600,000 FCFA

To avoid being rejected, the original copy of the bid bond (Bank tender guarantee) should be produced dating less than 3 (three) months.

The temporal bid bond shall automatically be liberated highest 30 (thirty days) days upon expiration of the validity of the bids for the unsuccessful bidders. In case where the bidder is awarded the contract, the temporal bid bond is liberated after the production of the final bond

12. Recevabilité des Offres

Bids that will be submitted after the date and time mentioned above or those that will not respect the separation model indicated the different documents in each bid shall not be accepted.

To avoid being rejected, the required administrative documents, will be imperatively produced in original or in certified true copy by the issuing service, in conformity with the stipulation of the rules and regulations of this tender.

These Administrative documents have a validity period of (03) three months. This validity period has to begin after the date of launching of the tender.

13. Ouverture des Plis

The opening of bids shall take place on the **26/06/2023 at 10 A.M.**, in the conference hall of the **Njikwa Council**.

The opening of bids will be done at once and in three stages:

- Stage 1: Opening of envelope A containing administrative document (volume 1),
- Stage 2: Opening of envelope B containing technical document (volume 2)
- Stage 3: Opening of envelope C containing financial document (volume 3).

All the bidders can take part in this opening session or can be represented by one person dully mandated (Even in case joint-venture) who has a perfect mastery of the tender file

14. Critères d'évaluation

a) Absence of submission bid bond (tender bank guarantee);

b) Absence after a period of 48 hours following the deposit of bids, of at least one of the administrative documents excluding that of the submission bid bond;

c) Non-conformity after a period of 48 hours following the deposit of bids, of at one administrative document;

d) False declaration, falsified or non-authentic document ;

e) Omission of a unit price in the schedule of unit prices and the bill of quantities and cost estimates;

f) Incomplete financial bid for absence of one of the following documents:

- The tender letter;
- The unit price schedule following the indicated model of prices without value added tax in figures and in words, clearly filled;
- The bill of quantities and cost estimates (BOQ);
- The unit price breakdown;

g) Not having obtained at least seventy five percent (75%) of the essential technical criteria;

h) Any bid carrying a mark identifying the bidder

16-2 : Essential criteria :

The technical bids will be evaluated according to the following ten (10) main criteria:

1. **a.** Key personnel of the enterprise on **three (03)** criteria ;
2. **b.** The site equipment to be mobilized on **five (05)** criteria ;
3. **c.** The Enterprise references on **two (02)** criteria;
4. **d.** General presentation of bids
5. **e.** Financial capacity;
6. **f.** Safety measures at site;
- 7.
8. **g.** Technical organization of works;
9. **h.** Logistics;
10. **i.** Attestation and report of site visit;
11. **j.** Special technical clauses initiated on all pages and last page signed;
12. **k.** Special administrative clauses filled and initiated on all pages and last page signed

15. Attribution

The contract will be awarded to the lowest bidder, fulfilling the required administrative, technical, and financial criteria.

Only a maximum of one lot(s) award to a bidder for this tender.

16. Durée Validité des Offres

The bidders will be engaged by their bids during a period of ninety (90) days as from the latest date programmed for bids deposit.

17. Renseignements Complémentaires

Additional information in relation to technical details can be obtained at the office of the contracting authority, notably **The Njivana Council** office.

BAMENDA le 5 Juin 20

Le MAY

AKEBE ANGWA Emman



COMMUNE DE KRIBI 1

N° 001 QUATTRO/AONO/PU/CAK1ER/CIPM/2023 DU30/052023 RELATIF AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC DE DEUX (02) SALLES DE CLASSE A L'EP DE MBEKA'ADANS LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE KRIBI 1ERDEPARTEMENT DE L'OCEAN, REGION DU SUD

FINANCEMENT
BUDGET INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP) , N/A

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Dans le cadre de l'exécution du Budget d'Investissement Public (BIP), Exercice 2023, Madame le Maire de la Commune d'Arrondissement de Kribi 1^{er} lance un Appel d'Offres National Ouvert pour les travaux de Construction d'un bloc de deux (02) salles de classe à l'EPMBEKA'Adans la Commune d'Arrondissement de Kribi 1^{er}, département de L'Océan;

2. Consistance des prestations

Les travaux comprennent les opérations suivantes dont la liste n'est pas exhaustive:

Travaux préparatoires - Etudes ;

Terrassement ;

Fondation ;

Maçonneries en élévation

Charpente - Couverture;

Menuiserie Métallique ;

Electricité

Peinture

Voirie et Réseaux Divers (VRD).

3. Cout Prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de 20 000 000 (Vingt millions) FCFA.

4. Allotissement

Les travaux, objet du présent Appel d'Offres, se feront en un lot unique.

5. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte aux entreprises de droit camerounais ayant une expérience avérée dans l'exécution des projets de construction d'infrastructures.

La participation sous forme de groupement est admise à condition que le Chef de file soit désigné et que les attributions spécifiques de chaque membre ressortent clairement.

6. Financement

Les travaux, objet du présent Appel d'Offres, seront financés par le Budget d'Investissement Public (BIP), Exercice 2023 (MINEDUB).

7. Consultation du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté aux heures ouvrables à la mairie de Kribi 1^{er} dès publication du présent avis.

8. Acquisition du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres (DAO) peut être obtenu à la mairie de Kribi 1^{er}, dès publication du présent avis contre présentation d'une quittance de versement à la recette municipale d'une somme non remboursable de trente-cinq mille (35 000) FCFA. Le reçu de ce versement sera joint au dossier de soumission.

9. Remises des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels devront être déposée contre récépissé au Service des marchés publics de la Commune d'Arrondissement de Kribi 1^{er} au plus tard le 22/06/2023 à 12 heures, heure locale sous plis fermé portant la mention :

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°001 QUATTRO/AONO/CAK1^{er}/CIPM/2022 DU 30/05/2023

RELATIF AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC DE DEUX (02) SALLES DE CLASSE A L'EP DE MBEKA'ADANS LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE KRIBI 1^{er}DEPARTEMENT DE L'OCEAN, REGION DU SUD.

Financement : BIP 2023 (MINEDUB)

« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »

10. Delai de Livraison

Le délai maximum prévu par le Maître d'ouvrage pour l'exécution des travaux objet du présent Appel d'Offres est de Quatre (04) mois.

11. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives une caution de soumission d'un montant de 400 000 (Quatrecent mille)Francs CFAvalable pendant trente (30) jours au-delà de la date limite de validité des offres, établie par une banque de premier ordre ou une compagnie d'assurance agréée par le Ministère des Finances et dont la liste figure dans le DAO (Pièce N°13).

12. Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou l'autorité administrative compétente conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute Offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres entraînera le rejet pur et simple de l'offre sans aucun recours.

13. Ouverture des Plis

L'ouverture des pièces administratives, des propositions techniques et financières, aura lieu le 22/06/2023 à 13 heures, dans la salle de conférence de la Commune d'Arrondissement de Kribi 1^{er}. Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée ayant une parfaite connaissance du dossier.

14. Critères d'évaluation

Critères éliminatoires

Les critères éliminatoires fixent les conditions minimales à remplir pour être admis à l'évaluation suivant les critères essentiels. Le non-respect de ces critères entraîne le rejet de l'offre du soumissionnaire.

Il s'agit notamment de :

- Absence de caution de soumission insérer dans l'offre vaut rejet immédiat de l'offre ;
- Dossiers administratifs incomplets recevable sous 48 heures;
- Fausse déclaration ou pièces falsifiées ;
- Prix anormalement bas dans l'offre financière
- Non-conformité des moyens humains et matériels (note inférieure à 2/3 de oui pour chaque rubrique) ;
- Omission d'un prix quantifié dans l'offre financière ;
- Engagement sur l'honneur de non abandon d'un marché public.
- Note technique inférieure à 70% de oui par rapport aux sous-critères essentiels,
- Le Non-respect de trois (03) critères essentiels,
- Absence d'existence de la boîte postale,
- Absence de timbres communaux d'une valeur d'un timbre fiscal.

Critères essentiels

N°	Critères essentiels	Notation binaire
1	Présentation générale de l'offre	Oui/Non
2	Références de l'entreprise	Oui/Non
3	Moyens humains	Oui/Non
4	Moyens matériels	Oui/Non
5	Méthodologie d'exécution	Oui/Non

15. Attribution

Le Maître d'Ouvrage attribuera le Marché au Soumissionnaire dont l'offre aura été évaluée la moins-disante et jugée substantiellement conforme au Dossier d'Appel d'Offres.

16. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

17. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus aux heures ouvrables au bureau de la programmation et du suivi des marchés publics.

KRIBI le 30 Mai 2023

Le ADMINISTRATEUR

NOMO ONGUENE Antony

MINISTERE DE L'HABITAT ET DU DEVELOPPEMENT URBAIN

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 00099/AONO/MINHDU/CIPM/2023 DU 20 JUIN 2023 POUR L'ENTRETIEN DE CERTAINES VOIES DANS LES VILLES DE YAOUNDE ET GAROUA (EN PROCEDURE D'URGENCE), LOT 1 : VILLE DE YAOUNDE ET LOT 2 : VILLE DE GAROUA FINANCEMENT : FONDS ROUTIER- EXERCICE 2023-2024.

FINANCEMENT
FONDS ROUTIER (FR)

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Le Ministre de l'Habitat et du Développement Urbain, Maître d'Ouvrage et Autorité Contractante, lance en procédure d'urgence un Appel d'Offres National Ouvert pour les travaux d'entretien de certaines voies dans les villes de Yaoundé et Garoua (en procédure d'urgence), lot 1 : Yaoundé et Lot 2 : Garoua

2. Consistance des prestations

Les travaux à réaliser au titre du présent appel d'offres comprennent :

1- Pour le Lot1 :

- Les Travaux préparatoires ;
- Les travaux préliminaires ;
- Les travaux de terrassement ;
- Les travaux de chaussée ;
- Les travaux d'assainissement-drainage-protection ;
- Les Travaux de signalisation et équipements de sécurité ;
- Les travaux d'éclairage publics.

2- Pour le Lot 2 :

- Les travaux d'installation de chantier ;
- Les travaux de nettoyage et terrassement ;
- Les travaux de chaussée ;
- Les travaux d'assainissement – drainage ;
- Les travaux d'ouvrages d'art- ouvrage hydraulique ;
- Les travaux d'éclairage public ;
- Les travaux d'intervention sur les réseaux.

NB : Il est à noter que la construction des ouvrages d'assainissement se fera obligatoirement sur la base de l'approche « Haute Intensité de Main d'Œuvre » (HIMO). Les détails sont précisés dans le CCTP.

3. Cout Prévisionnel

Le montant prévisionnel des prestations est résumé dans le tableau ci-dessous :

N° lot	Région	Villes	Objet	Budget total/Projet	Crédits de Paiement (CP) exercice 2023	Crédits de Paiement (CP) exercice 2024
1	CENTRE	Yaoundé	Entretien de la vois « Comptabilité Matière-Intersection voie ENAM y compris Bretelle » (475 ml)	570 000 000	194 703 718	375 296 282
2	NORD	Garoua	Entretien de certaines voies dans l a ville de Garoua : Carrefour Garage Administratif MINADER – Carrefour Moussa – Carrefour Petit Paris – PNDP (1166 ml)	800 000 000	300 000 000	500 000 000



4. Allotissement

Les travaux objets du présent Dossier d'Appel d'Offres sont regroupés en deux lots comme indiqué dans le tableau ci-dessous:

N° lot	Région	Villes	Objet	Linéaire
1	CENTRE	Yaoundé	Entretien de la voie « Comptabilité Matière-Intersection voie ENAM y compris Bretelle »	475 ml
2	NORD	Garoua	Entretien certaines voies dans la ville de Garoua : Carrefour Garage Administratif MINADER-Carrefour Moussa-Carrefour Petit Paris-PNDP	1 166 ml

5. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte aux entreprises et groupements d'entreprises ayant leur domicile ou leur siège social au Cameroun et disposant d'une expérience avérée dans le domaine concerné.

6. Financement

Les travaux objet du présent Appel d'Offres sont financés par le Fonds Routier-Exercice 2023-2024 ;

7. Consultation du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres **en version physique** peut être consulté aux heures ouvrables à la Direction des Affaires Générales / Service des Marchés Publics du Ministère de l'Habitat et du Développement Urbain, sis **au 9^e étage porte 02 de l'immeuble Ministériel N° 1** à Yaoundé **et la version électronique sur la plateforme COLEPS aux adresses <http://www.marchespublics.cm> et <http://www.publiccontracts.cm>** dès publication du présent avis.

8. Acquisition du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être retiré dès publication du présent avis à la Direction des Affaires Générales du Ministère de l'Habitat et du Développement Urbain (Service des Marchés) sise au 9^e étage porte 09T02 de l'immeuble Ministériel N° 1 (en face de la Poste Centrale), sur présentation d'une quittance originale de versement d'une somme non-remboursable de **quatrecent mille (400 000) FCFA** payable au Trésor Public au titre des frais d'acquisition du dossier d'appel d'offres.

9. Remises des offres

Les documents constituant l'Offre seront répartis en trois volumes ci-après, placés sous simple enveloppe dont :

- L'enveloppe A contenant les pièces administratives (volume 1)
- L'enveloppe B contenant l'Offre Technique (volume 2)
- L'enveloppe C contenant l'Offre Financière (volume 3)

Toutes les pièces constitutives des Offres (Enveloppes A, B et C), seront placées dans une grande enveloppe extérieure scellée portant uniquement la mention de l'Appel d'Offres en cause.

Les différentes pièces de chaque Offre seront numérotées dans l'ordre du DAO et séparées par des intercalaires de couleur identique.

Chaque offre, rédigée en langue française ou anglaise et en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marqués comme tels, devra parvenir sous plis fermés, à la Direction des Affaires Générales (Service des Marchés-Bureau des offres) du Ministère de l'Habitat et du Développement Urbain (**2ème étage de l'immeuble abritant le projet PDVIR/MINH DU, situé derrière la DGSN à LONGKAK-Yaoundé (bâtiment beige aux balcons rouges)**), au plus tard **le 18 JUILLET 2023 à 13 heures**, heure locale. Les Offres déposées contre récépissé devront porter la mention :

« APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 00099/AONO/MINH DU/CIPM/2023 DU 20 JUIN 2023 POUR L'ENTRETIEN DE CERTAINES VOIES DANS LES VILLES DE YAOUNDE ET GAROUA (EN PROCEDURE D'URGENCE), LOT 1 : VILLE DE YAOUNDE ET LOT 2 : VILLE DE GAROUA FINANCEMENT : FONDS ROUTIER- EXERCICE 2023-2024. A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »

NB : Une copie de sauvegarde de l'offre enregistrée sur clé USB devra être transmise sous pli scellé avec l'indication claire et lisible « copie de sauvegarde », en plus de la mention ci-dessus dans les délais impartis.

Pour la soumission en ligne, l'offre devra être transmise par le soumissionnaire sur la plateforme COLEPS au plus tard le **[18 JUILLET 2023] à [13 heures, heure locale]**. Une copie de sauvegarde de l'offre enregistrée sur clé USB devra être transmise sous pli scellé avec l'indication claire et lisible « copie de sauvegarde », en plus de la mention ci-dessus dans les délais impartis.

Les tailles maximales des documents qui vont transiter sur la plateforme et constituant l'offre du soumissionnaire sont les suivantes :

- 5 MO pour l'Offre Administrative ;
- 15 MO pour l'Offre Technique ;
- 5 MO pour l'Offre Financière.

Les formats acceptés sont les suivants :

- Format PDF pour les documents textuels ;
- JPEG pour les images.

Le candidat veillera à utiliser des logiciels de compression afin de réduire éventuellement la taille des fichiers à transmettre.]

10. Delai de Livraison

Le délai d'exécution prévu par le Maître d'ouvrage est résumé dans le tableau ci-dessous :

N° lot	Région	Délais d'Exécution (mois)		
		Tranche Ferme	Tranche Conditionnelle	Tranche Ferme + Tranche Conditionnelle
1	CENTRE	04	04	08
2	NORD	04	04	08

11. Cautionnement Provisoire



Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, un cautionnement provisoire délivré par un établissement bancaire de premier ordre ou compagnie d'assurances agréé par le Ministère en charge des Finances, dont le montant est fixé dans le tableau ci-dessous et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres. Sous peine de rejet, le cautionnement provisoire devra être impérativement produit en original datant d'au plus trois (03) mois.

N° lot	Région	Montant de la Caution
1	CENTRE	11 000 000
2	NORD	16 000 000

12. Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet, les pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles devront obligatoirement être datées d'au plus trois (03) mois ou établies postérieurement à la date de publication de l'avis d'appel d'offres.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis et du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable.

13. Ouverture des Plis

Elle se fera en un temps. L'ouverture des offres administratives, techniques et financières aura lieu **le 18 JUILLET 2023 à partir de 14 heures**, heure locale, par la Commission Interne de Passation des Marchés du MINH DU.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à la séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée.

14. Critères d'évaluation

1. Critères éliminatoires

Les critères éliminatoires sont les suivants :

- a) Absence de la caution de soumission à l'ouverture des plis ;
- b) Non-production au-delà du délai de 48h après l'ouverture des plis ou constatation dûment notifiée au soumissionnaire concerné, d'une pièce administrative jugée non conforme ou absente
- c) Fausse déclaration ou pièce falsifiée ;
- d) Absence de l'attestation de visite des lieux signée sur l'honneur par le soumissionnaire;
- e) Absence d'un conducteur des travaux ayant les qualifications suivante :
Formation : BAC +5 en Génie Civil ;Génie Urbain inscrit à l'ordre professionnel (joindre l'attestation de son inscription à l'ordre professionnel);
Expériences Générale dans le BTP : 05 Ans
Expériences Spécifiques : ayant déjà occupé le poste de Conducteur des Travaux dans au moins un (01) projet d'entretien de voiries urbaines.
- f) Présence du diplôme et du curriculum vitae d'un fonctionnaire en activité, sans un document justifiant de sa mise en disponibilité signé de son Ministre utilisateur ou du Ministre de son administration d'origine ;
- g) Non-conformité du modèle de soumission ;
- h) Omission d'une pièce de l'offre financière ;
- i) Omission d'un prix unitaire quantifié dans le BPU ou DQE ou SDPU ;
- j) Absence d'au moins une référence dans les travaux de voirie urbainerevêtue d'un montant de quatre cent millions (400 000 000) de FCFA pour le lot 1, et six cent millions (600 000 000) de Fcfa pour le lot 2 au moins (première et dernière page du marché enregistré accompagnées des PV de réception provisoire ou définitive) au cours des cinq (05) dernières années (à partir de 2018) ;
- k) Non possession en propre d'un finisseur ;
- l) Absence d'une déclaration sur l'honneur de non abandon d'un chantier au cours des trois dernières années ;
- m) Absence d'une capacité financière d'un montant de deux cent millions (200 000 000) pour le lot 1 et quatre cent millions (400 000 000) pour le lot 2 délivrée par la banque où est domicilié le compte du soumissionnaire ;
- n) Présentation des offres en nombre insuffisant ou en copiesuniquement.

2. Critères essentiels

- Pour le lot 1 :

A – Présentation.....	01 critère
B- Références.....	03 critères
C - Personnel d'encadrement	11 critères
D - Matériel	13 critères
E - Méthodologie et planning d'exécution	05 critères
TOTAL.....	33 critères

- Pour le lot 2 :

- A – Présentation.....	01 critère
- B- Références.....	03 critères
- C - Personnel d'encadrement	11 critères
- D - Matériel	14 critères
- E - Méthodologie et planning d'exécution	05 critères
- TOTAL.....	34 critères

Les détails de ces critères essentiels sont précisés par le Règlement Particulier de l'Appel d'Offres (RPAO) et repris dans la grille d'évaluation.

N.B : la Non-satisfaction d'au moins 75% des critères essentiels entraine l'élimination du soumissionnaire;

15. Attribution

L'autorité contractante attribuera le Marché au Soumissionnaire dont l'offre a été reconnue conforme pour l'essentiel au Dossier d'Appel d'Offres et qui dispose des capacités techniques et financières requises pour exécuter le Marché de façon satisfaisante et dont l'offre a été évaluée la moins-disante en incluant le cas échéant les rabais proposés.

N.B : Un soumissionnaire peut être attributaire des deux lots à condition de présenter le personnel clé et le matériel en double.

16. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant **une durée de 90 jours** à partir de la date limite fixée pour la remise des offres

17. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus auprès de la Direction des Opérations Urbaines du Ministère de l'Habitat et du Développement Urbain, sise au 7^e étage-porte 06 de l'immeuble ministériel n°1 (face Poste Centrale – Yaoundé), aux heures ouvrables ou en ligne sur la plateforme COLEPS aux adresses : <http://www.marchespublics.cm> et <http://www.publiccontracts.cm>.

Pour toute dénonciation d'acte de corruption, bien vouloir appeler ou envoyer un SMS au MINMAP aux numéros suivants : 673 20 57 25 / 699 37 07 48.

Pour obtenir une assistance technique, en cas de survenance d'un problème lié à l'utilisation de la plateforme, bien vouloir appeler aux numéros (+237) 222 238 155 / 222 235 669 ou écrire à l'adresse email dsi@minmap.cm.

Le Ministre de l'Habitat et du Développement Urbain se réserve le droit, en cas de nécessité, d'apporter toute autre modification ultérieure utile au présent appel d'offres.

Pour toute tentative de corruption ou faits de mauvaises pratiques, bien vouloir appeler le MINMAP ou envoyer un SMS aux numéros suivants : 673 20 57 25 / 699 37 07 48.

YAOUNDE le 20 Juin 2023

Le MINISTRE

COURTES NEE KETCHA CÉLESTINE

COMMUNE DE KYE OSSI

DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N° 006/DAONO/PU/RS/D-VNT/CKO/CIPM/2023 DU 1ERJUN 2023 POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION D'UN BLOC DE TROIS SALLES DE CLASSE A L'EP AKONANGUI ET DE LA TRIBUNE DE KYE-OSSI, DEPARTEMENT DE LA VALLEE DU NTEM, REGION DU SUD, POUR LE COMPTE DU MINISTERE DE L'EDUCATION DE BASE ET DU MINISTERE DE LA DECENTRALISATION ET DU DEVELOPPEMENT LOCAL, PROGRAMME ANNUEL 2023, EN DEUX LOTS

FINANCEMENT
BUDGET INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP) , N/A
IMPUTATION
57 27 100 02 641819 523419 821

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Le Maire de la Commune de Kyé-Ossi, Maître d'Ouvrage et Autorité Contractante, lance un Appel d'Offres National Ouvert, pour les travaux de réhabilitation d'un bloc de trois salles de classe à l'EP AKONANGUI et de la tribune de Kyé-Ossi, Département de la Vallée du Ntem, Région du Sud, pour le compte du Ministère de l'Education de Base et du Ministère de la Décentralisation et du Développement Local, en deux LOTS

2. Consistance des prestations

Les travaux comprennent notamment :

Les travaux préparatoires ;

La maçonnerie, fondations et Elévations

La charpente et couverture,

Menuiserie métallique

Electricité

La peinture

VRD

3. Cout Prévisionnel

Pour un montant toutes taxes comprises de : LOT 1 : Quinze Millions (15 000 000) francs CFA. Et LOT 2 : Quinze Millions (15 000 000) Francs CFA ;

4. Allotissement

Les travaux objets du présent Appel d'Offres, sont constitués en Deux(02) Lots définis ainsi :

Lot N°	Financement	Désignation	Montant (FCFA)
1	BIP MINEDUB EXERCICE 2023	Réhabilitation d'un Bloc de trois salles de classe à l'EP AKONANGUI dans la Commune de Kyé-Ossi	15 000 000
2	BIP MINDDEVEL EXERCICE 2023	Réhabilitation de la Tribune de Kyé-Ossi	15 000 000

NB : Un soumissionnaire peut bénéficier de plus d'un lot.

5. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte aux entreprises de Bâtiments et Travaux Publics de droit Camerounais.

6. Financement

BIP MINEDUB EXERCICE 2023 et BIP MINDDEVEL EXERCICE 2023

7. Acquisition du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être retiré aux heures ouvrables à la Structure Interne de Gestion Administrative des Marchés Publics (SIGAMP) de la Mairie de Kyé-Ossidès publication du présent avis, sur présentation d'une quittance de paiement d'une somme non remboursable au titre de frais de dossier de Trente mille **(30 000)francs** CFA versée à la Recette Municipale de Kyé-Ossi.

Cette quittance devra identifier l'acquéreur comme représentant l'entreprise désireuse de participer à l'Appel d'Offres.

8. Remises des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme telle, devra être déposée contre récépissé à la Structure Interne de Gestion Administrative des Marchés Publics (SIGAMP) de la Commune de Kyé-Ossia plus tard le 27 Juin 2023 à 14 heures, heure locale et devra porter la mention.

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N° 006/
DAONO/PU/RS/D-VNT/CKO/CIPM/2023 DU 1^{er} JUIN 2023 POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION D'UN BLOC
DE TROIS SALLES DE CLASSE A L'EP AKONANGUI ET DE LA TRIBUNE DE KYE-OSSI, DEPARTEMENT DE LA
VALLEE DU NTEM, REGION DU SUD, POUR LE COMPTE DU MINISTERE DE L'EDUCATION DE BASE ET DU
MINISTERE DE LA DECENTRALISATION ET DU DEVELOPPEMENT LOCAL, PROGRAMME ANNUEL 2023, EN
DEUX LOTS**

« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »

Toute offre non produite en sept exemplaires et non conforme aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable.

9. Delai de Livraison

Le délai d'exécution des travaux est d'au plus Trois (03) mois calendaires à compter de la date de notification de l'Ordre de Service de Commencer les Travaux.

10. Cautionnement Provisoire

Les offres devront être accompagnées d'un cautionnement bancaire provisoire de Trois CentMille (300000) francs CFA pour le LOT 1 et de Trois Cent Mille (300 000) Francs CFA pour le LOT 2, établi par un établissement bancaire de premier ordre agréé par le MINFI et en règle vis-à-vis de la COBAC.

Le cautionnement provisoire sera libéré d'office au plus tard trente (30) jours après l'expiration de la validité des offres, ou dans le cas où le soumissionnaire est attributaire de la Lettre commande, après constitution du cautionnement définitif.

NB : ce cautionnement peut être remplacé par un chèque certifié, un chèque bancaire ou une hypothèque légale.

11. Ouverture des Plis

L'ouverture des offres qui se fera en un seul temps, **aura lieu le 27 Juin 2023 à 15 heures**, heure locale par la Commission Interne de Passation des Marchés de la Commune de Kyé-Ossi siégeant en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance du dossier

12. Critères d'évaluation

Critères éliminatoires :

- Absence ou non-conformité d'une pièce administrative 48 heures après l'ouverture des Offres (Article 92(9) du Code de Marchés Publics
- Fausse déclaration ou pièce falsifiée ;
- Absence de la caution de soumission
- Note Technique inférieure à 70 points sur 100 ;
- Offre financière incomplète ;
- Utilisation d'un CV ou diplôme d'un fonctionnaire sans preuve de mise en disponibilité ;

Critères essentiels :

- Présentation générale de l'offre ;
- Références de l'entreprise ;
- Moyens matériels ;
- Personnel d'encadrement de l'entreprise ;
- Propositions techniques ;
- Capacité financière de l'entreprise ;
- Méthodologie d'exécution de chaque tâche ;
- Planning d'exécution des travaux ;
- Visite des lieux et rapport de visite.

Seules les soumissions qui auront obtenus au moins 70% de « oui » à l'offre technique seront admises à l'analyse financière.

13. Attribution

La Lettre Commande est attribuée au soumissionnaire dont l'offre a été déclarée conforme pour l'essentiel au Dossier d'Appel d'Offres et qui dispose des capacités techniques et financières requises pour exécuter les travaux de façon satisfaisante et donc l'offre aura été évaluée la moins disante.

14. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent tenus par leurs offres pendant quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date limite fixée pour la remise de l'offre.

15. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus au Service Interne de Gestion des Marchés Publics (SIGAMP) de la Mairie de Kyé-Ossidès publication du présent avis.

EBOLOWA le 1 Juin 2023

Le MAIRE

ZUE ZUE JEAN MARIE

COMMUNE DE KYE OSSI

DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N° 007/DAONO/PU/RS/D-VNT/CKO/CIPM/2023 DU 1ER JUIN 2023 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES BLOCS LATRINES DANS CERTAINES ECOLES PUBLIQUES DE LA COMMUNE DE KYE-OSSI, CONSTRUCTION D'UN POSTE AGRICOLE A KYE-OSSI ET CONSTRUCTION DU CSI DE KYE-OSSI (PHASE I) DANS LA COMMUNE DE KYE-OSSI, DEPARTEMENT DE LA VALLEE DU NTEM, REGION DU SUD, POUR LE COMPTE DU MINISTERE DE LA DECENTRALISATION ET DU DEVELOPPEMENT LOCAL, DU MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL ET DU MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE, PROGRAMME ANNUEL 2023, EN TROIS LOTS

FINANCEMENT

BUDGET INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP) , N/A

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Le Maire de la Commune de Kyé-Ossi, Maître d'Ouvrage et Autorité Contractante, lance un Appel d'Offres National Ouvert, pour les travaux de construction des Blocs Latrines dans certaines Ecoles Publiques de la Commune de Kyé-Ossi, construction d'un Poste Agricole à Kyé-Ossi et construction du CSI de Kyé-Ossi (PHASE I), pour le compte du Ministère de la Décentralisation et du Développement Local, du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural et du Ministère de la Santé Publique, en TROIS LOTS

2. Consistance des prestations

Les travaux comprennent notamment :

Les travaux préparatoires ;

Terrassement ;

Fondations ;

La maçonnerie, Elévations et Béton ;

Lacharpente et couverture,

Menuiserie métallique et bois

Enduit et revêtement ;

Electricité ;

Plomberie sanitaire ;

La peinture

VRD et assainissement ;

3. Cout Prévisionnel

Pour un montant toutes taxes comprises de : LOT 1 : HuitMillions (8 000 000) francs CFA, LOT 2 : Vingt Millions (20 000 000) Francs CFA et LOT 3 : Vingt (20 000 000) de francs CFA.

4. Allotissement

Les travaux objets du présent Appel d'Offres, sont constitués en TROIS (03) Lots définis ainsi :

Lot N°	Financement	Désignation	Montant (FCFA)
1	BIP MINDDEVEL EXERCICE 2023	Construction des blocs latrines dans certaines écoles publiques de la Commune de Kyé-Ossi	8 000 000
2	BIP MINDDEVEL EXERCICE 2023	Construction d'un Poste Agricole à Kyé-Ossi	20 000 000
3	BIP MINSANTE EXERCICE 2023	Construction du CSI de Kyé-Ossi (PHASE I)	20 000 000

NB : Un soumissionnaire peut bénéficier de plus d'un lot.

5. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte aux entreprises de Bâtiments et Travaux Publics de droit Camerounais.

6. Consultation du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être retiré aux heures ouvrables à la Structure Interne de Gestion Administrative des Marchés Publics (SIGAMP) de la Mairie de Kyé-Ossi dès publication du présent avis,

7. Acquisition du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être retiré aux heures ouvrables à la Structure Interne de Gestion Administrative des Marchés Publics (SIGAMP) de la Mairie de Kyé-Ossidès publication du présent avis, sur présentation d'une quittance de paiement d'une somme non remboursable au titre de frais de dossier de **quarante-cinq mille(45 000)francs** CFA versée à la Recette Municipale de Kyé-Ossi.

Cette quittance devra identifier l'acquéreur comme représentant l'entreprise désireuse de participer à l'Appel d'Offres.

8. Remises des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme telle, devra être déposée contre récépissé à la Structure Interne de Gestion Administrative des Marchés Publics (SIGAMP) de la Commune de Kyé-Ossiau **plus tard le 27 Juin 2023 à 14 heures**, heure locale et devra porter la mention.

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N° 007/
DAONO/PU/RS/D-VNT/CKO/CIPM/2023 DU 1^{er} JUIN 2023 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES BLOCS
LATRINES DANS CERTAINES ECOLES PUBLIQUES DE LA COMMUNE DE KYE-OSSI, CONSTRUCTION D'UN
POSTE AGRICOLE A KYE-OSSI ET CONSTRUCTION DU CSI DE KYE-OSSI (PHASE I) DANS LA COMMUNE DE
KYE-OSSI, DEPARTEMENT DE LA VALLEE DU NTEM, REGION DU SUD, POUR LE COMPTE DU MINISTERE DE
LA DECENTRALISATION ET DU DEVELOPPEMENT LOCAL, DU MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DU
DEVELOPPEMENT RURAL ET DU MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE, EN TROIS LOTS, PROGRAMME
ANNUEL 2023.**

« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »

Toute offre non produite en sept exemplaires et non conforme aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable.

9. Delai de Livraison

Le délai d'exécution des travaux est d'au plus Trois (03) mois calendaires à compter de la date de notification de l'Ordre de Service de Commencer les Travaux.

10. Cautionnement Provisoire

Les offres devront être accompagnées d'un cautionnement bancaire provisoire de Cent Soixante Mille (160000) francs CFA pour le LOT 1, de Quatre Cent Mille (400 000) Francs CFA pour le LOT 2, et Quatre cent mille (400 000) francs CFA pour le LOT 3, établi par un établissement bancaire de premier ordre agréé par le MINFI et en règle vis-à-vis de la COBAC.

Le cautionnement provisoire sera libéré d'office au plus tard trente (30) jours après l'expiration de la validité des offres, ou dans le cas où le soumissionnaire est attributaire de la Lettre commande, après constitution du cautionnement définitif.

NB : ce cautionnement peut être remplacé par un chèque certifié, un chèque bancaire ou une hypothèque légale.

11. Ouverture des Plis

L'ouverture des offres qui se fera en un seul temps, aura lieu le 27 Juin 2023 à 15 heures, heure locale par la Commission Interne de Passation des Marchés de la Commune de Kyé-Ossi siégeant en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance du dossier.

12. Critères d'évaluation

Les offres retenues après vérification des pièces administratives seront évaluées sur la base des principaux critères de notation ci-après :

Critères éliminatoires :

- Absence ou non-conformité d'une pièce administrative 48 heures après l'ouverture des Offres (Article 92(9) du Code de Marchés Publics
- Fausse déclaration ou pièce falsifiée ;
- Absence de la caution de soumission
- Note Technique inférieure à 70 points sur 100 ;
- Offre financière incomplète ;
- Utilisation d'un CV ou diplôme d'un fonctionnaire sans preuve de mise en disponibilité ;

Critères essentiels :

- Présentation générale de l'offre ;
- Références de l'entreprise ;
- Moyens matériels ;
- Personnel d'encadrement de l'entreprise ;
- Propositions techniques ;
- Capacité financière de l'entreprise ;
- Méthodologie d'exécution de chaque tâche ;
- Planning d'exécution des travaux ;
- Visite des lieux et rapport de visite.

Seules les soumissions qui auront obtenus au moins 70% de « oui » à l'offre technique seront admises à l'analyse financière.

13. Attribution

La Lettre Commande est attribuée au soumissionnaire dont l'offre a été déclarée conforme pour l'essentiel au Dossier d'Appel d'Offres et qui dispose des capacités techniques et financières requises pour exécuter les travaux de façon satisfaisante et donc l'offre aura été évaluée la moins disante.

14. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent tenus par leurs offres pendant quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date limite fixée pour la remise de l'offre.

15. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus au Service Interne de Gestion des Marchés Publics (SIGAMP) de la Mairie de Kyé-Ossi dès publication du présent avis.

EBOLOWA le 1 Juin 2023

Le MAIRE

ZUE ZUE JEAN MARIE

PRÉFECTURE DE LA VINA

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 009/AAONO/H.52/SAG/SIGMAP/CDPM/ VINA/2023 DU 21/06/2023 POUR LA CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT DORTOIR DE (02) COMPARTIMENTS POUR APPRENTISSAGE AU DIFFÉRENTS MÉTIERS DE LA PRODUCTION LAITIÈRE DANS LE CADRE DE L'IMPORT SUBSTITUTION À LA STATION DE WAKWA À NGAOUNDÉRÉ, DÉPARTEMENT DE LA VINA, RÉGION DE L'ADAMAOUA, EN PROCÉDURE D'URGENCE.

FINANCEMENT
BUDGET INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP)
IMPUTATION
57 31 059 01 5210221 523212

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Dans le cadre de l'exécution du Budget d'Investissement Public, Exercice 2023, le Préfet de la Vina, Maître d'Ouvrage Délégué (Autorité Contractante), lance pour le compte du Ministre l'Élevage des Pêchés et des Industries Animales , un Appel d'Offres National Ouvert pour l'exécution des travaux de construction d'un bâtiment dortoir de (02) compartiments pour apprentissage au différents métiers de la production laitière dans le cadre de l'import substitution à la Station de Wakwa à Ngaoundéré, Département de la Vina, Région de l'Adamaoua, en procédure d'urgence.

2. Consistance des prestations

L'ensemble des travaux comprend notamment :

- Travaux préparatoires
- Fondations ;
- Elévation ;
- Charpente - Couverture ;
- Menuiserie métallique et bois
- Revêtement sols et murs
- Electricité ;
- Plomberie sanitaire
- Peinture.
- Aménagements - VRD.

3. Cout Prévisionnel

Le coût prévisionnel d'exécution à l'issue des études préalables est de : 30 000 000 (trente millions) francs CFA.

4. Allotissement

La prestation ne fait pas l'objet d'un allotissement

5. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte à égalité de conditions, aux Entreprises de droit Camerounais, évoluant dans ce domaine et ayant les capacités administratives, techniques et financières requises.

La participation des entreprises sous forme de groupement ou de sous-traitance est admise conformément à la réglementation en vigueur.

6. Financement

Les travaux objet du présent Appel d'Offres sont financés par le Budget d'investissement Public, Exercice 2023, sur la ligne d'imputation budgétaire 57 31 059 01 5210221 523212.

7. Consultation du Dossier

Le dossier peut être consulté aux heures ouvrables au Service des Affaires Générales de la Préfecture de Ngaoundéré (structures internes de gestion administratives des marchés publics), BP 600, Tél : 699536094, sis à Ngaoundéré, dès publication du présent avis.

8. Acquisition du Dossier

Le dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu aux heures ouvrables au Service des Affaires Générales de la Préfecture de Ngaoundéré (structures internes de gestion administratives des marchés publics), BP 600, Tél : 699536094 sis à Ngaoundéré, dès publication du présent avis, contre présentation d'une quittance de versement d'une somme non remboursable de 50 000 (cinquante mille) Francs CFA, payable au Trésor Public.

9. Remises des offres

Chaque offre, rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marqués comme telles, devra parvenir contre récépissé au Service des Affaires Générales de la Préfecture de Ngaoundéré (structures internes de GESTION administratives des Marchés Publics), BP 600, Tél : 599536094 sis à Ngaoundéré, au plus tard le 09 heures, heure locale et devra porter la mention suivante :

L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 009/AAONO/H.52/SAG/SIGAMP/CDPM/ VINA/2023 du 21/06/2023 Pour la construction d'un bâtiment dortoir de (02) compartiments pour apprentissage aux différents métiers de la production laitière dans le cadre de l'import substitution à la station de Wakwa à Ngaoundéré, Département de la Vina, Région de l'Adamaoua, en procédure d'urgence « A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT ».

10. Delai de Livraison

Le délai maximum d'exécution de l'ensemble des travaux prévu par le Maître d'Ouvrage Délégué (AC) est de trois (03) mois à compter de la date de notification de l'ordre de service de démarrage des travaux ou à la date indiquée dans ledit ordre de service.

11. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une assurance ou une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO précisant le montant de six cent mille (600 000) Francs CFA et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres.

12. Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative (Préfet, Sous-préfet,...) conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles doivent dater de moins de trois (03) mois précédant la date originale de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministre chargé des Finances.

13. Ouverture des Plis

L'ouverture des plis se fera en un temps. L'ouverture des pièces Administratives, des offres techniques et financières aura lieu le 16/07/2023 à 10 heures précises par la Commission Départementale de Passation des Marchés auprès du Préfet de la Vina, sis à BP 600, Tél : 699536094. Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée et ayant une parfaite connaissance du dossier.

14. Critères d'évaluation

L'évaluation des Offres se fera au triple plan administratif, technique, et financier selon des critères éliminatoires, et selon les critères essentiels suivant le système binaire (OUI/NON).

Critères éliminatoires



En plus des cas d'élimination ou d'irrecevabilité déjà cités à travers le présent DAO, toute offre objet des cas particuliers suivants est également sujette à l'élimination ou à l'irrecevabilité :

1. L'absence d'une pièce du dossier administratif et la non-conformité d'une pièce administrative et n'ayant pas été régularisé dans les quarante heures (48) après le dépouillement;
2. La pièce du dossier administratif non conforme et non régularisée dans les 48 heures après dépouillement;
3. L'absence d'un volume ou d'un exemplaire de la soumission;
4. La fausse déclaration ou pièce falsifiée;
5. L'omission, dans le bordereau des prix unitaires, d'un prix quantifié;
6. La note technique inférieure à 70% de oui;
7. Absence d'une déclaration sur l'honneur ;
8. Le non abandon d'un Marché au cours des trois (03) dernières années et entreprise non défaillante;
9. Production les procès-verbaux de réception définitive d'au moins de trois marché similaires de trois dernières année.

Critères essentiels

L'évaluation des Offres techniques portera sur les critères essentiels résumés ci-après et détaillés dans le RPAO du DAO.

1. Présentation générale des offres ;	
2. Références techniques de l'entreprise ;	
3. Qualification et expérience du personnel d'encadrement ;	
4. Disponibilité du matériel et des équipements essentiels ;	
5. Méthodologie d'exécution	
6. Visite du site signée sur l'honneur ;	
7. Capacité financière ;	

15. Attribution

Au terme des différentes délibérations, le marché sera attribué au soumissionnaire remplissant les capacités administrative, technique et financière requises et présentant, l'offre financière évaluée la moins-disante.

16. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant un délai de quatre-vingt- dix (90) jours à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

17. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables au Service des Affaires Générales de la Préfecture de Ngaoundéré.

NGAOUNDERE le 21 Juin 2023

Le PRÉFET

AWOUNFAC ALIENOU BERTRAND YVES

PROGRAMME INTÉGRÉ DE DÉVELOPPEMENT ET D'ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES DANS LE BASSIN DU NIGER - COMPOSANTE CAMEROUN

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 002/AONO/MINEPAT/PIDACC-BN/CSPM/2023 DU 1 9
JUIN POUR LA CONTRIBUTION A L'AMENAGEMENT DU PARC NATIONAL DU FARO**

FINANCEMENT
BANQUE AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT (BAD) , BAD

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Le PIDACC/BN Cameroun envisage d'accompagner certaines activités d'aménagement du Parc National du Faro(PNF) en vue d'assurer la protection de ses ressources biologiques. C'est ainsi que dans le cadre de la recherche des solutions aux difficultés (la coupe du bois, les empiétements, l'insécurité des personnes et des biens...) auxquelles font face les services de la conservation du PNF, et afin de contribuer à la promotion du développement durable, le Coordonnateur National du PIDACC/BN Cameroun lance un Appel d'Offres National Ouvert pour les **travaux d'appui à raménagement du Parc National du Faro**.

2. Consistance des prestations

Ces travaux comprennent les opérations suivantes dont la liste n'est pas exhaustive ;

- Travaux préparatoires et installations de chantier ;
- Réhabilitation des pistes de surveillance de 110 km et largeur de 2,5m (voir carte en annexe 10);
- Enrochement en dessous des aménagements sur les zones critiques des traverses de piste (radier) ep : 20cm ;
- Aménagement des traverses sur des zones critiques de piste (radeaux)au moyen des sacs de sable ;
- Remblai sur des zones critiques (radier);
- Installations des panneaux de signalisations:
- Respect des prescriptions environnementales et sociales (voir annexes 11);
- etc.

3. Cout Prévisionnel

montant hors taxes de **trente-trois millions(33 000 000)F CFA**

4. Participation et origine

La participation au présent appel d'offres est ouverte à égalité de conditions aux entreprises ou groupement d'entreprises consultants de droit camerounais n'étant pas en situation de conflits.

5. Financement

Les travaux, objet du présent appel d'offres sont financés par les ressources du Fonds Vert pour le Climat FVC à travers la Banque Africaine de Développement(BAD)

6. Consultation du Dossier

Les informations générales relatives au présent Appel d'Offres National Ouvert peuvent être obtenues par les soumissionnaires, aux heures et jours ouvrables, dès publication du présent avis, à l'Unité de Coordination Nationale du PIDACC/BN sise à Garoua, quartier Plateau, en face de la CRTV Station Régionale Nord. Téléphone : 699147491/678786486, E-mail : pidacc.cameroun@yahoo.com

7. Acquisition du Dossier

Le dossier de Consultation pourra être obtenu par les soumissionnaires, moyennant paiement d'une somme non remboursable de cinquante mille (50 000)francs CFA au Compte d'Affectation Spécial ARMP N° 975 686 60001-28 à la BICEC représentant les frais d'acquisition du dossier.

8. Remises des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en six(06)exemplaires dont un(01)original et cinq(05)copies marquées comme tels, accompagnées d'une clé USB contenant une copie électronique de l'offre en fichier Word et du DQE en fichier EXCEL respectivement marqués comme tels, devra parvenir à l'Unité Nationale de Coordination du PIDACC/BN, au plus tard le **18 Juillet 2023 à 13 heures** et devra porter la mention :

**«AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 002/AONO/MINEPAT/PIDACC-BN/CSPM/2023 DU
POUR LES TRAVAUX D'APPUI A L'AMENAGEMENT DU PARC NATIONAL DU FARO
A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »**

9. Delai de Livraison

Le délai maximum d'exécution des prestations prévu par le Maître d'Ouvrage Délégué est de **trois (03) mois**.

10. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission de cinq cent mille (500 000)francs CFA établie par un établissement financier ou une banque de premier ordre agréée par le Ministre chargé des finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du présent DAG.

Cette caution devra rester valable pendant trente(30)jours au-delà de la date de validité des offres

11. Recevabilité des Offres

ous peine de rejet, les autres pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative (Préfet, Sous-préfet), conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles devront être datées de moins de trois(03) mois, établies postérieurement à la date de signature de l'avis. Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis et du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable

12. Ouverture des Plis

L'ouverture des offres se fera en un temps et aura lieu le **18 JUILLET 2023 à 14 heures** par la Commission Spéciale de Passation des Marchés auprès du PIDACC/BN, dans la salle des conférences de l'Unité de Coordination Nationale.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture des offres ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée.

13. Critères d'évaluation

Critères éliminatoires

Les critères d'élimination des offres sont les suivants :

- 1) Absence ou non-conformité d'une pièce du dossier administratif après le délai de 48 heures;
- 2) Fausses déclarations ou Pièces falsifiées ;
- 3) Absence d'un prix unitaire quantifié ;
- 4) Possession en propre ou en location d'une niveleuse ;
- 5) Absence de la caution de soumission ;
- 6) N'avoir pas effectué des prestations dans le secteur du BTP d'un montant cumulé supérieur ou égal à quinze(15) millions lors des 3 derniers Exercices(2020-2022)
- 7) Note technique inférieure à 75% de l'ensemble des critères essentiels ;

Critères essentiels

Selon le système binaire Oui/ Non. les critères relatifs à la qualification des candidats porteront sur :

- 1) Présentation de l'offre :
- 2) Références antérieures du soumissionnaire ;
- 3) Caractéristiques du matériel, des équipements et des outils de travail ;
- 4) L'expérience du personnel:
- 5) La note technique (méthodologie, organigramme, planning)

14. Attribution

Le marché sera attribué au soumissionnaire dont l'offre aura été jugée conforme aux dispositions du DAO et la proposition financière jugée la moins disante.

15. Durée Validité des Offres

Les cocontractants restent engagés par leurs offres pendant 90jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres

16. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures et jours ouvrables à la coordination nationale du PIDACC. Les soumissionnaires peuvent demander des renseignements par écrit(lettre, email). Les réponses du Coordonnateur à ces demandes faites dans le délai réglementaire seront communiquées à tous les soumissionnaires par écrit et en même temps dans un délai d'au moins 14 jours avant la fin du délai de soumission.

GAROUA le 19 Juin 2023

Le COORDONNATEUR

MINTYENE BRIAND JOHN

INSTITUT DES RELATIONS INTERNATIONALES DU CAMEROUN

DECISION N°2023/053/UYII/IRIC/D/SEPRO/USEM DU 15 JUIN 2023 PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE-COMMANDE RELATIVE À L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT POUR LE RECRUTEMENT D'UN CABINET OU BUREAU D'ÉTUDES EN VUE DES ÉTUDES POUR LA TRANSFORMATION DU TERRAIN DE SPORT EN GYMNASSE AVEC SALLE DES FÊTES AU-DESSUS À L'IRIC.

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LE DIRECTEUR DE L'INSTITUT DES RELATIONS INTERNATIONALES DU CAMEROUN (IRIC) ;

Vu la loi N°92/007 du 14 août 1992 portant code du travail ;

Vu la loi N°2017/010 du 12 juillet 2017 portant Statut Général des Etablissements Publics ;

Vu le décret n°2018/366 du 20 janvier 2018 portant Code des Marchés Publics ;

Vu le décret N°2020/388 du 16 juillet 2020 portant nomination du directeur de l'IRIC ;

Vu le budget de l'IRIC exercice 2023 voté lors du comité directeur session de décembre 2022 ;

Vu le Dossier de Consultation N°1/AONO/IRIC/2023 du 17 avril 2023 portant recrutement d'un cabinet ou bureau d'études en vue des études pour la transformation du terrain de sport en gymnase avec salle des fêtes au-dessus à l'IRIC,

D E C I D E

Article 1^{er} : L'entreprise **NEW DESIGN BUILTSHINE**, Tél. : **(+237) 675 16 64 95/679 13 97 70** est déclarée attributaire de la lettre-commande relative à l'Appel d'Offres National Ouvert pour le recrutement d'un cabinet ou bureau des études en vue des études pour la transformation du terrain de sport en gymnase avec salle des fêtes au-dessus à l'IRIC pour un montant TTC de 9 540 000 (Neuf Millions Cinq Cent Quarante Mille) FCFA pour un délai d'exécution de trois mois, à compter de la date de notification de l'ordre de service de démarrage de la prestation.

Article 2 : Le responsable de ladite entreprise est invité à se présenter à la section des projets de l'IRIC pour l'établissement du marché y afférent.

Article 3 : La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera en français et en anglais.

YAOUNDE le 15 Juin 2023

Le DIRECTEUR

URBAIN NDONGO Daniel

PRÉFECTURE DE LA VINA

AVIS DE CONSULTATION POUR UNE DEMANDE N° 008/ACDC/H.52/SAG/SIGMAP/CDPMA/VINA/2023 DU 21/06/2023 RELATIF A L'ACQUISITION ET INSTALLATION D'UN TRANSFORMATEUR DE 160KVA A LA STATION ZOOTECHNIQUE DE WAKWA A NGAOUNDERE EN PROCEDURE D'URGENCE

FINANCEMENT
BUDGET INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP)
IMPUTATION
57 31 053 01 5210221 524,412

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Dans le cadre de l'exécution du Budget d'investissement Public, Exercice 2023, le Préfet de la Vina, Maître d'Ouvrage Délégué (Autorité Contractante), lance pour le compte du Ministre de l'Elevage, des Pêchés et des Industries Animales, lance une consultation relatif à l'acquisition et de l'installation d'un transformateur de 160KVA à la Station Zootechnique de Wakwa à Ngaoundéré, en procédure d'urgence

2. Consistance des prestations

La consistance de la prestation est détaillée dans le tableau ci-après ;

- POSE DE TRANSFORMATEUR MT/BT
- RESEAU BT TRIPHASE 3*70+NP+EP
- PRESTATIONS DIVERSE

3. Cout Prévisionnel

Le coût prévisionnel du projet est de **DIX SEPT MILLIONS DE FRANCS (17 000 000) francs CFA.**

4. Participation et origine

La participation est ouverte à égalité de conditions à toutes les entreprises de droit camerounais, installées en République du Cameroun et remplissant les conditions requises dans le présent dossier de Consultation.

5. Financement

Les prestations objet de la présente consultation sont financées par le budget d'investissement MINEPIA, exercice 2023, Imputation budgétaire ; **57 31 053 01 5210221 524,412 (IY 04507)**

6. Consultation du Dossier

Le dossier peut être consulté aux heures ouvrables au service des Affaires Générales de la Préfecture de Ngaoundéré (tel: 699536094), dès publication du présent avis.

7. Acquisition du Dossier

Le dossier peut être obtenu aux heures ouvrables au service des Affaires a Générales de la Préfecture de Ngaoundéré , dès publication du présent avis, contre présentation d'une quittance de versement de la somme non remboursable de **Vingt mille (20.000) francs CFA**, représentant les frais d'achat du dossier de consultation, payable à la Trésorerie Générale de Ngaoundéré .

8. Remises des offres

Chaque offre, rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme telles, devra parvenir contre récépissé au service des Affaires Générales de la préfecture de Ngaoundéré (tel : 699536094) au plus tard **le 19/07/2023 à 09H00**, et devra porter la mention suivante :

*AVIS DE CONSULTATION POUR UNE DEMANDE N° 008/ACDC/H.52/SAG/SIGMAP/CDPMA/VINA2023 DU 21/06/2023 RELATIF A L'ACQUISITION ET INSTALLATION D'UN TRANSFORMATEUR DE 160KVA A LA STATION ZOOTECNIQUE DE WAKWA A NGAOUNDERE EN PROCEDURE D'URGENCE
« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT" »*

9. Delai de Livraison

Le délai de livraison est de deux (02) mois.

Lieu de livraison

Le lieu de livraison est STATION ZOOTECNIQUE DE WAKWA à Ngaoundéré,

10. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances et dont ta liste figure dans le présent dossier de consultation, et précisant le montant de **trois cent quarante mille (340 000) francs CFA**, valable pendant trente (30) jours au-delà de la date de validité des offres.

11. Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet, les pièces administratives requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative. Lesdites pièces doivent dater de moins de **trois (03) mois** précédant la date de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

12. Ouverture des Plis

L'ouverture des plis se fera en un temps et aura lieu dans la salle de réunion de la préfecture de la Préfecture de Ngaoundéré, **le 19/07/2023 à 10H00**, par la Commission Départements de passation de marchés publics de la Vina. Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture, ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée.

Après l'ouverture des plis, ladite commission procédera à l'analyse des offres.

13. Critères d'évaluation

Evaluation des offres

Les critères éliminatoires sont ;

1. L'absence d'une pièce du dossier administratif et la non-conformité d'une pièce administrative et n'ayant pas été régularisé dans les quarante heures (48) après le dépouillement;
2. L'absence d'une pièce dans le dossier administratif constitue un critère éliminatoire ;
3. L'absence dans l'offre technique de tous les documents requis dans le DAO ;
4. Les offres techniques et financières Incomplètes seront rejetées
5. Justification d'une réalisation au cours des trois dernières années, comme entrepreneur principal dans la livraison des équipements similaires ;
6. L'omission dans le bordereau ou la non-conformité d'un sous détail de prix unitaires au prix unitaires quantifiées dans l'offre financière ;
7. délai d'exécution ;
- 8.-.L'absence d'une déclaration sur l'honneur attestant le non abandon d'un marché au cours des trois dernières années ;
9. Fausse déclaration ou pièces falsifiée avec des manœuvres frauduleuses ;
10. Non observation des clauses contractuelles dans le DAO ;
11. Absence d'un prix unitaire quantifié.

Sous peine de rejet, la caution de soumission (émise par un établissement bancaire de 1^{er} ordre agréé par le Ministère chargé des Finances) et l'attestation de domiciliation bancaire du soumissionnaire doivent être impérativement produites en originaux, les autres pièces en originaux ou en copies certifiées conformes. Ces justifications administratives doivent dater de moins de trois (03) mois et être conformes aux modèles.

14. Attribution

Le marché public sera attribué au soumissionnaire dont l'offre a été admise conforme, et évaluée la moins Disante.

15. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant **90 jours** à partir de la date limite fixée pour la remisé des offres.

16. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables au Service des affaires Générales de la préfecture de Ngaoundéré (tél : 699 53 60

NGAOUNDERE le 21 Juin 2023

Le PRÉFET

AWOUNFAC ALIENOU BERTRAND YVES

COMMUNE DE NGOULEMAKONG

N°023/C/L0705/CNG/MAIRE/SG/2023 DU31/05/2023 PORTANT PUBLICATION DES RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRE NATIONAL OUVERT N°001/AONO/C.NGOULEMAKONG/SG/CIPM-PCCM/2023 EN PROCEDURE D'URGENCE DU 30/01/2023 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE DOUZE (12) LOGEMENTS DE TYPE T2, T3 ET T4 DANS LA COMMUNE DE NGOULEMAKONG, DEPARTEMENT DE LA MVILA REGION DU SUD

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

ETS SMART MARKET INTERNATIONAL , est déclaré adjudicataire de la lettre commande relative à l'Appel d'Offre National Ouvert suscité ayant pour objet : Travaux de construction de seize (16) logements de type T2 (10), T3 (04) et T4 (02) dans la commune de Ngoulemakong :

— Pour un montant HT de 212 251 572 (Deux cent douze millions deux cent

cinquante un mille cinq cent soixante-douze) FCFA

— Pour un montant TTC de 253 110 000 (Deux cent cinquante-trois millions cent dix mille) FCFA ;

NGOULEMAKONG le 31 Mai 2023

Le MAIRE

AKOA Albert Anicet

COMMUNE DE MBANDJOCK

COMMUNIQUE : LES ENTREPRISES SOUMISSIONNAIRES INTÉRESSÉES PAR L'AVIS D'APPEL D'OFFRES SUSVISÉ SONT INFORMÉES QUE LES DISPOSITIONS DUDIT AVIS SONT MODIFIÉES ET COMPLÉTÉES AINSI QU'IL SUI

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

1	Remises des offres
	<p>Au lieu de ...</p> <p>Les offres rédigées en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un original et (06) copies marqués comme telles, devront être déposées à la Structure Interne de Gestion Administrative des Marchés Publics (SIGAMP) sise à la Mairie de Mbandjock contre récépissé, au plus tard le 20/06/2023 à 10 heures précises, heure locale et devront porter la mention :</p> <p>APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 014/AONO/MINDDEVEL/RCE/DHS/CMBA/SG/CIPM/2023 DU 05/06/ 2023 POUR LES TRAVAUX D'ENTRETIEN DU TRONCON DE ROUTE MENDOUGA-MEKOMBA (6KM) AVEC CONSTRUCTION D'UN PONT DEFINITIF SUR LA RIVIERE ASSAMBA -16 ML), DANS LA COMMUNE DE MBANDJOCK, DÉPARTEMENT DE LA HAUTE SANAGA, REGION DU CENTRE. EN PROCEDURE D'URGENCE. « A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement ».</p>
	<p>Lire plutot</p> <p>Le 30/06/2023 à 10 heures</p>

2	Ouverture des Plis
	<p>Au lieu de ...</p> <p>L'ouverture des plis se fera en un temps, par la Commission Interne de Passation des Marchés (CIPM) le 20/06/2023 à 11 heures, heure locale dans la salle des Actes de la Commune de MBANDJOCK Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne dûment mandatée de leur choix, ayant une parfaite connaissance de leurs offres.</p>
	<p>Lire plutot</p> <p>Le 30/06/2023 à 11 heures</p>

3 Critères d'évaluation**Au lieu de ...**

Les critères éliminatoires sont :

- a) Dossier administratif incomplet pour absence ou non-conformité de l'une des pièces exigées après 48 heures ;
- b) fausses déclarations, pièces falsifiées ou scanner (la CIPM et le Maître d'Ouvrage se réservent le droit de procéder à l'authentification de tout document présentant un caractère douteux) ;
- c) absence dans l'offre technique d'une rubrique « méthodologie d'exécution, organisation et planning des prestations » ;
- d) Non possession en propre ou en location d'une niveleuse et d'une pelle chargeuse
- e) Non satisfaction d'au moins 70 % des critères essentiels ;
- f) Omission d'un prix quantifié dans l'offre financière ;
- g) Offre financière incomplète ;
- h) Absence d'un sous détail des prix ;
- i) Absence d'une caution de soumission ;
- j) Absence d'une attestation de non abandon de chantier ;
- k) Absence de solvabilité financière **supérieure ou égale à 75 000 000 FCFA.**

1. Les principaux critères de qualification (17 critères essentiels) :

Les critères essentiels seront évalués de manière binaire (Oui ou non). Ainsi, plusieurs sous critères tirés des rubriques ci-dessous du dossier de soumission seront retenus pour l'évaluation de l'offre technique :

- i) Personnel d'encadrement l'entreprise ; 08 points
- ii) Les références de l'entreprise ; 01 point
- iii) Matériel et équipements de l'entreprise ; 07 points
- iv) Methodologie ; 01 points

Lire plutot**PRINCIPAUX CRITERES ELIMINATOIRES**

- a) Dossier administratif incomplet pour absence ou non-conformité de l'une des pièces exigées après 48 heures ;
- b) fausses déclarations, pièces falsifiées ou scanner (la CIPM et le Maître d'Ouvrage se réservent le droit de procéder à l'authentification de tout document présentant un caractère douteux) ;
- c) absence dans l'offre technique d'une rubrique « méthodologie d'exécution, organisation et planning des prestations » ;
- d) Non satisfaction d'au moins 70 % des critères essentiels ;
- e) Omission d'un prix quantifié dans l'offre financière ;
- f) Offre financière incomplète ;
- g) Absence d'un sous détail des prix ;
- h) Absence d'une caution de soumission ;
- i) Non-conformité de la caution de soumission ;
- j) Absence d'une attestation de non abandon de chantier ;
- k) Absence de solvabilité financière **supérieure ou égale à 75 000 000 FCFA.**
- l) Non possession en propre d'une niveleuse, d'une pelle excavatrice et d'un compacteur ;
- m) Avoir exécuté des travaux similaires dans le Département de la Haute-Sanaga dans les 03 trois dernières années ;
- n) Non inscription du conducteur des travaux dans l'ordre national des ingénieurs du Cameroun.

MBANDJOCK le 20 Juin 2023

Le MAIRE

NYANGO'O EPSE BIKME Angèle

PUBLICITÉ

Service e-JDM JDM Electronique



Abonnez vous à ce Service et recevez au quotidien, dans votre boîte mail, un JDM personnalisé.

Service e-CNE CNE Electronique



Abonnez vous à ce Service et obtenez votre CNE en ligne par paiement Mobile Money.

Personne Morale

Société :

Secteur d'activité :

Représentant

Civilité : Mme Mr

Nom :

ou

Prénom :

Point Focal

Fonction :

Tél. (*) : E-mail (*) :

Personne Physique

Civilité : Mme Mr

Nom :

Prénom :

Profession :

Tél. (*) : E-mail (*) :

Localisation

Pays : Ville :

Adresse (**) : B.P. :

Tél. (*) : Fax :

E-mail (*) :

Site web :

Option d'Abonnement

- Annuel 49.000 FCFA TTC
- Semestriel 25.000 FCFA TTC
- Trimestriel 15.000 FCFA TTC
- Mensuel 10.000 FCFA TTC

Moyen de paiement

Par virement ou versement dans les comptes ci-dessous :

BICEC : Compte n° 97568660005/16
Banque Atlantique : Compte n° 9510173000510
SCB-Cameroun : Compte n° 9000019311691
EXPRESS UNION : Compte n° 1190008943026
CCEC-SA : Compte n° 100-017265-314-30

Le service est activé dès réception à l'adresse billing@armp.cm, d'une copie du reçu de paiement de frais d'abonnement.

Tout paiement sera automatiquement précédé par une facture.

Pour toute assistance, veuillez nous envoyer un courriel à l'adresse support@armp.cm

(*) séparez les données multiples par les virgules.

(**) quartier, rue, etc....

LE JOURNAL DES MARCHÉS PUBLICS ELECTRONIQUE (e-JDM)

Contenu Riche

- Avis d'appel d'offres lancés
- Attributions effectuées
- Communiqués publiés

Cibles Variées

- Opérateurs économiques
- Investisseurs
- Partenaires Techniques et Financiers
- Administrations publiques et municipales

Exploitation Conviviale

- Recherche multicritères
- Personnalisation de votre JDM
- Accès et consultation faciles sur **Smartphone / Tablette / PC**

Personnalisable par les Abonnés

- Selon votre secteur d'activité
- Selon votre région d'intérêt et d'attrait
- Selon votre surface financière

 www.armp.cm



**e-JDM, L'information accessible, l'information crédible, l'information utile...
La meilleure information sur les Marchés Publics !**